

Collection *Congo-Zaïre – Histoire & Société*
dirigée par Benoît VERHAEGEN

Joseph MBUNGU NKANDAMANA

**L'INDÉPENDANCE
DU CONGO BELGE
ET L'AVÈNEMENT DE LUMUMBA**

TÉMOIGNAGE D'UN ACTEUR POLITIQUE

Préfacé par Benoît VERHAEGEN

Éditions L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
F- 75005 – Paris

L'auteur

Né en 1923 au Kwango, de père kasaïen, il étudie à Soa/Lusanga. A 12 ans, il doit interrompre son année scolaire 1935-1936 pour travailler comme moniteur à la mission catholique de Banningville/Bandundu. A Léopoldville/Kinshasa, il est engagé en 1942 comme employé des Pères Jésuites au collège Albert /Boboto et ce jusqu'en 1958. Il y fait connaissance avec l'élite intellectuelle de la capitale, dont les noms se retrouvent dans toutes les associations préoccupées de l'avenir du Congo. En 1952, Mbungu est conseiller au périodique *Kongo dia Ngunga*, d'Edmond Nzeza-Landu, premier président de l'Abako. Bien qu'originaire du Kasai, Mbungu représente l'Abako au Comité régional pour le Kwango. Son réseau d'amitié dépasse les frontières ethniques et linguistiques, mais sa formation chez les missionnaires jésuites reste un facteur déterminant de ses choix politiques. Il devient ainsi en 1954 secrétaire de l'APECA (Association des Parents de l'Enseignement Catholique).

Avec un groupe de militants, Mbungu crée en 1956 la revue *Présence Congolaise*, organe d'inspiration chrétienne dont il devient le directeur en 1958. Durant deux ans, 'Pré Co' sera la tribune du nationalisme dit 'modéré'. Ses multiples activités à Léopoldville, la diversité de ses contacts et amitiés avant l'indépendance du Congo Belge le mettent en relation avec les personnalités congolaises qui occupent la scène politique en 1959-60. Malgré la diversité des origines, ils forment un groupe assez homogène. C'est ainsi qu'il co-fonde, en octobre 1958, avec Patrice-Emery Lumumba entre autres, le Mouvement National Congolais (MNC) qui va se scinder bientôt en MNC/Lumumba et MNC/Kalonji dont Mbungu prend la tête mais qui restera confiné à la région luba du Kasai et n'obtiendra que 8 sièges aux élections de mai 1960 (alors que le MNC/L gagne 33 sièges).

En 1962, il sera emprisonné comme objecteur de conscience, militant contre les injustices sociales et pour les droits de l'homme.

Il réside en Belgique.

© L'Harmattan 2008

<http://www.editions-harmattan.fr>

www.librairieharmattan.com

harmattan1@wanadoo.fr

ISBN₁₀: 2-296-04162-0

ISBN₁₃ : 978-2-296-04162-2

EAN : 978 2296 04162 2

*En souvenir de mes chers parents défunts,
Gabriel Kadimashi et Emma Mukomba Ngalula,
qui n'ont ménagé aucun effort pour me donner une bonne éducation
et une instruction valable, qui m'ont permis d'avoir une place au soleil.
Et à mon enfant Emma Mwa-Mbuyi – Mme Kabeya –
dont la patience et les encouragements ont aidé à faire naître cet ouvrage.
Qu'ils trouvent ici le témoignage de mon affection et de ma reconnaissance.*

Joseph Mbungu Nkandamana

Changements d'appellation

<u>Ancienne :</u>	<u>Nouvelle :</u>
Congo	Zaire (du 27.10.1971 au 27.5.1996)
Katanga	Shaba (du 27.10.1971 au 27.5.1996)
Bas-Congo	Bas-Zaire (du 27.10.71 au 27.5.1996)
Albertville	Kalemie
Bakwanga	Mbuji-Mayi (depuis 1963)
Banningville	Bandundu (ville)
Coquilhatville (abrégé: Coq)	Mbandaka (depuis le 3.5.1966)
Costermansville	Bukavu (depuis 1947)
Élisabethville (abrégé: É'ville)	Lubumbashi (depuis le 3.5.1966)
Jadotville	Likasi (depuis le 3.5.1966)
Luluabourg	Kananga (depuis le 3.5.1966)
Port-Francqui	Ilebo
Stanleyville (abrégé: Stan)	Kisangani (depuis le 3.5.1966)
Léopoldville (abrégé: Léo)	Kinshasa / Kintambo (nom conservé jusqu'à nos jours)
Commune Saint-Jean (à Léo)	Lingwala
Commune de Dendale	Kasa-Vubu
quartier Renkin	Matonge
Avenue des Bangala (à Léo)	Av. Bokasa
Av. Prince-Baudouin	Av. Kasa-Vubu
Av. Tombeur de Tabora	Av. Tombalbaye
Pont Cabu	Pont Kasa-Vubu
Province	Région (depuis le 12 juillet 1972 au 27.5.1996)
District	Sous-Région (")
Territoire	Zone Rurale (")
Commune	Zone Urbaine (")
Secteur	Collectivité (")
Groupeement	Collectivité (")
Village	Localité (")

PREFACE

DE BENOIT VERHAEGEN

Joseph Mbungu, un des derniers témoins-acteurs de la colonisation au Congo et de la conquête de l'indépendance en 1960, est né en 1923 au Kwango, mais c'est à Soa (Lusanga) qu'il étudie et à Léopoldville (Kinshasa) qu'il est engagé en 1942 comme *clerc* des Pères Jésuites au collège Albert (devenu Boboto). Il y reste jusqu'en 1958 et il y fait connaissance avec l'élite intellectuelle de la capitale, dont les noms se retrouvent dans toutes les associations préoccupées de l'avenir du Congo.

En 1952, Mbungu est conseiller au périodique *Kongo dia Ngunga*, fondé par Nzeza-Landu, premier président de l'Abako. Bien qu'originaire du Kasai, Mbungu représente l'Abako au Comité régional pour le Kwango; son réseau d'amitié s'étend du Kwilu au Bas-Congo, au-delà des frontières ethniques et linguistiques, mais sa formation dans les institutions missionnaires des Pères Jésuites demeure un facteur déterminant de ses choix politiques. C'est ainsi qu'il devient, en 1954, secrétaire de l'Apeca (Association des Parents de l'Enseignement Catholique) créée pour s'opposer à la politique du ministre libéral belge A. Buisseret en faveur de l'enseignement laïc.

Avec un groupe de militants chrétiens, Mbungu crée en 1956 *Présence Congolaise*, organe d'inspiration chrétienne dont il devient le directeur en 1958. Durant deux ans, *Présence Congolaise* sera la tribune du nationalisme dit 'modéré'.

Ses multiples activités à Léopoldville, la diversité de ses contacts et amitiés avant l'indépendance le mettent en relation avec les personnalités congolaises qui occupent la scène politique en 1959 et 1960, dont Joseph Ileo, Joseph Ngulula, Cyrille Adoula, Joseph Kasa-Vubu, Alphonse Nguvulu, Martin Ngwete, Emmanuel Kimbimbi, Cléophas Kamitatu... Tous sont amis et confidents ; malgré la diversité des origines, ils constituent un groupe assez homogène. Leurs témoignages illustrent ce livre.

Il y a une exception, mais elle est importante : Patrice Lumumba. Joseph Mbungu est fondateur, avec lui et d'autres, du M.N.C. en octobre 1958. Dès la création de ce parti nationaliste unitariste, Lumumba devient la cible des critiques de notre auteur. Les occasions ne manquent pas : l'élection contestée de Lumumba à la présidence du M.N.C., le 10 octobre 1958; son intervention non prévue à la Conférence panafricaine d'Accra de décembre 1958; sa rivalité avec Gaston Diomi et d'une manière générale avec l'élite intellectuelle de Léopoldville, dont nous avons cité les noms; sa tardive participation au Congrès des partis politiques à Luluabourg, du 9 au 12 avril 1959; le refus de participer aux élections d'octobre 1959 voté au Congrès de Stanleyville, et les troubles qui ont suivi; enfin, la scission du M.N.C. le 16 juillet 1959.

Mbungu et l'ensemble du Comité Central créateur du M.N.C., sauf Antoine Ngwenza, décident de former un nouveau comité, sans Lumumba. Il y a désormais deux M.N.C. : celui de Lumumba et celui de Kalonji, dont Mbungu est membre du comité; le premier étend son emprise largement au-delà de la Province Orientale, tandis que le M.N.C./Kalonji est confiné à la région Luba du Kasai. Aux élections de mai 1960, le premier recueillera 33 sièges, le second 8.

Mbungu est le témoin attentif de toute cette évolution, qu'il décrit en s'appuyant sur la documentation publiée à l'époque par le CRISP, des articles de son périodique *Présence Congolaise*, et sur d'autres ouvrages de référence comme celui de Jacques Vanderlinden, *La Crise congolaise*. La vie urbaine de Léopoldville, les activités des *évolués*, les élections, les congrès de 1958 à 1960 et la Table Ronde, les nouvelles institutions, la formation du premier gouvernement dirigé par P. Lumumba, sont les temps forts de ce livre-témoignage.

La seule réserve concerne les passages consacrés à Patrice Lumumba, à qui l'auteur ne ménage pas ses critiques, sans toujours faire la distinction entre les contraintes de l'époque, les contradictions de la politique belge, la faiblesse de la nouvelle classe dirigeante face à la part de responsabilité du chef du premier gouvernement du Congo indépendant.

Peut-être la gestion du Congo indépendant, né dans les circonstances extravagantes de la décolonisation belge et de la «crise congolaise», était-elle impossible, et la tentative de Lumumba vouée à l'échec dès le départ, mais il lui revient le mérite de l'avoir tenté presque seul, tout en sachant qu'il y risquait sa vie.

Benoît Verhaegen
(novembre 2001)

PROLOGUE

Se remémorer les événements qui se sont déroulés il y a plus de quarante ans pour les consigner dans un ouvrage destiné à l'opinion publique n'est pas une tâche aisée. Chaque fois que nous retrouvons des amis, parmi lesquels des jeunes de la génération suivante, et que nous évoquons nos souvenirs réciproques, nous constatons vite que beaucoup ignorent des circonstances importantes concernant certains événements notoires; et ils insistent pour en savoir davantage.

Bien des personnes soucieuses de comprendre et d'expliquer la situation que vit aujourd'hui le Congo, après un passé riche et mouvementé, désirent vraiment connaître l'histoire de leur pays. De nombreux amis, même mes propres enfants, m'ont convaincu de mettre par écrit mes souvenirs.

Je n'ai aucune prétention d'écrire l'histoire; des spécialistes expérimentés et rompus à la recherche scientifique s'en chargent. Je me borne à raconter les faits dont j'ai été un témoin direct ou encore le rapporteur dans le cadre de mon métier,¹ dans la ville de Kinshasa dont j'ai suivi le prodigieux développement.

Je tiens à souligner que les textes qui forment ce livre ne sont pas tous inédits, en particulier les annexes; la plupart ont été déjà publiés sous diverses formes dans de multiples publications. Mais leur dispersion et leur rareté, dans notre pays où tant d'édifices ont été pillés, et les archives administratives vendues comme papier d'emballage sur les marchés publics, les rendent difficilement accessibles.

Lorsque j'ai débarqué pour la première fois à Léopoldville en décembre 1941, la capitale était constituée des deux «*Cités indigènes*» : Kinshasa et Kintambo, séparées par Kalina, bourgade occupée par les services du Gouvernement Général, par les hauts fonctionnaires de la Colonie et d'autres «*grosses légumes*» de la société dominante de l'époque.

Pour la facilité du service postal, l'agglomération de Kinshasa était appelée Léopoldville-I ou Est, et celle de Kintambo, Léopoldville-II ou Ouest. Cependant, tous les habitants des deux Cités étaient considérés comme d'«*authentiques Kinois*». Leur nombre ne dépassait guère cent mille âmes. À cette époque, la Cité indigène de Kinshasa ne comprenait que l'actuelle commune de Kinshasa, ainsi qu'une partie de Barumbu jusqu'aux environs de l'avenue du Kasaï, y compris un petit quartier situé en face du complexe de l'Armée du Salut, appelé Citas ou *Zandu ya mbwa*.²

¹ J'étais alors journaliste à l'hebdomadaire Présence Congolaise.

² Le "Marché des chiens". La Citas était une société de transport qui y avait ses installations..

Le quartier «européen» longeait la rive du fleuve à partir du Guest house Sabena, presque en face de la prison de Ndolo, en passant par l'usine de la Bralima, l'Hôtel de Belgique, à droite, et vers la gare de l'Est. À gauche, l'avenue des Travailleurs (aujourd'hui avenue du Commerce; avenue Charles de Gaulle après la Deuxième Guerre mondiale), avec le parc Fernand de Bock (aujourd'hui parc de la Révolution) Et le Jardin zoologique en constituait la limite, une sorte de «no man's land» entre les deux Cités. À côté de l'Hôpital général et du Laboratoire Princesse Astrid s'étendait le camp des travailleurs noirs des H.C.B. (P.L.Z.),³ qui sera déplacé à la commune Saint-Jean (aujourd'hui Lingwala) pour permettre l'extension de la ville.

Le boulevard Albert-1^{er} (devenu boulevard du 30-Juin), depuis la gare centrale ou de l'Est, finissait peu avant le building Tabacongo; on y tournait à droite par l'avenue Van Gele et l'avenue Valcke (avenue Lukusa), pour aller à Kintambo en passant par Kalina. À gauche, il n'y avait que l'immeuble Colibri et le Parquet; plus loin encore le dépôt des Travaux Publics du Gouvernement Général, avant d'atteindre le croisement de l'actuelle avenue Lukusa avec l'avenue des Victimes de la Rébellion. Enfin, en «débarquant» à Kintambo, toujours sur la gauche, il y avait deux maisons : celle du commissaire Derungs («*Nkoyi ya mobali*»⁴) et celle de l'administrateur-chef de la population noire de Kintambo. Puis, avant le motel Vianna, à côté de la gare du chemin de fer, se trouvait le marché public et le centre commercial.

Au départ de l'avenue Van Gele, depuis le building Forescom à la place Léopold, à droite, il n'y avait que peu de constructions : le temple de B.M.S., puis quelques rares maisons d'habitation, la Direction générale des Finances (av. Lukusa à Kalina), la Direction générale de la Santé, l'imprimerie du Gouvernement Général, le restaurant Petit-Pont (chez Nicolas), la filature Utexléo. À part l'avenue Lippens (ex-avenue des Trois-Z.) et le quartier du Gouvernement Général, tout le domaine restant, de part et d'autre, était couvert par une brousse luxuriante.

Au delà du marché de Kintambo, la Chanic avait ouvert un Chantier naval. Plus haut, à gauche, sur la colline, c'était le domaine du Gouvernement provincial. Plus à gauche encore, dans la brousse, s'élevait la résidence du Vicaire apostolique,⁵ et à côté, l'école professionnelle dirigée par les Frères des Écoles Chrétiennes.

Pour se rendre d'une Cité à l'autre, les transports en commun étaient nuls : pas de bus, un train⁶ faisait deux trajets par jour, matin et soir. À moins de louer un taxi, passant par l'avenue Valcke, l'unique voie existante, ou bien de disposer d'un vélo, le seul moyen de circuler en ville était la «*ligne onze*» (c'est-à-dire à pied).

Durant la guerre, les difficultés de transport dues à la pénurie de carburant ont poussé le gouvernement à mettre en place, dans le département des Travaux Publics, un service de transport en commun, avec des camions aménagés à cette fin; mais c'était réservé aux Blancs... Il y avait aussi, en guise de taxis, des «pousse-pousse»

³ Huileries du Congo Belge, devenues Plantations Lever au Zaïre.

⁴ Ce surnom signifie "Le léopard mâle".

⁵ Titre porté alors par l'évêque d'un diocèse de mission; c'était à l'époque mgr Georges Six.

⁶ Une gare se trouvait avenue Usoke, près de l'avenue Prince-Baudouin (avenue Kasa-Vubu).

tirés par des Laris, à l'image de ce qui se faisait à Brazzaville. Puis il y eut les Pipinis⁷. Après la guerre seront créés les T.C.L. (Transports en Commun de Léo), une société parastatale installée avenue Kabinda, dans la commune de Saint-Jean; elle débuta avec quelques «gyrobus» électriques de marque suisse, surnommés «*bus ya maseke*» (cornes) à cause de leur caténaire, puis elle mit en service des bus à moteur diesel, qui circulaient dans toute la ville selon des horaires précis et réguliers.

Cette description de Kinshasa à l'époque me paraît utile pour que les Kinois d'aujourd'hui puissent saisir l'essor spectaculaire qu'a connu notre capitale, et en particulier pour évoquer les deux Cités qui sont la base de Léopoldville : les vieux qui appellent Kintambo «Kinshasa-II» en gardent la trace, à leur insu peut-être.

Dans mon récit, je m'efforce de présenter les faits le plus objectivement possible. Je les accompagne quelquefois de certains commentaires de type historique, voire critique. Mais je veux éviter de provoquer une polémique stérile.

Cet ouvrage reprend une brève histoire de notre pays, enseignée dans tous les manuels scolaires, depuis la première exploration de Stanley en 1881, en passant par la fondation de l'État Indépendant du Congo par Léopold II, et sa cession à la Belgique qui en a fait sa colonie en 1908, le 18 octobre. Nous présentons ensuite l'administration coloniale et ses structures, le développement socio-économique du pays, l'émancipation retardée des populations autochtones, et enfin, l'éveil des consciences. Cet éveil s'est concrétisé officiellement, pour la première fois, dans le Manifeste de Conscience Africaine, suivi peu après par des écrits plus coriaces de l'Abako, stimulant chez les autochtones des sentiments nationalistes plus prononcés. Ce qui vaudra à cette association le privilège d'une écrasante victoire lors des premières élections communales organisées dans la capitale en 1957.

L'existence de plusieurs associations ou mouvements culturels, sportifs, ethniques et d'entraide mutuelle est passée en revue dans le texte. Nous voyons ensuite la fondation, en octobre 1958, du Mouvement National Congolais (M.N.C.), la première organisation politique du pays, la montée en flèche de la renommée de Patrice LUMUMBA et son avènement au pouvoir en 1960.

La présence massive, impressionnante, de Congolais à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1958 est l'objet d'une attention particulière. Enfin, nous relaterons en détail les émeutes du 4 janvier 1959 qui mirent le feu aux poudres; elles ont précipité la création des mouvements politiques qui ont conduit, sans transition, le Congo à l'indépendance. Mention spéciale pour la Force Publique, qui fit naguère l'honneur du pays, et qui fut, hélas, à la base de la débâcle lors de l'indépendance.

⁷ Pipinis était un commerçant grec, qui créa à Léo le premier service de transport en commun pour Congolais, avec un seul camion aménagé à cette fin ; le succès fut tel que son véhicule fut amorti en un mois ; il en mit deux autres en circulation.

Abréviations et sigles :

A.I.A. > A.I.C. :	Association Internationale Africaine > Assoc. Internationale du Congo
É.I.C. :	État Indépendant du Congo
ADAPES :	Association des Anciens Élèves des Pères de Scheut
ANGELUS :	Association des Anciens Élèves de Lusambo
APAMAK :	Association de Prévoyance et d'Aide Mutuelle des Anciens Élèves de la Mission du Kwango (Jésuites)
ASSANEF :	Association des Anciens Élèves des FF. des Écoles Chrétiennes
GAÉFMA :	Groupement des Anciens Élèves des Frères Maristes
UNASK :	Union des Anciens Séminaristes de Kabwe
ACMAF :	Association des Classes Moyennes Africaines
APIC :	Association du Personnel Indigène de la Colonie
INTERFÉDÉRALE :	Confédération des Fédérations et Associations ethniques
ABAZI :	Alliance des Bayanzi
AGÉKAP :	Association Générale des Kabula-Mpuka
FÉDÉKA-Léo :	Fédération Kasaienne de Léopoldville
FÉDÉKWA :	Fédération Kwangolaise
M.S.M :	Mouvement Solidaire Muluba
MUKALO :	Mutuelle des Bakwa-Kalonji
ABAKO :	Alliance des BaKongo
ASSORECO :	Association des Ressortissants du Haut-Congo
BALUBAKAT :	Parti des Baluba du Katanga
CEREA :	Centre de Regroupement Africain
COAKA :	Coalition Kasaienne
CONAKAT :	Confédération des Associations Katangaises
M.N.C./K. :	Mouvement National Congolais/Kalonji
M.N.C./L. :	Mouvement National Congolais/Lumumba
M.U.B. :	Mouvement de l'Unité Basonge
PALU :	Parti Lumumbiste Unifié
P.D.P.L. :	Parti de la Défense du Peuple Lulua
P.N.P. :	Parti National du Progrès
P.P. :	Parti du Peuple
P.S.A. :	Parti Solidaire Africain
PUNA :	Parti de l'Unité Nationale
RECO :	Rassemblement de l'Est du Congo
U.C. :	Union Congolaise
UNIMO :	Union Mongo
C.N.S. :	Conférence Nationale Souveraine
U.D.P.S. :	Union pour la Démocratie et le Progrès Social
F.P.C. :	Forces Politiques du Conclave
P.D.S.C. :	Parti Démocrate et Social Chrétien
USORAL :	Union Sacrée de l'Opposition Radicale et Alliés

I. UN PEU D'HISTOIRE

L'histoire apprise à l'école nous a enseigné qu'il y a à peine un siècle, la carte géographique du continent africain comprenait au centre une immense étendue blanche sur laquelle on pouvait lire la mention : *Terra incognita* (territoire inconnu). Cependant, l'embouchure du fleuve Congo avait été découverte en 1485 par le navigateur portugais Diego Cão, et en 1597 déjà, un groupe de 1.200 colons venus des Flandres, fuyant le joug du duc d'Albe, tentèrent en vain de s'installer dans la région de l'embouchure du fleuve.

L'opinion publique européenne ne se mit à s'intéresser à l'Afrique centrale qu'à la suite d'un reportage paru en 1872 dans le *New York Herald* : Henry Morton Stanley, journaliste intrépide d'origine anglaise établi aux États-Unis, avait été envoyé à la recherche du Docteur Livingstone qui ne donnait plus de ses nouvelles; il le retrouva à Udjidji en 1881.

Puis Stanley entreprit, le premier, de traverser l'Afrique inconnue de Zanzibar, sur l'océan Indien, à la côte atlantique; il réussit de 1874 à 1876, en 999 jours.

Stanley s'est fait construire un bateau en fer, démontable, que ses porteurs noirs pourront trimballer en pièces détachées en l'absence d'eau navigable : le *Lady Alice*.

L'expédition, de 230 hommes, quitte Bagamoyo (côte est) le 12 novembre 1874. Deux mois plus tard, Edward Pockock, un des trois compagnons blancs de Stanley, meurt du typhus à Sunia. L'expédition atteint le lac Victoria le 27 février 1875 et en fait le tour, durant 57 jours, dans une trentaine de pirogues, non sans livrer quelques batailles. Frederick Barker, un autre compagnon blanc de Stanley, y perd la vie.

Le 6 juillet 1875, les survivants prennent la direction de l'Ouganda, découvrent le Ruwenzori, les lacs qu'on nommera Albert et Edouard, et atteignent le Tanganyika le 27 mai 1876. Après en avoir fait le tour en 51 jours, Stanley le traverse depuis Udjidji et entraîne les 129 hommes qui lui restent vers le Lualaba et le cœur du continent, totalement inconnu ...des Blancs.

À Nyangwe, il rencontre Tippo-Tip, jeune chef arabisé, qu'il paie 5.000 dollars pour l'accompagner durant trois mois dans la descente du fleuve; Tippo-Tip dispose, lui, d'environ 700 hommes. Ils partent de Nyangwe le 5 novembre, traversent le Maniema, et se quittent dès la Noël 1876.

Lorsque le fleuve est navigable, le *Lady Alice* est un abri précieux; porteurs et soldats accompagnent dans des pirogues, souvent attachées ensemble, ou à pied le long de la rive. L'hostilité des habitants se fait de plus en plus farouche aux abords des rapides et des chutes qui seront baptisées plus tard *Stanley Falls*, en amont de l'actuelle Kisangani, et qui seront franchies du 6 au 28 janvier 1877.

*À l'Aruwimi, un affluent puissant du Congo, l'expédition de Stanley fut attaquée par une flottille de pirogues géantes. Il en résulta une véritable opération amphibie. Avant de se réembarquer, les hommes de Stanley découvrirent une sorte de temple dont le toit reposait sur trente-trois défenses d'éléphant. En plus de cet ivoire, une centaine d'autres objets de la même matière furent emportés comme butin. Stanley put constater chez cette population un sens profond de la décoration d'armes et d'objets divers, d'usage courant. Il estima que son sens artistique était plus développé que celui de n'importe quelle autre tribu qu'il avait appris à connaître au cours de son voyage sur le fleuve Congo. L'anthropophagie sembla, elle aussi, être une des caractéristiques de ce peuple prospère et développé. [...] Le passage de l'expédition était salué partout par les cris : Viande, viande....*¹

Stanley ne croyait pas que son aventure serait un jour connue du monde : quand il en avait parlé avec Livingstone, celui-ci lui avait dit que descendre le Lualaba était une entreprise dénuée de sens. Pourtant Stanley, s'accrochant à «son destin», continua à remplir ses petits carnets de notes. Et l'espoir réapparut bientôt :

*Le 8 février un chef confirma, ce dont Stanley par ailleurs ne doutait plus depuis son départ des Stanley Falls, que le grand fleuve qu'il descendait était le même que le mystérieux Congo. On découvrit, chez une des tribus le long du fleuve, quatre vieux mousquetons portugais, ce que les membres de l'équipage considérèrent comme un indice favorable, et ils en conclurent qu'ils étaient sur le bon chemin. Plus loin, ils constatèrent que le nombre d'armes à feu employées par les indigènes était de plus en plus grand. Stanley livra son avant-dernier combat contre les Bangala, le trente-et-unième qu'il avait eu à soutenir contre les populations établies le long de la grande voie d'eau. La rencontre fut sanglante, la plus dure de tout le voyage. Il n'est pas étonnant que c'est au sein de cette population que furent recrutées les premières troupes indigènes pour les forces de police congolaises.*²

Poursuivant sa descente vers l'ouest puis vers le sud, le fleuve reçoit par sa gauche une puissante rivière dénommée Kasai, puis il s'engouffre dans un chenal coincé entre des rives plus escarpées; quelques dizaines de kilomètres en aval, après le village de Maluku, toutes ces eaux tumultueuses débouchent majestueusement dans une vaste plaine, formant un immense lac parsemé d'îles, que Franck Pocock, le dernier compagnon blanc survivant avec Stanley, baptisa *Stanley Pool*.

Puis ce sont les terribles cataractes, trente-deux rapides infranchissables qui le contraignent à tailler un chemin pour ses porteurs et les segments de sa *Lady Alice*, jusqu'au prochain bief navigable. Il y perd beaucoup d'hommes, dont son boy favori Kalulu et son dernier compagnon blanc, Franck Pocock. L'expédition est épuisée.

*Stanley écrivit le 4 août 1877 sa missive bien connue «à n'importe quel gentleman d'expression anglaise à Embomma» dans laquelle il exposa sa situation lamentable. Un texte français et un texte espagnol y furent ajoutés et confiés à des indigènes, qui avaient promis de se rendre à Boma pour alerter les négociants blancs qui y étaient établis. Quelques uns de ses hommes les accompagnèrent. Factoreries et comptoirs envoyèrent les provisions nécessaires pour remettre sur pied l'expédition affamée.*³

¹ Marcel LUWEL, *Stanley*, Éditions Elsevier, 1959, pp.56-57.

² *Ibid.*, p.57.

³ *Ibid.*, p.60.

L'arrivée de Stanley à Boma⁴ a créé la stupeur : disparu depuis près de trois ans, il avait réussi à traverser le «continent inconnu», et avait découvert le tracé du fleuve depuis le nord du Katanga ! L'un des tout premiers à adresser à l'explorateur un message de félicitations pour ses exploits, ce fut le roi Léopold II.

Stanley raccompagna ensuite ses vaillants Zanzibarites – il ne restait plus que 115 survivants de son expédition – chez eux, mais cette fois en bateau par le cap de Bonne Espérance. Lui-même quitta Zanzibar pour l'Europe le 13 décembre 1877.

À son retour d'Afrique, Stanley voulut d'abord confier ses découvertes à son pays d'origine, la Grande-Bretagne, mais la reine Victoria ne lui parut pas intéressée. Alors Stanley accepta les offres de Léopold II, qui s'était empressé de lui dépêcher un émissaire à ce sujet. Le souverain belge avait des visées sur l'Afrique, alors que les grandes puissances européennes (Allemagne, Grande-Bretagne, France...) ne tenaient pas à laisser les petites nations «jouer dans la cour des grands».

Léopold II avait eu l'initiative de manifester son intérêt pour cette *terra incognita* au coeur du continent africain : il avait financé et réuni, à Bruxelles en septembre 1876, une conférence géographique, qui créa l'Association Internationale Africaine (A.I.A.). Son but était d'explorer la région inconnue, d'y apporter la civilisation occidentale et d'y supprimer l'esclavage. Des arrière-pensées économiques n'étaient pas absentes : «Il faut à la Belgique une colonie». Pour que ces terres ne tombent pas en possession d'un autre pays, le Roi s'ingénia à tresser l'un des premiers traités multinationaux. Les grandes puissances conviendront d'internationaliser l'Afrique centrale, sous une autorité personnelle (Léopold II) mais avec certains pouvoirs et attributs d'un État, tel qu'un drapeau (la bannière bleue avec en son centre une étoile dorée). De tous les comités nationaux créés pour réaliser les buts de l'A.I.A., le plus actif fut assurément celui de la Belgique, sous l'impulsion du Roi, notamment en prenant possession des rives du lac Tanganyika et de l'estuaire du fleuve Congo.

En recevant Stanley, le roi Léopold II lui proposa un contrat avec l'A.I.A., mais plus précisément au nom du Comité d'Étude du Haut-Congo, qu'il avait créé pour mieux réaliser ses projets suite aux attermoissements d'autres sections de l'A.I.A. Le Roi finança une mission d'exploration confiée à Stanley : c'était son 2^e voyage en Afrique. Il établit sa base à Vivi, un peu en amont de Matadi, puis il remonta cette fois le fleuve en s'efforçant d'ouvrir une piste; sa caravane mit un an pour atteindre le *Stanley Pool* à Pumbu le 1^{er} décembre 1881.

Surfant sur la situation, le Comité contrôlé par le Roi reprit à son compte le drapeau étoilé d'or, et transforma en 1882 l'A.I.A. en Association Internationale du Congo (A.I.C.). Entre-temps, l'explorateur italien Savorgan de Brazza pénétrait dans le nord du Bas-Congo, au nom de la France qui s'inquiétait de l'activisme léopoldien. C'est alors que le souverain belge eut une idée géniale : il proposa à la France d'hériter, au cas où son oeuvre échouerait, de tous ses droits en Afrique par

⁴ En plein centre de la ville, on peut visiter un gros baobab creux dans lequel on raconte que Stanley aurait passé la nuit! En réalité, il fut reçu en triomphe par les Blancs de Boma.

«droit de préemption». Jules Ferry, Président du Conseil français, fut enthousiasmé. Mais, pour tromper l'ardeur française, les Britanniques et les Allemands se rangèrent du côté de Léopold II. Le Roi des Belges joua très serré pour contenir les prétentions britanniques et françaises et gagner la sympathie de Bismarck. Ce dernier accepta de convoquer et de présider la Conférence de Berlin qui se tint du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, et a réuni quatorze puissances soucieuses de s'entendre pour apaiser leurs rivalités en Afrique.

À l'issue de la Conférence, les 28 et 30 avril 1885, Léopold II fut autorisé à porter le titre de «Fondateur» de cet empire, ou Roi de l'État Indépendant du Congo (É.I.C.), qui fut proclamé le 1^{er} juillet 1885 à Vivi, première capitale administrative du pays. Celle-ci sera fixée à Banana, puis à Boma, et finalement à Léopoldville en 1936, en attendant son transfert probable à Luluabourg, selon le vœu émis à la Table Ronde politique de Bruxelles en 1960. Les États-Unis, qui voulaient jouer au promoteur et au protecteur de la moralité internationale, se révélèrent un allié précieux. Ils furent représentés à Berlin par l'explorateur Stanley et par le militaire et diplomate Sanford, tous deux inconditionnels du Roi des Belges; ils lui avaient rendu un précieux service en obtenant de Washington la reconnaissance, dès le 22 avril 1884, du caractère souverain de l'Association Internationale du Congo, ce qui permit à Léopold II de se créer un État indépendant des puissances coloniales européennes, et d'échapper à leurs sordides rivalités commerciales. Le commerce y sera libre et les États-Unis pourront y avoir leur part.⁵

Paradoxalement, le gouvernement belge fut le tout dernier à proclamer cette reconnaissance, le 23 février 1885, trois jours avant la fin de la Conférence.

L'État Indépendant du Congo devient colonie belge

La Constitution belge prévoit (art. 62) que le Roi ne peut être à la tête d'un autre État sans l'assentiment des deux chambres. Députés et sénateurs vont l'y autoriser (28 et 30 avril 1885). Mais les deux États restaient bien distincts l'un de l'autre sur les plans financier, militaire, diplomatique. Le Congo était gouverné directement depuis le Palais de Bruxelles par l'entremise des collaborateurs et agents du Roi. C'est sous son autorité personnelle qu'était placé le destin de l'Afrique centrale : le gouvernement et les chambres belges ne pouvaient s'immiscer dans ses décisions et ses entreprises congolaises. Il investit sa fortune personnelle dans ses projets, créant diverses sociétés à charte dont les bénéfices devaient financer son «œuvre». Or, ses ambitions mégalomanes lui coûtaient cher et dès 1889, il gagea «son É.I.C.» pour arracher un emprunt de l'État belge. Sur le conseil de Stanley, qui estimait que «Sans un chemin de fer, le Congo ne vaut pas un penny», il lança la réalisation, de 1889 à 1898, d'une voie ferrée de Matadi vers le Pool. Sa construction coûta la vie à plusieurs dizaines de milliers d'hommes, Blancs et Noirs: un Blanc a succombé pour chaque kilomètre, tandis qu'un Noir périssait pour chaque mètre de voie ferrée...

⁵ Jean Kestergat, *Quand le Zaïre s'appelait Congo*, Bruxelles, P.Legrain, 1985, p.19.

Les agents de ces sociétés, à la fois administrateurs (*Bulamatar*) et commerçants (achats de raphia, caoutchouc et surtout ivoire; vente de produits manufacturés en Europe), jouissaient d'une grande autonomie. Les missionnaires, principalement catholiques, furent associés à cette œuvre pour évangéliser les populations païennes : encouragés par mgr Lavigerie, les Pères Blancs s'installèrent dans l'est du pays, les Pères de Scheut dans l'ouest et le centre. L'œuvre des missions était financée par l'É.I.C. qui leur concédait des terres d'élevage et de culture. Les protestants se sont très peu impliqués, sans doute par manque de soutien de la part de l'É.I.C., mais surtout à cause de l'hostilité des prêtres catholiques.

La possession de Léopold II procura à la Belgique un nouveau gage d'existence contre le rêve d'annexion que nourrissait la France à son égard.

Bismarck n'a-t-il pas révélé qu'en 1886 Napoléon III lui avait instamment demandé de reconnaître à la France le droit de reconquérir la Belgique? Le Chancelier n'a dit ni oui ni non, mettant soigneusement sous clef le document proposé par l'Empereur des Français. Au moment de la guerre de 1870, Bismarck ressortit la proposition pour l'ajouter aux arguments justifiant l'agression prussienne.⁶

Léopold II avait placé au Congo une large part de son ambition et de ses rêves de grandeur, mais il ne visita jamais son empire. Coincé par les dettes, il dut engager tous ses droits sur le Congo en échange d'une aide indispensable de la part de l'État belge; il était toutefois «convaincu de contribuer ainsi à assurer à la Belgique des débouchés indispensables à son industrie, et d'ouvrir à son activité économique des voies nouvelles». Mais avant de céder le Congo à la Belgique, le Roi avait créé une société dénommée «Fondation de la Couronne», nantie en propriété tout à fait privée d'une vaste part du territoire congolais, dont la rentabilité se basait sur l'ivoire, le copal, le caoutchouc; les multiples produits du domaine alimentaient la «Fondation», qui servait à réaliser en Belgique certains projets grandioses. Citons par exemple : les arcades du Cinquantenaire, le musée de Tervuren, le domaine de Laeken... et ses statues équestres qui se dressent sur diverses places de Belgique et du Congo.

Fief personnel de Léopold II, Roi des Belges, le pays avait hérité du drapeau européen de l'A.I.A., fond bleu frappé d'une étoile dorée, et reçut un hymne national propre, *Vers l'avenir* (voir annexe I), qui commençait par ces mots :

«Le siècle marche et pose ses jalons, nous marquant une étape nouvelle...»

Le siècle en marche, ce fut le rush du monde industriel sur le caoutchouc, après l'invention du pneu par Dunlop. Vers 1895, le Roi commençait à entrevoir le succès financier de son entreprise. Mais c'était trop tard!... Ses énormes dettes à l'État belge étaient échues. Et en É.I.C., la récolte du latex de liane par les «indigènes» avait été poussée avec des méthodes de contrainte telles qu'un scandale international éclata.

Léopold II rêvait de mourir riche, mais il s'ingénia à disperser son immense fortune dans une nébuleuse de fondations, sociétés immobilières ou autres à travers l'Europe, pour ne rien laisser à ses trois filles Stéphanie, Louise et Clémentine,

⁶ *Ibid.*, p.18.

avec lesquelles il s'était brouillé à jamais. La Belgique hérita de ce qui n'avait pas été dilapidé par sa jeune maîtresse Caroline, avec laquelle il avait eu deux fils.

Très rusé, Léopold II voyait aussi plus loin que tous les autres, qui ne le lui ont jamais pardonné. C'est ainsi qu'en 1937, lorsque Hitler menaçait toute l'Europe, Chamberlain, Premier ministre britannique, essaya de l'endormir en lui proposant la moitié du Congo en échange de la paix en Europe, croyant à une revanche tardive. Mais Hitler voulait autre chose et se méfiait des promesses des Anglais. Quant aux Français, quand la Belgique donna l'indépendance au Congo, le ministre des Affaires étrangères du général de Gaulle, M. Couve de Murville, interpella l'ambassadeur de Belgique à Paris pour lui rappeler le droit de préemption sur le Congo accordé à la France par Léopold II en 1884; il l'assura qu'il n'envisageait pas pour le moment d'user de ce droit, mais sans doute la France n'avait-elle pas perdu l'idée de supplanter la Belgique dans l'Afrique post-coloniale...

L'annexion par la Belgique, en 1908, de cette immense et riche colonie consolida l'existence du petit Royaume coincé entre ses grands voisins d'Europe, notamment lors de la Guerre mondiale, lui permettant de financer l'effort de guerre et d'être le seul pays à en sortir sans aucune dette.

Ce sera le prix de l'aide de la Force Publique qui vient au secours des Anglais menacés en Rhodésie, puis qui participe à la conquête du Cameroun avant de s'attaquer au "gros morceau", l'Est Africain allemand. La guerre de 1914-1918 a fortement raffermi la position belge en Afrique. En effet, Londres a dû reconnaître l'annexion de la colonie belge, ce qu'elle se refusait à faire jusqu'en 1913.⁷

Sans oublier les livraisons de cuivre, d'or, d'huile de palme et de caoutchouc, puis surtout celles d'uranium de Shinkolobwe (Katanga) qui permit l'étude et la fabrication des premières bombes atomiques, qui mirent fin à la Deuxième Guerre mondiale.

Le 28 novembre 1907, Léopold II avait signé un Traité «cédant» son É.I.C. à la Belgique. Mais les Belges étaient très divisés sur la question. Ce n'est que peu avant la mort du Roi, le 18 octobre 1908, que le Parlement a ratifié ce Traité, devenu la «**Charte coloniale**». Ce jour-là, le Congo a cessé d'être un État indépendant pour devenir une Colonie belge.

Depuis lors, sous le contrôle du Parlement, le Congo fait partie intégrante du nouveau système et c'est le législateur belge qui fait adopter le budget annuel de la Colonie, autoriser des emprunts et charges extraordinaires, approuver tout traité.⁸

Toutefois, l'article premier stipule que «le Congo Belge a une personnalité distincte de celle de la métropole.» Une loi belge n'est applicable dans la Colonie que si un décret ou une loi coloniale le stipule expressément.⁹ Quant au budget, ce même article établit un cloisonnement entre l'actif et le passif des deux territoires. En 1925, quand la Belgique se verra attribuer par la Société des Nations le gouvernement sur le «Ruanda-Urundi» (ex-colonie allemande), ce territoire sera

⁷ *Ibid.*, pp.61-62.

⁸ *Congo-Zaïre* (ouvrage collectif du GRIP), p.19.

⁹ «Si, en cas d'interprétation douteuse de lois congolaises, on peut se rapporter au texte de lois belges sur la matière, cette faculté ne peut ni ne doit s'entendre jusqu'à permettre l'application des lois belges au Congo.»

rattaché administrativement, sous quelques réserves, au Congo Belge dont il formera un «vice-gouvernement général»; ici encore, les budgets seront strictement séparés.¹⁰

On a rarement relevé le fait que le Katanga aussi jouissait d'un statut à part. Dès 1891, Léopold II avait concédé l'occupation administrative et l'exploration du Katanga à la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (C.C.C.I.) dirigée par Albert Thys (par ailleurs maître d'oeuvre de la fameuse voie ferrée de Matadi au Pool). Cette société privée s'associa en 1900 à l'É.I.C. pour créer le Comité Spécial du Katanga (C.S.K.), qui géra cette vaste et riche région, y compris les forces armées, sans aucun contact avec Boma, qui était alors la capitale de l'État. Quand la Belgique prit le contrôle de la Colonie, elle mit fin en 1910 à une telle autarcie, mais elle érigea pour le Katanga un «Vice-gouvernement» à Élisabethville, très peu inféodé au Gouverneur Général de Boma. Le premier «Vice-G.G.» a été le représentant du C.S.K., le major É. Wangermée : il garda son autonomie législative!

L'art. 2 de la Charte coloniale garantit une série de libertés individuelle «à tous les habitants de la Colonie». En théorie : celles-ci seront habituellement méconnues aux Congolais. C'est l'art. 4 qui établit les catégories sociales : d'une part les Belges, les Congolais immatriculés et les étrangers, qui «jouissent de tous les droits civils reconnus par la législation du Congo Belge»; d'autre part les indigènes de la Colonie non-immatriculés, qui «jouissent des droits civils qui leur sont reconnus par la législation et par l'ordre public»; les indigènes de pays voisins, non-immatriculés, étaient assimilés à cette seconde catégorie. Une «Commission pour la protection des indigènes» est instituée par l'art. 6 pour surveiller la vie sociale, publique ou privée; selon Crawford Young,¹¹ elle devait être «une sorte de censeur moral (...) dénonçant toute exploitation de la population africaine»; c'est elle qui a conçu et mis en oeuvre l'immatriculation, en vue de réduire les inégalités raciales.¹²

Créée par la loi dès 1898, une «ségrégation résidentielle» organise une séparation stricte entre quartiers des Blancs et des Noirs, à l'exception des «boyeries», annexes réservées aux domestiques dans les «parcelles» de Blancs. Doublée d'un couvre-feu, cette ségrégation sera levée en février 1959, sans grand effet d'ailleurs, un an et demi avant l'indépendance. Une autre discrimination, celle de l'enseignement, a été levée en 1950 pour un petit nombre d'enfants congolais admis dans les écoles pour Blancs au grand dam de maints Européens. Pourtant les élèves noirs étaient filtrés par une

¹⁰ Loi du 21 août 1925.

¹¹ Crawford Young, *Introduction à la politique congolaise*, CRISP-Éd.Univ.du Congo, 1968, p.22.

¹² Une «*Carte du mérite civique*» attribuée aux «évolués» peut être «accordée sur demande à ceux dont le casier judiciaire est vierge de pratiques non civilisées telles que polygamie, sorcellerie, et de crimes révélant un manque d'honnêteté, comme le vol ou la fraude.» Il faut être majeur, et justifier, par sa formation et sa manière de vivre, d'un état de civilisation impliquant l'aptitude à jouir des droits et à remplir les devoirs prévus par la législation. Il faut notamment savoir lire, exception faite pour ceux qui peuvent se prévaloir de 25 ans de bons et loyaux services dans l'administration, ou d'avoir été chef pendant 20 ans... Mais l'immatriculation sera un échec, du fait de la ségrégation raciale très forte, que la «Carte» n'éliminait pas. Devenus des aigris, les *évolués* se tournèrent contre la colonisation, et beaucoup furent les leaders de l'indépendance.

procédure humiliante : une commission spéciale passait au crible non seulement leurs qualifications scolaires mais aussi le standing de leur famille et leur hygiène.

Quant à l'emploi, la discrimination s'est maintenue jusqu'à l'indépendance – et même bien après! – notamment en matière de rémunération.

L'art. 7 de la Charte coloniale donne au Roi des Belges quasi les pleins pouvoirs. «Le Roi exerce le pouvoir législatif par voie de décrets, sauf quant aux objets qui sont réglés par la loi.» À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, une loi du 7 septembre 1939 a même donné au Roi des pouvoirs spéciaux pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi. C'est le Parlement belge qui doit voter le budget du Congo. Mais, selon C. Young,

*ceci devint un rituel strictement pro forma. Non seulement l'administration avait le droit de transférer des sommes d'un poste à l'autre du budget, mais de plus, il arrivait souvent que le budget ne passait au vote que six mois après le début de l'année fiscale. Jusqu'à l'apparition des premiers troubles, le Congo n'intéressait le Parlement que lorsqu'il demandait des subsides.*¹³

L'art. 24 crée toutefois un organe à vocation législative, le **Conseil colonial**, groupe de vétérans du Congo, magistrats, administrateurs, agronomes, ingénieurs, missionnaires... appelés à faire office de conscience du système. Toutes les mesures considérées comme législatives doivent y être traitées. Mais le pouvoir exécutif appartient encore au Roi, étant entendu que la Constitution belge dispose qu'aucun acte du Roi ne peut avoir d'effet s'il n'est contresigné par un de ses ministres qui par cela s'en rend seul responsable; le gouvernement belge compte donc un ministre des Colonies,¹⁴ nommé et révoqué par le Roi. Sur place, le Gouverneur Général dispose dès 1920 d'une administration très dense – et d'ailleurs performante – qui atteindra au moment de l'indépendance quelque 10.000 agents dans l'ensemble de la fonction publique (officiers de l'armée ou de la police, magistrats, administrateurs). Très peu sont des Congolais, faute d'une politique d'africanisation des cadres.

Au sein de l'administration, quelques rares Congolais avaient pu accéder à des postes importants. Joseph Yumbu, leader Abako qui en fut président a.i. durant la détention de Kasa-Vubu en 1959 à la prison de N'dolo à Léopoldville; Bolamba, le futur secrétaire d'État à l'Information de Lumumba, fut éditeur de la revue La Voix des Congolais sous l'égide de l'administration avant d'être nommé par le ministre Buisseret attaché au ministère des Colonies à Bruxelles; Bolikango fut nommé en 1959 commissaire-adjoint au département de l'Information de l'Administration centrale à Léopoldville, poste que l'on peut considérer comme étant le plus élevé qu'un Noir ait occupé avant l'indépendance; Alphonse Sita devint commissaire à la Jeunesse au début de 1960; Julien Kassongo, futur secrétaire particulier du Premier ministre Adoula, fut nommé attaché de cabinet par Van Hemelrijck, ministre des Colonies et le resta sous son successeur De Schrijver; Théodore Idzumbuir occupa un poste analogue sous le Gouverneur Général Cornélis; Hubert Sangara fut nommé membre du conseil d'administration de la Sabena.

¹³ Crawford Young, *op. cit.*, p.19.

¹⁴ Par Arrêté royal du 18 août 1958, le titre est ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Au plan judiciaire, l'art. 29 de la Charte coloniale stipule: «Les décisions rendues en matières civile et commerciale par les tribunaux siégeant dans la métropole, et les sentences arbitrales exécutoires en Belgique ont, dans la Colonie, l'autorité de la chose jugée, et y sont exécutoires de plein droit. Les actes authentiques exécutoires en Belgique sont exécutoires de plein droit dans la Colonie.» L'inverse ne sera établi que par une loi du 15 avril 1924. Aux termes de l'art. 30, «Quiconque poursuivi pour une infraction commise dans la Colonie sera trouvé en Belgique, y sera jugé par les tribunaux belges conformément à la loi pénale coloniale, mais dans les formes prévues par la loi belge. Les peines de servitude pénale prévues par la loi coloniale sont, suivant leur durée, remplacées par des peines d'emprisonnement, de réclusion ou de travaux forcés de même durée.»

Comme insignes du pouvoir colonial, l'art. 35 autorise le Congo Belge à utiliser la bannière et le sceau dont s'était servi l'État Indépendant du Congo, qui lui-même l'avait repris officiellement de l'A.I.C. le 21 juin 1887. Ce drapeau bleu clair avec une étoile d'or au centre sera repris à l'indépendance, en y ajoutant six petites étoiles d'or symbolisant les six provinces héritées de la Colonie.¹⁵

La Charte coloniale du 18 octobre 1908 sera abrogée par la **Loi fondamentale** élaborée et votée en mai 1960 par les autorités belges, et promulguée par le Roi: Constitution provisoire¹⁶ du nouvel État du Congo indépendant, elle comportait une partie relative aux structures politiques du Congo, promulguée le 19 mai 1960, et une partie relative aux libertés publiques, promulguée le 17 juin 1960.

Le Congo Belge sera considéré comme une Colonie modèle, une oasis de paix et de prospérité dont les Belges s'enorgueillissent. Leurs souverains n'ont pas manqué de venir sur le terrain admirer l'œuvre de leur ancêtre. La Belgique veut ouvrir une ère nouvelle de progrès en faveur des «indigènes». Le roi Albert I^{er}, successeur de Léopold II, déclare :

*C'est en relevant le niveau moral des indigènes, c'est en n'ignorant pas leur situation matérielle, c'est en combattant les maux dont ils souffrent, c'est en multipliant aussi rapidement que possible les voies de communication, que nous assurerons l'avenir du Congo.*¹⁷

Premier monarque à visiter la Colonie, en 1928 avec la reine Élisabeth, il fait poser quelques jalons dont le souvenir est encore vivace : la première maison en briques cuites, construite par des maçons militaires venus tout exprès de Belgique (on peut la visiter, dans une palmeraie tout près de la ville de Boma, au Mayumbe); l'hôtel Métropole de Matadi, l'hôtel des Palmes à Port-Francqui (Ilebo). Ces édifices

¹⁵ Abandonné en 1964 par la Constitution de Luluabourg, et refoulé par le mobutisme, ce drapeau a été rétabli en mai 1997 par l'A.F.D.L., toujours avec six petites étoiles bien que le pays compte aujourd'hui officiellement dix provinces plus la région-capitale de Kinshasa.

¹⁶ En toute logique, il appartenait aux Chambres congolaises de rédiger leur propre Constitution (qui ne soit plus une charte votée par le législateur belge); un délai de quatre ans était prévu.

¹⁷ J. Kestergat, *Quand le Zaïre...* (op. cit.), p.58.

sont construits pour servir de logement à la famille royale de passage. Le voyage royal coïncide avec l'inauguration du chemin de fer Bas-Congo - Katanga (B.C.K.) qui relie la «province du cuivre» au port d'Ilebo (alors Port-Francqui), sur le Kasai.

Son fils, Léopold, y était venu dès 1925, et devenu Roi, il y séjournera souvent. Le Prince Charles, son frère, viendra en 1947 en tant que Régent du Royaume.

Quant au Roi Baudouin, son premier voyage triomphal à travers tout le pays, en 1955, restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui l'ont vécu. On le surnomme alors «*Bwana Kitoko*». En décembre 1959, il effectue un second voyage, en pleine agitation politique pour l'indépendance. Une 3^e fois, le 30 juin 1960, le Roi vient personnellement entériner la souveraineté du pays redevenu indépendant sous le nom de République du Congo. Enfin, en 1970 et 1985, le Roi Baudouin revient pour assister aux dixième et vingt-cinquième anniversaires de l'indépendance. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

La société coloniale

La colonisation a été menée d'une main de fer, gantée de velours : l'autochtone du Congo Belge, appelé péjorativement «sujet» (congolais ou belge selon le cas) vivait dans une sorte de vase clos, sans le moindre contact avec le monde extérieur. Même dans son propre pays, l'autochtone devait détenir, pour se déplacer hors de son territoire de résidence, un "permis de mutation" ou "feuille de route" en règle pour une durée bien déterminée. Faute de respecter le délai autorisé, il était considéré comme «irrégulier» et passible de condamnations sévères.

Parfois, des miracles s'opéraient de façon inattendue. Un cas exceptionnel, que j'ai vécu, se termina heureusement en beauté. En effet, en juillet 1951, je suis parti en congé au Kasai, chez mes parents, accompagné de toute ma famille. Au cours du voyage à bord du «bateau courrier» *Luxembourg*, j'ai fait la connaissance d'un passager charmant, Charles Mulangu, qui s'intéressa à moi au point de m'inviter à passer quelques jours de vacances à Tshimbulu où il dirigeait un Centre hospitalier en qualité d'assistant médical. J'y suis arrivé un samedi soir à minuit : à la gare, un comité d'accueil m'attendait, une soirée était organisée en mon honneur avec la bourgeoisie locale. Mon hôte avait bien arrangé les choses ! Pierre Dikamba, chef du Centre, a mis son vélo à ma disposition pour mes déplacements. Dimanche matin, nous nous sommes rendus à la messe à Tshidimba, premier poste de mission confié aux abbés autochtones, à 7 km de Tshimbulu ; après la messe, une brève réception fut organisée par nos hôtes, puis, nous nous sommes rendus chez le chef du Centre où m'attendaient tous les frères de ma tribu, les Bakwa-Kalonji ; le chef lui-même, me réserva un accueil très chaleureux ; j'en garde un souvenir inoubliable.

Mais dans cette euphorie de plaisirs, personne n'a songé à faire régulariser officiellement mon séjour. Ce n'est qu'au moment de repartir que nous nous en sommes rendu compte. J'ai alors envoyé mon livret d'identité, avec un mot de recommandation du chef du Centre, chez le premier commis du territoire de Dibaya,

situé à une dizaine de kilomètres, par l'huissier des Postes qui assurait une liaison quotidienne entre la gare et le chef-lieu. Vendredi soir, pendant la soirée d'adieu organisée à mon intention, un message du territoire m'informe que mon livret est retenu par l'administrateur-chef du territoire, le commandant Brauch, qui veut me voir en personne. Panique générale! La sévérité de cet homme est notoire. Samedi matin, revêtu de mon plus beau costume trois pièces, noeud papillon au cou et panama blanc sur la tête, j'enfourche le vélo pour aller au territoire, en passant par la Poste où je veux saluer le percepateur, Alphonse Kivudi, originaire du Bas-Congo.

Tandis que nous causons, il me montre le commandant, en face, dans un garage, et il ajoute : «Si celui-ci ne rentre pas au bureau avant midi, comment allez-vous vous tirer d'affaire, puisque samedi après-midi est chômé et que votre train part ce soir même?» Je décide donc d'aller aborder l'administrateur sur place. Le percepateur me déconseille une telle audace qui risque de me coûter cher vu sa réputation, mais je cours le risque; je l'aborde au moment où il va démarrer sa voiture. Aux alentours, les passants s'arrêtent pour observer la scène avec anxiété... Je fais un signe de la main à l'administrateur, qui sort la tête de sa voiture et me demande ce que je veux. Je réponds que je suis le titulaire du livret qu'il a retenu. Alors il ouvre la portière, sort de la voiture et, me fixant sévèrement, me demande : «Comment se fait-il que tu te trouves dans ce territoire sans te présenter aux autorités? À Léo, est-ce comme ça que cela se passe?» Je réponds calmement que d'abord, le chef-lieu du territoire est trop loin pour moi, un étranger dans la région; qu'ensuite à Léopoldville, lorsqu'un étranger arrive, c'est son hôte qui s'occupe des démarches administratives sans qu'il se dérange. Il me rétorque : «Chez nous, nous tenons à ce que chaque visiteur se présente personnellement pour accomplir ses formalités. À propos, entre nous, ajoute-t-il, s'il t'arrivait quelque chose, comment veux-tu que nous puissions intervenir pour t'aider, si nous ignorons ta présence ici!» Je lui présente mes excuses pour ce manquement, lui promettant d'être plus vigilant à l'avenir. L'administrateur me dit enfin : «Vas au territoire et demande au commis-chef Alphonse Kabasele de te rendre ton livret, je l'ai déjà signé; il est au coin supérieur gauche de mon bureau.»

Il me serre vigoureusement la main et me souhaite un bon voyage! Alors les applaudissements fusent de tous côtés de la part des badauds stupéfaits de la scène... Au même moment, un camion S.T.A. passe; l'administrateur l'arrête et ordonne au chauffeur de me conduire au territoire, puis de me ramener à Tshimbulu! Imaginez la tête du commis-chef du bureau du territoire : il n'en croyait pas ses oreilles et il a conclu que mon audace méritait d'être arrosée. Joignant le geste à la parole, il m'a invité au premier bistrot du coin, en compagnie de tous les commis du territoire...

Cette aventure a alimenté pendant longtemps les conversations dans la région.

Il existait aussi des zones interdites où des autochtones ne pouvaient s'aventurer sans autorisation : ainsi des émigrés ou leurs descendants n'étaient autorisés à passer des vacances dans leur région d'origine, auprès des leurs, que sous contrôle policier! L'avion Sabena assurant la liaison Léo - Bakwanga (Mbuj-Mayi) devait débarquer

son steward noir à l'escale de Luluabourg (Kananga) et le récupérer au retour...

Circuler près d'un bureau territorial ou d'une habitation d'Européens devait se faire sans bruit; et en présence d'un Blanc, l'indigène ôtait son couvre-chef. Toute association, fût-ce d'entraide mutuelle, était soumise à une autorisation préalable. Un exemple : *Une nouvelle association ADIDEL* : «Par arrêté N 86/1958 du 11-10-58, le Premier bourgmestre de Léopoldville a autorisé sous le n° 371/262 la constitution de l'Association des Instituteurs de l'Enseignement Libre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, autrement nommée ADIDEL.» Dans la capitale, jusqu'en 1959, un administrateur adjoint était chargé du contrôle régulier de leurs activités et des rapports mensuels que le président était tenu de présenter.

Le moindre mouvement de revendication sociale était réprimé avec violence. Ce fut le cas des agitations sociales qui se sont produites pendant la guerre 40-45 : à Élisabethville, suite à la grève des «mangeurs de cuivre» (surnom du personnel de l'Union Minière) en décembre 1941; à Luluabourg, où la garnison se mutina contre le projet de vaccination des unités de la Force Publique, le 20 février 1944 (ils croyaient qu'on voulait les empoisonner!); il y eut encore les manifestations des dockers à Matadi en novembre 1945. Tous ces mouvements furent réprimés dans un bain de sang. On ne reconnaissait aux Noirs que le droit de travailler et de se taire!

Le Congo Belge a été un véritable «empire du silence». Tous ses habitants en étaient victimes, y compris les Blancs. Mais pour ces derniers, en cas de dérapage, les sanctions étaient discrètes, pour ne pas saper le prestige de l'autorité de tutelle.

Par exemple, à Léopoldville, au Collège Albert-1^{er} où j'étais employé, lorsqu'un larcin était commis, la police ne pouvait interpellier que des travailleurs noirs, avec instruction précise d'amener directement au commissariat les présumés coupables; tandis que s'il s'agissait d'un Blanc, le cas était réservé à la décision discrétionnaire de la direction du collège. Ainsi les vols, commis surtout à l'internat, étaient cachés aux yeux des employés noirs; mais nous finissions bien par en être informés, grâce aux policiers (noirs) qui avaient opéré l'arrestation...

Il y a eu quelques cas de force majeure, où des Blancs furent sanctionnés moins discrètement. Par exemple, mgr J.-F. de Hemptinne, le fougueux vicaire apostolique (évêque) d'Élisabethville, fut frappé durant la guerre d'une mesure d'assignation à résidence par ordonnance du Gouverneur Général, parce qu'il n'était pas possible de l'expulser vers la Belgique occupée par les Allemands : il avait pris position contre les abus de l'effort de guerre, et il était par ailleurs pour l'intégration des deux communautés, Blancs et Noirs. Pour le gouvernement belge réfugié à Londres, comme pour la société coloniale, cet évêque représentait une menace dangereuse, parce qu'il stigmatisait l'apartheid officialisé qui barrait la route à la progression de l'élite noire (pourtant il jugeait que les indigènes seraient incapables de s'administrer eux-mêmes avant longtemps). Une certaine opinion belge chuchotait malignement que mgr de Hemptinne devait sa réelle puissance politique et dogmatique au fait qu'il serait un bâtard de Léopold II : il lui ressemblait en tout cas par sa stature

imposante et sa longue barbe blanche... Le professeur Patrice Mufuta, qui semble bien connaître cet évêque bénédictin, le décrit comme ayant été «nérophobe», car il s'en était pris au père Placide Tempels, un franciscain qui avait osé publier que les *Bantu* possédaient un système de pensée, une philosophie et des valeurs humaines dignes de respect; je doute, poursuit-il, qu'un tel homme ait pu prendre position pour les Noirs au point d'être frappé d'une mesure d'expulsion du Congo; la vraie cause devait probablement être liée à ses prises de position vis-à-vis des Allemands, car «ses pauvres Noirs», il n'avait pas su les défendre en 1942, au stade¹⁸ de l'Union Minière à É'ville, lorsqu'il avait assisté à un meeting revendicatif réprimé par les balles des capitalistes, dont il était lui-même...

Par contre, l'éditeur d'un grand quotidien katangais fut expulsé d'Élisabethville juste après la guerre, pour avoir refusé de révéler l'auteur d'un article jugé tendancieux, publié dans son journal. Plus tard, quand l'auteur de l'article visé, un haut fonctionnaire de l'administration coloniale, se dévoila, il fut à son tour expulsé. À son départ pour la Belgique, il déclara qu'il portait la tête haute, pour avoir eu le courage de dénoncer des abus qui se pratiquaient impunément dans la Colonie. Quant à M. Caprasse, directeur du quotidien de Léo *Le Courrier d'Afrique*, il fut également victime de ses critiques acerbes à l'endroit de l'autorité coloniale en général durant la guerre, et du commandant en chef de la Force Publique, le général P. Ermens, en particulier. «Pour sauvegarder ma dignité personnelle, j'ai préféré briser ma plume que de l'asservir», déclara-t-il à son départ.

Ce sont là des cas connus du public, s'agissant de personnalités haut placées, et particulièrement de journalistes, et la presse a dû dénoncer ces affaires. Mais à la même époque, plusieurs méfaits de nature diverse se sont passés en sourdine.

Quelques années après l'indépendance, j'eus l'occasion de visiter la sucrerie de Moerbeke (Kwilu Ngongo), invité par la direction. Pendant mon séjour là-bas, le directeur me dit un jour de faire un tour dans les Cités pour m'entretenir librement avec les travailleurs; il me recommanda un *clerc*¹⁹ qui pouvait me guider. Dès mon arrivée chez celui-ci, un agent européen entra et me dit qu'il m'avait entendu parler avec le directeur, et qu'il avait des choses à me confier, en ma qualité de journaliste. Et il nous raconta le calvaire qu'il avait vécu au Katanga lorsqu'il était agent de l'Union Minière, pour n'avoir pas obtempéré à plusieurs rappels à l'ordre de la direction à cause de sa fréquentation des Noirs; il fut renvoyé en Belgique, traité comme malade et porté sur une civière, affublé d'un médecin «traitant»! À l'escale de Ndolo (Léo), même scénario : placé sur la civière dans la salle d'attente, avant de continuer sur Bruxelles où, il fut mené en ambulance dans une cachette pour y subir «un lavage de cerveau» à l'insu des membres de sa famille. Sa libération, beaucoup

¹⁸ Selon le professeur, «Ce stade était situé à l'emplacement actuel de l'église de la Gécamines-Sud. On pourrait croire qu'il fut remplacé par un lieu de culte pour conjurer les esprits de ces ouvriers morts d'avoir revendiqué l'amélioration de leurs conditions de vie! En tout cas, tout Chrétiens qu'ils fussent, il n'a pas encore été question de les canoniser pour leur courage!»

¹⁹ En Afrique centrale, employé de bureau indigène.

plus tard, fut conditionnée par un «motus et bouche cousue» de sa part et par son renoncement à tout droit sur son épouse, à qui l'U.M.H.K. avait procuré un emploi lucratif pour lui permettre de vivre indépendamment de lui!

À cette époque trouble de la guerre, le bruit circulait que deux hommes étaient tenus à l'œil dans la province du Katanga, pour avoir osé évoquer ce dont aucun autochtone ne rêvait encore, l'émancipation des Noirs : René Tshibwabwa et Liévin Kalubi, alias Beltshika,²⁰ considérés par l'autorité comme des agitateurs «illuminés» alors qu'il s'agissait de personnes de vaste culture, anciens séminaristes condisciples de l'abbé Charles Mbuya.²¹ Ils avaient une telle réputation qu'un beau jour de 1948, selon un témoin oculaire, Liévin Kalubi amena un de ses fils visiter le séminaire de Kabwe où il avait été formé, et ils furent accueillis par une haie d'honneur de tous les séminaristes, grands et petits; après sa visite, ce fut un jour de congé pour toute la population des lieux... Bien plus tard, en 1960, Kalubi Beltshika fut élu sénateur sur la liste du M.N.C./Kalonji et il siégea au Parlement pendant la première législature.

Des dizaines de milliers de membres de sectes politico-religieuses, comme le kimbanguisme, le kitawala, le mpadisme, le dieudonnisme ont été déportés loin de chez eux, dans des endroits hostiles et inhospitaliers. Entre-temps, un certain docteur Toussaint, Belge, eut le premier l'initiative courageuse de créer à Léo un mouvement syndical, où beaucoup de Noirs allaient apprendre l'exercice de leurs droits fondamentaux bafoués. Ce mouvement a été vite étouffé dans l'œuf, et son initiateur, accusé d'être «agent communiste», fut expulsé aussitôt.

La Force Publique

Il me paraît instructif pour la majorité des Congolais, qui ignore ce passé récent et glorieux qu'ont vécu leurs parents et grands-parents à travers la Force Publique, de rappeler que durant les deux dernières Guerres mondiales des soldats noirs ont porté les drapeaux belgo-congolais de victoire en victoire, d'abord en 1914-18 à travers l'Afrique-Orientale (qui était allemande), puis en 1940-45 dans le Sahel où la Force Publique fut appelée en renfort par les Français et les Britanniques, et finalement en Égypte, au Moyen-Orient et en Asie.

Les noms de plusieurs artères de Kinshasa symbolisent les trophées remportés au cours de combats meurtriers menés pour libérer l'Afrique et le monde du fascisme mussolinien et du nazisme hitlérien : dans les communes Barumbu et Kinshasa, on trouve Kato, Usoke, Dodoma, Mahenge, Kigoma, Kitega, Nyanza, Kabambare et

²⁰ Le surnom de Beltshika, mieux connu du public, est formé de l'ensemble des noms ci-après : Bernadette (son épouse), Liévin (son propre nom), Tshiamala (nom de son père), Kalubi (son propre nom). Beltshika est le nom porté maintenant par tous ses descendants. C'est Mr Justin Kasanda qui raconte cette histoire : témoin oculaire au séminaire en 1948, il s'est retrouvé au Sénat en 1960, à côté de son aîné, élu également sur la liste du M.N.C./K.

²¹ Le premier prêtre autochtone du Kasai. Il avait été ordonné à Mikalayi le 1^{er} juillet 1934. Mais c'est chez les Pères Blancs d'Afrique, à Baudouinville (Katanga), que fut formé le premier prêtre noir du Congo Belge, l'abbé Stéphane Kaoze (1885-1951).

j'en passe, qui sont nos victoires de 1914-18; dans la commune Kasa-Vubu, Assossa, Birmanie, Éthiopie, Gambela évoquent nos combats de 1940-45; il y avait aussi, dans la commune de la Gombe, l'avenue Tombeur de Tabora (on lira ci-dessous son histoire): Mobutu la débaptisa en faveur de son ami le Président Tombalbaye.

Le noyau de la Force Publique fut créé sous l'État Indépendant du Congo, pour combattre les esclavagistes arabes qui razziaient l'est du pays (aujourd'hui encore existent de multiples villages ou quartiers urbains «des Arabisés» dans cette région, notamment à Kisangani sur la route qui conduit aux chutes Wagenia). On recruta diverses ethnies mais en majorité des «Bangala». Ensuite, la Force Publique fut chargée de la police territoriale, pour la sécurité des populations et de leurs biens.

En 1914, l'Allemagne possédait en Afrique plusieurs colonies : près de nous, le Ruanda et l'Urundi, mais aussi le Cameroun et le Togo, le Sud-Ouest Africain (aujourd'hui Namibie); le Tanganyika et Zanzibar (devenus la Tanzanie). Provoquant la guerre en Europe, où ils envahissent la Belgique et en occupent presque tout le territoire, ils subissent aussi une réplique dans leurs possessions d'outre-mer. Malgré la proposition faite par le roi Albert I^{er} de Belgique d'assurer la neutralité du Congo, les Allemands attaquent les premiers la rive ouest du lac Tanganyika, à Albertville (Kalemie). Selon Valentin Kayila²², le Congo entre alors dans la guerre, avec :

[...] 15.000 hommes de troupe Congolais sous les ordres du général Tombeur, avec le concours du colonel Molitor et du lieutenant-colonel Olsen; ce corps expéditionnaire congolais marcha de victoire en victoire et chassa les Allemands de leurs possessions. Les troupes congolaises s'emparent de Shangugu (Rwanda) entre le 18 avril 1916 et la fin juin de la même année. Avec la prise de Kitega et d'Usumbura, les troupes congolaises libèrent le Ruanda et l'Urundi [...].

Le corps expéditionnaire marche ensuite sur ce qui est aujourd'hui la Tanzanie :

Au-delà de Nyanza le 15 [juillet], c'est Kigoma le 28, après Usoko.

Après cette dernière bataille victorieuse, les Congolais occupèrent les périmètres qui entourent la ville de Tabora. Mais le 19 septembre 1916, les Allemands, sentant leur défaite face aux brigades congolaises, évacuèrent sans combattre. Nos troupes pénétrèrent dans Tabora le même jour et délivrèrent les alliés internés. Elles hissèrent les drapeaux belge et congolais sur la place publique. La victoire fut finale et totale.

En 18 jours de combat, la Force Publique a pris Tabora, seconde ville importante de la colonie allemande, à la grande surprise de nos alliés anglais, d'ailleurs :

Aussi, en 1917, les Britanniques sont contraints de faire appel aux forces belgo-congolaises²³. Le colonel Huyghe concentre ses troupes à Dodoma et à Kilosa, au

²² Valentin Kayila, *Congo : La démocratie du plus fort*, Bruxelles, éd.C.R.E.D.K-Le Moondo, 2000, p.12.

²³ Nous soulignons. Il n'y avait pas au Congo d'unités formées de Belges : les soldats étaient toujours des Congolais. Le général Janssens le reconnaît en écrivant : "On connaît mal en Belgique le caractère original de cette Force Publique. [...] elle se composait de soldats et gradés autochtones encadrés par un très petit nombre d'officiers et d'adjudants belges, selon une proportion inférieure à celle communément admise dans les autres troupes coloniales." in *J'étais le général Janssens*, Bruxelles, Ch.Dessart, 1961, p.29le ???.

*sud-est de l'Afrique Orientale Allemande. Malgré un terrain difficile, il prend Mahenge le 9 octobre 1917. Ce qui reste des troupes allemandes se réfugie au nord du Mozambique portugais.*²⁴

La campagne d'Afrique est terminée, au prix de la mort de 257 Belges, mais de celle de 2.500 soldats et 20.000 porteurs indigènes. Les succès de nos forces coloniales seront récompensés par une tutelle belge sur le Ruanda et l'Urundi, accordée en 1922 par la Société des Nations et puis confirmée par l'ONU. C'est la Belgique, non le Congo, qui a reçu ces territoires en guise de butin de guerre alors que c'est la Force Publique congolaise qui a combattu! Si nos hommes politiques avaient été prévoyants et habiles, ils auraient pu, lors de la lutte pour l'indépendance, s'unir tactiquement à des leaders de ces pays, afin de les annexer purement et simplement, le 30 juin 1960, comme l'Angola l'a fait avec l'enclave de Cabinda, et le Maroc avec le Sahara-Occidental!

Quand la Seconde Guerre mondiale a éclaté, le Congo et son peuple dynamique n'ont pas manqué, comme en 1914-18, de se mettre en vedette aux côtés des Alliés, pour une guerre qui ne les concernait que de loin, contrairement à d'autres colonies.

À la veille de cette guerre, le Congo belge disposait de 18.000 hommes sous les drapeaux et de 4.000 porteurs congolais. Le 1^{er} janvier 1941, le général Paul Ermens, par ailleurs Vice-Gouverneur Général (V.G.G.), en prit le commandement.²⁵

En février 1941, des unités de la Force Publique quittent le pays par le Soudan et après 1.700 km de marche forcée, elles atteignent le massif éthiopien, qu'on appelait Abyssinie à l'époque; ce territoire du *Négus* Haïlé Sélassié avait été conquis en 1936 par l'Italie. Les Congolais s'emparent le 11 mars d'Assossa, avec le concours d'un bataillon britannique. Puis ils franchissent encore, en onze jours, 1.100 km et se lancent avec les forces britanniques dans la bataille pour s'emparer de Gambela, qui tombe le 23 mars. Le forcing est ensuite exercé par les Belgo-Congolais contre Saïo, où 9 généraux italiens, dont le généralissime italien Gazzera en personne, capitulent le 3 juillet 1941, entre les mains du colonel Gilliaert, commandant cette opération de la Force Publique; ils sont faits prisonniers ainsi que 370 officiers, 2.574 sous-officiers et soldats italiens, et 3.533 soldats et «irréguliers» noirs au service de l'Italie.

La Force Publique a aussi mis sur pied un hôpital de campagne, dirigé par le colonel médecin Thomas et déployé sur divers fronts d'Afrique et du Moyen-Orient, aussi en Somalie, à Madagascar, puis à Ceylan (aujourd'hui Sri Lanka) et en Birmanie! Il comptait une vingtaine de médecins et chirurgiens belges aidés de 400 Congolais, assistants médicaux et infirmiers diplômés. Les services rendus par cet hôpital ont valu aux Belges et aux Congolais des félicitations de partout, comme celles de lord Louis Mountbatten, commandant suprême des Forces alliées dans le Sud-Est Asiatique :

²⁴ *Congo Belge : l'empire d'Afrique*, in Coll. dirigée par Michaël Stenger et Jacques Kievits, p.122.

²⁵ Il sera fort critiqué dans la presse congolaise pour «son indolence»: privilégiant ses fonctions de V.G.G., il a rarement été stimuler ses troupes au front. Ces critiques, on l'a dit (cf. p.25), sont la cause principale du départ de M. Caprasse, du *Courrier d'Afrique*, après la guerre.

*Au moment où l'hôpital belge de campagne quitte le Commandement Sud-Est Asiatique pour retourner en Afrique, je désire vous exprimer combien j'ai apprécié les services rendus par cette unité depuis le jour où elle rejoignit ce Commandement en juillet 1944. Sa participation aux opérations fut réalisée de manière exemplaire. Elle laisse ici le meilleur souvenir. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre au Commandant de l'hôpital de campagne et à tous ses membres mes félicitations pour leur travail.*²⁶

Répondant à la sollicitation du Haut-commandement des Alliés, les premiers soldats d'un corps expéditionnaire congolais sont partis au Nigeria en juillet 1942. Le Groupe de Chasseurs Motorisés du major Janssens s'embarque fin août à Matadi pour Lagos et se déploie au Dahomey (Bénin actuel) face au Togo, au même moment où les Anglo-Américains débarquent en Afrique du Nord.

*Le Haut-Commandement des Alliés décida, au début de 1943, que le corps expéditionnaire congolais fit partie des forces du Moyen-Orient.*²⁷

Les Congolais traversent alors tout le désert du Sahara jusqu'au Caire (6.000 km) en moins de deux mois, avec matériel et équipement. Ils vont remplacer en Égypte des troupes des USA, surveillant des terrains d'aviation et des camps de prisonniers ; en même temps, ils suivent un entraînement intensif en vue de monter au front. Mais la situation stratégique évolue si vite en faveur des Alliés que les troupes congolaises sont informées en août 1944 qu'il n'est plus utile de les engager en Europe.

Heureusement ou malheureusement, cette décision priva les Congolais – qui s'étaient montrés brillants sur bien des fronts – de se battre sur le sol européen pour contribuer à la libération, voire à la réinstallation du gouvernement belge à Bruxelles, comme d'autres troupes d'Afrique l'ont fait, en Italie et en France notamment.

Le général Janssens l'a regretté aussi puisqu'il écrit :

*Nommé major à la fin de cette année, je fus envoyé au Caire et chargé de préparer l'intervention d'un autre corps expéditionnaire dont je fis partie, à la tête du 3^e Bataillon d'infanterie coloniale belge. Je séjournai ainsi en Égypte et en Palestine et, ensuite, en septembre 1944, je rejoignis les Forces belges d'Angleterre puisqu'il était décidé que les troupes coloniales belges ne combattraient plus et puisque l'accès en Europe leur était interdit par le Gouvernement belge de Londres. Ce fut une déception pour nous qui avions soutenu le moral de nos soldats noirs en leur disant qu'ils seraient appelés à se battre en Europe pour délivrer le Roi. Mais ces vues n'étaient pas partagées par notre Gouvernement qui redoutait la présence de «troupes de couleur» dans Bruxelles délivré. Sans doute étais-je trop progressiste en méprisant, dès ce temps-là, la «colour bar»...*²⁸

La Deuxième Guerre mondiale a ouvert aux Congolais de nouveaux horizons. Beaucoup de Noirs ont été enrôlés dans les corps expéditionnaires sur plusieurs fronts d'Afrique et d'ailleurs. Le personnel congolais était assimilé aux soldats de toutes les autres troupes et soumis aux mêmes règles et conditions de vie : uniformes, rations, etc. À leur retour au pays, quand on voulut réintégrer les vétérans au sein de la Force

²⁶ Valentin Kayila, *Congo (op. cit.)*, p.24.

²⁷ *Ibidem*, p.19.

²⁸ Émile Janssens, *J'étais (op. cit.)*, pp.20-21.

Publique, ils opposèrent une vive résistance à se voir imposer le régime discriminatoire encore de règle au Congo! L'autorité coloniale décida de démobiliser immédiatement ces éléments devenus capricieux, et elle les dispersa à travers le pays pour éviter la contagion de ces idées "révolutionnaires" au sein de la Force Publique.

Pas un seul monument, à ma connaissance, n'a été érigé en souvenir des vaillants soldats congolais tombés sur les champs de bataille. Mais la contribution des Congolais à la 2^e Guerre mondiale a fait dire aux Belges :

*Nous pouvons être fiers de la brillante conduite, de l'héroïsme et des succès de notre Force Publique.*²⁹

Notons aussi que la Force Publique ne brillait pas que sur les champs de bataille : elle faisait sensation sur les stades du monde par les performances de ses athlètes, comme le sergent Mangwele au lancement du javelot ou le caporal Bwana dans les courses de 400 et 1.500 mètres.

Nous partageons l'appréciation de Valentin Kayila :

*Au vu de la ténacité des Congolais dans la défense des Alliés, nous pouvons dire que le Congo moderne ne manque pas de mains, mais bien de bons officiers et de bons dirigeants qui aiment ce pays.*³⁰

Mon service au Groupe de Chasseurs Motorisés

À l'issue de mes études, je fus enrôlé dans la Force Publique le 15 janvier 1942 et affecté au Groupe de Chasseurs Motorisés commandé par Émile Janssens³¹, futur général commandant en chef. Notre «Groupe» (bataillon) faisait partie de la 1^{ère} brigade du 1^{er} groupement (commandé par le colonel Haas), dont l'état-major se trouvait à É'ville; nous campions près de Léo, sur la route de Matadi, à proximité du village Benseke, presque à la limite de l'actuelle zone de Mont-Ngafula.

Au camp, j'étais l'homme à tout faire : secrétaire, moniteur, magasinier, vendeur à la cantine, intendant et tenancier de bar... J'y fis connaissance notamment d'un adjudant-chef nommé Steinmetz, chef des troupes de transmission, qui s'intéressait beaucoup à moi et me surnommait «*Mwana Nkongo*», parce je parlais mieux le kikongo que le lingala. Il m'invitait souvent dans sa cabane pour causer, ainsi qu'avec son «*boy*» (domestique) Louis Panzu, un muTeke.

Dans notre campement, selon l'usage à la Force Publique, plusieurs soldats vivaient avec leur famille, parmi un grand nombre de célibataires, qui dérangeaient constamment les femmes d'autrui. Beaucoup de celles-ci s'y prêtaient à cœur joie, et parfois avec le consentement de leur mari, qui en tirait profit ; il y en avait même qui offraient leur épouse spontanément. Certaines avaient plusieurs concubins qui rivalisaient ; ils étaient appelés «*Tata posho*» parce qu'ils cédaient leurs rations

²⁹ *Ibidem*, p.19.

³⁰ Valentin Kayila, *Congo (op. cit.)*, p.13.

³¹ Le capitaine-commandant É. Janssens, de l'armée belge, était arrivé en 1939 pour étudier une réforme de la Force Publique; en 1940 il demanda une affectation au Congo; il fut promu major avant le départ au front, lors des grandes manœuvres test de Kimasi (près de Kisantu, Bas-Congo).

alimentaires à leurs amies. Cette pratique était d'ailleurs courante même en ville, particulièrement chez les «gens du Haut» (Équateur et Province Orientale).

D'autres prostituées venaient de la ville et s'installaient dans les quartiers de *boys* à la demande de quelques Blancs, dont mon "ami" Steinmetz n'était pas le moindre : il en prenait parfois deux en une soirée. D'ailleurs, lorsque les troupes partaient pour le front, il se plaisait à dire qu'il fallait toutes les engrosser avant leur départ!

Quant aux kimbanguistes, condamnés à la relégation près de notre camp pour y effectuer divers travaux, il leur arrivait de vouloir nous convertir : leur enseignement consistait à chasser tous les Blancs du pays, tout en retenant leurs femmes. Si on leur demandait ce que deviendraient alors nos femmes noires, ils restaient bouche bée...

Notre commandant Émile Janssens, personnage controversé, a fait couler beaucoup d'encre et de salive. À mon arrivée au camp (janvier 1942), je suis mis à la disposition de l'aumônier du Groupe de Chasseurs Motorisés, le Père Albert Humpers, un "Lazariste" venu de la Préfecture apostolique de Bikoro (lac Tumba, chez les Ikonda); il est sous-lieutenant et son «bureau» se trouve dans sa «maison»³², non loin de celle du commandant du Groupe qui, lui aussi, a installé son «bureau» là où il loge. Après quelques semaines, je suis appelé à partager mon emploi du temps entre les deux logements, et même plus chez le commandant que chez l'aumônier.

Un jour se présente au camp un Blanc, agent sanitaire de Kenge (au Kwango) qui vient d'être mobilisé et affecté au Groupe. Le commandant me dit d'aller lui désigner sa hutte; l'autre répond que ses bagages sont encore en ville, qu'il veut aller les récupérer d'abord puisque le logement est vide. «C'est la guerre, rugit Janssens, si l'ennemi attaquait cette nuit, où est-ce que je vais vous chercher? Le jour de notre arrivée ici nous avons tous couché par terre, vous ferez de même. Point, trait!»

Chez le commandant, il n'y a pas de garde, ni rapprochée ni postée : il s'estime capable de se défendre tout seul en cas de besoin, sachant manier une arme mieux que quiconque. Il est pourtant très fier de ses hommes, il en fait l'éloge à chaque occasion : «Un Chasseur vaut bien dix soldats d'un autre bataillon de la Force Publique.»

Le général Émile Janssens

Avec le recul du temps, je dois avouer qu'à cette époque de la *chicote*, Janssens a été un progressiste : un chef correct, autoritaire et ferme dans ses décisions, mais impartial. Généralement, ses subordonnés blancs ne l'aimaient pas beaucoup et préféreraient servir dans d'autres unités où ils se sentaient mieux considérés que par ce

³² Le bivouac est constitué uniquement de huttes, pour le logement et les services (bureaux, ateliers et garages, dépôts, cantine, chapelle...). En ce qui concerne les hommes, les Blancs sont en majorité des jeunes qui ont réussi à fuir l'Europe, quelques coloniaux mobilisés sur place, encadrés par un petit nombre d'officiers et sous-officiers de carrière de la Force Publique; s'ils sont mariés, leur épouse loge en ville, où ils peuvent la retrouver le week-end. Les Noirs sont des jeunes mobilisés à la fin de leur scolarité et encadrés par quelques "gradés d'élite de carrière", appuyés par des soldats du 2^e escadron venus du Centre d'instruction de Lokandu. Près de notre camp, il y a aussi un quartier réservé aux prisonniers politiques kimbanguistes (secte interdite, pacifiste) qui ont servi de porteurs, avant que le Groupe ne soit complètement motorisé.

«nérophile». Avec Janssens, en effet, tous ses hommes (les Blancs comme les Noirs) devaient porter un même uniforme, car l'armée ne peut tolérer deux catégories; dans d'autres unités de la Force Publique, les Blancs étaient en kaki «américain», les Noirs en kaki foncé et tissu plus lourd. Lorsqu'à 11 h. le chef recevait le rapport journalier, tous devaient être dans un même rang, par ordre d'arrivée. Si un Blanc et un Noir se querellaient, il les renvoyait dos à dos, parce qu'ils auraient dû venir soumettre leur litige ou leurs doléances au chef avant de chicaner entre eux... Au sujet de ces rapports, je lui cède la parole :

[...] il y a lieu de signaler une autre tradition en vigueur à la Force Publique : celle du rapport du commandant en chef. Quand celui-ci était amené à inspecter une unité, il était admis que tout militaire, quel que fût son grade, pouvait être entendu au rapport du général. Et les soldats ne se faisaient pas faute d'en profiter, ce qui établissait un contact direct entre le chef suprême et le plus humble soldat de 2^e classe.³³

Janssens fut le premier à donner des sandales (puis des bottines) et des pantalons aux soldats noirs, afin de protéger leurs pieds, surtout lors de manœuvres en brousse. Avec lui, il y avait un début d'intégration : à cette époque, j'ai connu certains Blancs qui, avec les Congolais, allaient chez les féticheurs pour obtenir de quoi se protéger la peau contre les balles meurtrières...

Quant à moi, qui étais tout le temps à côté du commandant, les Blancs voulaient me faire remplacer par un des leurs, pour raison de «secret militaire» notamment. Invariablement il leur répondait : «Ce garçon me donne entière satisfaction. Pour ce qui est des secrets, il est moins dangereux que vous qui pouvez entrer en contact avec l'ennemi!» Alors au camp, on me surnommait «le fils du commandant».

Lorsqu'en septembre de la même année notre bataillon partit pour le front, vers le Moyen-Orient, je fus consigné sur place à Benseke pour attendre le comptable du groupement qui devait venir d'É'ville pour les inventaires réglementaires et prendre possession du patrimoine laissé par le Groupe. Et c'est l'adjudant-chef Steinmetz qui fut désigné pour s'occuper sur place du rapatriement des familles des militaires vers leur milieu d'origine, et de la liquidation du campement. Nos relations se renforcèrent davantage. Chaque soir nous devions nous rencontrer pour faire le point de nos démarches du jour. C'est au cours de ces entretiens qu'il me découragera d'aller rejoindre le bataillon au front, parce que «la guerre, c'est l'affaire des Blancs et non des pauvres Noirs». Il m'expliqua que ceux – nos pères – qui s'étaient battus durant la Grande Guerre 1914-18 n'avaient jamais été récompensés par la Belgique. «Ce sera pareil cette fois, tu verras!» Et à la fin il me dira : «Il ne faut pas t'étonner d'entendre cela de ma bouche, car moi je vais me battre pour libérer mon pays et mes parents qui croupissent sous le joug des nazis. Mais toi, tu n'as rien à y gagner!»

Après la guerre, le même Steinmetz est venu habiter une maison à côté de la grande salle des fêtes du Collège Albert-1^{er} où je travaillais. Il envoyait souvent son «boy», Louis Panzu, pour m'inviter à venir tailler bavette et boire un coup avec lui. Un jour, je lui fis observer qu'il me dérangeait ainsi pendant mes heures de service.

³³ *Ibidem*, p.53.

Il réagit en disant que mon service m'exploite et que je n'avais pas à m'en soucier, car avec mon intelligence, je trouverais facilement du travail dans mon pays. M. Steinmetz regrettait d'entendre parfois des Noirs dire que leur patron les aime. «C'est faux, le Blanc n'aime pas le Noir, mais il fait semblant, pour l'exploiter davantage à cause de son rendement dont le patron est seul à tirer profit. Le Noir a intérêt à rendre service à son compatriote noir qui, en cas de besoin, lui viendra aussi en aide. Tandis qu'un Blanc, lorsqu'il n'a plus besoin du Noir, le rejette simplement. Un Noir peut avoir rendu dix ans de bons et loyaux services, mais lorsqu'il commet une gaffe, il est sacrifié impitoyablement. Même moi qui te parle, insista-t-il, parfois je t'invite à ma table ou à prendre un verre avec moi, cependant lorsque je me trouve parmi mes compatriotes blancs, je t'ignore royalement...»

À la fin de la guerre, Janssens est rentré en Belgique. Il est revenu un peu plus tard, avec le grade de colonel, pour créer la base «métropolitaine» de Kamina, dont il fut le commandant, et où il résidait. Lorsque les premiers miliciens belges y sont venus pour effectuer leur service, une question de préséance s'est posée entre ces jeunes recrues et les gradés congolais travaillant à la base. Janssens trancha sans ambages : «Militairement parlant, c'est le moins gradé qui, en premier, doit saluer le plus gradé.» Prise de position qui souleva un tollé général parmi les coloniaux. Il a été considéré comme instigateur de mauvais esprit chez les Noirs. Peu après, il fut remplacé comme commandant de la base par le colonel Gheysen.

Entre-temps, le colonel Gilliaert, le vainqueur d'Abyssinie, devenu général, avait remplacé Paul Ermens à la tête de la Force Publique. Lorsqu'il prit sa retraite, c'est Janssens, au grade de général, qui fut rappelé de Belgique pour prendre la succession. Il dirigea la Force Publique avec beaucoup de maîtrise jusqu'en 1960.

Il ne supportait pas la faiblesse des autorités politiques devant la situation qui se dégradait³⁴. Dès l'annonce, le 27 janvier 1960 à la Table Ronde de Bruxelles, de l'octroi, sans condition ni garantie, de l'indépendance le 30 juin, les événements se bousculèrent de façon vertigineuse : le gouvernement belge apparaissait dépassé, et les autorités coloniales furent totalement désemparées. Principal responsable du maintien de l'ordre, le général Janssens s'est montré résolu à affronter l'avenir. L'*Ordre de troupe n° 198* qu'il a diffusé dès le lendemain, tenait en ceci :

L'indépendance du Congo sera prochainement proclamée et la Force Publique, force essentiellement congolaise, se doit d'être le soutien du nouvel État, comme elle a été le soutien de l'État Indépendant de 1885 et du Congo Belge de 1908.

Il est bon que l'on sache que la Force Publique est au service du Congo, nonobstant les formes de l'État ou du gouvernement.

À cet effet, et dès réception de la présente, le salut matinal au drapeau se fera aux couleurs congolaises et belges associées.

Léopoldville, le 28 janvier 1960.

*Janssens, Lt Gén., C. en C.*³⁵

³⁴ Notamment, il voulait que Lumumba soit remis en prison, après la Table Ronde de Bruxelles, pour achever de purger la peine à laquelle on l'avait condamné.

³⁵ Émile Janssens, *J'étais...* (op. cit.), pp.159-160.

À partir de ce moment, il s'est démené sans cesse, se rendant disponible partout où sa présence pouvait être salutaire.

Déjà le 9 janvier 1960, quand des massacres avaient éclaté entre Hutu et Tutsi au Ruanda, il s'était rendu sur place et avait obtenu, en accord avec le mwami Kigeri V, que la situation se calme sans coup férir. À cette époque, le Gouverneur Général et les six membres congolais du Collège Exécutif Général faisant une escale aérienne à Usumbura (Bujumbura), il était allé les saluer et avait reçu de leur part un soutien enthousiaste, et Anicet Kashamura, qui au sein du Collège Exécutif était compétent pour la Force Publique, lui demanda avec insistance d'accepter de devenir, après le 30 juin, le ministre de la Défense du Congo!

Partout où la situation se dégradait, à Elisabethville, à Jadotville, à Stanleyville, à Matadi,... il arrivait pour calmer la situation, soutenir le moral des troupes et sanctionner, éventuellement, les récalcitrants, les Blancs comme les Noirs.

Le 23 avril, il fit une brillante déclaration devant le Gouverneur Général et les six membres congolais du Collège Exécutif Général quant à l'avenir du Congo; tous firent le meilleur accueil à ses idées. Il écrit notamment :

Après mon exposé, Kashamura se leva pour déclarer qu'il était entièrement d'accord avec moi, et Lumumba termina la série des appréciations en me remerciant de mes paroles franches et claires et en signalant que «son ami» Nkrumah avait aussi conservé un cadre blanc pour son armée, et qu'il en serait donc de même dans le nouveau Congo.³⁶

Cette déclaration de Lumumba fut à la base de la colère des soldats, le prélude à la débâcle de la Force Publique.

La création d'un nouvel État pose inévitablement des problèmes d'ordre moral et psychologique. Le général coiffa le tout par l'*Ordre du jour du 20 juin 1960* qui dit :

*Officiers, sous-officiers, gradés et soldats,
Nous avons été la force du vieux Congo indépendant, nous sommes la force du Congo d'aujourd'hui et, à partir du 1^{er} juillet, nous serons la force du nouvel État indépendant du Congo. Dès ce moment, nous obéirons tous au gouvernement congolais avec le désir de servir le pays comme nous l'avons toujours servi, c'est-à-dire avec fidélité, discipline, courage et efficacité....³⁷*

Le jeudi 23 juin 1960, à 20 h., le général Janssens se rendit, accompagné du colonel Van Hoorebeke, chez Lumumba, déjà nommé Premier ministre et ministre de la Défense, pour le féliciter et lui rappeler sa déclaration du 23 avril. Lumumba l'interrompit en lui disant qu'il se souvenait fort bien de l'exposé et qu'il avait le plaisir de répéter encore à présent ce qu'il avait répondu alors, à savoir que la Force Publique était bien l'Armée nationale du Congo et qu'elle devait rester sous les ordres du général Janssens. Lumumba accepta le projet de déclaration qu'avait alors rédigé le général et il le mit en poche; ils burent en bonne entente le verre de bière de l'amitié et se séparèrent sans souci du lendemain.

³⁶ *Ibidem*, p.161.

³⁷ *Ibidem*, p.201.

Malheureusement, le comportement de certains dirigeants congolais a pris une tournure mélodramatique : après le 23 juin, des leaders politiques se mirent à inviter chez eux des militaires pour les exciter contre les Belges et les appeler à prendre leur place. Par exemple, ce camouflet, le 28 juin, à l'endroit du général, qui raconte :

*Tandis que Nyembo et moi nous parlions au Quartier Général, le nouveau ministre de l'Intérieur congolais [Chr. Gbenye] fait une visite inopinée à mon domicile et exprime à ma femme son désir de nous voir vider les lieux pour qu'il puisse s'installer chez nous. On ne peut être plus gentil! Mais ceci était peu de chose à côté des lettres que les femmes européennes recevaient alors et qui leur annonçaient à quels Congolais elles seraient destinées le jour de l'indépendance!*³⁸

Il est soulagé, le 29 juin, après le dernier hommage rendu au drapeau belge au camp Léopold, suivi de la présentation à la troupe du nouveau drapeau congolais :

*Le même jour, Lumumba me téléphone pour me présenter ses excuses au sujet des visées du ministre de l'Intérieur sur ma résidence. «Vous savez bien, général, ajoute aimablement Lumumba, que vous êtes des nôtres et que nous désirons vous garder.»*³⁹

La carrière de Janssens se termina comme un cauchemar pour lui, quelques jours après l'accession du Congo à l'indépendance, à cause de sa célèbre déclaration, faite de bonne foi mais mal venue – et mal interprétée – qui est devenue le symbole du colonialisme le plus réactionnaire : «Avant l'indépendance = après l'indépendance!»

En réalité, il voulait dire que quels que soient les changements intervenus à la tête du pays, le devoir d'un soldat est d'obéir à l'autorité légitime, en l'occurrence le Premier ministre, qui était aussi ministre de la Défense, P. Lumumba. Ce dernier sut exploiter habilement la révolte des militaires, dont il était la véritable cible, pour la détourner vers le général en chef! Ainsi, pour beaucoup d'historiens, c'est Janssens qui passe pour le provocateur de la mutinerie de la Force Publique en juillet 1960, cause principale de la débâcle des Blancs qui a plongé le Congo dans la ruine dont nous ressentons encore toujours les conséquences néfastes.

Le 4 juillet, le général Janssens dégrade personnellement un sergent comptable qui proclamait à qui veut l'entendre que le règne des Blancs est terminé et qu'en conséquence il ne faut plus leur obéir. Mais à 19 h 30, il est surpris d'entendre un communiqué diffusé par Radio Léo qui annonce qu'une Commission est créée par le gouvernement en vue d'organiser la future Armée Nationale Congolaise, et que ses conclusions seront rendues exécutoires dès qu'elles auront été déposées!

Le lendemain matin, après avoir signifié un avertissement formel à M. Nyembo, Secrétaire d'État à la Défense, en prédisant que si des ministres critiquent encore des officiers devant les soldats, cela mènera tout droit à la sédition militaire, le général réunit au Quartier Général tout le personnel : officiers, sous-officiers, gradés et soldats pour leur confirmer le point de vue qu'il a toujours défendu : Le militaire a une caractéristique spéciale qui l'oblige à obéir aux chefs en toutes circonstances.

³⁸ *Ibidem*, p.205.

³⁹ *Ibidem*, p.206.

Le mercredi 7 juillet, dès 7 h 30 du matin, Lumumba arrive au camp Léopold, où les officiers ont eu beaucoup de peine à rassembler les troupes ; il est suivi par le général et son chef de cabinet, le colonel Van Hoorebeke. Après avoir passé les troupes en revue, le Premier ministre leur annonce que chaque gradé et soldat sera promu à un grade supérieur, et il ajoute qu'on doit obéir au général. Mais puisqu'il avait dit auparavant que les chefs seront noirs, il est hué par la troupe, qui crie «*Lukuta! Mensonge!*» Son départ du camp a été pénible! Dès ce moment, les soldats du 13^e Bataillon se débandent et envahissent la ville...

Entre-temps, le Conseil des ministres va siéger sans discontinuer. Tout le monde y passe : l'ambassadeur belge vanden Bosch par deux fois, mais aussi les mutins! Pas le général, qui attendait vainement dans le couloir... Il rentre en fin de matinée au Quartier Général, où circule déjà le bruit de sa démission! Voici ce qu'il raconte :

*Malgré ce qui précède, je continue à exercer mon commandement jusqu'à 16 h 50, moment où un coup de téléphone du Cabinet de Lumumba annonce au Q.G. de la Force Publique que je dois remettre le commandement à l'officier le plus ancien présent au Q.G. Cet officier est le lieutenant-colonel Temmermans.*⁴⁰

Se sentant abandonné de tous, gouvernement congolais comme autorités belges, le général Janssens dut quitter le Congo, via Brazzaville, le 9 juillet 1960. Il conclut :

C'est ainsi que j'arrivai le 11 juillet, dans l'après-midi, à l'aéroport de Bruxelles-National. Personne n'était là pour m'accueillir. Je devenais celui qui – par la sédition de la Force Publique – avait fait échouer la politique d'indépendance accordée, contre l'avis de toutes les compétences COLONIALES, à un peuple encore sauvage.

Cette injustice me révolta au point que je décidai de marquer d'une manière irrécusable et publique ma désapprobation à la politique suivie par le Gouvernement. Le roi Léopold II, en donnant le Congo aux Belges, avait dit à ses intimes : «Pourvu qu'ils ne me le cochonnent pas!» Eh bien, Sire, ils vous l'ont coché!

*C'est cela que j'ai été dire, place du Trône, devant la statue du géant, du fondateur d'empire, qui de son vivant devait se tenir courbé dans l'entresol Belgique.*⁴¹

En 1985, Janssens figura parmi les personnalités invitées avec le roi Baudouin, par Mobutu pour célébrer le 25^e anniversaire de l'indépendance du Congo. Interrogé à cette occasion par les journalistes, toujours égal à lui-même, il confirmera sans ambages sa déclaration de juillet 1960, dans l'hilarité générale...

Le voyage du Prince-Régent

Après la guerre de 1940-45, le Congo Belge était en ébullition, secoué par une vague de mouvements d'idées et de «mises à jour» politiques et sociales, comme tant d'autres régions du monde et en particulier les pays sous-développés qui avaient contribué dramatiquement à l'effort de guerre. Le «G.G.» P. Ryckmans, qui avait assumé la lourde responsabilité de diriger la Colonie dans ces conditions très délicates, réclama que le Congo soit récompensé pour les sacrifices consentis. Le voyage du

⁴⁰ *Ibidem*, p.224.

⁴¹ *Ibidem*, pp.229-230.

Prince-Régent a effectivement coïncidé avec quelques initiatives encourageantes : la création de l'Office des Cités Africaines (O.C.A.) pour fournir aux autochtones un logement plus décent à des conditions abordables, le Fonds du Bien-Être Indigène (F.B.I.) afin d'améliorer le développement matériel et moral de la société coutumière, la Caisse d'Épargne (Cadéco) en vue de stimuler auprès des autochtones l'esprit d'économie, les Syndicats pour travailleurs noirs, le «Plan décennal» comportant une série de mesures en faveur des colonisés, etc. Pierre Stéphany écrit à ce sujet :

Le Gouverneur Général honoraire était plus que quiconque conscient de nos devoirs; il parlait de la «créance à laquelle la Belgique devra faire honneur», sachant que «à toutes nos réalisations, les Noirs ont collaboré par leur humble et multiple labeur.»⁴²

À l'époque coloniale, chaque officiel belge qui venait au Congo, notamment dans la Force Publique, se voyait promu au grade supérieur. Le Prince Charles n'a pas échappé à la règle : parti en uniforme de colonel, il revient en uniforme de lieutenant-général.⁴³ Ce n'est pas tout. C'est toujours P. Stéphany qui témoigne :

Pierre Ryckmans prêta au Prince son casque colonial et ses parements de son grand uniforme de cérémonie, accessoires qu'il était apparemment impossible de préparer à Bruxelles à temps pour le départ. À quoi on ajouta, à la veille de l'embarquement, le grand cordon et la plaque de l'Ordre de l'Étoile Africaine. Ainsi paré, le frère de Léopold III effectua un séjour très réussi. Il prononça de nombreux discours.⁴⁴

C'est au cours de ce périple que le Prince Charles prit l'arrêté changeant le nom du chef-lieu de la province du Kivu : Costermansville tenait son nom d'un pionnier qui, pensionné en Belgique, s'était compromis avec l'occupant allemand; ce fut l'occasion de donner à ce centre son nom indigène authentique, Bukavu.

Mouvements et associations

À Léopoldville particulièrement, mais aussi ailleurs dans le pays, fonctionnaient de multiples associations congolaises, avec des objectifs divers. Elles ont joué un rôle important en ce qui concerne l'entraide mutuelle au sens large : maladie, deuil, mariage, naissance; l'encadrement des membres de l'ethnie nouvellement débarqués dans la ville, l'organisation de manifestations culturelles traditionnelles et récréatives (danses, luttes); le renforcement des liens d'amitié et de solidarité, le règlement pacifique des conflits entre membres en lieu et place des juridictions compétentes, (et cela, à la satisfaction de l'autorité coloniale). Quant aux «Cercles des Évolués», on y tenait des conférences, des bibliothèques où l'on pouvait développer ses connaissances, s'ouvrir de nouveaux horizons, voire poursuivre des études. Bref, tout le monde se sentait impliqué dans l'une ou l'autre des organisations existantes. Car l'homme noir ne peut être heureux qu'au sein de sa communauté, faute de quoi il n'a jamais la paix au cœur. Il est très intéressant de décrire les plus importantes.

⁴² Pierre Stéphany, *Les Dessous de la Régence*, p.329.

⁴³ *Ibidem*, p.331.

⁴⁴ *Ibidem*, p.329.

Commençons par l'**Abako**, qui a fait beaucoup parler d'elle. Le fondateur en fut Edmond Nzeza-Nlandu, en collaboration avec quelques compatriotes et amis : des baKongo, comme Dominique Ndinga, Simon Nzeza, Pierre Canon, Simon Tezo, Thomas Makusa; et des Kwangolais comme Gaston Midu (muYanzi); Xavier Mangala (muPende), André Mwaku (alias Mbuta-Mbuta) (muYaka) et Joseph Mbungu (muLuba). Ils étaient en majorité d'anciens élèves des Pères Jésuites de la mission du Kwango. Celle-ci englobait les vicariats apostoliques de Kisantu, dans le Bas-Congo, et du Kwango dans l'ancien district du même nom, qui couvrait l'étendue de l'actuelle province de Bandundu, à l'exclusion du district du Lac-Léopold-II qui faisait partie du vicariat de Léopoldville (Pères de Scheut).

L'«Association des Bakongo pour l'unification, la conservation, l'expansion et le perfectionnement de la langue kikongo» en Afrique centrale (pour synthétiser les multiples dialectes de la région) était donc essentiellement scientifique, linguistique, culturelle et sociale. La présence de Kwangolais au sein de l'Abako se justifiait par le fait que les manuels utilisés dans leurs écoles étaient édités à Kisantu, en kintandu, dialecte Kongo. Une de ses premières activités fut la confection d'une grammaire et d'un lexique kikongo. La création de l'Abako fut autorisée par la décision du Commissaire de district du Moyen-Congo, n° 4.612/23A du 7 juillet 1953.

Les réunions du comité se tenaient à l'origine dans un petit bureau de la Coopérative des Bandibu-Manianga, rue d'Isangi n° 168 (commune de St-Jean, devenue Lingwala). L'association éditait un périodique : Kongo dia Ngunga⁴⁵ dans lequel parurent les premiers essais sur la littérature kikongo en gestation.

À la même époque, dans le pays et en particulier à Léo, plusieurs mouvements et associations apolitiques à base tribale ou régionale avaient comme objectif l'entraide mutuelle en même temps que des activités sportives et culturelles. Par exemple : le *Liboke ya Bangala*, la Fédération Mongo, la Fédération Kwangolaise (Fédékwa), la Fédération Kasaïenne (Fédéka), le Mouvement Solidaire Muluba (M.S.M.), etc. Ces organisations se sont unies en une **Interfédérale** qui prenait position à l'occasion contre les comportements parfois démagogiques et extravagants des partis politiques en herbe. Son rôle devait se limiter à coordonner les objectifs initiaux de ses affiliés, sans verser officiellement dans la politique active. L'hebdo Présence Congolaise, dans son numéro du 24 janvier 1959, écrit ce qui suit à son sujet :

Il n'y a pas longtemps s'est constitué à Léopoldville, entre les fédérations ethniques existantes : Fédékwalac, Fédéka-Léo, Fédakwilu, Abako etc, un Comité de coordination en vue d'ordonner les activités de ces diverses Associations tribales. Excellente idée si l'on sait que les buts et les principes de base sont fondamentalement les mêmes pour toutes ces Associations. Et pour qu'on ne se marche pas inutilement sur les pieds – notamment en ce qui concerne l'organisation des manifestations folkloriques – un comité de ce genre était une nécessité. Nous

⁴⁵ Kongo dia Ngunga (Kongo des Cloches): *Muna ngonda nkambu mosi disonamanga kwa Bakongo. Mbuta nsoniki* [rédacteur en chef]: Ed. Nzeza-Nlandu. *Bihu* [bureau] *mu Kabambare* (Stade Reine-Astrid). B.P.2073, Léo-I. (Autorisation: ord. du G.G. n° 05/309 du 11.09.53).

nous souvenons des premières réunions de ce Comité, depuis lors appelé «INTERFÉDÉRALE», au cours desquelles les présidents des fédérations affiliées s'en prirent à l'un de leurs collègues, parce qu'il déviait de ses buts et qu'il prenait des positions politiques au nom de tous sans les avoir consultés. Il fut convenu beaucoup de choses sur lesquelles nous ne nous étendrons pas. Mais rappelons-nous cependant les diverses motions publiées par ce rassemblement tribal, motions dans lesquelles il disait notamment : «Nous rejettons à l'avance les conclusions des travaux du Groupe de Travail», les Congolais n'y ayant pas été représentés, et «demandons l'indépendance immédiate».

Leurs activités se multiplièrent depuis lors. Après les événements du 4 janvier, ils entrèrent de nouveau en scène. Avec les moyens de locomotion mis gracieusement à leur disposition, par l'administrateur colonial, ils jouèrent certes un rôle appréciable dans le rétablissement du calme. C'est leur devoir.

Entre-temps, une des parties composantes de l'Interfédérale, l'Abako, est frappée des mesures d'interdiction. Nous ignorons quelle fut leur attitude après cette décision qu'ils ont dû ressentir plus que n'importe qui. Mais toujours est-il que leurs communiqués continuaient à nous annoncer, après qu'elle aura été faite, l'étude de la "Déclaration gouvernementale" ainsi que leurs commentaires. Du Comité de coordination des activités folkloriques et culturelles qu'elle était, l'Interfédérale se serait transformée aux dernières nouvelles, en un parti politique d'émanation ethnique! Dès que le Ministre eut fait sa déclaration, ils se mirent à la traduire à la radio. Ce qui n'est pas encore mauvais. Mais tous les membres qu'ils représentent ont attendu en vain la critique constructive promise. Certains ont bien leur opinion à ce sujet mais ne peuvent les suggérer, leurs présidents des fédérations ayant précipitamment fait savoir qu'ils étaient entièrement d'accord avec tout le contenu de la déclaration. Soit. Ce qui s'est passé dans les tractations avec les autorités, personne des membres ne peut le savoir.⁴⁶

En fait, l'Interfédérale ethnique ne prit un tournant politique qu'après les émeutes du 4 janvier 1959 à Léo et la dissolution de l'Abako, une de ses affiliées. Ce virage politique sera confirmé officiellement lors du Congrès des petits partis modérés tenu à Coquilhatville du 11 au 14 novembre 1959, à l'issue duquel fut créé le Parti National du Progrès (P.N.P.) dont l'Interfédérale est membre active à part entière.⁴⁷

À côté de ces mouvements, on trouvait surtout des **associations d'intellectuels** dynamiques: *Adapes* (Anciens Élèves des PP. de Scheut), *Apamak* (Association de Prévoyance et d'Aide Mutuelle des Anciens du Kwango [Élèves des Jésuites]), *Assanef* (Anciens Élèves des Frères des Écoles Chrétiennes), *Gaéfma* (Groupement des Anciens Élèves des Frères Maristes), *Angelus* (Frères de la Charité de Gand), mais aussi les Protestants, Salutistes, et ainsi de suite; avec parfois des sections provinciales. Leurs objectifs ressemblaient paradoxalement à ceux des mouvements cités plus haut. Des associations analogues existaient aussi à l'intérieur du pays, dans les chefs-lieux de provinces surtout, en même temps que des **Cercles culturels pour évolués**, encouragés par l'administration et disséminés un peu partout. Sans oublier

⁴⁶ *Présence Congolaise* du 24 janvier 1959, p.5.

⁴⁷ Voir CRISP, *Congo 1959*, p.241.

d'autres encore, belgo-congolais, au sein desquels les rapports entre les membres, tout en étant sincères, restaient néanmoins artificiels et quelque peu distants.

Vers 1950 fut créé le Cercle d'Études et d'Agréments Emmanuel Cappelle, du nom de l'administrateur chef de la population noire à Léo. L'association comptait trois sections : études, sports et agréments, encadrées par des fonctionnaires belges.

Le Cercle organisait des loisirs pour la population en général, et pour ses membres en particulier : des baptêmes de l'air à la Sabena, qui avaient un grand succès, des excursions par bateau-courrier de l'Otraco ou de Fima, ou par avion à Banningville⁴⁸ ou encore par bus touristique Pipinis⁴⁹ à Sanga/Zongo. J'étais membre de la section d'agréments, animée par M. Schattens, un homme sérieux et de caractère ferme, qui nous avait dit dès le début : «Notre groupe est le seul au sein duquel il y a des femmes ; nous sommes une famille homogène?, nous devons nous respecter mutuellement, je crois que vous m'avez compris!» Notre équipe, en effet, s'est montrée sérieuse, et a elle a récolté bien du succès, entre autres par la représentation de la pièce d'Eugène Labiche, *Le Voyage de M. Perrichon*, tant dans la salle des fêtes du stade Reine-Astrid (paroisse St-Pierre, dans la Cité) que dans celle du même nom au collège Albert-I^{er} (à Kalina, chez les "Blancs"). C'est grâce à ce succès, notamment, que nos deux dames, Marthe Madibala et Pauline Lisanga, ont été recrutées par Radio Congo Belge pour être les premières speakerines noires.

Après le départ de M. Schattens, ses successeurs se comportèrent autrement, le premier à l'égard des membres féminins, le second en prétendant nous apprendre la culture en lingala : il privilégia le "Groupe Mongita", et ce fut la débandade...

Il y avait aussi les **Spectacles populaires** qui animaient nos communes et parfois circulaient dans l'intérieur du pays, ou le Cirque De Jonghe, venu de Belgique avec une armada de gros véhicules chargés de matériel, de bêtes fauves et d'animateurs dont les spectacles faisaient sensation, ou l'abbé Cornil et son cinéma, accompagné de son photographe Bumba Mwaso qui deviendra, après l'indépendance, le général commandant les paras de Binza, toujours fort acclamé lors des défilés militaires!

La présence de nombreux mouvements chrétiens d'action sociale ou culturelle, regroupés au sein du Mouvement Ouvrier Chrétien (M.O.C.) fut très influente : syndicats, mutualités, coopératives, jocistes, scouts, Mouvement Familial Chrétien, Association des Parents et amis de l'Enseignement Catholique (Apeca)... Leurs membres se rencontraient sur base de leurs affinités, hors de tout tribalisme, de sorte qu'à Léo le commun des mortels ignorait l'origine tribale de la plupart des leaders. D'ailleurs le quotidien *L'Avenir Colonial Belge*, d'inspiration libérale-sociale, dirigé par Alfred Bondroit, avait écrit à ce propos ce qui suit concernant les manifestations populaires organisées à l'occasion d'un Premier mai, fête universelle du travail :

⁴⁸ Aujourd'hui Bandundu. C'était à l'invitation de M. Huberty, le commissaire de district, en souvenir de l'intérim qu'il avait fait à l'Hôtel de ville de Léo.

⁴⁹ Cf. p.11, note 7. Sanga est une centrale hydro-électrique alimentant Léo ; on envisageait alors de la doubler sur le site voisin de Zongo.

Lorsqu'on compare le défilé d'un groupe squelettique formé par nos amis [libéraux/socialistes], à côté d'un mouvement de masse imposant, il y a lieu de reconnaître que les Chrétiens ont démontré leur force sur le terrain, de sorte que le jour où ils voudraient prendre le pouvoir dans ce pays, rien ne saurait les arrêter.

Cet avertissement n'avait pas été retenu. D'autant que, d'après une information qui nous était parvenue à l'époque, un représentant du Parti Social Chrétien de Belgique, après une tournée d'étude au Congo lors de l'agitation politique intense, aurait estimé que pour lui le moment n'était pas propice pour créer un parti politique digne de ce nom dans ce pays. Dommage! Tandis que les socialistes/libéraux se sont employés à donner une formation politique adéquate à leurs amis congolais, en prévision des événements qui agitaient déjà le pays, leur Colonie. C'est ainsi qu'il y eut quelques éléments très valables issus de cette école à briguer le pouvoir lors de l'indépendance. Parmi eux, Alphonse Nguvulu et Cyrille Adoula. Ce dernier reste jusque présent le moins mauvais Premier ministre que notre pays ait connu : il a en effet travaillé dans des conditions difficiles, tiraillé entre le Groupe de Binza, qui donnait des ordres en coulisses, et les parlementaires corruptibles à merci qui le harcelaient continuellement de leurs interpellations et motions de censure insensées; les syndicalistes excités par des revendications excessives, et la presse alarmiste qui grognait. Malgré ces handicaps, Adoula parvint à équilibrer le budget national en une période où les deux-tiers du territoire national, les provinces les plus riches, se trouvaient en état de sécession. À tout seigneur, tout honneur!

Quant à certains chrétiens, parvenus au pouvoir par leurs efforts personnels, ils n'ont pas osé se manifester comme tels, parce qu'ils n'ont bénéficié d'aucun soutien d'un mouvement quelconque.

Le silence travaille...

Lorsque, tout jeune encore, j'étais membre du Conseil des Cités de Léopoldville, j'ai reproché un jour à M. Ferdinand Essandja, un vieux sage, d'avoir tardé à résoudre un problème que je lui avais soumis; il me répondit : «Mon fils, si un Vieux ne réagit pas immédiatement à un problème qui lui est soumis, cela ne veut pas dire qu'il ne s'en occupe pas, car parfois le silence travaille aussi.» Cela s'est révélé vrai en ce qui concerne la politique de notre pays. En effet, alors qu'on se berçait d'une fausse illusion de vivre une accalmie relativement longue, la situation se dégradait et évoluait autrement : des mouvements indépendants de notre volonté étaient venus donner un nouvel élan aux événements au cours de cette année de grâce 1958. Par exemple, l'Exposition Universelle de Bruxelles, le vote par le Parlement français de la Loi-cadre en faveur de l'émancipation de ses Colonies d'Afrique noire particulièrement, l'ouverture du bureau de l'hebdomadaire Présence Congolaise, avenue de la Victoire, en plein cœur de la commune «révolutionnaire» de Dendale (maintenant zone Kasa-Vubu), où Joseph Kasa-Vubu était bourgmestre.

La Belgique a voulu saisir ce grand événement que fut l'Exposition Universelle pour montrer à la face du monde rassemblé à Bruxelles l'œuvre magnifique réalisée

au Congo Belge. C'est dans cette perspective que des centaines de Congolais prirent une part active à cette grandiose manifestation. Parmi eux Joseph Ngalula, rédacteur en chef de l'hebdomadaire Présence Congolaise dont nous allons parler plus loin, pour le rôle actif et important que cet organe de presse allait jouer, notamment lors de la création du premier parti du pays, le Mouvement National Congolais.

L'organisation administrative

Le Conseil des Cités faisait partie de l'organisation administrative mise en place par le régime colonial. Avec le recul, ceux de notre génération qui sont de bonne foi doivent reconnaître que l'autorité de tutelle avait mis en place dans notre pays une administration de qualité, avec des rouages bien structurés de la base au sommet : chefferies et secteurs coutumiers, territoires, districts, provinces, Gouvernement Général. L'autorité coutumière était contraignante sur ses sujets ; la Belgique s'était appuyée sur elle pour mieux contrôler sa Colonie qui avait l'étendue d'un continent. À chaque échelon de la hiérarchie, un conseil consultatif, dont les membres étaient désignés par l'autorité de tutelle, émettait ses résolutions ou propositions ; en général, elles étaient prises en considération et exécutées. Chaque échelon du pouvoir avait une autonomie administrative dans sa juridiction. Chaque chefferie ou secteur avait son conseil, un secrétaire greffier, un tribunal, une police. Le secrétaire-greffier gérait la caisse et assurait le rôle de greffier du tribunal, percevant impôts et taxes. Les chefferies étaient responsables des travaux d'intérêt local : routes de desserte agricole par exemple, gîtes d'étapes. On en a vu qui tenaient une caisse bien garnie. Si un échelon du pouvoir était pauvre, l'échelon immédiatement supérieur pouvait compenser, et ainsi de suite. Le chef coutumier était payé sur des «centimes additionnels» par têtes d'habitants ou d'administrés. Plusieurs groupements ou chefferies de moindre importance formaient un secteur. Un territoire était formé de plusieurs secteurs et chefferies ; il était dirigé par un administrateur belge qui disposait d'un ou plusieurs postes détachés contrôlés par un agent territorial belge.

Un district était l'ensemble de quelques territoires ; il avait à sa tête un Commissaire de district. Plusieurs districts formaient une province, sous la direction d'un Gouverneur de province. En 1960, à l'indépendance du pays, il y en avait six : 1) province de Léopoldville, chef-lieu Kintambo ou Léo-II ; 2) province du Kasai, chef-lieu Luluabourg ; 3) province du Katanga, chef-lieu Élisabethville ; 4) province du Kivu, chef-lieu Bukavu ; 5) province Orientale ou du Haut-Congo, chef-lieu Stanleyville ; et enfin, 6) province de l'Équateur, chef-lieu Coquilhatville.

La capitale s'appelait encore Léopoldville : le Gouverneur Général (G.G.) y résidait et ses services se trouvaient concentrés à Kalina⁵⁰ ; deux Vice-gouverneurs généraux le secondaient dont un résidait à Usumbura (Urundi) pour les territoires sous mandat

⁵⁰ Ce quartier, réservé aux «grosses légumes» de la Colonie, fait partie de la zone de la Gombe, à partir du temple de la B.M.S. (près de l'usine P.L.Z.), avenue Lukusa, et du restaurant «Chez Nicolas» (Petit-Pont à l'époque).

du Ruanda et de l'Urundi, l'autre à Léo. Un Secrétaire général coiffait tous les services administratifs, aidé par huit directeurs généraux.

Le **Conseil de Gouvernement** (sorte de députation permanente) se réunissait une fois par an, au début de la saison sèche (mai-juin), comme les Conseils de province. Il rassemblait les représentants des provinces (Gouverneurs en tête), les directeurs généraux, les délégués de groupes d'intérêts, et des notables congolais. Les membres de ces divers Conseils percevaient des frais de séjour et de déplacement uniquement pendant les sessions.

Le sommet de cet échafaudage était le **Conseil Colonial**, qui siégeait à Bruxelles sous la présidence du ministre des Colonies; aucun Congolais véritable n'y était admis; nos intérêts étaient représentés (pas nécessairement défendus) par des Belges, notamment des missionnaires parmi lesquels mgr de Hemptinne, vicaire apostolique d'Élisabethville, et le R.P. Joseph Van Wing, Jésuite de Kisantu. Ces personnages étaient célèbres, mais pas toujours en bien. Ainsi, je me rappelle mgr Georges Six, évêque de Léopoldville, haï des Congolais pour ses interventions parfois rétrogrades qui allaient souvent à l'encontre de leurs intérêts. Le jour de sa mort en Belgique, les Kinois se sont octroyés un jour de congé pour mieux manifester leurs sentiments.

Si le Conseil Colonial était nécessaire sous le règne de Léopold II, il devint inutile et encombrant durant la période coloniale. Le Conseil de Gouvernement, siégeant à Léo, aurait pu le remplacer avantageusement si l'on avait pris soin d'y incorporer des représentants de la métropole : du gouvernement belge, du parlement (ou des partis politiques) et des groupes d'intérêts; cela aurait permis à la Belgique de suivre régulièrement l'évolution des mentalités au Congo, à l'occasion des débats de ce Conseil. Selon Jules Gérard-Libois,⁵¹ durant longtemps, la politique coloniale menée par la Belgique n'a fait l'objet d'aucune large information critique ni d'un vif intérêt, fût-ce dans la classe politique, a fortiori dans l'opinion publique belge, sauf quelques milieux très motivés (spécialement l'Église catholique pour ses missions).

Il est déroutant de constater combien le Belge est ignorant de l'œuvre grandiose réalisée par son pays au Congo. Présence Congolaise a ainsi publié ce fait ahurissant vécu par une Congolaise à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1958 :

Déambulant curieusement dans une rue de Bruxelles, tenant sa fille de dix ans par le bras, elle était l'objet des regards affamés et des lèvres tirées avant et formant des «oh» de toutes dimensions. Elle se sentait de moins en moins à l'aise devant les regards dévorants des personnes rencontrées qui s'écartaient à leur passage. Tout-à-coup un groupe d'enfants s'approche d'elle sans avoir peur; ils vont tout droit au but : «C'est à toi, cet enfant? Comment s'appelle-t-elle? Pourquoi a-t-elle comme toi une peau pas comme la nôtre, c'est toi qui l'as noircie?...» Pendant ce temps, elle voyait s'approcher timidement, un par un, des adultes qui voulaient satisfaire aussi leur curiosité : «Êtes-vous une musulmane? –Non, je suis Congolaise. –Pas possible, s'ébahit-on. Une Congolaise? Et comment se fait-il que vous parlez français? –Mais parce que je l'ai appris, chez

⁵¹ Voir *Congo-Zaire* (ouvrage collectif du GRIP), p.19.

nous au Congo. –Au Congo, on apprend aussi le français? –Mais oui, puisque moi qui suis une femme, je le parle déjà un peu. Mais chez les garçons, c'est courant. –Non, vous ne l'avez pas appris au Congo, mais chez les musulmans. D'ailleurs votre rouleau à la tête l'accuse. –Mon rouleau à la tête, c'est une pure fantaisie courante dans notre ville.»

Ces personnes voulaient en outre entendre les histoires de lions, de fauves, de serpents, et ne comprenaient pas qu'une dame venue du Congo nie avoir rencontré ces bêtes, qui pourtant y pullulent, d'après les affirmations des colonicux.

Une femme demanda même si notre Congolaise aime son enfant qu'elle tenait par le bras! Et une indiscretion, poursuit-elle : «Les femmes noires ont toujours l'air si sérieux, voire triste, sur les photos, ne sont-elles pas heureuses?» Avant que la Congolaise eût répondu, son enfant fatiguée intervient : «Tozonga na biso mama» (Retourmons chez nous, maman). Ce qui provoqua d'autres questions :

«Votre fille parle aussi français? –Oui, monsieur, ici elle m'a parlé en langue maternelle. –Connaissez-vous aussi le flamand? –Non, monsieur, nous ne l'avons jamais appris. –Mais n'en connaissez-vous pas même un petit mot? –Rien, sauf peut-être un seul petit mot : «Van». –Ah, ah! Vous êtes formidable, ça me fait bien plaisir!»

Quant à la Congolaise, cela ne pouvait pas lui faire grand plaisir du tout. Qu'un Chinois ou un Américain ignore tout du Congo, ou ait des idées arriérées sur ses habitants, ce n'est peut-être rien. Mais qu'un Belge authentique fasse de même, voilà bien ce qui ne se conçoit plus : «C'est tout simplement scandaleux.»⁵²

Quand le football réunit... ou désunit

En 1956, des turbulences ont été suscitées, notamment par le *Manifeste de Conscience Africaine* : réclamant l'indépendance, il reprenait d'autres revendications d'ordre social («À travail égal, salaire égal!») et racial. Le régime colonial tâtonnait pour lancer son idée d'une *Communauté belgo-congolaise*, créant des occasions de rencontres mixtes (Blancs et Noirs), des Cercles d'étude et d'autres manifestations publiques de tout genre.

Les dirigeants de l'Association Royale Sportive Congolaise (A.R.S.C.) en ont profité pour organiser ici des rencontres de football entre des équipes européennes et congolaises, ou des équipes mixtes lors de matchs internationaux entre le Congo et d'autres pays africains, notamment le Congo-Brazza, le Mozambique, la Rhodésie du Nord (Zambie aujourd'hui). Des clubs belges sont venus se produire au Congo, dont le Beerschot et son fameux Rik Coppens⁵³. Ces rencontres ont eu un énorme succès: le stade Reine Astrid, plus tard le stade Ermens ou Roi Baudouin, ont été envahis par une foule enthousiaste. Jusque-là, Léo n'avait jamais connu de troubles raciaux au cours d'un match. Laissons ici la parole à Jean Kestergat :

Ce 16 juin 1957, l'équipe bruxelloise de football de l'Union Saint-Gilloise rencontre au stade Tata-Raphaël⁵⁴ une sélection congolaise. L'expérience inquiète

⁵² *Présence Congolaise* du 19 juillet 1958, p.5.

⁵³ Si ma mémoire m'est restée fidèle. Mais sur la pelouse kinoise, il fut ridiculisé par le talent de Jules Balondo, alias "Major", joueur de petite taille du C.S. Daring de Léopoldville.

⁵⁴ Du nom de son constructeur, le Père Raphaël de la Kéthulle de Ryhove, Scheutiste populaire, grand bâtisseur d'écoles et autres édifices, qui vécut à Léo de 1917 à 1954. Le nom officiel du

un peu l'administration, et celle-ci a raison. Les Belges battent les Congolais par quatre buts à deux. C'est un score honorable pour le jeune football congolais, mais le stade est furieux.⁵⁵ À la sortie, les voitures d'Européens sont lapidées, il y a quelques blessés.⁵⁶ L'ordre est rapidement rétabli, sans casse sérieuse. On oublie vite cet incident, somme toute mineur, et la capitale ne connaîtra pas d'autres fièvres notables avant le drame du 4 janvier 1959.⁵⁷

En fait, si les Belges ont gagné le match, c'est surtout grâce à l'injustice flagrante de l'arbitre belge! Sur le terrain, l'équipe belge avait eu beaucoup de peine à s'imposer. D'ailleurs, certains coloniaux sincères ont reconnu la «gaffe» de leur compatriote, qui fut la vraie cause de ces regrettables troubles raciaux. J'ai écrit un article à ce sujet dans Le Courrier d'Afrique/Présence Congolaise pour regretter ces malheureux incidents et fustiger le comportement inqualifiable de l'arbitre. En même temps, j'ai plaidé en faveur d'une communauté belgo-congolaise, viable si les Européens, en particulier, se montrent compréhensifs et font un effort pour s'intégrer sincèrement.

Cet article a suscité quelques réactions, parfois négatives, de la part d'Européens conservateurs, dont M. Van de Put, directeur de la SODIMCA (Société d'Imprimerie et de Cartonnage, qui imprimait le journal); il est venu assister une fois à un de nos conseils de rédaction pour m'interpeller à ce sujet, disant que j'étais en train de rêver car une communauté au sein de laquelle Noirs et Blancs vont se côtoyer, fraterniser, est irréalisable, qu'il ne faut pas demander aux Européens l'impossible... J'ai rétorqué calmement que si un Blanc refuse de s'intégrer dans la future société congolaise, nous l'inviterons poliment à faire ses valises, et nous lui dirons courtoisement adieu.

Vers cette époque, la Belgique avait commencé à envoyer au Congo, tant dans l'administration que dans le secteur privé, de jeunes cadres sans trop de complexes raciaux, en vue de dynamiser la mise en place de cette *communauté belgo-congolaise* qui traînait la patte, à cause de la mauvaise foi manifeste de coloniaux conservateurs et aveugles. Malheureusement, c'était trop tard, le train de l'histoire était en marche...

Lorsque commença la débandade des Européens, après le 7 juillet 1960, nous nous sommes inquiétés de la situation de nos amis blancs, en songeant notamment à M. Van de Put, qui habitait à cette époque le quartier Righini, en plein cœur de la commune de Lemba, près de Lovanium. Nous l'avons trouvé décontracté, rassuré, tout souriant : pas un chat n'était venu troubler sa quiétude, dit-il, et il se demandait pourquoi tous «ces paniquards» avaient fui. M. Van de Put est resté au Congo quelques années encore après l'indépendance, et il a terminé sa carrière en beauté.

stade était *Roi-Baudouin*, mais quand en 1956 *Tata Raphaël* fut enterré à proximité, les Kinois donnèrent spontanément ce surnom au stade, comme un mausolée.

⁵⁵ En 1960, peu après l'indépendance, une rencontre Congo-U.R.S.S. se termina par un diplomatique match nul.

⁵⁶ J'ai personnellement connu l'une des victimes, M. Ney, directeur général du département de l'Enseignement, qui jura de ne plus jamais mettre les pieds dans la Cité indigène.

⁵⁷ J. Kestergat, *Quand le Zaïre...* (op. cit.), p.221.

Le Conseil des Cités de Léopoldville

En 1956, Léopoldville comptait environ 300.000 habitants. Les Blancs vivaient dans la «ville», les Noirs dans la «Cité indigène», avec un «Comité urbain» d'un côté et un «Conseil des Cités» de l'autre. La ville blanche et la Cité noire étaient chacune administrée par un administrateur de territoire belge, appelé «chef de la population», mais pour les Noirs il y avait un adjoint autochtone «chef des Cités».

Le siège de ces institutions se trouvait au Pont Cabu (Kasa-Vubu actuellement) que l'on appelait la «population noire» ou «la Grand Place», à proximité du bureau de la Gendarmerie de roulage du Pont Cabu (ancienne résidence du chef des Cités). La Cité était divisée en zones et quartiers, dotés d'autonomie administrative, dirigés par un administrateur de territoire assistant, Belge, aidé de Noirs, chefs de quartier et agents administratifs. Un Conseil de zone et un Syndicat administratif fonctionnaient à côté de cette structure, ce dernier s'occupant de l'organisation des manifestations populaires et des loisirs des habitants. Le Conseil se réunissait une fois par mois.

Il y avait aussi, privés et autonomes, des «camps de travailleurs» (principalement Otraco et H.C.B.), où un policier de l'État n'avait pas accès (certains hors-la-loi s'y réfugiaient pour échapper à la sévère vigilance de la police). Ces camps avaient leur organisation propre, avec un chef de camp Blanc et une police privée. Enfin, il y avait les différents camps de la police elle-même et de la Force Publique.

Le Conseil des Cités se réunissait une fois par mois sous la présidence du Commissaire de district du Moyen-Congo, véritable patron de la ville, aidé de deux ou trois adjoints, en plus des chefs de la population blanche et noire. Le Conseil des Cités était formé des représentants ou délégués des Conseils de zone, des groupes d'intérêts, de notables et de membres de droit nommés par la Colonie pour ménager un équilibre. Une seule femme en a été membre, Joséphine Shiongo, mieux connue sous le nom de Madame Nkumu, dont une enfant sera ministre des P.T.T plus tard. Les fonctionnaires belges de l'administration urbaine y assistaient en observateurs ou consultants, sans voix délibérative. La fonction était bénévole, les membres se contentaient d'un jeton de présence (50 francs alors) à titre de frais de déplacement. Il y avait des commissions : Budget, Travaux publics, Finances, Social, Santé...

Les Conseillers, désignés par un système de consultations populaires (on ne parle pas d'élections à l'époque) étaient tenus d'informer leur population des résultats des débats du Conseil, faute de quoi ils étaient réprimandés par l'autorité de tutelle. Toutes les réunions des Conseils étaient présidées par le Commissaire de district ou par son délégué en cas d'empêchement. Les décisions étaient prises en considération par l'autorité coloniale et, en général, appliquées. Par exemple, si la Régideso ou la Colectric voulaient augmenter le tarif de la consommation d'eau ou d'électricité, chaque Conseil de zone devait donner son avis; l'augmentation ne se faisait pas si la majorité s'y opposait. Même chose s'il s'agissait d'installer un moulin à manioc, ou pour l'affectation d'un quelconque lopin de terrain dans un quartier; l'avis du Conseil local était indispensable, après enquête de «commodo incommodo» auprès

des gens concernés. Aujourd'hui, les Conseils communaux «délibératifs» ne sont plus qu'un pâle reflet de démocratie, mais à l'époque le Conseil des Cités a abattu un travail apprécié pour le développement de la ville et le bien-être de ses habitants grâce à la conscience remarquable et à l'inlassable dévouement de ses membres. Malheureusement, ces nombreuses et belles initiatives n'ont pas pu aller assez loin : entre autres la reconversion des anciennes Cités (Barumbu, Kinshasa et Saint-Jean), conformément au «plan Titz» d'urbanisme, plan approuvé par l'opinion publique, mais jamais réalisé; il s'agissait de les raser pour faire place à des immeubles, en vue d'y loger plus d'habitants en un espace réduit, et freiner l'expansion excessive de la ville, afin de faciliter les transports et la distribution d'eau courante et d'électricité.

Avant de disparaître, le Conseil fut chargé de l'examen, avec le Comité urbain, du projet de «statut des villes» avant son adoption définitive, ainsi que de la limitation des communes à ériger, conformément à ce statut des villes.

La démocratie en marche...

Le «statut des villes», adopté, est entré timidement en vigueur en vers la fin de 1957, à titre d'essai, dans trois villes : Léopoldville, Elisabethville et Jadotville. Ce fut l'amorce de l'apprentissage démocratique : les nouvelles communes se mirent en place et leurs Conseils respectifs furent installés dans l'allégresse générale par des élections. À Léo, trois communes étaient réservées aux Européens ; dans les neuf zones autochtones l'Abako (Association culturelle) remporta une écrasante victoire : sept sièges de bourgmestre.

Conformément au statut des villes, la hiérarchie urbaine était coiffée par l'ancien Commissaire de district, appelé Premier bourgmestre pour la circonstance; il était également président du Conseil de Ville, au sein duquel siégeaient les représentants de toutes les communes, européennes et autochtones (ex-Comité urbain et Conseils des Cités). Le Premier bourgmestre devait ratifier l'élection par chaque Conseil communal d'un bourgmestre, présidant ce Conseil (suppléé par le Premier échevin). Bourgmestre était une fonction très accaparante, si pas à temps plein; mais c'était le collègue des échevins, sorte de mini-gouvernement, qui assumait la gestion effective : Finances, Travaux publics, Affaires sociales, etc. Le secrétaire communal dirigeait l'administration ; le bourgmestre n'avait pas à se salir les mains dans la caisse.

Si la commune de Kintambo se distingua par son organisation et la réalisation de plusieurs projets d'intérêt communautaire, grâce au dynamisme et au savoir-faire du bourgmestre, ancien haut fonctionnaire de l'administration provinciale, d'autres Conseils communaux furent loin de répondre à l'attente des habitants; les conseillers s'adonnaient beaucoup plus à la politique et se montraient peu soucieux du bien-être de leurs concitoyens. Bien de beaux projets laissés par le Conseil des Cités ont été foulés aux pieds : reconversion des Cités indigènes, aménagement des boulevards Belgica, Kabambare, Bangala (aujourd'hui Bokassa), Huileries et Prince-Baudouin (Kasa-Vubu), alors que le budget était déjà acquis; les riverains de l'avenue Prince-

Baudouin avaient même déjà perçu les indemnités d'expropriation et devaient évacuer les lieux pour permettre l'exécution des travaux. Mais tout le monde se préoccupait davantage de l'indépendance immédiate, qui – croyait-on – allait apporter plus de bonheur.

Nos édiles ne manquaient évidemment pas d'imagination pour faire parler d'eux. En voici un exemple parmi tant d'autres : au cours d'une réunion du Conseil de Kalamu, commune où l'élite intellectuelle de la ville forme la majorité des habitants, on parla de tout et de rien, puis un élu, qui passait pour avoir des idées originales, suggéra de débaptiser certaines rues de la juridiction pour leur donner les noms des membres du Conseil afin de perpétuer leur mémoire! Un honneur que la tradition réserve à ceux qui se sont signalés au profit de la communauté... La presse étrangère jugea sévèrement le fonctionnement de nos communes à l'occasion du deuxième anniversaire de leur existence. Pour atténuer cette critique, l'hebdomadaire Présence Congolaise, dans son numéro du 5 décembre 1959, réagit en ces termes :

Or il serait injuste de n'offrir aux lecteurs que ce côté négatif, car il n'échappe à aucun critique objectif et impartial que ces deux années d'expérience communale ont été riches en leçons et avantageuses à maints égards... Kintambo n'est pas Kalamu, Bandalungwa ne peut être comparée à St-Jean ni à Barumbu, Matete n'a aucun rapport avec Kinshasa ni Ngiri-Ngiri. Tout comme l'esprit de clairvoyance et d'entreprise des bourgmestres varie d'une personne à l'autre. Et puis tout ne dépend pas seulement d'eux-mêmes, mais également de l'activité de leur Conseil respectif. Quelqu'un qui a connu la vieille Kintambo il y a deux ans, ne s'y retrouverait plus dans Kintambo d'aujourd'hui. Il ne fait pas le moindre doute que cette Cité jusque-là réfractaire à toute évolution et injustement défavorisée par rapport à ses voisines, a complètement changé de physionomie. Voyez ses artères asphaltées que parcourent les T.C.L.; voyez cet éclairage public; visitez ce home pour vieillards; admirez ces nouvelles maisons hors standard flanquées sur les collines ouest de la commune, et jugez-en vous-même...

La même expérience de la démocratie dans les communes sera constatée en 1960, au Parlement, où siégèrent des nullités ignorant même la raison de leur présence dans ce forum. On n'en pouvait rien, c'est là le revers de la médaille de la démocratie! Toutefois, la démocratie est indispensable pour tout développement harmonieux d'un pays. Nous y reviendrons ailleurs.

Parenthèse à propos des élections communales au Congo

Parlant du «statut des villes», je n'ai pas manqué de signaler la victoire écrasante de l'Abako aux élections dans la capitale, Léo. Il faut lire les remarques intéressantes du professeur Vanderlinden sur ces élections, tant à Léopoldville qu'à Elisabethville et Jadotville, et sur l'influence des associations «ethniques». Ceci m'a poussé à relever des éléments susceptibles de clarifier certains dessous des cartes autour de l'organisation de ces élections, et en particulier l'influence néfaste de certains fonctionnaires belges. Laissons d'abord la parole au professeur Vanderlinden⁵⁸ :

⁵⁸ J. Vanderlinden, *La Crise congolaise*, pp.60 à 62.

Enfin, débordant le milieu des «évolués», depuis fort longtemps dans les centres urbains, des associations à base de solidarité ethnique existent. Elles regroupent tous ceux qui au bout de leur exode rural, essayent de reconstituer en ville des cellules traditionnelles sur la base la plus élémentaire : la culture d'origine. Il n'est pas étonnant, à cet égard, qu'elles voient le jour très tôt dans la capitale, avant de se manifester à Élisabethville. Les premiers à s'organiser seront les ressortissants de régions relativement éloignées : ceux du Kasai à Léopoldville dès 1916 et ceux du Kwango dès 1925. Les Kongo, qui se sentent chez eux dans la capitale et dont l'organisation y est probablement le résultat de la multiplication de «gens du Haut», ne s'associent qu'en 1940. Il n'est pas encore question à ce moment de l'ABAKO, mais le grain est semé qui débouchera sur la première association culturelle à se transformer en parti politique. [...]

Le rôle de ces associations sera déterminant aux premières élections du Congo belge, organisées en 1957 et destinées à mettre en place les autorités urbaines. Elles se feront essentiellement sur base de clivages ethniques; l'organisation supérieure de l'ABAKO lui permettra d'écraser ses rivaux dans la capitale. Le rôle prépondérant de l'ethnicité dans le phénomène politique embryonnaire donne raison à la thèse de l'ABAKO dans son opposition à l'unité apolitique pourrait-on dire, prônée par le Manifeste de Conscience Africaine. À Élisabethville et Jadotville, les Luba du Kasai, quoique moins bien structurés que les Kongo à Léo, remporteront une nette victoire. Il en ira de même en 1958 pour les Mongo qui affrontent les Ngombe à Coquilhatville et pour les Lulua opposés aux Luba à Luluabourg.

Mais si nous en revenons à la capitale, qui nous intéresse au premier chef dans cet examen des causes de l'explosion de janvier 1959, il est important de mesurer quelle va être la conséquence du triomphe de l'ABAKO sur l'administration de la capitale. On peut considérer qu'elle sera triple : un certain effacement de l'ethnicité une fois la victoire acquise, la politisation croissante de la société «évoluée» et enfin un conflit latent, comme en d'autres villes du pays, avec les autorités de tutelle.

À première vue, on aurait pu croire, vu l'importance du facteur ethnique dans les élections, que les conseillers communaux ou de ville mis en place à la fin 1957 allaient avoir un triomphe insolent. Ce fut le cas à Élisabethville où les Luba du Kasai, vainqueurs, eurent à cœur de servir leur ethnie davantage que la communauté. Ce ne fut pas le cas à Léopoldville. Les comptes rendus du conseil de ville témoignent à suffisance de la maturité politique des élus de l'ABAKO et de leur sens des responsabilités à l'égard de l'ensemble de leurs administrés. Et ceci malgré leur écrasante supériorité : 133 des 170 sièges de conseillers communaux étaient leurs.

Deux éléments principaux m'interpellent dans ces commentaires : d'abord une contradiction, involontaire peut-être, quant à l'organisation associative; ensuite une regrettable insinuation, reflet des sentiments malveillants que nourrissaient certains Belges à l'égard d'une ethnie congolaise, les Luba, pour ne pas la citer.

Dans les camps miniers, où les indigènes sont beaucoup mieux nourris, logés et payés que dans les centres extra-coutumiers⁵⁹, et même que dans les camps militaires, on trouve surtout des Baluba du Kasai, généralement plus actifs et débrouillards que les ressortissants des autres ethnies. On les jalouse donc, et on reproche aux Blancs de les favoriser.⁶⁰

⁵⁹ Cités indigènes en périphérie des villes, jouissant d'un statut juridico-social particulier.

⁶⁰ Jean Kestergat, *Quand le Zaïre...* (op. cit.), p.170.

*Les Baluba forment un peuple vif et habile, bien doué pour le commerce. On les appelle les "Juifs d'Afrique centrale". [...] Ils se dispersèrent ainsi dans l'ensemble du pays. Ils sont particulièrement nombreux au Katanga, dans les zones minières où on les a nommés, pour simplifier, "les Kasai". Ils tiennent commerce un peu partout et, surtout, à Léopoldville, où ils ont eu le premier Chef de Cité, Alexis Tshimanga.*⁶¹

*[...] Sont aussi tentés de suivre le tribun du M.N.C. [Lumumba], les "Kasai", ces travailleurs Baluba importés, installés dans les cités minières. Depuis toujours, plus débrouillards, ils ont été préférés aux populations locales d'ailleurs trop peu nombreuses. Celles-ci en nourrissent une longue jalousie et espèrent, à l'indépendance, pouvoir chasser ces "étrangers".*⁶²

Lorsque nous parlons des Luba, il s'agit de tous les Kasaiens indistinctement; un ami intellectuel Kongo me dit un jour que pour eux «tous les gens de l'est du Congo sont des baLuba»! Ils furent les premiers à créer une association à Kinshasa en 1916, dit le professeur Vanderlinden. Épinglons qu'à Léo, les Luba avaient été également les premiers, vers 1950, à fonder une régionale, la *Fédération Kasaïenne*, qui avait aussi des assises solides à Élisabethville; cette Fédéka s'illustra lors de la visite du Roi dans la capitale en 1955 : avenue de la Victoire, au quartier Renkin (Matonge), le cortège royal passa entre une haie d'honneur de milliers d'hommes et de femmes en tenue Fédéka. Créées plus tard, les autres fédérations, étaient perçues comme des «imitations», selon le mot de M. Bolikango, président de *Liboke ya Bangala*, lors d'une réunion de l'Interfédérale tenue chez lui, rue de Dilolo (Kinshasa).

Mieux : M. P. Leduc, ancien Procureur général puis Vice-Gouverneur Général, abonda dans le même sens, publiquement, au cours d'une manifestation à la Grand Place «de la population noire», disant que jusque-là aucune organisation analogue n'avait été réalisée par un Noir. Mieux encore, à cette époque coloniale (notamment sous les administrateurs Dendale, Capelle...), seule une association kasaïenne était, parallèlement aux juridictions indigènes officielles de la capitale, autorisée à juger souverainement les différends entre ses membres, jugements dont les sentences étaient soumises à la compétence de celles-ci pour exécution.

Pourquoi décrier cette association, comparativement à l'Abako, pour son action à É'ville, à 2.000 km de Léo? C'est surtout durant la Deuxième Guerre mondiale que les Kongo sont arrivés à Léo, ville située sur le sol des baTeke et baHumbu; ils y ont créé leur première organisation alors que les «gens du Haut» y habitaient depuis belle lurette. Preuves : Kinshasa, première agglomération habitée de la ville, était dominée par les gens du Haut; ensuite, c'est vers 1927/30 que le premier enfant Kongo, Pierre Disu, fut diplômé de l'école moyenne St-Joseph, donc bien après d'autres enfants issus de parents non-Kongo.

Les Kasaiens avaient été, en effet, parmi les premiers Noirs établis à Kinshasa : en août 1881, lors de la fondation de ce qui sera Léopoldville, il n'y avait que des Zanzibarites et des Ouest-africains, puis il y eut des «Bangala» de la Force Publique; en 1884 arrivent les Kasaiens, particulièrement des Lulua et leur chef

⁶¹ *Ibidem*, p.235.

⁶² *Ibidem*, p.259.

*Kalamba, au retour de l'expédition Wissman, l'explorateur du Kasai, qu'ils avaient accompagné., Voilà les premiers parmi les 500 Congolais du poste amenés par les Blancs.*⁶³

Les «Ba-Kasai», comme on disait au Katanga, ont donc remporté les élections à É'ville. Si le jugement du professeur Vanderlinden à l'encontre de leur manière de servir la communauté était fondé, on doit pourtant noter qu'à Léo les triomphateurs baKongo ne se comportèrent pas non plus correctement envers les *gens du Haut*. Leur victoire écrasante est à leur honneur, mais à une question de journaliste relative aux résultats électoraux, M. Kasa-Vubu répondit cyniquement que le peuple est roi, son verdict est là, cinglant! Cette réponse déconcerta les non-Kongo, qui espéraient qu'en général l'électeur tiendrait compte du dévouement des candidats, de leur sens de l'intérêt commun, de leur mérite. Au point qu'un des leaders incontestés à Léo, M. Eugène Kabamba dit *Tuntu*, surnommé aussi *Churchill*, décida avec amertume de s'en aller. Il demanda à terminer sa carrière à Luluabourg, confiant à ses amis :

*nos parents et nous-mêmes avons consacré le meilleur de nous-mêmes pour l'émancipation de cette ville. À titre de reconnaissance, nous sommes proprement balayés de la scène publique sans ménagement aucun. Nous avons intérêt d'aller consacrer le peu de forces qui nous restent encore au développement de nos pénates.*⁶⁴

L'Abako doit sa victoire, assurément, à l'efficacité de son organisation, mais elle fut aussi favorisée notamment par la mauvaise organisation du scrutin, sans doute voulue par les autorités urbaines. Les circonscriptions électorales (ou cantons) étaient organisées par rues, autour de cent électeurs pour un élu. Drôle de système, qui ne pouvait assurer une représentation proportionnelle⁶⁵ de tous les groupes importants au sein des conseils communaux : Supposons qu'il y eût vingt Kongo parmi les cent électeurs d'un canton où se présentaient dix candidats (il y en a eu parfois davantage) dont un seul Kongo, ce seul Kongo était quasi assuré de recevoir, la discipline ethnique jouant, toutes les voix des siens, soit vingt, tandis que les voix restantes (80) se disperseraient sur les neuf autres candidats... Le muKongo partait donc gagnant, car les autres, venus de provinces diverses avec de multiples ethnies, devaient se faire valoir tous azimuts. La dispersion des voix des *gens du Haut*, communément appelés *Ngala*, est prouvée puisque dans l'ensemble de la capitale, l'Abako n'a obtenu, au total, que 46 % des voix, mais elle emporte plus de 78 % des sièges de conseiller. Et quasi tous les maïorats!

⁶³ L. DE SAINT-Moulin, *Léo-Kin: cheminement d'une capitale, 1923-2003*, Éd. CMCT-FCB, 2004, p.19.

⁶⁴ *Présence Congolaise*, 9 août 1958. Son départ fut l'occasion d'une réunion d'adieu en son honneur. On peut lire le compte rendu de cette manifestation à notre annexe II.

⁶⁵ Pour la constitution du Cartel de Yolo-Nord (avant la mise en place du statut des villes), la population s'était organisée elle-même pour désigner ses représentants, compte tenu de la composition démographique de l'ensemble de la ville : provinces de Léo, du Kasai et de l'Équateur, respectivement Félix Nsimba, Joseph Mbungu et Pierre Miliongo Bonsele.

Quant à servir la communauté, l'Abako a poussé le cynisme très loin : 7 postes de bourgmestre, légalement gagnés, n'ont pas suffi à ses dirigeants qui, profitant du laxisme d'autorités urbaines complices, ont tout fait pour ravir le reste. Par exemple à Barumbu, ils se sont opposés farouchement à la candidature de Simon Bohulu, pourtant favori du Conseil communal, mais originaire de l'Équateur, afin d'imposer à la place un semi-lettré résigné, Paul Swanga, quitte à l'entourer de collaborateurs administratifs chevronnés pour faire le travail à sa place.

Pire, dans la commune de Kinshasa, où les conseillers *Ngala* avaient la majorité, le Premier bourgmestre refusa d'entériner l'élection de Pierre Molowayi, sous prétexte qu'il vendait en catimini du «vin rouge» interdit! Pourtant cet homme n'avait jamais été condamné par la Justice pour ce prétendu délit, d'ailleurs bénin.⁶⁶ L'Abako multiplia des intrigues en vue de s'accaparer ce poste. Finalement, harcelés par les *gens du Haut* courroucés, les conseillers votèrent pour Eugène Lutula, qui fut finalement entériné comme bourgmestre de Kinshasa, la commune-mère de la ville. En fait, le candidat favori aurait été Jean Bolikango, le grand leader "du Haut", professeur au collège St-Joseph, si la circonscription avait couvert toute la commune, car la majorité des habitants y étaient des *Ngala*; mais confiné dans sa petite rue de Dilolo où vivaient beaucoup de baKongo, il fut battu par un voisin *abakiste*, Joseph Wenz, aide-infirmier à l'Institut (laboratoire) Princesse-Astrid.

Le comble : dans la commune de Bandalugwa, la candidature de Gabriel Makoso au poste de bourgmestre fut purement et simplement balayée par l'Abako parce qu'il avait une épouse originaire de l'Équateur; or lui-même était muKongo authentique, intellectuel connu, ancien Frère enseignant, jouissant de la faveur quasi unanime des conseillers. L'Abako imposa Oscar Ngoma à ce poste.

Servir le bien commun, et non son ethnie : les Luba d'Élisabethville s'en étaient défendus par la voix d'un leader de la Fédéka s'adressant, le 23 décembre 1959, à M. André Schöller, Vice-Gouverneur Général chargé de la province du Katanga, au sujet de fonctionnaires belges qui manipulaient la population pour nous diviser :

*Pour exciter de plus en plus nos frères de race contre nous, dit l'orateur, on leur dit que nous sommes ici au Katanga pour les dominer, et que s'ils ne s'organisent pas, toutes les places de commande leur échapperaient définitivement. Or, les élections étaient chose nouvelle pour nous tous, mais les gens du Kasai se sont précipités nombreux en premier lieu; comme ils le font toujours même pour courir un risque. C'est ainsi qu'ils ont eu la majorité aux conseils; les votes n'étaient pas influencés par un élément tribal. Depuis les dernières élections est né l'antagonisme apparent entre les ressortissants du Kasai et ceux de la province du Katanga, division basée sur la simple organisation administrative..., conclut l'orateur.*⁶⁷

⁶⁶ À l'époque coloniale, aucun repris de justice ne pouvait exercer une fonction publique. Hélas, lors des élections décisives de 1960, contrairement à une décision de la Table Ronde, qui confirmait cette exclusion des condamnés de droit commun, l'autorité coloniale abdiqua devant les «aboyeurs» qui s'accaparèrent le pouvoir au détriment de citoyens crédibles et pondérés, véritables nationalistes éprouvés et consciencieux.

⁶⁷ Rapporté par Présence Congolaise du

C'est le même scénario rétrograde qui fut à l'origine du conflit sanglant entre Lulua et Luba à Luluabourg : la découverte d'un document confidentiel rédigé par M. A. Dequenne, Commissaire de district assistant, dont je reparlerai plus loin au sujet de l'éloignement d'Albert Kalonji, membre du Conseil de Législation, et des dirigeants du Mouvement Solidaire Muluba. À Léo, ce conflit tourna court, avec la médiation des autorités urbaines, grâce à la lucidité des dirigeants des deux ethnies.

Les archives coloniales témoignent que la plupart des Centres extra-coutumiers du pays étaient administrés par des baLuba, collaborateurs loyaux, consciencieux et dynamiques de l'autorité coloniale. Ainsi à Léo, Alexis Tshimanga, le premier chef des Cités indigènes, fort apprécié, fut écarté en faveur de Henri Bongolo, rentré avec le corps expéditionnaire de Birmanie après la guerre; par après, Tshimanga fut rappelé à ce poste, qu'il occupa, malgré les vives protestations et les manoeuvres de leaders de l'Abako, jusqu'en 1957, lorsque le statut des villes a créé les communes.

Dès lors, on pourrait se demander pourquoi les Belges, accusés de les favoriser vers la fin de leur règne colonial, ont trahi ces fidèles collaborateurs pour s'acharner à monter contre eux d'autres ethnies dans les villes où leur présence était importante, comme É'ville, Luluabourg et Léopoldville, où des troubles sanglants ont eu lieu. Il faut noter aussi l'attitude correcte des Luba dans les révoltes des Batetela et de Mukalamushi à Luluabourg à l'époque coloniale. Après ces débordements délibérés, les autorités coloniales, un peu partout au Congo, ont envenimé les relations de coexistence pacifique entre la multitude d'ethnies qui composent le pays. Toutes les associations importantes avaient en leur sein au moins un «conseiller» belge, parfois fonctionnaire de haut rang, dont le rôle était double : informer l'autorité, et diviser pour régner. Dans la capitale, cette politique fut très claire : par exemple, la zone de Ndjili fut érigée en entité administrative réservée aux originaires Kongo, pour leur permettre de vivre en vase clos et de bien préserver leurs traditions ancestrales. Politique qui coûta cher aux autorités de la ville, lors des émeutes du 4 janvier 1959, elles ont été accusées de faiblesse vis-à-vis des dirigeants de l'Abako.

À partir de 1959, l'arrogance et la politique de désobéissance civile pratiquée par l'Abako, notamment son mot d'ordre de saboter les élections locales prévues dans la *Déclaration gouvernementale* («*Beto ka tuvota ko*», Nous ne votons pas), força l'administration à changer de tactique. Deux hauts fonctionnaires venus du Kwango/Kwilu, MM. J.B. Bomans et W. Fimy, furent nommés respectivement Gouverneur de province et Secrétaire provincial, avec pour mission de freiner le nombre croissant d'agents Kongo dans l'administration provinciale et de saper l'influence de l'Abako dans la capitale. Par exemple, pour ne pas perdre la face aux élections programmées, on a fait venir en masse à Léo des électeurs du Kwango, ce qui donna un niveau de participation plus ou moins acceptable aux élections communales. C'est cette même politique qui sera appliquée pour les élections législatives de 1960, et qui provoquera le comportement agressif des baYaka *Luka Mambo* (Kwangolais en général) vis-à-vis du peuple Kongo.

Développement socio-économique

Quelques années après la Deuxième Guerre mondiale, le pays connut un essor économique réel, particulièrement entre 1949 et 1956, mais la population autochtone y était peu associée directement. Les recommandations du Gouverneur Général Pierre Ryckmans d'envisager, à l'instar des colonies voisines, l'émancipation rapide, fût-ce d'une élite sélectionnée de Congolais, ne furent pas entendues par les autorités métropolitaine. Plus tard, la Belgique fit la sourde oreille à celles d'un autre G.G., Léo Pétillon qui, dans un discours retentissant devant le Conseil de Gouvernement, dit que «la main tendue trop tard risque d'être refusée». Cet aveuglement sera à la base de la décolonisation catastrophique de notre pays, pourtant le plus développé d'Afrique au point de vue économique et social au moment de son accession à l'indépendance en 1960. Toutefois, la politique d'émancipation des autochtones n'était pas mauvaise en soi, mais basée sur la masse, elle s'en trouvait énormément ralentie. Le statut de «citoyens immatriculés» reconnu aux indigènes sous l'État Indépendant du Congo fut foulé aux pieds par le régime colonial de 1909.

Or, le petit Congolais ne manquait pas d'aptitudes pour suivre avec fruit des études secondaires conformes au programme métropolitain : au Kwango vers 1930, Antoine Wawa, au Petit séminaire des Jésuites de Wonbali, participa aux examens des humanités anciennes de Belgique, et il sortit premier prix parmi de petits Belges; cet institut avait été créé à l'origine comme un collège classique de programme belge mais l'autorité coloniale s'y opposa car, d'après elle, aucune firme au Congo n'était disposée à embaucher de tels diplômés, et les Jésuites les transformèrent dès lors en Petit séminaire. Plus tard, on reprochera aux «bons Pères» d'avoir privilégié l'émancipation du seul clergé indigène! Où est le sérieux?

Ce n'est que plus tard, vers 1947, que la Belgique envisagera timidement un statut des «*évolués*» en lieu et place du statut des «indigènes civilisés», bien oublié depuis Léopold II. Dix ans après (à la veille de l'indépendance!) sera créée une classe spéciale de Congolais dotés de la «*Carte de mérite civique*», et un peu plus tard, de la «*Carte d'immatriculation*». De nombreux critères, sévères, en filtraient l'accès : études, situation sociale avancée (logement décent, bien équipé), repas à table en famille, garde-robes bien garnie, comportement exemplaire en société, casier judiciaire vierge... À propos de logement, j'ai connu des amis qui, pour postuler, devaient emprunter du mobilier afin de garnir leur maison en prévision des enquêtes réglementaires, à l'issue desquelles l'administration établissait un rapport circonstancié qui déterminait si, oui ou non, le requérant méritait la carte sollicitée. Au total, beaucoup de tracasseries pour un maigre avantage : le fait de bénéficier, en cas d'infraction, des mêmes pénalités que les Blancs! Car ce statut ne supprimait pas les discriminations en matière de droit social ou du travail : pas de parité des salaires, pas de vraie liberté de circuler, pas de traitement égal en général... C'est pourquoi bien des Congolais nantis «méritants» étaient peu intéressés. À la fin du régime colonial, les détenteurs de ces cartes étaient loin d'atteindre les 2.000 : jusqu'en 1958 217 *cartes d'immatriculation* et 1.557 *cartes de mérite civique* avaient été attribuées.

Le Congo Belge nous privait des droits démocratiques élémentaires, il était lent à reconnaître notre émancipation politique, et pourtant il était à l'avant-garde sur le plan du développement socio-économique en Afrique «noire». Ainsi, vers 1950, longtemps avant l'accession à l'indépendance, une législation sociale cohérente existait déjà, avec système de caisse des pensions et invalidité, allocations familiales pour tous les travailleurs, soins de santé garantis (gratuits pour tous les indigents), revenu moyen par tête d'habitants plus élevé que dans les pays voisins, caisse d'épargne garantie par l'État (avec *un franc* on pouvait ouvrir un compte). Le Congo avait le premier port de mer de l'Afrique noire, le premier aéroport du continent, nous étions le pays le plus industrialisé d'Afrique noire, avec des mines, mais aussi des industries de transformation, cimenteries, usines textiles, fabriques de pneus, de chaussures, chantiers navals, constructions métalliques... Nos villes comptaient des buildings à l'américaine, mais aussi des quartiers entiers d'habitations économiques O.C.A. (Office des Cités Africaines), comme nulle part ailleurs en Afrique noire, et des services de crédit favorisant l'habitat individuel tant des citadins que des ruraux (Fonds d'Avance, Fonds du Roi...). Éclairage public et privé, signalisation routière lumineuse aux grands carrefours, «*public address*» partout dans les Cités indigènes pour permettre à ceux qui ne possédaient pas de radio de suivre toutes les émissions, cabines de téléphone publiques, enseignement (primaire notamment) très développé, 65 % d'enfants dans les écoles, soit à l'époque la 1^{ère} place en Afrique et plus que beaucoup de pays d'Asie, d'Amérique du Sud et même d'Europe méditerranéenne.

Le système d'instruction des masses mis en place, trop lent il est vrai, finit par produire des fruits remarquables dès l'indépendance, au point que le Congo (Zaïre) après près de 80 ans de colonisation, détient actuellement le record en potentialités intellectuelles, avant d'autres ayant été colonisés plus longtemps. Première université d'Afrique noire avec le premier réacteur atomique du continent, équipement sanitaire parmi les meilleurs, cité en exemple par l'O.M.S. et la Croix-Rouge Internationale...

Les Belges étaient fiers de leur «colonie modèle». Ne battait-elle pas les records? «Congo Belge, histoire du succès», répétaient les commentateurs, journalistes, écrivains, hommes d'affaires, et visiteurs étrangers. Par exemple:

*Léopoldville, capitale d'Afrique centrale. Quoiqu'il n'y ait rien d'officiel à cette nouvelle, les Kinois et tout le Congo peuvent être fiers et même flattés de ce que Léo soit considérée par des étrangers comme capitale de l'Afrique centrale. Car dans son numéro 278 du mois de mai [1958], «Belgique d'Outre-Mer» écrit ces lignes : une délégation d'industriels et banquiers allemands, qui à l'invitation d'une importante banque française, effectue un voyage d'informations dans les territoires d'Afrique, a visité la capitale congolaise. Au cours de leur visite, ces Allemands ont eu l'occasion de souligner que «nulle part en Afrique centrale, ils n'avaient rencontré une ville qui puisse être comparée à la capitale congolaise. Malgré la brièveté de leur visite qui ne leur a permis qu'une prise de contact superficielle avec les réalités congolaises, plusieurs membres de la délégation ont exprimé leur admiration pour ce qu'ils ont vu à Léopoldville.*⁶⁸

⁶⁸ Présence Congolaise, 12 juillet 1958.

Un an à peine après l'accession du Congo à l'indépendance, autre son de cloche :

20 ans d'avance. Afrique-express rapporta dans son numéro du 10 novembre 1961 qu'un rapport «secret» est à l'examen au siège de l'Organisation Mondiale de la Santé à l'ONU. Ce rapport précise notamment que le principal obstacle rencontré par les experts (sic) de l'OMS réside dans le fait que les «colonialistes» belges ont pratiqué au Congo une «médecine de luxe» et que, de ce fait, ce pays, au moment de son accession à l'indépendance, avait, sur le plan médical, 20 ans d'avance sur les autres pays africains. Par conséquent, conclut le rapport, l'avance du Congo ex-belge sur les autres pays de l'Afrique doit être amortie!»⁶⁹

C'est sans doute pour que cette avance soit «amortie», conclut Présence Congolaise, que les «mercenaires» indiens de l'ONU, les «Camberras» et les «Sabres» suédois ont bombardé dans certaines régions nos hôpitaux, nos écoles et nos marchés, procédant ainsi à un véritable massacre de la population civile?!

Bref, les Belges étaient contents de leur œuvre, au point d'en oublier ce qui se passait ailleurs. S'ils percevaient parfois l'écho de remous secouant d'autres colonies, ils se disaient : «Le Congo est une oasis de paix, ces choses-là n'arriveront pas ici.» Les Congolais n'avaient-ils pas réservé un accueil délirant au Roi Baudouin, leur «*Bwana Kitoko*»? La conscience tranquille, le colonial n'a pas vu grandir son enfant.

Le retour de *Bwana Kitoko*

Fin 1959, l'agitation politique accapara l'opinion au Congo. Selon Jean Kestergat :

À Laeken cependant, le Roi demeure très vivement préoccupé par tout ce qui se passe au Congo. Il le dit, le 20 novembre 1959, lors d'une conférence à l'Université de Bruxelles: «Il y a peu de temps encore, j'emportais, des nombreux contacts que j'eus avec les habitants noirs et blancs du Congo, au cours de mon périple de 1955, la conviction que notre œuvre civilisatrice atteignait une étape nouvelle... Les événements se sont précipités à un rythme que nul n'aurait pu soupçonner. Des forces tumultueuses se sont mises en branle, sans que des élites sages et expérimentées fussent présentes en nombre suffisant pour les encadrer et les diriger.»⁷⁰

Quelques jours après, le Roi partait précipitamment pour le Congo, avec l'espoir que son prestige de *Bwana Kitoko* rassurerait les Congolais quant à la sincérité des intentions belges. Malgré l'annonce tardive de sa visite, il débarqua le 17 décembre à Stanleyville, devant une immense foule de Congolais en délire criant «Lumumba, Lumumba!» Ils étaient persuadés que le Roi était venu libérer leur leader de sa prison!

Le soir, Baudouin I^{er} s'adresse aux populations du Congo par un bref message radiodiffusé, disant la détermination de la Belgique à remplir honnêtement ses engagements. Pas un mot de Lumumba, bien entendu. Or, c'est cela qu'attendent les manifestants de Stanleyville. Pour le départ du Roi, à l'aéroport, il n'y a plus que deux cent personnes.⁷¹

⁶⁹ Présence Congolaise, 30 décembre 1961, p.5.

⁷⁰ J. Kestergat, *Quand le Zaïre...* (op. cit.), p.238.

⁷¹ *Ibidem*, pp.239-240.

II. L'ÉVEIL DES CONSCIENCES

Le Manifeste de Conscience Africaine

Ce fut le début de l'éveil des consciences, grâce notamment aux contacts pris à l'extérieur. Le cas de notre pays n'était pas unique, d'autres avaient fait la même expérience, toute l'Afrique commençait à bouger, notamment nos voisins immédiats qui disposaient déjà d'une élite intellectuelle, particulièrement en Europe Occidentale, d'où fusaient déjà des appels en faveur du droit à l'autodétermination. C'est dans ce contexte qu'un beau jour la classe intellectuelle kinoise assista à une conférence organisée au Home Assanef, au cours de laquelle un docteur Colombo, de Haute-Volta, de race noire, fit un brillant exposé sur les activités déjà entreprises ailleurs par diverses organisations politiques d'Afrique noire, sur le droit à l'autodétermination. J'ai assisté en personne à cet exposé qui réveilla notre conscience et fit tâche d'huile. Mgr Bigirumwami, de Nyundo (Ruanda), premier évêque noir des territoires colonisés par les Belges, était présent dans la salle et il prit la parole à la fin de la conférence, pour remercier l'orateur du jour au nom de l'assistance. Il promit de mettre à profit les enseignements qui venaient de nous être prodigués; s'adressant à l'assistance et plus particulièrement à l'élite kinoise, l'évêque dit ceci :

Je parle maintenant en tant que broussard et en lieu et place de tous les broussards de l'arrière-pays qui m'écoutent en ce moment. Nous avons nos oreilles tendues vers vous, habitants de la capitale; les jours et heure que vous déciderez de faire appel à notre concours pour marcher, comme un seul homme nous répondrons tous présents pour être à vos côtés dans la lutte. La balle est dans votre camp.

À partir de cet instant, le sang a commencé à bouillonner dans nos veines, et l'éveil s'est opéré. Chacun est rentré chez lui pensif, spéculant en son for intérieur qui serait le premier détonateur.

Alors que chacun de nous ruminait les paroles révolutionnaires d'encouragement qu'il venait d'entendre au Home Assanef, et à projeter un plan d'action afin de répondre à l'attente des broussards de l'arrière-pays, selon l'expression de l'évêque, un noyau de militants chrétiens, composé de Joseph Ngalula, Antoine Ngwenza, Albert N'Kuli, Dominique Zangabi, Victor N'Djoli, sous la direction de Joseph Ileo et encouragé par les conseils opportuns de l'abbé Joseph Malula, curé de la paroisse St-Pierre, était déjà occupé à préparer un mémorandum à présenter aux autorités coloniales, et à l'opinion publique congolaise, exprimant leurs desiderata au sujet de l'avenir du pays et de l'émancipation de ses populations.

Ce document fut publié dans un numéro spécial du mensuel qui portait le titre de Conscience Africaine, un «manifeste» célèbre, inattendu, qui fit l'effet d'une bombe. Ce noyau d'hommes courageux osa dire tout haut ce que chacun chuchotait tout bas.

La publication de ce manifeste suggéra à l'autorité coloniale de préparer l'élite autochtone à ses responsabilités futures de sorte que, dans une période de plus ou moins trente ans, elle puisse, avec les compétences nécessaires, prendre les rênes du pays en main. Il proclame que le Congo, au centre du continent africain, est appelé à devenir une grande nation. Parlant de l'unité dans la diversité, les auteurs du manifeste disent :

Un principe est, pour nous essentiel: la couleur de la peau ne confère aucun privilège. En dehors de ce principe l'union est impossible... Nous voulons être des Congolais civilisés, non des "Européens à peau noire". Nous rejetons avec véhémence le principe "égaux, mais séparés"... Nous voulons une civilisation complète.

Au sujet de la «communauté belgo-congolaise» et de l'émancipation, une tâche exaltante est à poursuivre, d'après les auteurs du Manifeste, le sens que nous lui donnons, loin d'être un empêchement, doit être le moyen de réaliser notre émancipation totale. La Belgique ne doit pas voir dans notre désir d'émancipation un sentiment d'hostilité, bien au contraire, la Belgique doit être fière... Quant à l'attitude de la Colonie à l'égard de la Belgique, le Manifeste dit qu'il n'est pas question que le Congo soit intégré dans l'État belge unitaire, une telle communauté doit être le fruit d'une libre collaboration entre deux nations indépendantes, liées par une unité durable. L'ordre et le respect de l'autorité doivent régner :

Nous voulons continuer à respecter l'autorité; mais nous désirons que, plus que par le passé, on nous demande notre avis et qu'on en tienne compte. Les Européens doivent bien comprendre que notre désir légitime d'émancipation n'est pas dirigé contre eux.

Nous n'avons qu'une chance de faire triompher notre cause, dit le Manifeste, c'est d'être et de rester unis : «Unis nous serons forts; divisés nous serons faibles. C'est l'avenir de la nation qui est en jeu.» (Voir le texte intégral en annexe III)

Ce memorandum modéré est à l'origine d'un bouleversement d'idées dans tous les milieux, congolais et étrangers, et surtout au sein du pouvoir colonial qui n'y était pas du tout préparé. Au milieu d'une floraison d'organisations à caractère social, professionnel ou culturel, l'Abako a été la seule à saisir l'importance capitale du texte publié par Conscience Africaine. Le dimanche 23 août 1956, M. Kasa-Vubu, président de l'Abako, au cours d'un meeting tenu à la Grand-Place (Population Noire), siège de l'administration des Cités indigènes de Léopoldville, a présenté au public kinoïsa la réaction de son association.

Nos amis de Conscience Africaine ont produit un document digne de ce temps où les esprits s'agitent pour le changement du régime colonial. Notre étude et nos commentaires ne tendront qu'à appuyer et à relever les points sur lesquels ils ont un peu failli. Pour plus de facilité, nous avons divisé notre étude en deux parties : la partie qui traite des questions politiques et celle touchant les questions sociales.

Au point de vue politique, l'Abako estime que pour l'émancipation, il y a moyen de partir des institutions existantes en les faisant évoluer progressivement dans un double sens. Elles doivent devenir de plus en plus représentatives en remplaçant progressivement le système de nomination par un système électoral; les Conseils qui sont actuellement consultatifs doivent recevoir, en des matières de plus en plus étendues, un véritable pouvoir de décision et de contrôle pour arriver finalement à un gouvernement responsable devant la nation. Ne pas offrir de vraies responsabilités aux représentants du peuple ne pourrait que multiplier les difficultés et mal préparer l'avenir. Réagissant à la position de Conscience Africaine qui estimait que l'introduction des partis politiques de Belgique est un mal inutile pour le Congo, l'Abako voit dans les auteurs du Manifeste des adversaires de leur propre projet, parce qu'on ne peut participer au gouvernement d'un pays en dehors de la politique, celle-ci étant l'art indispensable de gouverner un État. D'autre part, l'Abako considère comme désuète la collaboration que le Manifeste souhaitait pour élaborer le «Plan de trente ans»; elle en réclame l'annulation pure et simple, parce que ce plan ne ferait que retarder encore le Congo, l'heure étant venue d'exiger l'émancipation :

«Notre patience a déjà dépassé les bornes», disait-il. L'Abako estimait que les questions socio-économiques étaient amplement abordées par le Manifeste. Toutefois, avant de songer à la retraite, l'Abako voulait insister sur les conditions des personnes en activité. «Un bon salaire conditionne un bon rendement», pour reprendre la déclaration d'un directeur de société, faite à M. Arthur Pinzi, alors bourgmestre de Kalamu en visite à Anvers, selon laquelle il fallait d'abord s'occuper des hommes. «Quand les hommes sont contents, les machines tournent bien. Or au Congo, on s'occupe d'abord des machines avant de penser aux hommes.» On parle ces jours-ci en Afrique Équatoriale Française d'une africanisation des cadres, dit enfin le document de l'Abako, nous pensons que c'est aussi le moment de songer à une congolisation des cadres dans l'administration aussi bien que dans les entreprises privées.¹

À la fin de sa présentation, M. Kasa-Vubu a été fort applaudi par l'assistance, nombreuse et enthousiaste. Un certain Donatien Ilunga saisira l'occasion pour demander à l'orateur la possibilité de donner à l'Abako une appellation plus large, nationale, afin de permettre aux ressortissants d'autres régions de s'affilier, s'ils le désiraient, comme membres à part entière. Mais Kasa-Vubu répondit sans ambages, hélas, que son mouvement était destiné uniquement aux natifs du Bas-Congo. Rejet regrettable, qui aboutira à la création de multiples partis régionaux et ethniques pour les "non-Bakongo" de Kinshasa.

Lettre d'un groupe de personnalités congolaises au Ministre

En juin 1958, M. Gaston Eyskens fut chargé par le Roi de former un nouveau gouvernement en Belgique. Au moment où la situation politique au Congo se détériorait davantage, l'opinion congolaise en général en profita pour exprimer l'avis que le nouveau ministre des Colonies devrait être un «ancien colonial», supposé

¹ CRISP, *Congo 59* (op.cit.) p.20. L'intégralité de la réaction de l'Abako figure en notre annexe IV.

parfaitement au courant de l'évolution des problèmes congolais, et à même d'offrir le maximum de garantie à ce poste important. Le 5 juillet, le choix s'arrêta sur M. Pétillon, Gouverneur Général de l'époque; en même temps, le ministère «des Colonies» était rebaptisé ministère du Congo et du Ruanda-Urundi.

Le nouveau ministre entreprit, au cours du mois d'août, un tour d'horizon dans les six provinces congolaises; il y apporta à tout le monde – Blancs et Noirs – son message qui était un appel à la confiance, à l'optimisme. Il s'intéressa à tous les domaines et entendit toutes les doléances. C'est à cette occasion qu'un groupe de personnalités congolaises présenta au Ministre une motion qui trouva un accueil enthousiaste et favorable dans tous les milieux, Blancs et Noirs, au sujet de la récente création du «**Groupe de Travail**» appelé à préparer l'avenir du pays.²

Monsieur le Ministre,

Au moment où la Belgique, consciente de sa mission au Congo, se dispose à déterminer sa ligne de conduite concernant l'avenir politique de ce pays, les soussignés croient de leur devoir de vous faire connaître, dans le cadre de vos consultations actuelles, leur point de vue sur les problèmes importants qui vont ainsi être abordés. Les réformes que vont bientôt subir certains pays voisins d'Afrique et qui vont leur permettre de franchir une étape politique décisive de leur avenir, préoccupent sérieusement les élites du Congo Belge qui souhaitent que celui-ci, qui est pourtant à l'avant-garde du progrès social et économique, ne soit pas indéfiniment maintenu dans un régime politique anachronique.

C'est la raison pour laquelle les soussignés, à l'unanimité:

- constatent avec satisfaction le désir de l'actuel gouvernement belge de décoloniser le Congo;*
- se réjouissent que M. le Ministre ait décidé de passer immédiatement à l'action en constituant un groupe de travail chargé de définir les bases d'un programme d'émancipation du Congo;*
- regrettent cependant vivement que M. le Ministre n'ait pas inclus les Congolais dans ce groupe de travail;*
- estiment qu'il est nécessaire d'associer activement les autochtones aux travaux de préparation des décisions importantes qui concernent l'avenir de leur pays;*
- craignent que, sans le concours de ces derniers, les conclusions qui résulteront des travaux du groupe de travail installé reflètent un point de vue trop unilatéral, inspiré par un certain conservatisme propre à l'esprit colonialiste, et susceptible de décevoir gravement l'attente des milieux africains;*
- attirent l'attention du gouvernement belge sur ce danger et formulent dès à présent des réserves quant aux décisions finales que sera amené à prendre le parlement, suite à ces conclusions;*
- exigent un programme bien défini qui doit fixer nettement les étapes intermédiaires à franchir dans des délais précis, sur le triple plan politique, économique et social;*
- estiment comme non fondées les appréhensions de M. le Ministre concernant la fixation d'un délai et croient au contraire que c'est la seule façon d'inspirer confiance et de donner l'assurance au peuple congolais quant à la réalisation du but final à atteindre, c'est à dire l'indépendance totale;*
- compte tenu de l'expérience du statut des villes, réclament dans le proche avenir la*

² CRISP, Congo 59 (op.cit.) pp.26-27 (2^e édition).

démocratisation totale des institutions de base, par l'adoption du système électoral généralisé menant à la constitution d'un gouvernement responsable devant le pays;
- demandent que de pair avec les réformes politiques soient poursuivis les efforts entrepris pour le développement économique et social du pays, dans le but d'assurer à ses habitants un avenir prospère et heureux.

Dans l'immédiat :

— accorder une aide accrue aux coopératives, paysannats, classes moyennes congolaises en vue de leur expansion;

— promouvoir une politique d'investissements accrus pour une mise en valeur rapide du pays;

— établir un programme social à grande échelle pour l'ensemble du territoire, programme basé sur la justice et l'abandon totale de toute politique de privilèges inspirée uniquement par des considérations raciales;

— généraliser l'enseignement de base et créer dans les grands centres du pays des écoles secondaires ainsi que des bourses d'études et de stages permettant l'accession aux études techniques et supérieures, seules susceptibles de fournir au pays les hommes de valeur dont il a besoin;

- exigent la réalisation du triple objectif politique, économique et social pour l'ensemble du Congo et rejettent par conséquent formellement dans toutes ses formes le fédéralisme régional prôné ces derniers temps par des séparatistes plutôt soucieux de leurs intérêts personnels que de l'avenir du pays;

- demandent enfin qu'au moment venu le Congo, émancipé et devenu une nation, détermine librement avec la Belgique dans une confiance réciproque la nature des liens qui devront régir les rapports entre les deux pays.

Dans l'espoir que les vœux ci-dessus retiendront votre meilleure attention, nous vous en remercions et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

P. Lumumba, A. Pinzi, G. Diomi, J. Ngahula, A. Nkuli, J. Ileo, C. Ileo, C. Adoula, P. Tona, A. Nguvulu, A. Ngwenza, M. Liongo, G. Makoso, J. Mbungu, L. Bariko, J. Motingia

En 1958, l'Exposition Universelle de Bruxelles a été l'occasion, pour nombre de Congolais, de découvrir la Belgique et d'avoir des contacts politiques avec le monde extérieur.

En ce qui concerne l'Exposition universelle, J. Vanderlinden écrit ce qui suit :

*En 1958, l'Exposition de Bruxelles fait la part belle aux réalisations coloniales de la Belgique. La section du Congo à l'Exposition est un monde en soi et pour bien des visiteurs l'occasion de se convaincre que la Métropole à parfaitement rempli sa mission «civilisatrice», acceptée un demi-siècle auparavant. Mais plus grave pour notre propos est l'importante représentation des Congolais à l'événement, en qualité de participants officiels ou de visiteurs. L'intérêt et la sympathie qu'ils suscitent leur fait découvrir d'autres Belges. Des Belges qui travaillent: du fond de la mine aux terrasses des cafés, des blanchisseries aux cuisines des hôtels, l'Européen n'est plus nécessairement le «patron» qu'il est dans la Colonie. Des Belges qui n'ont pas de préjugés raciaux. Que ce soit dans le cadre de l'Exposition ou au dehors de celle-ci, les Congolais sont accueillis dans les magasins, dans les maisons, à la même table, dans un climat d'amitié qui contraste avec celui de la Colonie.*³

³ J. Vanderlinden, *op. cit.*, p.71.

À cela s'ajoutent des relations très particulières créées entre certains Congolais et de «petites amies» du quartier de la gare du Nord à Bruxelles; parmi elles, l'une ou l'autre se rappellera plus tard de ces relations occasionnelles et enverra des messages intimes à des partenaires, parfois même écrits en flamand; les destinataires ignorant ce dialecte, ils étaient obligés de recourir à quelque colonial complaisant pour la traduction! Tout cela devait indubitablement influencer, à leur retour au pays, le comportement de ces Congolais et de leur entourage à l'égard des «colonialistes négrophobes». J. Vanderlinden poursuit :

D'autant plus que depuis 1955, beaucoup de choses ont changé dans le contexte international et national, mais aussi dans l'esprit des "élites". Qu'à ce moment le gouvernement belge ne saisisse pas une seconde occasion de poser un geste est difficile à comprendre. Sans doute la désignation de Léo Pétillon au poste de ministre du Congo et la constitution du Groupe de Travail sur l'avenir politique de la Colonie amorcent-elles le mouvement. Hélas, à ce moment, il est trop tard. Janvier 1959 est à moins de six mois. La Déclaration gouvernementale suivra de neuf jours les événements de Léopoldville.

Une entreprise humaine n'est jamais parfaite, dit-on. L'organisation de l'Expo n'a pas échappé à la règle, car quelques coins d'ombre ont subsisté, notamment en ce qui concerne le Centre d'Accueil pour le Personnel Africain (CAPA).

Voici une observation de l'hebdo Témoignage Chrétien à ce sujet⁴ :

Ils sont quatre cents, hommes, femmes et enfants amenés d'Afrique pour apporter à la section congolaise de l'Exposition leur compétence, bien sûr, mais le pittoresque de leur peau noire et l'indispensable couleur locale si chère aux Occidentaux avides de dépaysement facile. Malgré le risque de s'y voir considérer comme une curiosité, ce séjour en Belgique aurait pu être pour eux une occasion unique de contacts avec la métropole. Il semble, hélas, qu'on ait gâché cette chance de façon ridicule.

Il est inimaginable qu'on n'ait pas, au moins, songé à associer les Noirs à l'organisation de la maison. Dans le climat actuel, il n'est pas étonnant que des mesures même légitimes ou attentionnées soient ressenties comme des outrages. Par exemple, les barrières à l'entrée qui se sont multipliées pour protéger les Congolais contre la curiosité envahissante du public. Petite leçon de démocratie.

Nous l'avons dit, ces hommes ne sont pas des enfants. Ils viennent de le prouver en s'organisant entre eux d'une façon démocratique et constructive. L'entente heureusement est excellente entre les membres de la communauté congolaise du CAPA et cette unité facilite son action.

Le 13 juin, une réunion générale de la communauté élisait à la présidence d'un comité africain, un journaliste de Léopoldville dont le dynamisme se tempère d'un solide bon sens. Ce comité a remis au conseil d'administration du CAPA une liste de vœux en neuf points concernant les traitements et indemnités et certains points concrets d'organisation du centre. Ce comité africain est pourtant bien décidé à poursuivre ses efforts. Il espère que les autorités [belges] finiront par comprendre enfin le ridicule de leur attitude. Ne peut-on leur demander, à défaut de véritable respect des personnes, au moins un peu d'adresse?

⁴ Cité dans Présence Congolaise du 26.07.1958.

Autre élément important à signaler au cours de l'Exposition de Bruxelles-1958 : la conférence magistrale faite par l'abbé Joseph Malula, curé de la paroisse St-Pierre à Léopoldville, sur le thème : *L'âme noire*. Cet exposé trouva un écho retentissant dans tous les milieux, ainsi qu'au pays.

L'Expo fut aussi une occasion propice pour les Congolais d'entrer en contact avec de nombreux visiteurs venus du monde entier, y compris des politiciens «révolutionnaires» de tous bords, principalement des Africains noirs venus de Paris : Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Rabemananjara, entre autres... tous des écrivains actifs dans le cadre de la presse africaine éditée à Paris. Un accord fut conclu avec eux pour la représentation de leurs ouvrages au Congo Belge par l'hebdomadaire Présence Congolaise.

Enfin, un événement capital pour nous bouleversa particulièrement l'Afrique noire à cette époque : le Parlement français a voté la **Loi-cadre en faveur de l'émancipation des populations autochtones de ses Colonies**. Et le 20 août 1958, trois jours après avoir soumis au Conseil des ministres son projet de Constitution de la V^e République, le Général de Gaulle en personne est venu à Brazzaville, juste en face de Léo, proposer l'autonomie territoriale aux leaders africains, représentés en l'occurrence par le centrafricain (Oubangui-Chari à l'époque) Barthelemy Bouganda, alors maire de Bangui et président du Grand Conseil de l'Afrique Équatoriale Française (A.É.F. : Colonies du Gabon, Tchad, Congo-Brazza, et Oubangui-Chari). Cet événement crucial se déroula au stade Éboué de Brazzaville les 23-24 août 1958, provoquant un grand retentissement à Léopoldville, où séjournait le ministre Pétillon en consultation. Un référendum populaire s'est tenu en A.É.F. le 29 septembre 1958, au terme duquel Brazzaville put former son premier gouvernement autonome. «Incroyable, et pourtant vrai!»

Lorsque le public kinois apprit que le talentueux footballeur brazzavillois, très populaire à Léo, F. Mambéke, était devenu Ministre, il n'en a pas cru ses oreilles! Il était grand temps d'agir immédiatement. Pour cela, un seul moyen possible : une organisation politique structurée, un parti politique digne de ce nom.

Entre-temps d'autres informations aussi importantes qu'encourageantes étaient venues conforter les leaders kinois dans leur conviction, notamment le tournant décisif dans la politique des Territoires Français d'Outre-mer qu'a constitué la tenue du Congrès constitutif du P.R.A. (Parti de Regroupement Africain) à Cotonou les 26-27 juillet 1958. Plus de trois cents délégués s'y étaient rassemblés, venus des treize territoires de l'A.O.F. et de l'A.É.F. À la différence de la réunion de Bamako, le Congrès de Cotonou revendiqua l'indépendance et la tenue d'une Constituante de l'Afrique noire ; il préconisa une Union française, non plus sur le modèle fédéraliste, mais plutôt confédéral, qui réunirait des États souverains égaux en droit et en fait.

Dans un article sur l'ascension des peuples noirs, M. Pierre Paraf consacre un chapitre au Congo Belge, où il écrit ceci :

En un pays si prospère, les problèmes politiques ne revêtent pas la même urgence. Au reste, si la monarchie belge ne fut pas pressée de faire bénéficier les Congolais des avantages de la démocratie parlementaire, c'est que la Colonie était rentable.

*Pour obéir au mouvement du siècle, la Belgique s'est tout récemment orientée vers un système de représentation de ses autochtones; mais elle l'a fait avec une extrême prudence, en limitant l'expérience aux assemblées administratives, municipales, et provinciales, sans qu'il fut jamais question de voir siéger des Africains au Parlement belge.*⁵

Enfin, cet extrait d'un long article du professeur Van Bilsen sur le Congo :

*De bonnes relations raciales ne peuvent rien, il ne s'agit pas d'être «plus gentil» avec les Noirs, mais simplement d'être plus juste avec le peuple congolais et de comprendre qu'il aspire, comme tous les peuples de la terre, à prendre, dans des délais rapprochés, son propre sort en main, sans pour cela rejeter notre amitié ou nous refuser la sienne. À l'occasion du cinquantenaire de l'annexion du Congo, la Belgique doit s'obliger, sans équivoque, à conduire le Congo endéans un délai à préciser, ne pouvant dépasser 25 à 30 ans, vers le plein exercice de sa souveraineté. Pour honorer son passé colonial et sa signature à San Francisco, notre gouvernement doit affirmer qu'il veut aider activement le Congo à devenir un État moderne, politiquement stable et économiquement équilibré.*⁶

L'hebdomadaire Présence Congolaise entre en scène

Samedi 6 juillet 1958, l'hebdomadaire Présence Congolaise inaugura son bureau (av. de la Victoire n° 21) en présence de MM. J. Babilon, Gouverneur de province, J. Tordeur, Premier bourgmestre de la ville de Léopoldville, Kasa-Vubu, bourgmestre de la commune de Dendale, Van de Put, directeur général de Sodimca. M. Willems, directeur de l'agence de presse Belga et président de l'Association de la Presse Congolaise, baptisa la publication devant son conseil d'administration : MM. Joseph Mbungu, Gabriel Makoso, Albert N'Kuli, Pierre Mbaya et Trudon Lubamba, beaucoup d'amis, Blancs et Noirs, et de nombreux curieux.

Pour la petite histoire, cet organe de presse est l'œuvre, encore une fois, du noyau de Conscience Africaine, étoffé d'autres *militants chrétiens*, dont Gabriel Makoso, Ferdinand Luvuezo, Trudon Lubamba et Joseph Mbungu. Depuis la publication du Manifeste de Conscience Africaine, le noyau promoteur ruminait toujours un plan d'action lui permettant de continuer son action. L'imprimerie Sodimca et le quotidien chrétien belge Le Courrier d'Afrique donnèrent l'hospitalité aux écrits de ce groupe et de ses amis chrétiens. Vu l'intérêt réel qu'ils suscitèrent dans l'opinion publique, on décida de créer d'abord, en raison de l'absence d'autorisation officielle, un supplément rattaché au Courrier d'Afrique, sous le titre de Présence Congolaise : notre hebdomadaire était né. Nous sommes en 1956. Dix-huit mois plus tard, le groupe obtint l'autorisation de paraître. La publication se détacha ainsi du quotidien Le Courrier d'Afrique pour devenir un organe indépendant, installé en plein cœur de

⁵ Pierre Paraf, *L'Ascension des peuples noirs ou le réveil politique, social et culturel de l'Afrique au XX^e siècle*, Bibliothèque politique et économique, 1956. Cf. Présence Congolaise, 02.08.58.

⁶ Jef Van Bilsen, in La Revue Nouvelle, juin-juillet 1958. Cf. Présence Congolaise, 26.07.1958.

la Cité indigène, en face de l'Abako. Joseph Ngalula, son rédacteur en chef, se trouvait encore à l'Expo de Bruxelles, d'où il fit publier un message en ces termes :

En Belgique...

Le salut du rédacteur en chef

Voici des mois, je dirai des années, que nous nous débattons pour lancer un journal répondant le mieux possible aux aspirations de notre peuple. L'essai que nous avons dans ce but tenté dans le quotidien Le Courrier d'Afrique nous a confirmé dans nos convictions ²que, dans la conjoncture actuelle, seule une presse essentiellement africaine est la même de refléter le plus fidèlement possible l'opinion congolaise et de défendre aussi honnêtement qu'elle le peut, les position en ce tenant compte des intérêts en présence. Nous n'avons pas voulu brûler des étapes pour y parvenir. Notre passé démontre, je l'espère, tout le souci que nous avons eu non seulement pour posséder la technique, mais surtout pour nous initier à cette terrible et délicate tâche qu'est le journalisme. Au cours de cet apprentissage, nous avons fait de notre mieux pour défendre aussi vigoureusement que nous le pouvons, les intérêts de notre peuple. Mais l'heure a sonné de nous suffire et de voler de nos propres ailes. À dater de ce numéro, Présence Congolaise s'installe comme l'hebdomadaire africain indépendant. Je dis «indépendant» car il est précieux de préciser dès à présent que nous ne sommes ni rattaché ni inféodé à une organisation politique quelconque. De même que nous nous sommes imposé le devoir de rester au-dessus des dimensions tribales et des luttes confessionnelles. En nous lançant dans cette aventure, car ce n'est qu'une aventure, notre but est unique : SERVIR HONNÊTEMENT ET À L'ABRI DE TOUTES INFLUENCES POLITIQUES PARTISANES, LES INTÉRÊTS DE NOTRE PAYS : LE CONGO. C'est pourquoi, il est bon de nous répéter, des querelles tribales ou toutes autres manœuvres qui auraient pour but la division unilatérale et arbitraire du Congo ou la division des congolais entre eux pour faire triompher ce but, ne trouveront pas d'hospitalité dans nos colonnes. Ce journal que nous mettons au service du peuple congolais doit servir à cimenter et consolider les liens qui nous unissent déjà. Son but est d'apporter sa modeste contribution à l'édification de ce que nous pouvons légitimement appeler. LA NATION CONGOLAISE INDÉPENDANTE : À ce titre, nous ouvrons nos colonnes à tous ceux et à toutes celles qui sont prêts à souscrire à ce noble but. Et puisqu'il s'agit de voler de ses propres ailes et de défendre ici des positions qui ne plairont pas nécessairement à tout le monde, notre espoir reste fondé dans la collaboration étroite et dans l'aide, par leurs articles et leurs abonnements, de nos compatriotes. Collaboration et aide aussi de tous les hommes de bonne volonté quelle que soit leur race et leur couleur : Au Courrier d'Afrique qui nous a bénévolement aidé à franchir ce cap, nous exprimons tous nos sentiments de gratitude, de même qu'à toutes les personnes qui, déjà, nous ont assuré de leur soutien total.

Joseph N'GALULA.

Situé 21, avenue de la Victoire, le bureau de l'hebdo devint rapidement le centre de rayonnement des idées «révolutionnaires» à cause de ses prises de position audacieuses, et de la vente d'ouvrages venant de Paris. Y compris, notez-le, celui du professeur belge Jef Van Bilsen, très demandé à l'époque : *Vers l'indépendance du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*. Chaque après-midi, notre bureau était le lieu privilégié des rencontres de l'élite kinoise.

Avec le retour de Joseph Ngalula de l'Exposition, les rencontres se multiplièrent, donnant lieu à des séances de travail interminables et bruyantes. Tout le monde était curieux d'apprendre ce qui s'était réellement passé à Bruxelles.

C'est dans ce contexte que Patrice Lumumba est entré dans la mêlée, récemment débarqué à Léo après sa libération de la prison de Stanleyville.⁷ Sans occupation professionnelle, rien ne le retenait ailleurs, et il passait le plus clair de son temps dans les bureaux de l'hebdo, consultant les ouvrages exposés dans les rayons, bavardant avec les visiteurs, ce qui lui donna l'occasion de prendre contact avec toute cette élite kinoise qui défilait chez nous à longueur de journée. Il s'est ainsi fait connaître et il participa sur place aux débats à propos de la situation du pays, des contacts noués à Bruxelles et de la vie là-bas, de l'autonomie offerte à Brazzaville... L'idée de créer un parti politique s'est précisée, et il s'est organisé en conséquence. Pour ne pas continuer à déranger le personnel de l'hebdo dans son boulot quotidien et éviter que l'on confonde les positions de cet organe de presse avec les activités du mouvement naissant, il fallait trouver ailleurs un lieu plus approprié.

La naissance du M.N.C.

Le bureau de Présence Congolaise était un point de repère connu : il était utile de trouver un lieu à proximité pour implanter le siège du mouvement en gestation, afin de renforcer un centre de rayonnement d'idées, et que chacun profite de l'expérience et des informations du voisin. Contacté, M. Antoine Ngwenza nous ouvrit largement les portes de son domicile, rue Popokabaka, la parallèle à l'avenue de la Victoire, à hauteur de l'avenue Éthiopie. L'endroit était idéal, situé juste à côté des bureaux de l'Abako. Personnalité très connue du milieu sportif congolais, A. Ngwenza était secrétaire général de l'Association Royale Sportive Congolaise (A.R.S.C.), collaborateur direct et apprécié du R.P. de la Kethule de Ryhove puis du Père Albert Delrue, dit *Joker*, son successeur, tous deux grands animateurs des sports à Léo.

Les rencontres, nombreuses et régulières, étaient constructives; les idées ne manquaient pas. Tout le monde était unanime pour créer un parti politique national, qui regrouperait les Congolais qui le voudraient, indistinctement, sans considérations tribales, religieuses ni philosophiques; un parti nationaliste véritable, sans accointances avec l'étranger quel qu'il soit. Pour lui trouver une appellation, il a suffi d'adopter simplement la formule du Manifeste de Conscience Africaine, en transformant "mouvement populaire" en Mouvement National Congolais. La proposition fut adoptée à l'unanimité, et le premier⁸ parti était né. Nous étions le 4 octobre 1958. Les membres fondateurs étaient en majorité des militants de différents mouvements d'action catholique, issus du groupe des signataires des motions envoyées aux

⁷ Il avait eu des démêlés avec la Justice dans le cadre de ses fonctions de commis de la Poste.

⁸ M. Gabriel Kitenge avait lancé entre-temps à Elisabethville, en décembre 1957, en vue des élections communales, un parti dénommé Union Congolaise (U.C.) sous la houlette de l'avocat belge Antoine Rubbens.

autorités depuis août 1958, concernant le *Groupe de Travail parlementaire* chargé d'élaborer les bases d'un programme d'émancipation du Congo Belge.

Les premiers objectifs se définissent ainsi : Éducation politique des masses et préparation des élites à gérer les affaires publiques; action pour la démocratisation rapide des institutions consultatives existantes; lutte pour les libertés fondamentales; opposition à tout séparatisme régional; libération du colonialisme, dans un délai raisonnable, par voie de négociations pacifiques et obtention de l'indépendance.

Il restait à annoncer la nouvelle à l'opinion publique, à structurer l'organisation, à répartir les tâches et à définir les responsabilités de chacun.

Élection d'un Comité

L'annonce de la création du Mouvement National Congolais, premier véritable parti politique national, fut accueillie favorablement. Il restera toujours sans égal, malgré les dissensions ultérieures et les peaux de bananes semées sur son parcours. Les élections législatives de 1960 le prouveront à suffisance. Le public attendait avec impatience de connaître les noms des dirigeants pour apprécier leur sérieux, afin de s'engager. Les membres fondateurs, organisés en petit groupe de travail, devaient faire diligence en vue de satisfaire l'attente et la curiosité du public, mais certains préalables étaient indispensables pour attirer la majorité de la population kinoise d'abord, composée largement de baKongo, en majorité partisans de l'Abako, mouvement culturel. Le choix des dirigeants devait être réaliste, et nous croyions, sans nécessairement l'exprimer, que seul un muKongo pourrait s'attirer la sympathie de ses compatriotes et avoir du poids, à Léopoldville, face à l'influence de l'Abako. D'autre part, la majorité des membres fondateurs étant chrétiens, il était logique que la direction du mouvement échoie à l'un d'entre eux. Mais sa crédibilité personnelle était essentielle, car l'opinion publique juge un leader d'après son comportement dans la société, son niveau d'instruction, sa situation sociale, et son casier judiciaire notamment. Ce dernier point était indispensable pour occuper une fonction publique dans une administration quelconque: tout repris de justice était marginalisé.

Compte tenu de tous ces facteurs, la faveur des fondateurs allait en premier lieu vers Gaston Diomi; assistant médical de profession, qui assumait alors les fonctions de bourgmestre de Ngiri-Ngiri, une des communes populaires de la capitale.

L'élection du Comité devait se dérouler le soir du vendredi 10 octobre 1958. Cela me rappelle une autre réunion qui la précédait immédiatement. Il s'agissait du comité de rédaction de Présence Congolaise, qui se tenait chaque vendredi soir pour faire la critique du numéro paru le matin, et préparer le suivant. Nous étions réunis ce jour-là au domicile de Trudon Lubamba, rue Luozi, quartier Renkin (aujourd'hui Matonge), en présence des quelques amis belges, journalistes du Courrier d'Afrique qui guidaient nos pas dans le métier; parmi eux, M. Max Bastin, directeur politique du «CourAf», comme on disait familièrement. Comme nous étions pressés d'aller à la réunion du M.N.C., nous avions demandé de terminer notre comité de rédaction assez tôt, afin de nous libérer pour le M.N.C.

M. Bastin nous fit alors cette recommandation :

Votre parti est bien accueilli dans divers milieux, tant congolais qu'étrangers; il est appelé à un bel avenir. Seulement vous devez faire très attention à Lumumba, car c'est un astucieux, capable de tout. S'il parvient à percer dans votre Comité, ce sera un handicap réel pour le parti, et l'avenir de votre pays sera compromis.

Nous nous sommes séparés en rigolant, considérant cette recommandation comme une manoeuvre «colonialiste» en vue de nous diviser et d'affaiblir notre solidarité nationaliste.

Rue de Popokabaka, au siège provisoire du M.N.C., les amis nous attendaient, prêts à procéder à l'élection. Quelques contacts de dernière minute s'avéraient encore indispensables afin d'harmoniser nos points de vue, et d'élire l'homme qui répondait le mieux aux critères cités plus haut.

Dans le local où nous discussions se trouvait un intrus, amené par Lumumba, Joseph Lutula pour ne pas le citer. Personne parmi les fondateurs n'avait eu l'audace de contester cette présence insolite et de réclamer son départ. Distraction, faiblesse ou timidité, nul ne pourrait le dire. Cependant, cette négligence va nous coûter cher...

Entre-temps, Lumumba nous demande la permission de nous lire un petit poème qu'il a préparé à notre intention. Un voisin de table me glisse à l'oreille : «Avec son texte, ce type nous prend pour des naïfs, et il veut se faire remarquer avant le vote!» Or c'est bien ce qui va arriver : nous serons dépassés par les événements ultérieurs au point de perdre le contrôle du parti dont nous étions tous ensemble les fondateurs.

Mais n'anticipons pas. Nos tractations étaient encore en cours, Gaston. Diomi déclina la Présidence que nous lui offrions à cause, estimait-il, de ses nombreuses occupations : bourgmestre, conseiller à la Province et au Gouvernement, il craignait de cumuler les responsabilités. Deux autres membres pressentis, Joseph Ileu et Joseph Ngalula, se récusèrent aussi en raison de leurs occupations professionnelles. Antoine Ngwenza, quant à lui, préférait le poste de Secrétaire général, dans le but, louable en soi, de contrôler les activités du parti, selon les méthodes «socialistes», malgré notre insistance à lui expliquer que chez nous, c'est le Président qui doit être le vrai patron et représenter le parti devant l'opinion publique. Bref nous envisagions de laisser la Présidence provisoirement vacante...

Mais ce fut une erreur de négliger cet homme qui, dans notre local, ne cherchait qu'une occasion propice pour se mettre en vedette. Oui, Patrice Lumumba intervint alors pour dire que l'opinion comptait sur l'élection d'un Comité ce jour même, et que nous ne devons pas la décevoir; qu'il fallait s'efforcer de trouver un candidat, fût-ce provisoire, insistait-il. Il faut croire que nous étions tous envoûtés ce soir-là pour accepter la remise en question, avec cette proposition inattendue et intéressée. Une suspension de séance intervint pour permettre une nouvelle concertation.

À l'issue de celle-ci, on a convenu de passer au vote, avec une consigne : chacun vote pour lui-même, de sorte qu'il n'y aura pas de Président puisque chaque membre aura une voix, la sienne! Mais à l'issue du scrutin, Lumumba avait deux voix, car l'«intrus», assis à côté de lui, avait voté, et devinez pour qui?

Amertume de notre assemblée médusée; on se dit que l'erreur n'était pas grave, car personne à ce moment ne pouvait croire un instant que l'élection était valable : deux voix sur douze, c'est la minorité absolue, indigne pour un dirigeant d'un parti important! On a donc décidé de remettre l'affaire à plus tard. C'était ne pas compter avec l'astuce de Lumumba. Homme entreprenant, travailleur acharné, il s'est mis dès cette nuit-là à composer la liste d'un Comité qu'il présidait, et qu'il fit paraître avec la complicité d'un journal colonialiste de ses amis belges. Et voilà comment Lumumba est devenu le Président du Mouvement National Congolais.

Comité provisoire

Dans l'opinion kinoise en particulier, ce fut une réelle surprise; on ne pouvait pas comprendre comment un «*Mowuta*» (un rural) récemment débarqué dans la capitale parvenait à supplanter des *Lipopois* (Kinois) au sein d'un mouvement conçu par eux et créé chez eux! De nombreux notables, qui attendaient l'élection du Comité pour s'affilier au parti, furent déçus. Le geste inélégant de Lumumba suscita une réaction de réprobation générale. Cette élection biaisée a provoqué un désarroi, qui sera à l'origine de la création de plusieurs autres partis, régionaux ou ethniques, parfois insignifiants. Notre ami Bastin, qui nous avait mis en garde, n'a pas manqué de nous sermonner. Les membres de notre groupe se sont interrogés : Fallait-il démentir, dénoncer l'imposture? Ç'eût été donner des armes aux colonialistes, qui attaquaient déjà vivement notre nouveau mouvement.

Nous avons convenu de laisser provisoirement à Lumumba le titre de Président, mais en bridant son pouvoir personnel : Tout devrait être décidé par l'ensemble du Comité, et deux vice-présidents étaient chargés de le surveiller.

Le Comité provisoire du M.N.C. a été constitué de leaders représentant les divers courants idéologiques et politiques; il était également supra-ethnique. On a convenu de procéder dès que possible à l'élection d'un Président ayant la confiance de tous.

Au Comité provisoire siégeaient : Patrice Lumumba (président), Cyrille Adoula (premier vice-président), Gaston Diomi (2^e vice-président), Antoine Ngwenza (secrétaire général), Joseph Mbungu (trésorier), et en tant que membres ordinaires : Joseph Ileo, Joseph Ngalula, Alphonse Nguvulu, Arthur Pinzi, Jean-François Iyeki, Gabriel Makoso, Albert N'Kuli et Max Liongo. Peu après viendront s'y joindre les leaders de la province du Kasai, en premier lieu : Albert Kalonji, Cléophas Mukeba, Victor Mbuyi, Dominique Manono,...

Lumumba souscrivit à toutes ces conditions, pour pouvoir garder son titre, même provisoire. Il jura ses grands dieux qu'il céderait le poste dès que le Comité le voudrait et il promit de se montrer, en attendant, le plus discret possible. Naïvement, nous lui avons fait confiance.

Nonobstant le désarroi de l'opinion à l'annonce de la composition du Comité, nous ne nous sommes pas laissés démonter pour autant. Au contraire, nous nous sommes mis résolument au travail. La cote de Lumumba remonta quelque peu.

À ce sujet, le professeur Vanderlinden commente l'événement en ces termes :

*Son président Lumumba [...] sort d'une période d'éclipse politique consécutive d'abord à son éviction du Comité de l'Association des Évolués de Stanleyville en janvier 1956, et, ensuite, à sa condamnation pour détournement de fonds publics à deux ans de servitude pénale. Sa réapparition sur la scène politique se fait avec éclat si l'on veut bien considérer que le M.N.C. se présente à ce moment comme le premier parti politique nationaliste à se créer au Congo. Le parti est multi-ethnique, ce qui est neuf également, et, du point de vue belge, ses dirigeants appartiennent à différents courants idéologiques. Son programme comprend l'éducation des masses et la formation d'élites aux responsabilités politiques, la lutte pour les libertés fondamentales, la primauté de l'unité nationale, la négociation de l'indépendance dans un délai raisonnable.*⁹

Patrice Lumumba avait des amis belges. M. Michel Relecom, alors directeur local de l'Unibra (société brassicole) à Stanleyville, l'avait recommandé au directeur général de Bracongo à Léopoldville, M. Gilbert Roland;¹⁰ c'est ainsi qu'il trouva un emploi lucratif à la brasserie Bracongo, avec un contrat qui le plaçait au rang des agents subalternes belges; il était chargé des relations publiques et de la promotion, principalement de la nouvelle bière *Polar*. Cela favorisa les contacts de Lumumba avec le public kinois, qu'il pouvait inonder de «bons pour» publicitaires dans tous les bars de la Cité.

La Conférence panafricaine d'Accra

La renommée du M.N.C. ne s'arrêta pas à Léopoldville, elle se répandit comme une traînée de poudre à travers le pays, et déborda même au delà de nos frontières. C'est ainsi que le parti reçut bientôt une invitation à participer à la Conférence panafricaine qui se préparait à Accra, capitale de Ghana fraîchement indépendant. Une si belle occasion ne pouvait être négligée. Le Comité répondit favorablement. Et l'autorité coloniale ne s'y opposa pas, notamment grâce à l'intervention du R.P. Joseph Van Wing, Jésuite de Kisantu, membre écouté du Conseil Colonial.

Pour prendre une part active à cet événement panafricain, le Comité désigna MM. Diomi et Ngalula, qui parlaient l'anglais, langue de la plupart des participants. Lumumba insista pour être de la délégation, en sa qualité de Président du parti, même s'il n'y comprendrait pas grand-chose. L'essentiel pour lui était de faire partie de la délégation à Accra, où il pourrait serrer la main de grands leaders africains, entrer en contact avec eux et si possible se lier d'amitié. Le Comité n'a vu aucun inconvénient à le laisser partir, tout en recommandant aux deux délégués officiels de bien veiller à ne pas se laisser déborder. Sur place, condescendants, ils ont préparé pour Patrice Lumumba le texte d'une intervention, qu'ils lui ont laissé lire devant les congressistes. Or il y ajouta une phrase de son propre cru, qui en étonna plus d'un, un mot de sympathie à l'égard des capitaux et des grosses sociétés, ce qui offusqua bien sûr les vrais auteurs du discours. Le retour d'Accra se fit dans un climat tendu...

⁹ J. Vanderlinden, *op. cit.*, p.63.

¹⁰ Lumumba a d'ailleurs donné à l'un de ses fils le prénom de Roland.

Contacts entre N'Krumah et les leaders congolais

Une parenthèse s'impose pour faire connaître au lecteur l'origine des contacts entre le Dr Kwame N'Krumah, dirigeant du Ghana à cette époque, et les leaders politiques congolais. Bien avant la Deuxième Guerre mondiale vivait au Congo, particulièrement à Léo, une importante colonie de ressortissants de la Gold Coast (Côte-d'Or, devenue indépendante en mars 1957 sous le nom de Ghana). Ces *Popo* ou *Coastmen*, comme on les appelait chez nous, étaient pour la plupart des Nzima, une des tribus côtières de la grande ethnie Ashanti, une des plus importantes ethnies du peuple Akan qui s'étendait du Liberia au Dahomey. À la fin du XIX^e siècle, les premières factoreries anglaises sur la côte atlantique de l'Afrique employaient des Nzima, formés dans les écoles missionnaires baptistes, en qualité de commis comptables pour leurs écritures. Lorsqu'à la fin des années 1920, de grandes sociétés commerciales anglaises s'installèrent au Congo Belge (H.C.B., SÉDEC, Ollivant...), elles firent appel à ces auxiliaires originaires de la Gold Coast, qu'on retrouva à Léo, Boma, Leverville (Lusanga, près de Kikwit), Stanleyville... Parmi eux, un jeune bachelier nommé Evans Lomotey travaillait au début des années 1950 à la SÉDEC de Stan, où il fit la connaissance d'un Congolais très entreprenant, Patrice Lumumba, agent des Postes; les deux hommes avaient une même passion, la lecture, et avaient l'habitude de se rencontrer dans les bibliothèques de la ville; le Ghanéen fut ensuite muté à Léopoldville, où le Consulat des U.S.A. le remarqua et l'engagea au service du courrier. Quand Lumumba débarqua à son tour à Léo en 1957, il retrouva son ami Lomotey, qui le fit inscrire comme lecteur à la bibliothèque de ce Consulat (croisement avenues Prince-Baudouin et Charles de Gaulle). Le leader du M.N.C. désirait inscrire son combat politique dans la même perspective que les grands leaders nationalistes africains, particulièrement ceux qui luttèrent pour libérer l'Afrique du joug colonialiste. Le Dr N'Krumah venait d'arracher l'indépendance de son pays : pour tous les politiciens africains, il devint un des modèles à suivre.

Lumumba pria son ami de le mettre en contact avec le président K. N'Krumah, de même ethnie que lui, et qu'on appelait déjà *Osagiefo* (le sauveur). Lomotey avait un cousin, responsable du courrier au Consulat des U.S.A. à Accra (ambassade depuis 1957), avec lequel il était en contact permanent; il lui demanda d'en parler à N'Krumah, qui accepta immédiatement d'échanger une correspondance avec le Lumumba, dont les succès politiques et le courage face au colonialisme belge suscitaient déjà sympathie et admiration. Lomotey mit alors au point un système permettant d'acheminer discrètement le courrier entre Lumumba et N'Krumah par la valise diplomatique des États-Unis! C'est par cette voie qu'arriva l'invitation adressée au M.N.C. de participer en décembre 1958 à la Conférence panafricaine. Pourtant, M. Lomotey connaissait bien Lumumba et ses extravagances et il craignait vraiment qu'il donne une mauvaise impression de l'ensemble des leaders congolais; il jugea préférable d'associer d'autres Congolais plus équilibrés, et il s'arrangea avec son cousin d'Accra pour convaincre N'Krumah d'envoyer quelques invitations vierges, que M. Lomotey eut la faveur de remplir sur place. C'est ainsi qu'à côté de

Lumumba, Ngalandu et Diomi ont pu prendre part à cette rencontre historique. Il faut noter qu'à cette époque M. Kasa-Vubu, président de l'Abako, n'était pas autorisé par les autorités coloniales à sortir du pays.

Les «exploits» de M. Lomotey entraîneront son expulsion du Congo Belge en novembre 1959. Il avait été trahi sans doute par les U.S.A., qui n'appréciaient pas les élucubrations de Lumumba, ou par une indiscretion malencontreuse d'un des invités de N'Krumah. Rentré au Ghana, il sera enrôlé dans le corps diplomatique de son pays.

Quand le Congo a accédé à l'indépendance, M. Lomotey est venu à Léopoldville négocier son accréditation, avec l'appui de N'Krumah, en qualité d'ambassadeur de son pays, accompagné de sa belle-mère, Maman Lutete,¹¹ pour soutenir sa démarche auprès de Kasa-Vubu, devenu Président de la République. Ce dernier l'a renvoyé à Lumumba, Premier ministre, sans même un mot d'introduction; étonné, Lumumba téléphona au Président pour obtenir son aval; Kasa-Vubu lui répondit d'agir comme bon lui semble. Embarrassé, le Premier ministre dit à M. Lomotey que c'était au Président de lui donner des instructions précises à répercuter auprès du ministre des Affaires Étrangères pour exécution; qu'à considérer la réponse équivoque du Président, cela signifiait un refus de sa part. «Quant à moi, Premier ministre, je regrette de ne pas pouvoir faire autrement.» C'est sur ce ton que M. Lomotey, déçu, s'est séparé de Lumumba. Il est rentré au Ghana. Ainsi finit l'histoire, pour notre pays le Congo, des exploits de M. Evans Lomotey.

Présentation officielle du M.N.C. au public

Lorsque nos délégués ont rendu compte au Comité de leur participation aux travaux du Congrès panafricain d'Accra, nous avons jugé que c'était une excellente occasion de présenter officiellement le parti. Nous pouvions ainsi faire d'une pierre deux coups : démontrer devant l'opinion que le Mouvement National Congolais était le seul parti congolais reconnu jusqu'à l'étranger; tâter le pouls de la population afin d'apprécier l'audience du parti, en particulier à Léopoldville. Notre meeting fut décidé pour le dernier dimanche de l'année, le 28 décembre 1958.

Une foule nombreuse se présenta sur l'actuelle place de la Victoire. Pour bien vous faire vivre cet important événement, je préfère vous laisser lire le reportage qu'en a réalisé Présence Congolaise dans son premier numéro de l'an nouveau, soit le 3 janvier 1959, reportage qui est encore aussi vivace qu'à cette époque-là :

Un événement d'une importance historique, et qui n'a pas de précédent dans l'histoire du Congo, s'est déroulé à Léopoldville au cours du week-end dernier. Le Mouvement National Congolais qui a vu dernièrement le jour à Léopoldville, et qui

¹¹ C'est l'épouse du vieux Paul Lutete, cuisinier de l'ex-Gouverneur Général Pierre Ryckmans. Celui-ci fut, au nom du roi Léopold III, parrain du septième fils de cette famille, baptisé sous le prénom de Léopold, car il est d'usage chez les Belges que le septième garçon né d'une union monogamique soit parrainé par le Roi régnant (la Reine pour une 7^e fille) et porte son prénom. M. Lomotey avait épousé Madeleine Lutete, une autre enfant de cette famille issue du Mayombe (comme Kasa-Vubu et sa femme), future Commissaire de Zone de Lingwala.

est une œuvre spécifiquement congolaise, a organisé ce dimanche 28 décembre 1958, à la place communale de Kalamu, un meeting politique parfaitement réussi. Certains ont évalué la foule à 3.000 personnes; d'autres ont parlé de 5.000. Et ce chiffre nous paraît insuffisant. Nous croyons que 7.000 ne serait pas nécessairement excessif. Mais au fond, cela a peu d'importance.

Au bureau du Comité, sur le podium, avaient pris place MM. Patrice Lumumba, président, Gaston Diomi et Cyrille Adoula, vice-présidents, Antoine Ngwenza, secrétaire, Joseph Ileo, Joseph Ngalula et Alphonse Nguvulu, membres du Comité. Deux points principaux figuraient à l'ordre du jour. D'abord le compte rendu de la Conférence panafricaine d'Accra à laquelle trois délégués du M.N.C. avaient pris part, et ensuite le programme d'action du M.N.C.

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE D'ACCRA

Les trois orateurs sont présentés au public par A. Ngwenza. Patrice Lumumba, président, prend le premier la parole. Des applaudissements spontanés et nourris interrompent par moments son discours, et même des cris d'enthousiasme s'élèvent en chœur de la foule. Voici le texte intégral du discours de M. Lumumba :

Je vous remercie, au nom du Mouvement National Congolais, d'être venus nombreux au premier meeting que nous tenons depuis la constitution de notre mouvement. Cette assistance nombreuse est un signe certain de l'espoir que vous mettez dans le Mouvement National Congolais et dans les buts qu'il compte poursuivre avec persévérance et ténacité. Aussi; nous efforcerons-nous, à partir d'aujourd'hui et tout au long de notre action, de ne pas décevoir les patriotes qui nous font confiance par leur appui et leur soutien.

La conférence d'aujourd'hui se divisera en deux parties : Dans la première partie, nous vous donnerons le compte rendu fidèle et authentique des travaux de la Conférence du Rassemblement des Peuples Africains auxquels nous venons de prendre part. Et dans la deuxième partie, nous vous exposerons le programme d'action de notre mouvement. Ce programme, nous voulons le réaliser avec la collaboration active de tous les Congolais : hommes, femmes et enfants.

LA CONFÉRENCE PANAFRICAINNE D'ACCRA ET SA SIGNIFICATION

C'est lors de la première célébration de l'anniversaire de l'indépendance du Ghana, à la suite des échanges de vues des meneurs africains rassemblés à Accra à cette occasion solennelle, que naquit l'idée d'une conférence de tous les peuples africains. Cette idée s'est confirmée à la Conférence des États africains indépendants, qui s'est tenue à Accra au mois d'avril 1958 et s'est concrétisée par la création d'une commission préparatoire.

Cette commission s'est immédiatement mise à la tâche et grâce à elle, la première Conférence du Rassemblement des Peuples Africains vient de se tenir à Accra du 5 au 13 décembre. Cette conférence historique a regroupé les représentants des organismes politiques, nationalistes, syndicats, ... de tous les territoires africains dépendants et indépendants. La quantité et la qualité de ses participants, venus de tous les coins du monde, font de la Conférence d'Accra une conférence populaire et représentative.

Par suite de sa représentativité et de l'identité de vues rencontrée, la conférence a formulé et proclamé la philosophie du panafricanisme. Elle a indiqué dans le même ordre d'idées, les voies de la révolution pacifique africaine. Elle s'est fixée comme but de formuler des projets concrets, de définir les tactiques et stratégies de cette révolution par rapport :

- 1) au colonialisme et à l'impérialisme;
- 2) au racisme et aux lois et pratiques discriminatoires;
- 3) au tribalisme et au séparatisme religieux;
- 4) à la position de la chefferie
 - a) sous le régime colonial;
 - b) dans une société démocratique libre.

D'une manière générale, la conférence a voulu [?] et a dénoncé, pour la combattre avec efficacité, la vieille arme qu'utilisent les tenants du régime colonialiste pour imposer la domination : l'arme de «diviser pour régner», cette tactique qui, devant la prise de conscience des masses africaines, s'adapte, prend des détours subtils pour frapper plus que jamais, briser la volonté d'unité et de libération des peuples autochtones, imposer la dépendance économique qui est le fondement de l'impérialisme international.

Vu l'importance des questions traitées, cinq commissions furent créées au sein de la conférence en vue d'approfondir les problèmes soulevés et de présenter au congrès des conclusions pratiques et réalistes.

Les attributions de chacune de ces commissions sont les suivantes

Commission n°1 : La question du colonialisme et de l'impérialisme en Afrique. Les torts qu'ils ont causés et comment les combattre.

Commission n°2 : La question du racisme et les lois et pratiques discriminatoires.

- L'attribution des terres aux Africains.
- L'adoption du suffrage universel dans tous les territoires africains sans aucune discrimination basée sur la race, la tribu, la croyance, l'instruction ou la fortune.
- La mise en application de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme dans tous les pays africains..

Commission n°3 : La question du tribalisme et du séparatisme religieux, qui constituent aussi les ferments de division et sur lesquels s'appuient avantageusement les colonialistes pour mieux asseoir leur domination. La situation des institutions traditionnelles sous la domination coloniale et dans la société démocratique libre.

Commission n°4 : La question de l'ajustement des frontières africaines. La fusion ou confédération, le groupement d'États régionaux dans une communauté d'États-Unis d'Afrique.

Commission n°5 : Cette commission fut chargée de l'établissement d'une organisation permanente, embryon des futurs États-Unis d'Afrique.

Les cinq commissions siégeaient séparément et chacune d'elles présenta ses recommandations à l'Assemblée Générale. Les résolutions définitives de la conférence furent discutées et prises au cours d'une session plénière.

Pour veiller à la réalisation de ces résolutions et à la continuité du travail entrepris, un secrétariat permanent fut créé. Celui-ci aura son siège à Accra.

La conférence procéda aussi à la nomination des membres du Comité directeur qui sont au nombre de quinze. Ces membres assument des responsabilités très grandes car ils veillent sur les destinées de toute l'Afrique. La mission du Comité directeur ainsi que les buts et objectifs de la conférence sont les suivants :

- a) Promouvoir l'entente et l'unité entre les peuples d'Afrique.
- b) Accélérer la libération de l'Afrique de l'impérialisme et du colonialisme.
- c) Mobiliser l'opinion mondiale à l'appui de la libération de l'Afrique et préconiser des moyens et méthodes concrets pour réaliser ces objectifs.
- d) Développer l'esprit de communauté parmi les peuples d'Afrique en vue de favoriser la naissance des États-Unis d'Afrique.

Voilà exposés, dans leurs grandes lignes, les buts et les résolutions de la Conférence panafricaine d'Accra.

EN CONCLUSION,

la Conférence demande l'indépendance immédiate de toute l'Afrique et qu'aucun pays en Afrique ne peut rester sous la domination étrangère au delà de 1960.

La Conférence du Rassemblement Africain d'Accra marque une étape décisive vers la pleine affirmation de la personnalité africaine, vers l'unité totale de tous les peuples frères de notre continent. Nous constatons avec satisfaction que les résolutions de la Conférence coïncident avec les vues de notre mouvement.

À titre tout à fait subsidiaire, nous nous élevons contre l'information qui a paru dans la presse et selon laquelle la Conférence s'est clôturée dans la confusion. Cette information, qui constitue pour nous une manœuvre de sabotage à l'égard de la Conférence, est loin d'être conforme à la vérité. Au contraire, la Conférence s'est clôturée à la satisfaction et à la grande joie de toutes les délégations.

Mesdames et messieurs, comme vous le voyez, l'Afrique est irrésistiblement engagée, pour sa libération, dans une lutte sans merci contre le colonialisme et l'impérialisme. Le rêve actuel de l'Afrique, de toute l'Afrique y compris le Congo, est de devenir un continent libre, indépendant, au même titre que tous les autres continents du monde, car le Créateur a voulu que tous les hommes et tous les peuples soient libres et égaux.

M. Ngulula est deuxième orateur. Il développe en ce qui le concerne les travaux des commissions tels qu'ils s'étaient déroulés à Accra, ainsi que les résolutions prises par la Conférence. Son exposé a aussi été continuellement applaudi par la foule qui ne cessait de manifester son approbation.

Présenté par M. Ileo, M. Gaston Diomi, vice-président du mouvement, devait en lingala et en kikongo impeccables, traduire avec beaucoup d'entrain et de talent les exposés des deux premiers orateurs. Passant d'une langue à l'autre avec une facilité déconcertante, Diomi devait se révéler extraordinaire pour la façon magistrale avec laquelle il s'imposa et entraîna la foule. À plusieurs reprises, celle-ci obligeait les orateurs à répéter et à souligner certains termes tels que «l'indépendance n'est pas un cadeau de la Belgique, mais bien un droit fondamental du peuple congolais»...

P. Lumumba reprit la parole pour exposer le résumé du programme d'action du M.N.C., résumé que nous donnons ici in extenso. M. G. Diomi le traduisit avec le même talent et la foule, débordée de joie, applaudissait tout au long de cet exposé. «Nous sommes avec vous, nous vous soutenons», criait-elle en chœur.

LE PROGRAMME D'ACTION DU M.N.C. :

Il nous reste maintenant, Mesdames et Messieurs, à vous présenter le programme d'action de notre mouvement. Le Mouvement National Congolais, d'inspiration typiquement africaine, a pour lui un but fondamental : la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance. Ce mouvement n'a aucune attache ni avec le gouvernement ni avec toute autre organisation politique d'inspiration européenne comme certains détracteurs le font croire dans les coulisses. Ce ne sont là que des manœuvres de noyautage qui sont la spécialité des détracteurs. Notre mot d'ordre est de bien faire et laisser dire. Nous combattons pour la vérité et la justice. Cette vérité triomphera, même si elle est piétinée aujourd'hui. Nous fondons notre action sur la Déclaration universelle des Droits de

l'Homme, droits garantis à tous les citoyens de l'humanité par la Charte des Nations Unies, et nous estimons que le Congo, en tant que société humaine, a le droit d'accéder au rang des peuples libres.

LA FIN DU COLONIALISME

Nous voulons dire adieu à l'ancien régime, ce régime d'assujettissement qui prive les nationaux de la jouissance des droits politiques reconnus à toute personne humaine et à tout citoyen libre. Nous voulons que notre grand pays ait une autre physionomie, celle d'un peuple libre, heureux, dégagé de l'inquiétude, de la peur, et de toute domination colonialiste.

Dans une motion que nous avons adressée au ministre du Congo à Bruxelles, nous avons insisté sur le fait que le Congo ne peut plus être considéré comme une colonie, ni d'exploitation, ni de peuplement, et que son accession à l'indépendance était la condition sine qua non de la paix.

Dans notre action pour la conquête de l'indépendance du Congo, que nous voulons totale, nous n'avons cessé de proclamer que nous n'étions contre personne, mais uniquement contre la domination, les injustices et les abus et que nous voulons tout simplement nous libérer des entraves du colonialisme avec toutes ses conséquences. Ces injustices et ces abus, s'ils persistaient, malgré nos protestations répétées, seraient à la base du divorce éventuel de la Belgique et du Congo et des troubles sociaux que pourrait connaître ce pays.

Le peuple congolais a droit à son indépendance au même titre que les autres peuples du globe. C'est un droit fondamental, naturel et sacré qu'aucune doctrine ne peut lui disputer, aucune puissance lui arracher. C'est également en vertu de ce droit qu'il décidera lui-même des limitations de détail à consentir dans l'exercice de l'indépendance, pour son propre bien, pour celui de ses membres ou celui de tout l'ensemble humain. C'est aussi en vertu de ce droit que le Congo déterminera librement les rapports qui le lieront à la Belgique.

L'indépendance effective dans l'interdépendance des nations libres, la totale libération du Congo de toute forme de tutelle : voilà à quoi aspire notre peuple, et c'est cela qu'il appartient aux patriotes sincères de proclamer au grand jour.

Ce serait une honte, une grande honte pour les habitants de ce pays et surtout pour l'administration belge, qu'en cette époque où la conscience universelle condamne la domination d'un peuple par un autre, le Congo soit encore maintenu sous le régime d'un empire colonial.

L'œuvre de colonisation entreprise par la Belgique au Congo doit être limitée dans le temps et dans l'espace. À notre avis, cette limite est largement atteinte. Nous voulons nous libérer pour coopérer avec la Belgique dans la liberté et la dignité. La collaboration n'est pas possible dans les rapports de sujétion. Les Congolais doivent jouir immédiatement et pleinement de l'exercice des libertés fondamentales et de tous les droits politiques, administratifs, privés et civils. Nous n'excluons pas qu'après avoir obtenu notre indépendance, une collaboration confiante, fructueuse et durable s'établisse entre le Congo et la Belgique ou entre les habitants noirs et les habitants blancs de ce pays. Les Belges, comme tout autre étranger, continueront à résider au Congo. Mais cette collaboration ne sera possible que si la Belgique aura compris dès maintenant les aspirations du peuple congolais à la dignité et à la liberté, et si elle ne retarde pas outre mesure sa liberté en consentant volontairement à mettre fin au régime colonialiste.

L'INDÉPENDANCE N'EST PAS UN CADEAU, MAIS UN DROIT

L'indépendance que nous réclamons au nom de la PAIX ne doit pas non plus être considérée, par la Belgique, comme un «cadeau» mais, au contraire, il s'agit de la jouissance d'un droit que le peuple congolais avait perdu.

Nous reconnaissons à sa juste valeur la contribution que la Belgique, les Belges et les étrangers ont apportée pour l'épanouissement du Congo. Le progrès réalisé ici dans le domaine économique et social surpasse, comme nous l'avons constaté de nos propres yeux, celui de certains pays. Mais là où le bât blesse, c'est que le gouvernement belge a négligé l'émancipation politique des Congolais et la promotion de la femme noire. Notre pays connaît, en ce domaine, un retard considérable, alors que des pays moins développés que le nôtre jouissent déjà, ou sont en voie de jouir, de leur liberté. C'est ce retard que nous voulons combler aujourd'hui sans tarder.

Nous regrettons la tendance de l'administration belge qui veut faire des Congolais ce qu'elle veut qu'ils soient, uniquement ce qu'elle veut qu'ils soient et non ce que ces derniers veulent être. Nous regrettons également cette politique qui consiste à n'accorder aux Congolais que les droits que le gouvernement consent de leur octroyer au compte-gouttes comme de l'aumône et non des droits légitimes que les nationaux réclament. Nous regrettons aussi l'autre tendance qui considère comme meneur anti-blanc ou xénophobe tout Africain qui condamne les injustices et les abus dont son peuple est victime.

Les nationalistes européens ou occidentaux ont-ils agi autrement dans leur lutte pour l'indépendance de leur pays respectif? Qu'on nous le dise!

Ces arguments, qu'on lance à tous ceux qui combattent pour la liberté, sont pour nous des manoeuvres d'intimidation.

D'autre part, la notion de la souveraineté belge au Congo doit disparaître du vocabulaire colonial. Le Congo n'est pas propriété belge; c'est un pays comme tout autre qui doit jouir de sa souveraineté comme la Belgique jouit de la sienne.

L'Etat congolais sera basé sur l'égalité et la fraternité de tous les Congolais. C'est pourquoi notre mouvement s'opposera toujours, de toutes ses forces, à la balkanisation du territoire national sous quelque prétexte que ce soit.

Mesdames, messieurs, toutes les forces du pays doivent se mobiliser pour hâter la réalisation des objectifs que nous venons de définir pour le bien-être de tous.

UN APPEL À S'UNIR AUTOUR DU M.N.C.

Nous adressons un vibrant appel à tous les patriotes congolais, à toutes les associations et groupements organisés de s'unir autour du Mouvement National, lequel s'adresse à tous les Congolais sans distinction de tribu, sexe ou religion.

L'objectif du M.N.C. est d'unir et d'organiser les masses congolaises dans la lutte et pour l'amélioration de leur sort, la liquidation du régime du colonialisme et l'exploitation de l'homme par l'homme.

Nous invitons tous nos compatriotes de toute condition et quelles que soient leurs tendances ou leurs divergences actuelles ou du passé, à mettre en commun nos énergies et notre courage pour réaliser le regroupement nécessaire et indispensable sans lequel nous ne pourrions nous affirmer ni faire entendre notre voix, la voix du peuple congolais.

Il est grand temps que le peuple congolais prouve au monde qu'il a conscience

des réalités de «l'autonomie cadeau» que prépare et lui promet le gouvernement. Cette autonomie-là, nous n'en voulons pas. Nous voulons jouir de l'heure et des dangers que comporte sa carence actuelle pour les légitimes aspirations et son avenir.

Il est temps que les Congolais des centres et de l'intérieur fassent connaître au monde qu'ils ne sont nullement divisés, mais qu'ils sont unis pour la même et juste cause. Il est temps que le peuple congolais sorte de son sommeil, qu'il rompe le silence et domine l'intimidation, pour manifester pacifiquement mais résolument, que l'on doit compter avec lui.

L'INDÉPENDANCE NATIONALE ET L'AVENIR DU CONGO

Certaines personnes font croire aux Congolais non avertis que l'accession du pays à l'indépendance provoquera :

- 1) la fuite des capitaux étrangers;
- 2) des perturbations au pays, car il n'y a pas encore de techniciens noirs....

Nous croyons pour notre part, et nous nous basons sur l'expérience vécue par d'autres pays africains, pourtant moins développés que le nôtre au moment où ils prirent les rênes de leur pays en mains, nous croyons donc que l'accession du Congo à l'indépendance stabilisera l'économie congolaise de même qu'elle constituera une garantie certaine pour les investissements étrangers.

En effet, le réinvestissement, sur place, de tous les bénéfices réalisés par les entreprises nationales, l'accélération du programme d'industrialisation, l'octroi par l'État congolais de nombreuses bourses d'étude aux nationaux, la suspension du cautionnement actuel de 50.000 francs pour tous les Congolais désirant aller se perfectionner à l'étranger, l'octroi de nombreux prêts aux classes moyennes congolaises, l'organisation d'un enseignement obligatoire et gratuit à tous les degrés, le développement des paysans et coopératives dans les milieux ruraux, la suppression radicale de toutes les discriminations légales, l'enthousiasme au travail provoqué par l'octroi de salaires décents et la jouissance des libertés humaines, tout cela nous prouve, mesdames et messieurs, que l'accession du Congo à l'indépendance apportera un plus grand bien-être aux habitants de ce pays, bien-être qu'ils ne peuvent trouver pleinement sous le régime actuel.

S'il existe, en ce moment, des Européens qui pensent pouvoir assurer la pérennité du régime de sujétion, nous ne pouvons que le regretter....

Si, au contraire, le sens et la légitimité de notre lutte sont compris par des hommes sincèrement décidés à nous épauler fraternellement et à contribuer à l'édification de notre pays par leur travail honnête, et par l'apport de leur capital financier, scientifique et technique, alors les Congolais le noteront avec intérêt et ils considéreront ces hommes comme des amis véritables de ce pays.

Nous faisons appel à nos compatriotes à se joindre à nous afin de servir plus efficacement la cause nationale et de réaliser la volonté d'un peuple qui veut se libérer des chaînes du paternalisme et du colonialisme.

Il faut que le peuple congolais cesse de s'endormir et d'attendre notre indépendance et notre liberté. Le Congo est notre patrie. C'est notre devoir de rendre cette patrie plus grande et plus belle. Pour conclure, nous vous invitons à acclamer avec nous :

Vive le Congo, Vive le Mouvement National.

Le succès remporté par le M.N.C. lors de ce meeting du 28 décembre 1958 organisé à Léo, place de la Victoire, au retour de ses trois représentants de la Conférence panafricaine d'Accra, suscita une certaine frustration dans les rangs de l'Abako. C'est pour cette raison sans doute que M. Kasa-Vubu se décida à convoquer à son tour un grand rassemblement populaire le dimanche suivant, 4 janvier 1959.

III. LES ÉMEUTES DU 4 JANVIER 1959

Pour sa première sortie officielle, le meeting du Mouvement National Congolais, place de la Victoire, fut un grand succès; tous les échos en ont été encourageants, nous incitant à persévérer. On pourrait même dire que les événements du 4 janvier sont la suite logique de notre propre rassemblement. En effet, le succès du meeting, qui avait mobilisé une foule immense, a sans doute blessé dans son amour-propre le leader de l'Abako, J. Kasa-Vubu, qui n'avait pu se rendre à la Conférence d'Accra. Pour montrer devant l'opinion publique que son mouvement restait maître du terrain et que lui-même n'avait pas perdu de sa popularité, il convoqua une assemblée extraordinaire pour le dimanche suivant, soit le 4 janvier 1959, au Centre YMCA,¹ situé juste en face de son domicile et à quelque 300 mètres de la place de la Victoire, où s'était tenu huit jours plus tôt le grand meeting du M.N.C.

Dans l'avant-midi, une parade militaire avait défilé sur l'avenue Prince-Baudouin à l'endroit où devait se tenir l'assemblée de l'Abako, attirant déjà sur place une foule considérable dès les premières heures de la matinée.

Mais l'autorité coloniale, qui avait empêché Kasa-Vubu d'aller à Accra, voyait d'un mauvais oeil cette surenchère du courant qu'elle redoutait le plus. Elle décide d'interdire cette réunion publique de l'Abako en invoquant le fait que la demande d'autorisation, introduite en effet de manière un peu précipitée, ne respecte pas les délais prescrits. Funeste décision car beaucoup de membres, venus d'un peu partout (Bas-Congo bien sûr, mais aussi Congo-Brazzaville, Angola et Cabinda portugais), se trouvaient déjà dans la capitale. Il faut signaler qu'un administrateur de territoire, délégué aux associations congolaises, était lui-même présent dans la salle...

Quand la rumeur a couru que le meeting était interdit, des protestations ont jailli et la foule énervée a réclamé que la réunion ait quand même lieu, tant que, disait-on, elle n'était pas interdite «en haut lieu» ou décommandée par l'Abako. Interrogé par les journalistes, le fonctionnaire belge présent sur place avait estimé que, dans ces circonstances – et vu la mobilisation de la foule – la réunion pouvait se tenir.

C'est alors que le président Kasa-Vubu sortit de sa résidence, traversa l'avenue et se présenta devant l'assemblée sous les acclamations frénétiques de l'assistance. Dans une brève allocution, il demanda d'attendre la *Déclaration gouvernementale* promise par les autorités belges pour le 13 janvier, et dit qu'il n'avait rien à ajouter à ses précédentes déclarations concernant l'indépendance du Congo. À son tour, M. E. Nzeza-Nlandu, fondateur de l'Abako, s'adressa à l'assistance en lingala et demanda le ralliement de tous les Congolais. La réunion proprement dite ne dura, en

¹ Young Men Catholic Association, branche masculine du mouvement de jeunesse protestant.

somme, pas plus de quinze minutes, et M. Kasa-Vubu et son Comité Abako quittèrent la salle sous les cris : Indépendance! Indépendance!

La foule commença aussi à se disperser, normalement, scandant le même slogan. Tout se déroula devant les représentants de l'autorité urbaine et de la police, qui était là pour assurer l'ordre public. L'évacuation se poursuivait ainsi lorsque, tout à coup, un commissaire de police, sans doute énervé par les slogans, fonça en entraînant ses policiers pour interpeller un militant agité; aussitôt cerné par la foule, le commissaire dégaina son revolver et tira un coup de feu en l'air pour se dégager, ce qui provoqua la fureur de la population, des jets de pierres, sa Jeep fut renversée et brûlée.

C'est dans ce contexte que les supporters du V. Club, l'équipe de football la plus populaire de la capitale, sortent du stade voisin, furieux de la défaite que venait de subir leurs favoris face à une équipe de deuxième division, Mikado; ils se mêlent forcément aux attroupements sans savoir ce qui se passait exactement. Il ne fallut pas longtemps pour que la Police Militaire soit appelée en renfort sur les lieux. Mais elle se contenta, calmement, de disperser les manifestants.

Alerté, le bourgmestre de Kalamu, Arthur Pinzi, était arrivé aussitôt sur les lieux ainsi que le Procureur du Roi Georges Lafontaine. Assisté de ce magistrat et de M. André Callier, adjoint au Premier bourgmestre, M. Pinzi s'employa de toutes ses forces à calmer les esprits, mais en vain. Quelques instants plus tard, une partie de la police se retira sous une avalanche de pierres et d'autres projectiles. C'est alors que des coups de feu se multiplièrent, et que certains manifestants attaquèrent les agents de l'ordre et les véhicules de la police.

Comme il fallait s'y attendre en pareilles circonstances, des trublions se sont livrés à des actes de vandalisme: agressions contre des personnes et destructions de voitures d'Européens. Une bande importante opérant en direction de la nouvelle Cité mit à sac le centre commercial Foncobel, tenu surtout par des Grecs et des Portugais. D'autres bandes s'en prirent à des stations d'essence qu'elles brûlaient, et à d'autres biens supposés appartenir aux Européens; c'est ainsi qu'une partie des bâtiments de Congolais servant de magasins, de dépôts ou d'agences bancaires furent pillés, des poteaux de signalisation déracinés et jetés comme barrages sur la voie publique. Toute la nuit du dimanche au lundi connut même une aggravation des troubles.

Cette soirée mémorable du dimanche 4 janvier 1959 fut le début d'émeutes sanglantes qui endeuillèrent Léopoldville. Notre pays dédiera plus tard cette Journée au souvenir des *Martyrs de l'indépendance*. Paradoxalement, en 1962, quand j'ai été arrêté, j'ai retrouvé dans la prison de Makala quelques détenus condamnés lors de ces émeutes et qui purgeaient encore leur peine, sans qu'une autorité ne se soucie de leur triste sort! Les bienfaits de l'indépendance ne les avaient pas atteints...

Naguère vanté comme une oasis de paix, le Congo Belge s'était embrasé. Prise de panique, l'autorité coloniale a dissout l'Abako,² et arrêté beaucoup de leaders Kongo, dont Gaston Diomi, bourgmestre de Ngiri-Ngiri et vice-président du M.N.C.

² L'Abako fut accusée d'avoir dévié des buts culturels que lui assignaient les statuts qu'elle avait déposés. L'«Association» se mua aussitôt en «Alliance» des Bakongo (même sigle).

Chez les Européens, un vent de panique s'était propagé dans la nuit de dimanche à lundi, mais la Force Publique étant intervenue à temps, la ville «blanche» avait gardé son air normal. Dans la journée du lundi, la situation s'aggrava : des bandes de jeunes désœuvrés, inconscients, suivirent le mouvement, des pillages se produisirent encore malgré les forces armées, en particulier dans le quartier Foncobel où des bâtiments étaient incendiés, mais aussi dans la Cité indigène, en différents endroits. La fumée noire qui empestait l'atmosphère, les projectiles divers jonchant les rues, les véhicules incendiés ou hors services, et les militaires qui patrouillaient, tout cela donnait une impression de guerre. Mais dans la ville européenne, protégée par les forces de l'ordre, seuls des coups de feu pouvaient parfois s'entendre, au loin.

La veille, quelques édifices religieux avaient été attaqués, mais le lundi, écoles, couvents, missions de la Cité furent subitement l'objet d'offensives dans la matinée et pillés, leurs occupants lynchés ouvertement, les églises profanées, les centres publics, foyers sociaux et autres dispensaires propriétés des Mutualités Chrétiennes mis à sac et en feu, la salle de fêtes du stade Reine-Astrid, les pharmacies, les librairies subirent le même sort; les postes de police de la Cité furent attaqués et incendiés tandis que les patrouilles s'enfuyaient. Toute la Cité tomba entre les mains des émeutiers. Des autochtones ont essayé de sauver la vie des missionnaires blancs, quelques biens de l'Église ainsi que les effets classiques des écoles saccagées. D'autres Européens qui avaient eu la malchance de se trouver pris dans la tourmente des Cités ont été sauvés également par des Congolais, courageux au péril de leur vie. Ce n'est que vers 10h30 que la Force Publique s'est déployée dans ces quartiers ; elle avait dû d'abord, paraît-il, renforcer son dispositif autour de la ville «blanche».

À partir de midi, des mitrailleuses tiraient un peu partout, spécialement dans le quartier commercial Foncobel. Plusieurs personnes furent abattues; des grenades ont été lancées. Un nombre croissant de blessés, transportés au domicile du bourgmestre de Ngiri-Ngiri, M. Diomi, voyaient leur évacuation vers un hôpital de plus en plus malaisée; le bourgmestre et quelques privés avaient mis leur véhicule à la disposition des blessés; parmi eux il y avait beaucoup de victimes innocentes...

Bilan officiel : 42 morts et des dizaines de blessés; selon la version populaire, il y aurait eu 150 à 300 morts.

Mais si, la veille au soir, au lieu de se contenter de disperser les manifestants, la Force Publique avait occupé les points stratégiques des communes congolaises et mis en place, comme ce fut le cas à la lisière de la ville européenne, un dispositif de sécurité en faveur, notamment, des Européens qui y habitaient, on aurait pu éviter bien des pertes en vies humaines et en biens, publics et privés. La Cité indigène a été laissée à la merci des émeutiers, qui ont considéré l'attitude de la Force Publique comme une forme de sympathie à leur égard, les encourageant dans leur vandalisme. Par contre, les policiers ont été haïs, considérés comme des assassins, au point que, longtemps après ces émeutes, un policier n'osait pas encore se hasarder seul à la Cité de crainte de se faire lyncher par la population.

En fin de journée de lundi, des troupes métropolitaines stationnées à Kamina, entièrement équipées pour les besoins de la cause, sont arrivées à Léopoldville à la demande du Gouverneur Général. Dès le lundi soir, un certain calme est revenu, l'ordre était rétabli dans la plupart des communes congolaises de Léo. La très grande majorité des habitants restait à son domicile, un silence pesant était troublé de temps en temps par des tirs des forces de l'ordre, qui avaient décrété des mesures sévères.

Après les émeutes, une vigoureuse opération de ratissage et de contrôle d'identité a été menée de manière concertée dans les communes congolaises environnantes; des quartiers étaient bouclés dès l'aurore par des forces de l'ordre, chaque maison perquisitionnée de fond en comble, beaucoup des biens pillés furent récupérés et leurs détenteurs arrêtés; les irréguliers furent renvoyés dans leur village, où d'ailleurs beaucoup se mirent à bafouer l'autorité traditionnelle et à perturber l'ordre établi. C'est surtout parmi ces refoulés qu'on retrouvera les "*jeunesses*" de divers partis, qui allaient terroriser les populations locales durant la campagne politique.

À vrai dire, l'émeute du 4 janvier a été spontanée, non encadrée, désordonnée : on peut qualifier ces actes, provoqués par le malaise social réel et commis par des délinquants primaires, de pur vandalisme. Mais elle fut considérée, à tort ou à raison, comme une insurrection initiée par une organisation politique. Pourtant, les leaders de l'Abako avaient été surpris et dépassés par les événements. Leur arrestation fut une erreur et une maladresse psychologique : elle leur a offert l'occasion d'exploiter leur aura de martyrs politiques et les a rendus célèbres. Or Kasa-Vubu était un homme doux, pacifique et très discipliné, d'une honnêteté scrupuleuse et légendaire, foncièrement croyant, incapable de tuer une mouche. Mais tête comme un âne.

Entre-temps, en Belgique, les milieux politiques et d'affaires s'agitaient. Il fallait parer au plus pressé. Une commission parlementaire fut créée pour aller sur place, avec le ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, M. Maurice Van Hemelrijck, s'enquérir des désirs réels des Congolais. Les colons s'inquiétaient de leur avenir, et les Congolais accentuaient leur pression, encouragés par la panique de Belges et par les atermoiements des autorités, qui ne savaient plus à quel saint se vouer ! On assiste alors dans tout le pays à un foisonnement de partis et mouvements politiques.

Les réactions : 1) au M.N.C.

Les émeutes inattendues de Léopoldville sont venues bousculer les programmes politiques, leur imprimant une allure vertigineuse. De création récente, le Comité du M.N.C., unique parti existant alors sur le terrain, dut se démener devant l'ampleur des événements. Sa première réaction fut un télégramme de protestation adressé aux chambres belges, pour demander l'envoi immédiat d'une commission parlementaire afin de mener une enquête impartiale en vue d'établir les responsabilités dans ces émeutes et dans la gravité de la répression.

Ce télégramme fut suivi d'une prise de position officielle, à l'issue d'une réunion tenue expressément à ce sujet : le M.N.C. déplorait et réprouvait les actes de pillage

et de vandalisme qui avaient été commis, tout en condamnant la répression qui avait fait de nombreuses victimes.

*Le Comité constate, après examen des faits et des témoignages, que les révoltes ont été favorisées par la présence à Léopoldville de plus de 50.000 chômeurs laissés à l'abandon et lassés de l'inertie de l'administration envers ce problème.*³

Invitant instamment la population au calme et à éviter tout excès de nature à renouveler des effusions de sang, le Comité du M.N.C. estimait que ces événements ne devaient en rien ralentir ou freiner l'évolution politique du Congo et, au contraire, il adjurait le gouvernement belge de définir clairement ses intentions réelles vis-à-vis du pays, bien que la *Déclaration gouvernementale* ait mis bien des choses au point quant aux principes politiques. Il adressa un télégramme à Bruxelles, qui concluait :

Le Comité du M.N.C. réaffirme sa volonté de poursuivre pacifiquement son objectif en vue de la réalisation de l'indépendance totale du Congo et de la gestion de ce pays par les populations du Congo elles-mêmes. C'est là un droit naturel et légitime que le gouvernement belge ne peut pas leur contester.

Ce fut la seule réaction publique de la part de Congolais : les partis n'existaient pas encore, et l'Abako, qui était encore une organisation culturelle, était dissoute et ses dirigeants arrêtés ou désarmés. Sauf l'Interfédérale qui, après avoir condamné les «extravagances politiques» d'un de ses affiliés (l'Abako), se déploya activement, grâce aux moyens logistiques mis à sa disposition par l'administration coloniale, dans une large campagne d'apaisement des esprits, action importante et appréciable dans le rétablissement du calme. En attendant le *Message royal* et la *Déclaration gouvernementale* promis pour le 13 janvier.

2) dans la presse belge

En général, la presse de la métropole a d'abord exprimé une réaction de désarroi. En effet, elle fut unanime à reconnaître la primauté de réformes à opérer d'urgence au Congo, et à condamner l'emploi de la force qui n'amène qu'un calme temporaire sans apaiser les tensions. Elle recommanda surtout le dialogue, indispensable pour permettre aux Congolais de s'exprimer : ce peuple a des choses à dire qu'il importe d'entendre sans tarder. Le grand quotidien *Le Soir* écrit dès le 6 janvier 1959 :

...il faut se garder d'accorder aux incidents de Léopoldville plus d'importance qu'ils n'en ont en réalité. Des violences ont été commises, des magasins ont été saccagés, des coups de feu ont été tirés, mais au total tout cela ne constitue qu'une flambée, dont les autorités responsables seraient cependant coupables de ne pas tirer les conséquences.

Ainsi que nous l'écrivions il y a quelques jours, le Congo Belge souffre d'un malaise qui ne fait que s'accroître à mesure que le temps passe. Depuis des mois, le problème congolais est au premier rang de l'actualité. Pendant des années, les relations entre Bruxelles et Léopoldville n'ont été faites que d'incohérences, d'incompréhensions et de mésententes. De part et d'autre, on marquait les coups

³ *Présence Congolaise* du 17 janvier 1959, p.6.

que l'on portait à l'antagonisme, le mot n'est pas trop fort. À ce petit jeu-là, l'autorité devait fatalement y laisser des plumes. Ce ne furent pas les tergiversations invraisemblables, qui aboutirent finalement au passage éphémère du Gouverneur Général au ministère du Congo Belge, qui arrangèrent les choses. Au contraire.

Pendant toute cette période d'hésitations, de faiblesses et même de maladresses, une poignée d'intellectuels noirs, ou se faisant passer pour tels, réussirent à créer quelques foyers d'agitation. C'est de l'un d'eux qu'a surgi la flambée de Léo.

Les autorités militaires ont pris la situation en main pour rétablir l'ordre. Mais il ne suffit pas que le calme règne par la force. Il faut que le gouvernement prenne conscience de ses responsabilités et opère le redressement que tout le monde attend en mettant notamment fin à la crise d'autorité qui mine l'administration du Congo.

Le journal catholique anversois La Métropole estime quant à lui :

Les échauffourées qui viennent d'éclater à Léo remuent profondément l'opinion belge. Certes, l'on savait depuis tout un temps qu'un malaise régnait au sein des populations noires dans la capitale congolaise. On ne pensait pas cependant qu'il s'extérioriserait avec une telle violence et au prix d'un bilan aussi sanglant.

De là, pour celui qui n'a que des notions très vagues de la situation là-bas, à conclure que le Congo se trouve à la veille d'une véritable révolution, il n'y a qu'un pas... Et les gens de s'affoler... Nous pensons en toute conscience pouvoir les rassurer. Tâchons donc de voir clair à travers le contenu des dépêches qui ont relaté les faits.

Sans vouloir le moins du monde minimiser le caractère de gravité de ceux-ci, il est nécessaire de ne point confondre l'attitude de quelques milieux d'émeutiers avec celle de l'immense majorité de la population noire qui est demeurée calme et n'eut d'autre souci que de se protéger de la bagarre.

Signalons que de nombreux observateurs soulignent la plaie dont Léopoldville souffre depuis quelque temps; le chômage. Il s'avère en effet que la population de Léo comprend environ 50.000 chômeurs; aucune allocation de chômage n'étant accordée, c'est une véritable armée de «désoccupation» privée de toutes ressources qui flâne dans la Cité à l'affût de rapines et de mauvais coups. Les incidents de Léo sont donc sociaux autant que politiques.⁴

Le Drapeau Rouge, quotidien communiste, plaide pour le dialogue :

Une quarantaine de Congolais tués et plus de cent blessés. Les blindés dans les rues de Léo; des chevaux de frise entre cité noire et cité blanche. Les communes africaines «ratissées». Des Européens constitués en groupes armés. Des paras rappelés de la base de Kamina. Des dirigeants noirs arrêtés. Voilà où on en est, à cinq jours de la déclaration du ministre Van Hemelrijck sur l'avenir du Congo Belge.

Le gouvernement de M. Eyskens est préoccupé, nous dit-on, de rétablir le calme au Congo. Mais toutes les décisions qu'il a prises depuis dimanche ne peuvent qu'aggraver la tension et compromettre l'avenir. Ce ne sont pas des blindés et des parachutistes que demandent les Congolais, mais la négociation. Ce ne sont pas des ratissages et des arrestations, mais que soit entamé un dialogue.

Si le gouvernement veut vraiment préparer une collaboration belgo-congolaise, qu'il fasse taire les mitrailleuses et qu'il fasse parler le peuple congolais.⁵

⁴ La Métropole du 7 janvier 1959.

⁵ Le Drapeau Rouge du 7 janvier 1959.

Le quotidien socialiste Le Peuple tient un langage plus alarmiste :

Si nous voulons vraiment le bonheur de ce peuple (et c'est ce que nous avons toujours soutenu), si nous entendons en outre préserver d'un destin cruel ceux de nos frères blancs qui ne sont pas là uniquement pour gagner de l'argent, mais aussi et surtout pour faire progresser l'humanité africaine et l'acheminer vers un destin meilleur, alors il est temps d'agir et d'agir tout de suite, non seulement dans des commissions et des parlements mais surtout dans les villes et dans la brousse, partout où vit et trime, et pas pour lui, jusqu'à présent, le travailleur africain à qui il faut rendre l'espérance.

*Ces coups de feu sont peut-être ceux de la dernière chance. Pourvu, mon Dieu (Dieu des Noirs ou Dieu des Blancs, qu'importe!) que sous le poids des trusts égoïstes et des amateurs de dividendes, sous le poids aussi de quelques racistes aveugles ou quelques colons pris de panique au souvenir des anciennes chicotes, pourvu que nous ne la laissions pas s'échapper.*⁶

Quant au quotidien L'Écho de la Bourse, il écrit ceci :

...comme nous le suggérons dès lundi dernier, il ne faut donc pas grossir démesurément les événements du 4 janvier, à la manière de certains journaux étrangers qui jettent de l'huile sur le feu avec un plaisir évident. Il ne convient pas davantage de s'enfouir la tête sous le sable. Cette politique de l'autruche, qui n'est qu'une absence de politique, nous a déjà fait trop mal. Parmi les causes de l'émeute de Léopoldville, le ministre du Congo a cité l'agitation sociale de l'Abako, l'influence de la politique française en Afrique, la propagande du Caire. Mais il n'a pas hésité à ajouter : «On a introduit le "virus politique" au Congo, sans avoir une idée nette sur les institutions à créer ni sur les possibilités de donner aux élites une formation politique...»

Le ministre aurait pu parler du "virus syndical". Car on n'a pas oublié certains discours de M. Major, secrétaire général des syndicats socialistes (F.G.T.B), au pied des cheminées de l'Union Minière à Elisabethville. Souhaitons que les responsables politiques en Belgique se ressaisissent et que le gouvernement, dans sa déclaration de mardi prochain, pourra vraiment se faire l'interprète des trois partis nationaux et de l'opinion belge entière...

*À l'issue d'un débat un peu confus, la chambre a décidé d'envoyer au Congo une commission d'enquête parlementaire. L'idée n'est pas heureuse. Le seul résultat de ce voyage sera de donner à l'opinion congolaise l'impression que la métropole désavoue en quelque sorte les autorités de Léopoldville.*⁷

L'hebdomadaire Pourquoi Pas? estime que l'autorité a manqué de lucidité :

Par ailleurs, l'administration d'Afrique, à certaines exceptions près, a trop fréquemment fait preuve, vis-à-vis de certains excès de meneurs nationalistes, cependant visibles, d'une mollesse qui n'a cessé d'inquiéter ceux qui savaient que le feu rougeoyait toujours plus violemment sous la cendre...

*S'il s'est trouvé à Léo un Kasavubu et un Kanza, s'il s'est trouvé des aigris, des fanatiques et des écervelés, il s'en est heureusement trouvé d'autres plus fidèles interprètes de la quasi-totalité de la population congolaise.*⁸

⁶ Le Peuple du 8 janvier 1959.

⁷ L'Écho de la Bourse des 9 et 10 janvier 1959.

⁸ Le Pourquoi Pas? du 10 janvier 1959.

Un autre langage est celui du quotidien conservateur La Dernière Heure :

Il importe que la confiance des investisseurs belges soit aussi rétablie. C'est pourquoi, à côté d'un programme de réformes généreuses, l'autorité doit s'affirmer et faire prévaloir le calme et l'ordre.

*Les populations indigènes doivent comprendre que ceux-ci sont indispensables pour la poursuite d'une politique de progrès social qui, seule, peut assurer leur élévation matérielle et morale.*⁹

Enfin, citons les commentaires du quotidien catholique La Libre Belgique :

Il ne faut pas, chantent certains, accorder aux incidents de Léopoldville plus d'importance encore qu'ils n'en ont eu en réalité. Voire! On peut accepter l'idée que l'échauffourée n'a rien d'exclusivement politique, que certains excitateurs lorgnaient les boutiques beaucoup plus qu'ils ne luttaient pour l'émancipation du peuple congolais; que les explosions de la brûlante Afrique n'ont souvent rien de concerté. Il reste néanmoins incontestable que les explosions, même en Afrique, ne se produisent pas sans raison, celles-ci fussent-elles strictement passionnelles. Les moteurs passionnels de l'émeute sont bien connus et parfaitement inventoriés. Le nationalisme et la xénophobie font leur chemin. On désigne du doigt l'Abako. Sans doute n'a-t-on point tort. Mais on pourrait avec autant de raison accabler un état d'esprit, une impatience générale, un sentiment de frustration né d'une trop longue attente. Bruxelles, par ses compromissions, ternit son prestige par indécision et désarroi. Il est coupable d'avoir remis de mois en mois les propositions attendues par le peuple du Congo. C'est la politique d'atermoiements, d'indécision, d'études interminables et d'encompromissionnements successifs qui a créé le climat de dimanche. Ce climat, sans doute, quelques-uns plus résolus et mieux informés l'attendaient. Leur dessein était de susciter un grand tumulte dans les conditions les plus favorables à leurs vues.

*Pourrait-on dire qu'ils ont échoué? Il y a, au bas mot, trente-cinq cadavres sur le pavé de Léo et le dégât causé au Congo Belge, à la politique belge au Congo et au Ruanda-Urundi n'est pas calculable à cette heure.*¹⁰

Entre-temps, le comité du M.N.C. s'affairait à s'organiser : se trouver un siège, l'installer des sections tant communales que provinciales, être présent partout où se jouait l'avenir du pays. Dans certaines communes de la capitale fonctionnaient déjà des sections. Le siège du parti est installé rue Kalembelembe, dans une maison louée au coin de l'avenue Prince-Baudouin, en face de l'administration de la commune-mère de Kinshasa; un personnel administratif apte à s'occuper de la gestion courante est engagé pour un secrétariat permanent.

⁹ La Dernière Heure du 13 janvier 1959.

¹⁰ La Libre Belgique du 7 janvier 1959.

IV. LE MESSAGE ROYAL ET LA DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE

Comme l'avait annoncé le président de l'Abako, M. Kasa-Vubu, dans sa brève déclaration au cours de la réunion qui se termina par les émeutes du 4 janvier 1959, le *Message royal* et la *Déclaration gouvernementale* étaient attendus avec un grand intérêt par l'opinion publique en général.

Le 14 juillet 1958, en Belgique, un gouvernement démocrate-chrétien minoritaire avait été formé par M. Gaston Eyskens, qui avait annoncé à cette occasion son désir de fixer d'une façon claire l'avenir politique du Congo, en y associant tous les partis belges, étant donné qu'il s'agissait d'un problème national.

Sous l'ancien gouvernement, un *Groupe de Travail* avait été constitué à cette fin par le Parlement. Après une tournée au Congo du 20 septembre au 14 octobre 1958, il a remis son rapport au nouveau ministre du Congo, M. Maurice Van Hemelrijck. Le 24 décembre 1958, une «*Déclaration gouvernementale sur l'avenir du Congo*» était annoncée pour le 13 janvier 1959, devant la Chambre et le Sénat belges.

Entre-temps, le Roi Baudouin avait préparé, en accord avec le gouvernement, un «*Message*» personnel sur le sujet, qu'il prononcerait avant la réunion solennelle du Parlement; il le dépêcha à Léopoldville pour qu'il y soit diffusé simultanément. L'importance de ces deux textes tient au fait qu'ils mettaient fin aux attermolements : ils contiennent sans équivoque les termes «*droit à l'indépendance*» pour le Congo; mais ils furent à la base de multiples réactions, et parfois de controverses.

Dans son *Message*, après avoir rappelé le but de la présence belge au Congo défini par le roi Léopold II («*ouvrir à la civilisation européenne ces pays attardés*»), le Roi Baudouin déclara officiellement pour la première fois :

Continuant ces nobles visées, notre résolution est aujourd'hui de conduire, sans attermolements funestes, mais sans précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix. Notre tâche de guides et de conseillers, à nous métropolitains et Blancs du Congo, doit se poursuivre tout en se transformant et s'atténuant à mesure des progrès réalisés.

Quant à la *Déclaration gouvernementale*, elle esquissa l'avenir politique du pays selon les recommandations du *Groupe de Travail* : une démocratie apte à exercer les prérogatives de la souveraineté et à décider de son indépendance. Elle précisait :

Des délais seront fixés pour la réalisation d'objectifs précis, compte tenu des indispensables étapes de la démocratisation. La loyauté intransigeante avec laquelle chacun d'entre eux sera respecté confirmera la volonté de la Belgique d'honorer ses engagements.

La *Déclaration* annonçait la constitution et le développement des structures de base indispensables pour mener à bien la nouvelle politique, au sommet desquelles seront placés le Conseil de Législation et le Conseil Général, qui détiendront conjointement la part de compétence législative et exécutive que la loi belge leur cédera progressivement. D'ores et déjà, des instances consultatives sont créées.

En attendant l'élaboration de leur statut définitif, des Collèges consultatifs seront immédiatement constitués auprès du Gouvernement général et des gouverneurs de province. En proposant aux populations congolaises et belges des vues politiques hardies mais sages, le gouvernement reste fidèle aux principes qui, traditionnellement, ont inspiré l'œuvre civilisatrice de la Belgique au Congo.

La *Déclaration* précise toutefois qu'elle ne concerne pas le Ruanda-Urundi, en raison du statut particulier de tutelle des Nations Unies qui régit ces territoires.

(Voir le texte intégral en annexe V)

La diffusion de ces deux textes a suscité bien des réactions dans tous les milieux, tant en Belgique qu'au Congo. Nous résumerons celles des Blancs, les "*Belgicains*"¹ puis les coloniaux; ensuite celles des Congolais, spécialement au M.N.C., le parti qui nous intéresse particulièrement ici, puis au *Cartel des Nationalistes Fédéralistes* (Abako, M.N.C./K., P.S.A.) Nous compléterons par des réactions émises lors de la mise en place des nouvelles institutions qui amorçaient le processus d'indépendance.

Les réactions en Belgique

En Belgique, ce fut une véritable levée de bouclier de la part des partis politiques. Le Parti Socialiste s'étonna que le gouvernement n'ait pas jugé devoir l'associer, en des circonstances aussi graves, à l'élaboration de sa *Déclaration*, et il exprima sa déception quant aux «insuffisances» de ce texte dans le domaine économique-social. Le groupe socialiste estima qu'il était essentiel que l'opinion congolaise ne puisse douter de la sincérité des intentions du peuple belge à cet égard et il se disait partisan d'une politique économique résolument centrée sur le bien-être et au service de tous les habitants du Congo, réclamant qu'en matière sociale soient prises des mesures énergiques et généreuses, notamment en faveur des chômeurs, avec effet immédiat. Plus tard, le Conseil général du parti rappellera avoir fait des réserves formelles quant à l'insuffisance de la politique économique et sociale, et il réaffirmera que l'indépendance du Congo implique la réalisation de l'ensemble des mesures politiques, économiques et sociales telles qu'elles avaient été définies, notamment lors du congrès socialiste de 1956, et dans des résolutions ultérieures.

Le Parti Social Chrétien, au pouvoir, exprimait évidemment sa totale confiance dans son Ministre qui, à ce moment, était aux prises avec une forte opposition.

Le Comité national du P.S.C. estime que, sans se laisser émouvoir par l'opposition qui se manifeste ouvertement ou sourdement dans certains milieux, le gouvernement doit mettre en œuvre au Congo, selon le plan prévu, la politique progressiste qu'il a annoncée dans sa Déclaration du 13 janvier.

¹ C'est ainsi que les Belges du Congo appelaient leurs compatriotes de la métropole.

Dans les milieux d'affaires belges

Les plus importants groupes d'affaires belges n'ont pas manqué de joindre leurs voix à celles des politiques. Leurs dirigeants ont, en général, pris des positions plutôt constructives et encourageantes. Par exemple, M. Paul Gillet, le gouverneur de la Société Générale de Belgique, déclara devant l'assemblée générale des actionnaires, le 24 février 1959, que le rapport qu'il leur présentait, quoique daté du 9 janvier, avait été rédigé avant la Noël et que les événements tragiques du 4 janvier n'avaient pas influencé son contenu :

Comme c'était à prévoir, la Déclaration du gouvernement n'a pas recueilli une adhésion unanime, ni d'un côté ni de l'autre, et elle n'a pas été bien comprise par la masse de la population congolaise. D'autre part, l'évolution générale de la politique en Afrique, les événements de Léopoldville et la Déclaration gouvernementale ont provoqué de vives inquiétudes dans les milieux européens; nous avons recueilli de nombreuses manifestations de cet état d'esprit qui, s'il ne prenait fin, risquerait d'anémier les cadres au moment où on en aura le plus besoin...

Nous espérons en particulier, comme nous l'avons écrit dans notre rapport, que «les intérêts légitimes de tous ceux qui se sont voués avec un incontestable succès depuis trois quarts de siècle à la promotion spirituelle et culturelle, sociale et économique du Congo ne seront pas perdus de vue.

Dans l'immédiat, la question des sociétés congolaises reste assurée comme par le passé. Nous comptons sur le concours fidèle de nos dirigeants sur place, mais nous attendons des autorités belges qu'elles maintiennent l'ordre et sachent faire renaitre la confiance.

De son côté, la direction de la Cominière adressa une note circulaire à toutes les sociétés de son groupe, constituant une prise de position très nette en faveur de la politique annoncée le 13 janvier, et une directive tendant à mettre le «poids» des sociétés au service de cette politique. Cette note, accompagnée de commentaires des directions d'Afrique, était destinée aux chefs de service ou de département, d'atelier, section et plantation, pour qu'ils en donnent lecture à tout le personnel européen :

J'insiste pour que chaque Européen soit bien imprégné du contenu de ce document et pour qu'il l'applique scrupuleusement. Les cotations du personnel européen seront établies en accordant une plus grande importance à son comportement vis-à-vis des Noirs.

La note se termine sur ces mots :

La population ouvrière de l'ensemble des sociétés du groupe représente 15.000 travailleurs qui constituent un noyau autour duquel gravitent des dizaines de milliers d'individus : familles, voisins, membres du même clan. Nous devons dès lors essayer de gagner à la politique belge du Congo et dans le sens développé à la note annexée, tous les Noirs qui dépendent directement ou indirectement de nos sociétés.

*Sé / Martin Thèves,
président du Comité de direction,
administrateur délégué.*

Les réactions des Blancs du Congo

Les principales réactions sont venues des colons, puis des fonctionnaires belges, ce qui est normal puisque chez les Européens, c'étaient les premiers concernés par le changement annoncé.

Les colons, regroupés dans la Fédacol (Fédération des Associations de Colons) au sein de laquelle diverses sections totalisaient 2.484 membres² au 1 janvier 1959, étaient installés en majorité dans les provinces de l'est du pays (Haut-Congo, Kivu et Katanga) où ils préconisaient une politique de peuplement blanc. Ils réclamèrent une parité rigoureuse entre Européens et autochtones dans les institutions du Congo. Dans un document important remis au Ministre le 17 janvier 1959 à Léopoldville, et publié par Eurafrica de février, on lit :

Le Conseil général de la Fédacol déclare avoir pris connaissance du Message royal et de la Déclaration gouvernementale. Il salue respectueusement avant tout le Message royal qui est l'expression claire et précise de la manière dont la Belgique entend réaliser au Congo une indépendance authentique dans le respect des droits de tous et dans une politique de véritable progrès.

Mais la Fédacol exprimait des appréhensions quant aux engagements solennels du gouvernement. Elle dit qu'il y avait lieu d'expurger ce document, d'en dégager ce qu'il contient à ses yeux d'utile pour le Congo et la Belgique, de proposer certaines précisions et certaines interprétations. La Fédacol dit avoir noté avec satisfaction que le gouvernement veut procéder à ses réformes «par nécessaires étapes» (le succès des premières conditionnant le passage aux suivantes) et l'affirmation de ce que le bien-être des populations congolaises dépendait essentiellement du développement de l'économie sous toutes ses formes. La Fédacol ajoutait :

...qu'il n'y a pas de démocratie sans esprit civique. Celui-ci consiste à jouer loyalement le jeu politique dans le respect des adversaires, par l'utilisation des institutions établies. Car ceci est démontré par le fait que dans tous les autres pays sous-développés où pareil principe n'a pas été respecté, une démocratie éphémère a immédiatement dégénéré en anarchie ou en dictature.

La Fédacol demandait l'abrogation immédiate de toute discrimination raciale, «prônée par elle de tout temps», et proposait la création d'un «Marché commun», la libre circulation des biens et des personnes, en favorisant un accroissement judicieux de «l'immigration européenne» dans ce pays. Quant aux divers Conseils, la Fédacol entendait maintenir initialement le principe d'une représentation paritaire, pour «assurer la validité du dialogue» sans pour autant introduire dans la Constitution une donnée raciste; elle souhaitait aussi que soient maintenus de droit dans les Conseils les représentants de l'autorité coutumière, auxquels la *Déclaration gouvernementale* aurait «malheureusement omis de rendre hommage».

En matière d'organisation politique du Congo, la Fédacol souhaitait que le Conseil Général à mettre en place, dont la composition n'était pas fixée, puisse

² Tous sont des Blancs. Les Noirs, hommes d'affaires, avaient leur organisation séparée sous la dénomination d'Association des Classes Moyennes Africaines, ACMAF en sigle.

compter des membres élus par les Conseils de province, des délégués de catégories d'intérêts, des notables et des membres de droit. Elle rejoignait le *Message royal* annonçant une large décentralisation en faveur de Conseils provinciaux disposant des pouvoirs les plus étendus pour régler les affaires de leur ressort.

Quant au régime foncier, la Fédacol rappelait qu'elle a toujours soutenu l'accès des autochtones à la propriété foncière, et l'intangibilité de la propriété foncière.

Enfin, elle s'étonnait de ce que le gouvernement apporte ses garanties formelles au seul personnel administratif qu'il employait actuellement au Congo : celles-ci devaient être offertes à tous les Belges du Congo sans discrimination. Et le siège, le personnel et les capitaux des parastataux devaient être d'urgence installés au Congo.

La Fédacol concluait en ces termes :

Notre siècle aura été celui des nationalismes; il aura été aussi celui des grands ensembles. Il s'agit de sauver le nationalisme en le dépassant. Les hommes d'État d'envergure savent que leur problème est de choisir les entités nouvelles ou doivent s'intégrer les patries dont ils ont la charge.

Position rétrograde de l'AFAC-Kivu

L'Association des Fonctionnaires et Agents de la Colonie (AFAC)³ est l'une des organisations importantes de coloniaux au Congo Belge. La section du Kivu adressa une lettre en termes rétrogrades et scandaleux au Ministre, qui les qualifia de «racistes». Dans l'est du pays, les Blancs se démarquaient souvent de l'ensemble.

Leur pamphlet⁴ expliquait (c'est nous qui soulignons certains passages) :

Nous voyons que des Congolais bénéficient d'un crédit manifeste dans leur entourage, alors que leur passé est fortement sujet à caution; l'un est même condamné de droit commun. Et c'est avec de tels interlocuteurs que l'autorité estime pouvoir établir les fondements d'une saine démocratie? C'est peu connaître l'autochtone qui attribue ce prestige à un pouvoir magique...

De par sa nature, sa race, ses conditions de vie et son hérédité, le Congolais est essentiellement différent de nous; il ne s'agit pas de discrimination, mais bien de différence de comportement relevant de la biologie et de l'éducation, et qu'il n'est possible de réduire ou de modifier que par une action lente et prolongée.

L'autochtone n'a pas notre conception de la charité et de la bonté, il accepte des chefs héréditaires ou qui s'imposent par leur prestige ou leur valeur, mais non des individus issus d'une caste de pseudo-intellectuels. Comment voulez-vous dès lors que nous, dépositaires des pouvoirs que nous confèrent nos fonctions, puissions faire entendre raison à des éléments gonflés d'un rudiments de civilisation et à qui, par inconséquence, un statut unique confère des avantages matériels disproportionnés à la progression de leur formation et leurs besoins normaux. [...]

Comment voulez-vous que la masse des agents puisse réagir sainement, alors que toute la politique actuelle du gouvernement tend à discréditer les autorités coutumières et accréditer quelques trublions dont la seule action est de susciter des rivalités qui constituent déjà, à l'heure actuelle, des causes de malaises intenses...

³ Blancs uniquement. Les Noirs, eux, avaient leur association propre, Association du Personnel Indigène de la Colonie (APIC).

⁴ CRISP, Congo 59 (op.cit.) p.65 (2^e édition).

Les majorités changent, mais les fonctionnaires restent. C'est à nous qu'incombe la tâche d'appliquer vos règles politiques, alors que vous ignorez si elles sont viables, valables même. La formation politique des Congolais est actuellement notoirement insuffisante, et ils ne pourront subir le contre-coup de changements politiques qui se feraient jour en Belgique. Vous nous demandez de l'enthousiasme pour mener à bien les transformations politiques, imposées sans consultation préalable, mais vous ne vous demandez pas si les circonstances actuelles s'y prêtent...

Cette lettre demandait au Ministre s'il avait pensé à l'avenir périlleux de milliers d'entre «ces Européens qui considéraient ce pays comme le leur», qui y avaient apporté tout ce qu'ils avaient comme enthousiasme, connaissances professionnelles et même fortune pour s'y établir et apporter aux autochtones les bienfaits d'une civilisation millénaire, et qu'on décourageait en les traitant avec légèreté malgré leurs remarques. L'AFAC-Kivu insistait sur la question de l'enseignement, dont le niveau convenait aux enfants européens et non aux autochtones, à part une infime minorité, estimant que l'intégration massive de Congolais dans les établissements d'enseignement de niveau métropolitain était de nature à provoquer des réactions regrettables «vu la différence de niveau de compréhension» entre écoliers de formations différentes. Le Congo risquant de perdre pour ce motif une bonne part de ses meilleurs fonctionnaires, l'AFAC-Kivu réclamait de séparer l'enseignement :

ce n'est pas une discrimination raciale, mais du réalisme pur. Car il n'existe que des inégalités sociales et même une barrière sociale, même à coups de décrets ou de mesures coercitives.

Pour terminer, la lettre posait la question :

Que faites-vous, monsieur le Ministre, de la hiérarchie des valeurs spirituelles et morales? Vous viendrait-il à l'idée de trinquer dans un bar du port d'Anvers avec un docker? À moins que ce soit poussé par la soif de recruter des voix électorales...

Tracts et motions d'Européens réactionnaires

Comme les oiseaux de même plumage volent ensemble, un groupe d'Européens réactionnaires n'a pas manqué de joindre sa voix à celle de l'AFAC-Kivu, appelant la population (européenne) de Bukavu à une rébellion caractérisée contre les décisions des autorités de leur propre pays. Voici un résumé du contenu de ce tract insidieux, littéralement opposé à l'indépendance du Congo :

APPEL À LA POPULATION DE BUKAVU

Le gouvernement vient donc, malgré l'émeute, de promettre suffrage universel et indépendance. Personne, d'un côté ni de l'autre, ne se trompe sur le sens des mots.

Les misérables agitateurs de Léo (eux ou leurs successeurs inévitables) se voient déjà à la tête d'une caricature d'État congolais, y exerçant une caricature de pouvoir, y jouant au ministre, à l'excellence, à l'ambassadeur, au délégué de l'O.N.U., tandis que le pays s'enfoncera dans le désordre et la misère.

Les Européens savent que le suffrage universel, dans ce pays, c'est l'écrasement de leurs droits, leur humiliation organisée étape par étape, leur départ, leur disparition, la ruine de leur effort maintenant séculaire.

Conscients de représenter l'immense majorité de la population dans ses

aspirations vraies, nous commencerons par affirmer que les engagements politiques pris par MM. Eyskens et Van Hemelryck ne peuvent être considérés que comme nuls et nonavenus, parce que contraires à nos lois.

En son testament de 1906, Léopold II a déclaré :

«...Je dois, à moins de ne pas faire œuvre nationale, m'efforcer d'assurer à la Belgique la perpétuité des avantages que je lui lègue. Je tiens donc à bien déterminer que le legs du Congo fait à la Belgique devra toujours être maintenu par elle dans son intégrité. En conséquence le territoire légué sera inaliénable dans les mêmes conditions que le territoire belge.»

Cette unité belgo-congolaise, réalisée par un grand Roi, il n'appartient pas à n'importe quel gouvernement transitoire de Bruxelles de la jeter en pâture aux premiers pillards venus...

Que malgré tel gouvernement, pareille unité s'étende et s'agrandisse dans un cadre eurafricain, oui... Qu'elle soit destinée à la dislocation, jamais!...

C'est à vous, maintenant, concitoyens, à vous prononcer.

Irez-vous, aveuglés volontaires, vous nourrissant de faux espoirs, irez-vous prendre docilement place dans la file des personnes déplacées, des exilés par manque de volonté ou de courage?

Nous, nous pensons que l'heure est venue ou jamais, de réagir, de réagir de toutes nos forces, de tous nos sentiments d'homêtes citoyens bafoués et mystifiés.

Si vous tous, privés et fonctionnaires, colons et employés, industriels, commerçants, artisans, belges et non belges, vous vous regroupez dans un parti puissant, vous constituerez ainsi une force avec laquelle, désormais, les ministres devront compter.

Vous encouragerez, vous réconforterez la masse indigène qui veut vous continuer sa confiance, qui met en vous ses espoirs.

Bientôt, nous vous ferons signe. Que pas un ne manque à l'appel!...

Que pas un ne se dérobe à son devoir!

Par surprise, une bataille a été perdue. La victoire nous appartiendra.

Première liste de signataires :

C. Camerman, G. Vasilief, F. De Cock, J. Dufloor, M. Dufour, J. Dugauquier, P. Dugauquier, A. Frankignoulle, G. Magnus, J. Meskens, Ch. Met den Anxct, Y. Palmers, G. Pieraerts, C. Pirenne, R. Piron, Y. Tourain, P. Van der Ouderaa, A. Van Kerckvoorde.

*Les soussignés invitent tous ceux, non engagés par un contrat gouvernemental, qui approuvent le présent appel d'en renvoyer un exemplaire signé à L'Écho du Kivu, B.P. 133, Bukavu. Ils sont priés d'y inscrire leur nom en caractères imprimés, avec leur adresse. Les signatures nouvelles ont été et seront publiées régulièrement.*⁵

Un autre son de cloche d'Européens de Bukavu⁶

Comme à chaque règle il ne manque pas d'exception, il s'est trouvé, toujours à Bukavu, un groupe de personnalités qui a publié une motion plus conciliante, tentant de faire le point de la situation actuelle du Congo et des possibilités constructives qui s'offraient à ses habitants. Les signataires estimaient que :

⁵ CRISP, Congo 59 (op.cit.), p.92.

⁶ Publié par l'agence Belga-Congo, 12 juin 1959.

le Congo est destiné à devenir un État indépendant et que les déclarations royale et ministérielle du 13 janvier ne sauraient être remises en question et ne le seront pas;

Ils ne croient pas pouvoir préjuger des formes institutionnelles qu'adoptera cet État;

Ils estiment que pour la population non autochtone, la seule ligne de conduite réaliste et pratique est celle qui se base sur la reconnaissance des faits politiques fondamentaux actuels et l'abandon d'illusions et d'espoirs périmés qui ne peuvent plus être soutenus qu'en paroles;

Selon eux, cette attitude implique nécessairement pour toute personne désireuse de continuer à vivre dans ce pays un sérieux effort d'adaptations nouvelles prévisibles;

Au delà de cet effort, ils croient que chacun doit tenter dans la mesure de ses possibilités de participer efficacement à la construction qui s'ébauche et non s'en exclure soi-même par une attitude stérile ou de démission;

Ils estiment qu'une telle participation suppose une attitude positive en matière de collaboration entre Européens et Congolais et que le principe de cette collaboration ne doit pas faire a priori l'objet de restrictions conditionnelles au préalable;

Ils souhaitent que chacun se garde à la fois de l'idéalisme naïf qui refuse de voir les obstacles et du négativisme destructeur qui ne veut voir que ceux-ci;

Ils croient que l'on ne doit pas espérer de miracles. Que nous aurons demain le Congo et que nous serons tous capables de [le?] construire à partir d'une situation qui, sans être pleinement satisfaisante, n'est pas non plus désespérée;

Ils espèrent que les principes proposés par eux, s'ils sont appliqués immédiatement avec courage et lucidité, permettront aux personnes, comme à la nation, de triompher des difficultés qui les assaillent. Ils ne voient guère d'espoir dans aucune autre attitude.

Texte signé par MM. Beyaert, Dahin, De Greef, Dessart, Duchesne, François, Godart, Kebers, Masson, Mortier et Rémy.

Tracts de Blancs à Léo

Des opposants, il y en a eu partout, en particulier dans le milieu des petits colons. À Léopoldville, des groupes de Blancs, qui n'ont pas toujours osé se faire connaître, lancèrent des tracts anonymes au mois de janvier 1959, appelant les coloniaux à se rebeller contre la ferme décision du Roi et du gouvernement de conduire la Colonie à son indépendance.

Voici un exemple de tract de ces réfractaires qui croyaient encore au Congo de «Bula Matari». Il pourrait s'agir ici d'anciens combattants ou de fonctionnaires.⁷

Amis coloniaux,

Joignez-vous à nous pour exiger la réalisation du programme minimum suivant qui a fait l'unanimité d'une opinion publique exaspérée qui a juré de ne plus jamais revoir les journées d'horreur et d'infamie que nous venons de vivre :

Félicitations officielles au corps de police et à la Force Publique dont on ne soulignera jamais assez le magnifique comportement. Augmentation immédiate très substantielle du traitement des policiers indigènes qui ont droit à l'infinie reconnaissance de tous.

Mise hors d'état de nuire de l'Abako et des organes subversifs déjà interdits en Angola : «Présence Congolaise», «Actualités Africaines» et «Horizons» dont les

⁷ CRISP, Congo 59 (op.cit.), p.30.

menées infâmes à longueur de semaine ont contribué fortement au déchaînement des hordes d'irresponsables.

Accélération vigoureuse de l'implantation européenne, notamment par la suppression immédiate du cautionnement, le seul critère devant être casier judiciaire.

Interpénétration des administrations métropolitaine et coloniale, et garantie par le trésor métropolitain des pensions coloniales.

Affirmation solennelle par la Belgique de l'indissolubilité des liens entre les territoires belges d'Europe et d'Afrique en conformité avec l'ordre du jour voté à l'unanimité par toutes les unions blanches et noires d'anciens combattants.

Coloniaux patriotes! Ce programme est un minimum! Exigez avec nous sa réalisation! Unissez-vous! Coordonnez vos efforts! Il n'est pas trop tard pour sauver l'œuvre de Léopold II, mais il y a beaucoup de gaffes à commettre pour la perdre.

À l'action!! À l'action!! À l'action!!

Un tract de janvier 1959, conciliant, est dit du «groupe (européen) de Binza»⁸.

Nous soussignés, habitants de Léopoldville, sans aucune distinction d'opinions ni de professions, après avoir pris connaissance de la déclaration faite le 19 janvier 1959 par le ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à la délégation du Mouvement National Congolais, estimons devoir faire connaître publiquement notre adhésion aux vues exprimées par le ministre. Nous estimons qu'il est vain de vouloir imposer une définition unilatérale des relations futures de la Belgique et du Congo.

Nous estimons que seule une politique compréhensive de la volonté d'émancipation du Congo et de ses habitants permettra la création d'une fructueuse association entre la Belgique et le Congo, ainsi que l'heureuse continuation de travail en commun des populations établies sur le sol congolais. Nous décidons en conséquence d'appuyer par tous nos moyens la mise en œuvre loyale et sincère du Message royal et de la Déclaration du gouvernement approuvée par le Parlement belge.

Motion de l'Union des Transformateurs et Producteurs

La section de Léopoldville de l'Union des Transformateurs et des Producteurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (U.T.P.), dont le but essentiel est la défense de l'industrie et de l'artisanat au Congo, assure le Ministre de sa parfaite adhésion aux vues et réalisations souhaitées par le Message royal et par la Déclaration gouvernementale.

Elle insiste pour qu'une aide efficace soit donnée aux entreprises employant la main-d'œuvre congolaise à la transformation et à la fabrication de produits de toutes sortes, assurant ainsi au pays un épanouissement économique et la résorption du chômage.

L'U.T.P. espère fermement que dans sa politique économique, le gouvernement de la colonie écarte les importations de produits similaires à ceux fabriqués au Congo et que le gouvernement lui-même ainsi que ses parastataux donnent, en premier lieu, l'exemple de l'emploi de produits locaux.

L'U.T.P. sollicite également du Ministre que, dans le domaine fiscal, soit étudiée la possibilité d'exonération d'impôt sur les bénéfices réinvestis dans l'industrie et l'artisanat, comme c'est le cas dans de nombreux pays, afin que les fabricants et

⁸ À ne pas confondre avec l'autre groupe surnommé ainsi, formé de Mobutu et consorts dont nous parlerons plus loin.

transformateurs du Congo puissent améliorer leurs installations et, de ce fait, être à même de mettre, sur le marché congolais et sur les marchés d'exportation, des produits mieux finis et pouvant concurrencer ceux présentés dans les autres pays.

L'U.T.P. assure le Ministre de sa reconnaissance pour l'influence heureuse que sa présence apporte à la colonie, ramenant le calme dans les esprits et un peu de cette confiance, tellement compromise.

Cette motion fut remise à Léo le 12 février 1959 au ministre Van Hemelrijck par le vice-président de l'U.T.P., section Léo, M. Alain de Ryckman de Betz.

La confiance du président de l'U.M.H.K.

Dans une interview accordée à L'Essor du Congo,⁹ quotidien d'Élisabethville, M. Jules Cousin, président de l'Union Minière du Haut-Katanga, déclara son «*extrême confiance*» dans l'avenir; il voulait faire partager ce sentiment par tous, conseillant de continuer comme lui à investir au Congo. Et M. Cousin d'exposer les projets de l'U.M.H.K. : dès qu'elle a l'assurance que sa concession sera prolongée, elle doublera probablement son programme d'investissements pour le porter à 2 milliards de francs l'an, ouvrant au moins un nouveau siège d'exploitation.

M. Cousin, rapportait le journal, attire notre attention sur le fait que le régime des concessions minières au Congo est très différent de celui qui a été adopté chez nos voisins de Rhodésie du Nord (>Zambie); dans le *copperbelt*, le gouvernement a concédé la propriété des gisements, et donc les sociétés ont la certitude de pouvoir amortir les dépenses d'établissement sur une longue période, tandis qu'au Congo, les sociétés minières ne sont que des locataires pour une durée limitée, ce qui freine l'intérêt de créer de nouvelles installations; et il conviendrait de revoir cette question pour résoudre au mieux les intérêts du Congo et de ses populations.

L'Essor décrit ensuite les mesures prises par l'U.M. pour résorber le chômage : reprendre dès cette année son programme de construction d'habitations à Kolwezi (70.000.000 francs), Kambove et Jadotville (15.000.000 fr. chacune), ce qui créera de l'emploi. De même à Élisabethville, afin d'occuper les ouvriers du bâtiment.

Aussi, conclut M. Cousin, l'Union Minière va ouvrir dans les prochains jours à Lupoto une nouvelle mine à ciel ouvert en l'exploitant manuellement afin d'occuper le plus grand nombre de travailleurs.

La Fédération des Anciens Combattants boycotte le Ministre

Les anciens combattants ont été indignés et ont manifesté leur désapprobation suite à des incidents qui ont entouré la tournée du ministre M. Van Hemelrijck dans le Bas-Congo au début de juin 1959. Dans une lettre adressée au Premier ministre, et signée par le Président fédéral L. Verniers et les membres du comité, la Fédération des Anciens Combattants du Congo et du Ruanda-Urundi est sortie de sa réserve habituelle pour stigmatiser les manifestations survenues lors de cette visite :

⁹ CRISP, *Congo* 59 (op.cit.), pp.35 à 37.

Monsieur le Premier Ministre,

Les anciens combattants Blancs et Noirs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi réunis en Congrès fédéral à Léopoldville, les 16 et 17 janvier dernier, ont affirmé solennellement et sans équivoque adhérer à la politique nouvelle annoncée par le Message royal du 13 janvier pour conduire le Congo Belge dans la prospérité vers l'indépendance sous l'égide de notre Roi Baudouin, que les anciens combattants, Noirs et Blancs, assurent de leur indéfectible et total attachement.

Bien avant l'arrivée des Belges, les populations du Congo vivaient sous l'autorité de leurs chefs. Ce sont ces chefs, vrais dépositaires de l'autorité du peuple, qui passèrent les traités avec le grand Roi Léopold II, se plaçant ainsi sous la souveraineté de celui-ci et de ses successeurs, formant sous leur égide l'État Indépendant du Congo.

C'est pourquoi les anciens combattants Blancs et Noirs du Congo Belge, appuyés par l'unanimité des populations ont, en 1955, acclamé du fond du cœur le Roi Baudouin lors de l'auguste et triomphale visite que Sa Majesté fit au Congo. C'est pourquoi, récemment encore, dans son Message royal, le Roi Baudouin appela les habitants du Congo Belge «mes chers compatriotes».

Mais c'est pourquoi aussi les délégués des Unions d'A. C., Noirs et Blancs, réunis en assemblée à Léopoldville ce 18 juin, déplorent que M. Van Hemelrijck, ministre du Roi et représentant de la Belgique, ait commis à Thysville le 7 juin une faute grave envers notre Roi, faute inadmissible et intolérable. En effet, lors de cette visite, dont il se plut à souligner «l'accueil enthousiaste vraiment extraordinaire», le ministre souriant et détendu, agitant un bouquet de fleurs, s'est laissé photographier à plusieurs reprises dans un groupe de personnes qui arboraient visiblement une pancarte montrant le nom Baudouin barré et remplacé par les mots : «Vive le roi Kasa-Vubu». D'autres pancartes similaires furent également photographiées lors de cette visite.

La Fédération des Anciens Combattants Blancs et Noirs, après avoir pris connaissance des photos, preuve formelle de ce fait inadmissible, attirèrent respectueusement l'attention du Premier ministre de la Belgique sur le fait qu'ils ne toléreront plus qu'une personne, quel que soit son mandat, admette une insulte ou insulte le véritable chef du Congo, Sa Majesté le Roi Baudouin, à qui les chefs coutumiers confèrent les destinées de ce pays et auquel les populations unanimes confirmeront cette souveraineté lors de l'accueil triomphal de 1955.

D'autre part, les Anciens Combattants Noirs et Blancs, qui versèrent en pleine fraternité d'armes un sang de même teinte rouge dans les combats de la grande guerre et de la guerre de 1940-45, sous les couleurs noir jaune rouge, ne peuvent admettre que deux drapeaux belges aient été publiquement lacérés à Thysville aussitôt après le passage du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, sans que celui-ci ait officiellement désavoué ce geste inqualifiable! Au contraire, la version officielle de ces graves incidents semble les admettre puisqu'elle déclare : «accueil enthousiaste vraiment extraordinaire».

Les Anciens Combattants Noirs et Blancs ont décidé de s'abstenir de toute présence et de toute manifestation durant l'actuelle visite du Ministre qui engendrerait et permettrait son passage de tels incidents. Dans cet ordre d'idées, ils adressent cette lettre ouverte à monsieur le Premier ministre et à la population belge.

Les Anciens Combattants, Blancs et Noirs, vous demandent, monsieur le Premier ministre, d'assurer Sa Majesté le Roi de leur indéfectible et total attachement.

(Communiqué par l'agence Belga-Congo le 20 juin 1959)

L'avenir des crédits des U.S.A. au Congo

Nous ajoutons ici un document qui bénéficiera, en Belgique, d'une large publicité dans les milieux gouvernementaux. On notera que M. Ganshof van der Meersch, celui-là même qui sera bientôt désigné par le Roi pour venir mettre en place les institutions du nouvel État congolais en juin 1960, tout en s'affirmant en faveur de la nouvelle politique belge au Congo, réclamait des garanties politiques pour les investissements et prêts éventuels, et formulait des critiques assez graves sur l'attitude belge traditionnelle à l'égard des investissements étrangers au Congo.

Interrogé par l'agence Belga à l'issue d'un voyage qui l'a conduit dans les principales régions du Congo, M. Ganshof van der Meersch, associé de la banque Dillon and Read & C° de New York, a fait le point de ses impressions.

Deux conclusions importantes se dégagent de prime abord de ce voyage, a-t-il dit. Au point de vue économique, il n'y a aucun doute que la banque, qui est une des principales banques d'émission américaines, peut poursuivre son programme d'investissements au Congo. Celui-ci canalise par des emprunts les capitaux privés américains, allemands, suisses, ... qui souhaitent, par l'intermédiaire du marché de New York, faire des investissements en dollars. Tant la situation financière du Congo que ses ressources naturelles continuent à justifier pleinement ce programme. Mais, il s'agit là de la deuxième constatation, ce même programme nécessite à l'heure actuelle des garanties d'ordre politique. M. Ganshof est arrivé à ces conclusions après une étude objective de la situation au Congo et des conversations qu'il a eues avec un grand nombre d'hommes d'affaires, de bourgeois, de Blancs et Noirs, de colons, de représentants de l'administration et de la Banque Centrale... Il a tenu compte également de l'intérêt que marquent les capitaux américains et autres pour l'Afrique, intérêt qui s'est concrétisé, en ce qui concerne les activités du groupe Dillon au Congo, par un premier emprunt de 15 millions de dollars pour le programme O.C.A.

Répondant à des questions, M. Ganshof pensait que la banque Dillon pourrait poursuivre sur le marché de New York le lancement d'emprunts en faveur du Congo. Le programme y relatif demandait cependant des garanties d'ordre politique. En effet, un élément nouveau était intervenu : le programme idéaliste et généreux du gouvernement belge qui conduirait le Congo Belge à l'indépendance.

« Nous voulons être assurés, a dit M. Ganshof, que cette indépendance donnera à tous les habitants du Congo, Blancs et Noirs, d'origine belge ou étrangère, le droit de participer à la gestion politique et économique du pays. Nous voulons être assurés qu'il n'y aura aucune discrimination entre les races, que ce soit des Blancs à l'égard des Noirs et que ce soit des Noirs à l'égard des Blancs. »

En conclusion, il a exprimé le souhait que, dans les années à venir, la Belgique n'abandonne pas sa politique de présence au Congo tant dans le domaine humain que dans le domaine politique et économique. Il est convaincu que cette politique inspirera aux capitaux étrangers la confiance nécessaire pour encourager à poursuivre leur participation au développement du nouvel État qui s'annonce.

(Interview publiée par l'agence Belga-Congo le 18 février 1959)

Les réactions des Congolais à la nouvelle politique

Au moment de la *Déclaration gouvernementale*, seuls existaient quelques partis congolais, récemment formés : l'Union Congolaise (U.C.), l'Action Socialiste, le Mouvement National Congolais (M.N.C.), et le Centre de Regroupement Africain (Cerea) de Bukavu. À Léopoldville, l'Abako était dissoute, tandis que l'Interfédérale ethnique commençait à s'exprimer politiquement.

Le passage du Ministre M. Van Hemelrijck et les perspectives créées par la *Déclaration gouvernementale* vont stimuler la création de nouveaux partis : le Mouvement pour le Progrès National Congolais (M.P.N.C.), le Mouvement Libéral Congolais (M.L.C.), etc.

Nous ne retiendrons ici que quelques documents congolais relatifs précisément à la *Déclaration* du 13 janvier. Par contre, les chapitres suivants présenteront de nombreuses prises de position des partis congolais sur des questions politiques, comme le fédéralisme, la course au sommet de l'État ou la recherche du dialogue.

À part l'Abako (dissoute), pratiquement tous les partis congolais se rangent dans la perspective de la *Déclaration gouvernementale*, le M.N.C. et l'Action Socialiste préconisant toutefois des élections générales au suffrage universel pour la mise en place d'assemblées nationales congolaises au début 1961.

Les milieux coutumiers expriment, de leur côté, de très nettes réserves à l'égard du suffrage universel. Si on rapproche cette position de celle des colons et des anciens combattants, on ne manquera pas de découvrir un réflexe comparable, dont certains tenteront de faire la base d'un regroupement politique.¹⁰

Les revendications du M.N.C.

La première revendication des Congolais, il fallait s'y attendre, est venue du Mouvement National Congolais, étant donné l'activisme débordant de son président, qui ne ratait aucune occasion de se montrer. Lumumba était partout en même temps, harcelant tout le monde, en particulier les autorités et le ministre Van Hemelrijck lors de ses tournées au Congo. Partout, le M.N.C. manifestait son dynamisme par des motions remises au cours des audiences que le Ministre accordait, que ce soit à Léopoldville, Luluabourg, Elisabethville, Bukavu, et même à Usumbura (Urundi).

Le ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi était arrivé à Léo le vendredi 16 janvier, en compagnie de M. G.-H. Dumont, son secrétaire particulier, et de M. R. Brasseur, membre de la Commission d'enquête parlementaire belge. Il s'est rendu à l'Hôpital des Congolais, où il visita les blessés des émeutes, mais aussi à l'Hôpital des Européens. Ensuite, il a reçu plusieurs délégations : Interfédérale, Ligue des Familles nombreuses, Fédacol, ainsi que des bourgmestres congolais.

Une délégation du Mouvement National Congolais, composée de Patrice É. Lumumba, président, Cyrille Adoula, vice-président, Antoine Ngwenza, secrétaire général, Joseph Ileo et Joseph Ngalula, membres du Comité, ainsi qu'André

¹⁰ Tiré de CRISP, *Congo 1959*, p.75.

Ngenge, président de la section du M.N.C. de Bandalungwa, a été reçue en audience par M. Van Hemelrijck, le samedi 17 janvier à 18 heures. L'entretien a porté sur certains aspects particuliers de la *Déclaration gouvernementale*.

La délégation a, entre autres, fait savoir au Ministre ses appréhensions quant à la désignation en mars prochain des douze conseillers parmi les conseillers provinciaux en place, nommés d'office par l'administration et dont la population a toujours contesté la représentativité. Ces 12 conseillers seraient amenés à prendre, avec les autres membres métropolitains du Conseil de Législation, d'importantes décisions engageant le pays, et dont la légitimité pourrait être contestée plus tard. Le M.N.C. aurait préféré voir le Conseil de Législation fonctionner avec de véritables représentants du peuple, c'est-à-dire après les élections de décembre 1959.

Répondant à cette observation, le Ministre a déclaré qu'il comprenait très bien leurs appréhensions et qu'elles étaient fondées. Mais les douze conseillers qui seraient désignés en mars par les conseillers provinciaux en place, et qui iront siéger à Bruxelles, ne seront là qu'à titre provisoire, puisque des élections générales étaient prévues en décembre 1959. Dès lors, ce seront des représentants élus directement par le peuple et agissant en son nom, qui siégeront à partir de 1960. Ils ne seront pas liés aux décisions prises par le Conseil de Législation constitué en mars 1959.

D'autre part, les délais prévus dans la *Déclaration gouvernementale* pour la constitution des divers Conseils du pays seront fidèlement respectés. Les pouvoirs concentrés à Bruxelles seront transférés progressivement au Congo. Le Conseil Colonial, devenu Conseil de Législation, siègera également au Congo. Le Conseil de Législation et les Conseils Supérieurs deviendront respectivement le Sénat et la Chambre des Représentants : il appartiendra dès lors à ces nouvelles assemblées congolaises de déterminer librement l'avenir des liens entre le Congo et la Belgique.

Pour le Ministre, la Belgique n'entendait pas s'imposer de force au Congo :

Aux Européens qui sont venus m'exprimer leur inquiétude sur leur avenir au Congo, dit le ministre, j'ai dit que la réponse à la question des relations futures entre la Belgique et le Congo se trouve en eux-mêmes. Si chacun de vous respecte son semblable et son prochain qui est ici l'Africain, s'il entretient avec lui de bonnes relations sociales et humaines, vous pouvez vous assurer de l'amitié des Congolais et vous ne serez pas inquiétés même si le Congo devient indépendant.

Nous sommes résolument décidés à réaliser progressivement mais d'une manière accélérée, l'émancipation totale du Congo et de ses habitants. La Belgique a pris un engagement solennel, et elle va le respecter avec loyauté.

Le travail que nous entreprenons hardiment aujourd'hui n'aura sa réussite totale que s'il existe un climat de confiance réciproque entre les administrants et les administrés, et aussi entre les Congolais et les Européens vivant au Congo. C'est pourquoi je fais appel à la collaboration et à la compréhension de tous.

*Je serais toujours heureux de recevoir vos suggestions. Il serait également utile que vous vouliez vous mettre en rapport avec certains fonctionnaires de l'administration qui sont prêts à vous écouter et à vous aider.*¹¹

¹¹ Présence Congolaise du 24 janvier 1959, p.3.

La délégation M.N.C. promet aussi de remettre au Ministre pour lundi 19 janvier une note dans laquelle elle exposerait ses différentes remarques et propositions au sujet de la *Déclaration gouvernementale*. Elles ont été formulées en trois points :¹²

1) ÉLECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL.

Au moment où l'administration étudie les mesures d'application des réformes envisagées, le M.N.C. demande, pour ce qui concerne les élections : Le système de présentation des listes plurinominales et l'organisation des élections sur le plan communal. Il doit en être de même pour les circonscriptions et les territoires. Le M.N.C. s'oppose au système de morcellement des communes en petites circonscriptions et sections électorales.

2) CONSTITUTION DU CONSEIL SUPÉRIEUR ET DU CONSEIL DE LÉGISLATION.

La population, dans son ensemble, désire savoir la date de la constitution du Conseil Supérieur (future Chambre) et du Conseil de Législation (futur Sénat du Congo); elle ne comprend pas que le gouvernement ait fixé des délais pour la constitution des conseils inférieurs et non pour les organes supérieurs : La fixation d'une date pour la constitution des organes supérieurs est d'une importance capitale; c'est le seul facteur qui donnera confiance à chacun. Nous croyons que le gouvernement, sur le plan psychologique, a tout avantage à fixer ce délais.

3) CRÉATION D'UNE COMMISSION À L'ÉVOLUTION POLITIQUE.

*Pour la meilleure orientation de la politique envisagée, le M.N.C. demande l'installation à Léopoldville d'une commission politique à laquelle participeront effectivement les Congolais. Cette commission qui fonctionnera indépendamment de l'administration congolaise, aura pour mission de veiller à l'application stricte de la nouvelle politique et de suggérer directement au Ministre toutes solutions qu'elle jugerait utiles pour accélérer la mise en place des institutions envisagées dans la *Déclaration gouvernementale*.*

Plusieurs autres revendications sont contenues dans les compte rendus détaillés des diverses manifestations organisées par le M.N.C. (Voir en annexe VI)

Réaction (anonyme) de baKongo

Après la dissolution de l'Abako et la mise à l'ombre de ses leaders, les membres ont poursuivi les activités du mouvement dans la clandestinité. Ils ont réagi à la *Déclaration gouvernementale* dans une lettre anonyme dont voici le contenu :

Considérant que la Déclaration du gouvernement belge ne contient rien d'autre qu'une application de la Charte coloniale traduite en d'autres termes; cette déclaration constituant une opposition aux aspirations du peuple congolais, les Bakongo rejettent cette déclaration et maintiennent leur position de jouir de leur indépendance immédiate.

A cette fin, ils viennent de constituer un gouvernement provisoire présidé par M. Kasa-Vubu, qui est chargé de discuter avec le gouvernement la nature des relations futures entre le Congo et la Belgique.

Notre gouvernement porte le nom de la République «du Bas-Congo».

¹² Note remise au Ministre par MM. Lumumba, président, et A. Ngwenza, secrétaire général, et publiée par Présence Congolaise du 14 février 1959.

Qualifiant les incidents du 4 janvier de «révolution», la lettre estime que le calme régnant au travail n'est qu'apparent. Les auteurs (anonymes) ajoutent qu'un projet existe autorisant le Gouverneur Général à utiliser les troupes belges au Congo pour noyer la revendication nationale congolaise dans le sang et dissoudre l'Abako. La lettre poursuit :

Nous voulons encore garder de bonnes relations avec la Belgique; dans ce cas le gouvernement belge est prié de relâcher M. Kasa-Vubu et les autres leaders Abako, de même que MM. Pinzi et Diomi, afin d'entamer les négociations avec nos leaders Bakongo. Les négociations doivent être entamées au plus tôt pour éviter le pire. Ceci pour que toutes les relations ne soient pas coupées.

(Sé) Les Bakongo.¹³

L'appui de l'Interfédérale au ministre

L'Interfédérale a donné au ministre l'assurance de son adhésion totale à la politique nouvelle telle qu'elle a été définie par la *Déclaration gouvernementale*; et la délégation a promis sa collaboration pleine et entière au cours de son exécution.

Dès maintenant, l'Interfédérale met tout en œuvre pour éclairer exactement les divers groupes ethniques qu'elle représente quant à la politique gouvernementale. À cet effet, elle envoie des délégations dans toutes les régions du Congo.¹⁴

Cette déclaration sera suivie d'un important memorandum présenté aux autorités, traitant des problèmes politiques, économiques et sociaux. Remerciant le Roi et le Gouvernement belge pour leur promesse solennelle de l'indépendance du Congo, les signataires considéraient cette promesse comme l'acte de base au départ duquel se construirait la «Nation congolaise».

Au plan politique, se basant sur la *Déclaration gouvernementale*, l'Interfédérale demandait l'africanisation des cadres, la modification des institutions existantes et la mise en place des rouages politiques, législatifs, exécutifs, judiciaires, administratifs, sociaux et économiques. Pour cela les signataires suggéraient que

l'on puisse désigner de personnalités de la métropole nanties de pouvoirs extrêmement larges et discrétionnaires dans le cadre de leur mission, jusqu'à l'indépendance. Pour la réforme préconisée, il convient d'étudier les modalités d'application de celle-ci, au sein de commissions comprenant des Congolais venus de tous les horizons, des Belges d'Afrique et de Belgique.

Il ne pouvait être question pour l'Interfédérale d'accorder un régime préférentiel à l'une ou l'autre région, à l'une ou l'autre ethnie, à l'une ou l'autre race. L'unité du Congo ne pouvait être remise en question :

Il faut, à ce sujet, qu'une véritable politique d'information, disposant des moyens adéquats, soit faite et appliquée sans tarder, jusque dans les régions les plus reculées.

Enfin, l'Interfédérale insistait pour la préservation du prestige symbolique qui s'attache à la fonction des chefs traditionnels du pays.

¹³ Cette lettre anonyme a été adressée à M. Joseph Kasa-Vubu, «aux bons soins du parquet de première instance, Léopoldville-Kalina». Cf. CRISP, *Congo* 59 (op.cit.) p.44.

¹⁴ D'après *Actualités Congolaises* du 21 janvier 1959.

Sur le plan économique, l'Interfédérale considérait que l'indépendance serait vouée à l'échec, si elle ne se concrétisait que sur le plan politique; pour être réelle, elle était indissociable d'une économie forte et prospère. Parce qu'ils savaient que les excès commis par quelques extrémistes pesaient lourdement sur l'actuel climat politique, les signataires croyaient à la nécessité de rétablir la confiance au Congo et ne comprendraient pas que treize millions d'habitants paient les conséquences d'incidents localisés et qu'ils étaient les premiers à déplorer. Ils lancaient au peuple belge un cri d'alarme en faveur de la création d'un fonds investissements publics, destiné non seulement à l'achèvement de l'infrastructure mais aussi essentiellement à la création d'industries de consommation. Ils espéraient que le second Plan décennal serait l'outil de développement du milieu rural qui permettrait aux paysans congolais d'accéder à un niveau de vie compatible avec la dignité humaine...

Poursuivant leur raisonnement, les signataires faisaient appel aux capitaux privés mais ils ne jugeaient pas indispensable d'accorder des cessions de terre, le système de bail de très longue durée offrant aux entreprises toutes les garanties souhaitées.

L'Interfédérale proposait le relèvement des salaires des travailleurs manuels dans une proportion qui ne devait pas être inférieure au doublement du salaire de base appliqué. En outre, la distinction entre contrat d'emploi et contrat de travail devait se faire selon la qualification professionnelle et non sur une base raciale ou ethnique, dans le sens des dispositions existant en droit belge. Ces mesures devaient être appliquées dans le secteur privé et dans le secteur public.

Sur le plan social, les signataires estimaient qu'une attention particulière devait être accordée au domaine de l'enseignement. Il fallait développer l'enseignement primaire en milieu rural, multiplier les établissements de niveau secondaire à régime métropolitain et les écoles normales, créer un enseignement technique qui réponde enfin aux besoins en main-d'œuvre, renforcer l'enseignement féminin, permettre aux éléments les mieux doués de terminer leurs études en Belgique. Bien d'autres matières appelaient des progrès, tels que le logement, l'équipement médical et sanitaire, domaines où il convenait de rendre hommage aux travaux déjà accomplis par les Belges, mais où cependant beaucoup restait à faire.

Les chefs coutumiers et le suffrage universel

Le Mwata Yamvo, Grand chef des Lunda,¹⁵ a remis au ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, avant le départ de celui-ci pour Usumbura, une note exprimant sa satisfaction au sujet de la *Déclaration gouvernementale*. Toutefois, le Mwata Yamvo précisait¹⁶ :

Je ne crois pas exagérer en constatant que le texte de la Déclaration n'a pas trouvé opportun de tenir compte des droits coutumiers que détiennent les autorités

¹⁵ Peuple établi sur un vaste territoire à cheval entre le Congo (Katanga et Kwango), l'Angola et la Zambie où s'étend son influence morale.

¹⁶ Dépêche de l'agence Belga-Congo datée d'Élisabethville, 31 janvier 1959.

coutumières de par leurs traditions. En effet, depuis l'arrivée des Belges sur le territoire, les chefs coutumiers traditionnels ont prêté un concours réaliste à l'administration et n'ont constitué aucun obstacle à l'application des lois et des décrets régissant le Congo.

Pour lui, la *Déclaration gouvernementale* instaurant le suffrage universel devait tenir compte des institutions coutumières existantes; si ce mode d'élection peut se concevoir dans certaines régions du Congo, il n'en est pas de même chez les Lunda, qui ont depuis des siècles un régime monarchique hiérarchiquement bien constitué.

À l'occasion de la visite du Ministre à Sandoa le 19 juin 1959, le Mwata Yamvo, conscient de l'importance de cette visite, lui remit un mémorandum¹⁷ dans lequel il rappelait ce passage du *Message royal*: «Au demeurant, loin d'apporter des solutions toutes européennes, Nous entendons favoriser les adaptations originales répondant aux caractères propres et aux traditions qui leur sont chers.» :

Votre geste démontre le souci que vous avez de vous occuper, non seulement des intérêts des grands centres, mais également de ceux des milieux ruraux. (...) Ce passage du Message royal me semble être à la base des nouvelles réformes annoncées par la Déclaration gouvernementale de même date. Son observation explique la confusion dans laquelle on se trouve aujourd'hui, et que certains, poussés par des ambitions personnelles, réclament la démocratisation du Congo comme de véritables anarchistes. Chaque peuple à sa base propre de civilisation. Celle du Congo est représentée par ses coutumes. C'est sur celle-ci que doivent s'ébaucher les futures institutions entreprises par le gouvernement. On ne peut s'en écarter au risque de nuire à la paix. Le Congo est immense, tellement immense que son unité, pour satisfaire les intérêts de chaque région, ne peut se concevoir sous un régime fédéral. Ceci cadre parfaitement avec le Message royal qui dit : «Diversifier l'épanouissement des régions, selon leurs particularités géographiques, culturelles, raciques, ainsi que leur développement économique.» Ainsi donc, une large décentralisation vers les provinces et des provinces vers des territoires doit se faire sans attendre qu'il y ait des mécontentements.

Certains démagogues prétendent que les autorités coutumières sont un handicap à l'indépendance du Congo. Il s'agit là d'un prétexte, qui est utilisé, croyons-nous, dans le seul but de détruire les traditions existantes, dont nous sommes le symbole.

Au sujet de l'enseignement, celui-ci, qui est à la base de toute évolution, doit s'étendre partout et ce dans les différents domaines. Comme par le passé, les investissements doivent continuer à se faire sans inquiétude, car dans chaque pays libre, nous entendons respecter le bien de chacun. Sur ce point, je prends la liberté d'apaiser les appréhensions de ceux qui ont investi ou qui désirent investir.

Luhinda Antoine Mwenda Munongo, chef des baYeke (Katanga), membre du Conseil de Gouvernement, y avait déposé deux vœux. L'un traitait des conséquences du suffrage universel en milieu coutumier; elles inquiétaient les chefs coutumiers.

Si je ne me trompe, le Roi Léopold II avait conclu des accords avec les chefs autochtones aux termes desquels il garantissait leur autorité tandis que ces derniers reconnaissaient la souveraineté de l'Etat Indépendant du Congo. Récemment, le

¹⁷ Ces extraits du mémorandum du Mwata Yamvo au Ministre ont été diffusés par l'agence Belga-Congo, Elisabethville, le 19 juin 1959.

décret du 10 mai 1957 déclarait de nouveau qu'il ne serait pas touché aux institutions et aux autorités traditionnelles qui, en dessous du chef, continueront à exercer leurs prérogatives coutumières. Nous tenons vivement au maintien de cette autorité coutumière qui existe, comme vient de l'exposer le chef Mwata Yamvo des Lunda, dans les tribus très organisées des baLunda de Kasongo-Nyembo, Katongo, dans l'Empire Lunda ainsi que chez nous, les baYeke.

Bien que je me réjouisse de la Déclaration gouvernementale à cause du progrès qui en résultera dans notre organisation politique, sociale et économique, il me semble par contre qu'elle porte une grave atteinte au problème qui nous préoccupe, à l'autorité traditionnelle. Par l'introduction du suffrage universel dans les milieux ruraux, cette autorité traditionnelle est sapée entièrement et vouée à la disparition. Qu'il en sera ainsi, j'en trouve les preuves dans les écrits des journaux congolais. Les modérés souhaitent qu'on nous laisse ne fût-ce qu'un rôle symbolique; les plus avancés vont jusqu'à nous présenter leurs condoléances, à nous comme au personnel de l'administration territoriale.

Le second vœu concernait l'éducation des enfants en milieu rural.

Le gouvernement veut freiner à juste titre l'exode de la brousse vers les villes. Ce qui pousse beaucoup d'enfants à se rendre en ville, c'est le désir d'y trouver une instruction que les milieux ruraux ne peuvent fournir. Afin que nos enfants de la brousse ne soient pas trop défavorisés par rapport à ceux de la ville, il semble urgent de développer davantage l'enseignement dans les milieux ruraux.

(Dépêche de l'agence Belga-Congo, Léopoldville, 25 février 1959)

V. LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES INSTITUTIONS ¹

Joignant l'acte à la parole, le gouvernement belge procéda à la mise en place des nouvelles institutions : le Conseil de Législation, le Collège Consultatif près le Gouverneur Général et les Collèges Consultatifs près les Gouverneurs de province.

Le Collège Consultatif près le Gouverneur Général a succédé au Conseil de Gouvernement, qui a lui-même élu, le 1^{er} mars 1959, ses cinq représentants dans la nouvelle institution : M. G. Derriks, délégué permanent de l'Association des Intérêts Industriels du Congo à È'ville (Katanga); André-Marie Edindali, entrepreneur à Buta (Province Orientale); Sylvestre Mudingayi, commis-chef à la Banque du Congo Belge à Luluabourg (Kasaï); Omari Pene Misenga, Grand chef des Beia à Pangi (Kivu); Edmond Peeters, médecin de l'administration à Stan (Prov. Orientale) et Antoine Lopès, commis à Stanleyville (Prov. Orientale).

Les Congolais ont boudé ces choix, ainsi que la procédure employée : aucun représentant de la capitale ni du Bas-Congo n'y figurait, et la proportion entre Européens et autochtones ne reflétait pas le rapport réel, ce que la presse africaine jugea comme un sabotage de la *Déclaration gouvernementale*. Ce mécontentement apparent poussera le Gouverneur Général H. Cornélis à compléter l'équipe par la nomination, le 9 mars, de deux autres membres : E. Kini, chef de secteur Loango à Tshela (Bas-Congo) et É. Defauw, planteur à Ekela-Bomongo (Équateur).

Début avril, les Collèges Consultatifs près les Gouverneurs de province sont mis en place, puis – remplaçant le Conseil Colonial de triste mémoire, créé en 1908 – vint le Conseil de Législation, le 11 mai 1959. Présidé par M. M. Van Helmrijck,² il comptait quatorze membres issus de l'ex-Conseil Colonial,³ et douze représentants des Conseils de province (deux par province),⁴ soit au total de 27 membres. La fonction de membre du Conseil de Législation était incompatible avec celle de membre du Conseil de Gouvernement.

¹ La plupart des informations de ce chapitre ont été puisées dans CRISP, *Congo 1959*, même si cela n'est pas indiqué pour chaque cas. C'est pourquoi nous avons préféré les regrouper, malgré leur disparité parfois; elles ne suivent pas toujours la chronologie des événements.

² Le Ministre du Congo et du Ruanda-Urundi en était membre de droit, et président.

³ Huit membres nommés par le Roi : O. Louwers, vice-président; L. De Wilde, M. Gillieaux, M. Maquet, P. Orban, L. Peigneux, A. Sohier et le R.P. J. Van Wing; trois membres désignés par le Sénat : MM. N. Laude, Le Roye et F. Van der Linden; trois membres désignés par la Chambre des Représentants : MM. N. De Cleene, M. Van de Putte, F. Waleffe.

⁴ MM. Gehain et Liongo, pour la province de Léopoldville; Van Nitsen et Mondanga, pour la province de l'Équateur; A. Beyaert et Sangara, pour la province du Kivu; Kalenda et Sadzakwa, pour la province du Katanga; [A.] Kalonji et Carlier, pour la province du Kasaï; Autrique et Alvès, pour la Province Orientale.

Lors de l'installation du Conseil de Législation à Bruxelles, le Ministre a rappelé la préoccupation essentielle de la Belgique lorsqu'en 1908 elle reprit en mains les destinées du Congo : l'organisation du gouvernement de ce pays. Un des premiers organes mis en place avait été le Conseil Général qui devait assister le gouvernement de son expérience, donner un avis sur tous les projets de décrets, sauf cas d'urgence, et formuler des propositions. Le Ministre rendit hommage au dévouement de ceux qui s'étaient succédé au sein de ce Conseil, avec mention spéciale pour le vice-président Louwers, qui en faisait partie depuis sa création. Le Ministre enchaîna :

Ce Conseil, ébauche d'un futur Sénat, est, aux termes mêmes de la Déclaration, destiné à exercer conjointement avec le Conseil Général la part de compétence législative et de décision que la loi leur reconnaîtra progressivement. Dans l'attente d'une refonte de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo Belge, la loi du 21 mars 1959 lui confère provisoirement les attributions actuellement dévolues au Conseil Colonial que j'ai rappelées voici quelques instants.

En fonction de l'évolution politique du Congo Belge, la loi du 21 mars 1959 a poussé plus loin le souci de la compétence et de la représentation du Conseil de Législation en y incorporant douze membres choisis en toute liberté par les assemblées des Conseils de province du Congo Belge. Le législateur a voulu de la sorte réunir au sein de ce Conseil tous les points de vue, toutes les opinions susceptibles d'influencer favorablement le résultat des travaux de cette institution.

La tâche que vous aurez à accomplir est particulièrement lourde et délicate. À cet égard, l'ordre du jour de votre première séance est particulièrement démonstratif.

Bilan et jugement faits par le ministre

Arrivé à Léo pour un bref séjour de contact, le Ministre en profita pour dresser, sur les ondes de Radio Congo Belge, le bilan des réalisations déjà faites, et répondre aux réactions de la population, tant européenne que congolaise, quant aux décisions du 13 janvier. La mise en route des réformes lui paraissait positive (institutions nouvelles, statut unique des fonctionnaires de l'État); quant à la décentralisation et à la déconcentration, plusieurs parastataux avaient commencé le transfert de certains de leurs services au Congo. Il annonçait aussi que le Conseil de Gouvernement étudierait les projets du second Plan décennal, se montant à environ 50 millions de F. Le Ministre contesta les critiques de Blancs pour son jugement sévère à leur égard : il ne voulait pas dire qu'ils avaient tous démérité, loin de là, «car l'œuvre accomplie sous l'impulsion des Blancs dans ce pays est, au sens propre du terme, admirable.»

Quant à ses efforts en vue de ramener l'apaisement à Léo et dans le Bas-Congo,

Il y en a qui ont cru que j'entretenais l'agitation et le désordre, au contraire, il n'est pas question pour le gouvernement d'acquiescer à la revendication, pour l'une ou l'autre partie du Congo, de la séparation du reste et l'indépendance immédiate. (...) La Belgique ne se dessaisira pas du pouvoir politique sans avoir l'assurance formelle que les capitaux investis au Congo continueront à jouir de la sécurité...

Le Ministre concluait : Ce qui manque un peu partout au Congo, et spécialement à Léo, c'est la sérénité et la bonne humeur. (Voir le texte intégral en annexe VII)

Kasa-Vubu et ses codétenus à Bruxelles

Par suite des émeutes du 4 janvier à Léopoldville, les dirigeants de l'Abako étaient arrêtés et poursuivis comme fauteurs de troubles. Avec anxiété, l'opinion publique attendait l'issue de ce procès politique retentissant, le premier du pays. M^e Arnold Croquez, un avocat du barreau de Paris, avait été sollicité pour les défendre devant la Justice.

Le *Message royal* et la *Déclaration gouvernementale* avaient été rendus publics alors que les détenus étaient en prison à Makala. Ni les autorités du pays, ni leur avocat Croquez ne leur en avaient communiqué la teneur. Arrivé entre-temps à Léo pour suivre sur place l'évolution des événements, le ministre Van Helmerijck a pris contact avec les détenus, leur en a parlé et leur en fait parvenir un exemplaire.

Un beau matin, l'opinion publique fut surprise d'apprendre que trois des détenus politiques se trouvaient déjà à Bruxelles. Ce voyage apparemment improvisé, alors que la tension couvait encore, souleva beaucoup de spéculations.

Arrivé à Léopoldville le 11 mars (où, à l'initiative du bourgmestre Van Hecke, les magasins européens avaient été invités à fermer), le Ministre s'entretient avec M. Kasa-Vubu dans le bureau du parquet et lorsque M. Van Hemelrijck quitta l'aérodrome de Ndjili, dans la soirée du 13 mars, toutes les mesures avaient été prises pour régler l'affaire Kasa-Vubu par un coup de théâtre. En effet, à l'aube du 14 mars, en grand secret, MM. Kasa-Vubu, D. Kanza et S. Nzeza prirent place à bord d'un avion militaire. Un territorial les accompagnait, M. Bissot.

Après leur arrivée, les leaders de l'Abako diffusèrent une note et une déclaration. On en retiendra surtout le passage suivant : « Nous acceptons de discuter en temps et lieu la mise en application de la politique nouvelle. »

DÉCLARATION :

Nous Joseph Kasa-Vubu, Daniel Kanza et Simon Nzeza, nous faisons savoir à nos familles et à nos amis que nous sommes bien arrivés en Belgique.

André Kanza, Thomas Kanza et Faustin Nzeza nous attendaient à notre arrivée et nous sommes très satisfaits de l'accueil qui nous a été fait. Nous sommes tous trois en bonne santé.

L'instruction judiciaire ne nécessitant plus notre détention, nous avons été mis en liberté et c'est avec notre accord que nous sommes en Belgique.

Nous allons profiter de ce séjour pour apprendre à connaître les institutions et les réalisations de ce pays. C'est la première fois que nous y venons. En attendant notre retour, nous vous demandons de rester calmes et d'avoir confiance.

(sé) : Joseph Kasa-Vubu, Daniel Kanza, Simon Nzeza.⁵

NOTE :

La grandeur d'âme de Sa Majesté le Roi des Belges qui s'est particulièrement traduite dans son Message précédant la Déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 est la meilleure garantie de confiance qu'elle avait déjà fait naître au peuple congolais lors de son voyage en 1955.

Nous tenons à rendre un sincère hommage à la loyauté, fermeté et équité de M. Van Hemelrijck, ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, qui a pris à

⁵ Congo 1959, pp.70-71.

cœur sa mission de faire appliquer les nouvelles institutions inspirées par la nouvelle politique congolaise.

Nous nous permettons d'associer à cet hommage tous les amis et ceux parmi les habitants du Congo et de la Belgique qui ont été de cœur avec nous pendant les tragiques événements qui ont marqué notre pays en ces premiers jours de l'an 1959.

Puissent les hommes comprendre que dans de pareilles circonstances, Dieu demeure seul juge équitable. Le Congo entier a le plus grand intérêt à ce que la confiance, la compréhension et une effective collaboration existent entre tous les habitants du Congo.

C'est pourquoi nous demandons au peuple congolais de rester calme, d'oublier le passé et de préparer l'avenir dans l'esprit de la politique nouvelle qui conduit le Congo à l'indépendance.

Au cas où l'opinion générale désirait connaître notre avis pour l'instant sur chacun des points de la Déclaration gouvernementale du 13 janvier et sur la façon de les mettre en application, nous répondons par le proverbe suivant : «Mbisi ka titesakana mu minu ko», c'est-à-dire : «Même le chasseur adroit peut facilement, dans la précipitation, rater un gibier en pleine course.»

Toutefois, compte tenu de la promesse formelle faite par Sa Majesté le Roi des Belges de nous accorder l'indépendance, et de la compétence des personnalités qui ont élaboré et approuvé la Déclaration gouvernementale d'une part, et de la volonté qui se manifeste d'autre part, nous acceptons de discuter en temps et en lieu de la mise en application de la politique nouvelle.

Du choc des idées jaillit la lumière.

(Texte diffusé par l'agence Belga-Congo le 17 mars 1959)

La libération des leaders Abako suscita des remous au Congo : des groupes ont, comme l'Interfédérale, interprété, ce séjour en Belgique comme une promotion au rang d'interlocuteurs valables. À Bruxelles, le conseil de cabinet du 16 mars fut assez houleux, et M. Van Hemelrijck fut prié de ne pas faire de déclaration publique avant la séance de la Chambre, le 18 mars. Là, répondant aux critiques socialistes, le Ministre fit une déclaration rejetant l'interprétation selon laquelle les leaders étaient à Bruxelles pour négocier et considérant leur déclaration publique comme un ralliement à la politique du 13 janvier.

Pour compenser l'effet de la libération des leaders Abako, le Ministre invita en Belgique quelques notables congolais. M. Van Hecke, bourgmestre de la commune de Léo, trois chefs du Parti de l'Unité Congolaise (P.U.C., parti lié à l'Interfédérale) et M. P. Lumumba, président du M.N.C., vinrent à Bruxelles à la même époque.

À ce sujet, le Ministre avait dit ceci :

Les intéressés m'ont remis une déclaration. Il leur est loisible de le faire, Mesdames et messieurs. C'est là un des actes de la liberté dont ils disposent. Cette déclaration a donné lieu à diverses interprétations. Quant à moi, je retiens que les dirigeants de l'Abako (qui, il y a quelques semaines encore, refusaient de se faire entendre par le Groupe de Travail; qui proclamaient il y a peu que ce qu'ils voulaient c'était l'indépendance immédiate du Congo et qu'ils ne désiraient pas traiter sur d'autre base que celle-là, y compris le départ des Blancs du Congo) se rallient dans cette déclaration à la politique gouvernementale telle qu'elle a été définie.

Cette déclaration, qui m'a été présentée hier, m'avait été offerte alors que j'étais à Léopoldville, au cours du dernier entretien que j'ai eu avec M. Kasa-Vubu. Elle n'était pas encore rédigée à ce moment, mais il m'a proposé de faire une déclaration de ralliement à la politique gouvernementale. J'ai refusé car à ce moment M. Kasa-Vubu était en détention. L'un de ses premiers actes, étant arrivé en Belgique, fut de rédiger cette déclaration avec ses amis et de me la remettre. Dans tout cela, il ne faut voir aucune chausse-trape, comme d'aucuns le pensent.

Le second périple de M. Van Hemelrijck et le jeu politique

Les divers périples du ministre Van Hemelrijck ont été l'occasion d'une pluie de prises de position qui s'est déversée parfois tumultueusement sur son passage: tracts, motions, mémorandums... Beaucoup de redites, parfois des discordances, sans doute pour se faire remarquer. Pour répondre à cette valse de revendications souvent intéressées, le Ministre déclara à la Chambre belge, le 1^{er} juillet 1959, son opposition à la formation d'un gouvernement provisoire, car

*il faut respecter scrupuleusement la Déclaration gouvernementale et ne pas céder à des positions qui exigent l'indépendance régionale, ou le fédéralisme immédiat. [...] De toute évidence, on veut, grâce à la qualité de ceux qui assumeraient ces hautes fonctions, tant du côté congolais que du côté blanc, adopter des attitudes qui seraient beaucoup moins progressistes que celles que nous voulons prendre.*⁶

Il fut approuvé par un représentant de l'opposition, M. Housiaux.

Le problème des libertés fondamentales était la préoccupation majeure de tous les acteurs politiques, qui souhaitaient des garanties suffisantes pour leur permettre de lutter à l'abri des abus du pouvoir. Ce problème était soulevé dans presque toutes les revendications soumises aux autorités compétentes. Acculée devant le flux de ces motions virulentes au sujet de l'exercice des libertés, l'autorité de tutelle chercha à apaiser l'agitation politique en prenant un décret, le 17 août 1959, en ces termes :

ARTICLE 1. La liberté de répandre sa pensée par tous moyens est garantie dans les limites fixées par décret. L'autorisation préalable ne peut être prescrite. Lorsque l'auteur est connu et réside au Congo Belge, l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne peut être poursuivi.

ARTICLE 2. La liberté de s'assembler en des réunions paisibles et sans armes est garantie dans les limites fixées par décret, l'autorisation préalable ne peut être prescrite. Les rassemblements en plein air et les réunions en des lieux non fermés et découverts restent entièrement soumis aux règlements de police.

ARTICLE 3. La liberté d'association est garantie dans les limites fixées par décret. L'autorisation préalable ne peut être prescrite. Le droit de constituer des partis politiques est également reconnu dans le respect des principes démocratiques, de la légalité et de l'ordre public.

ARTICLE 4. La liberté syndicale est garantie dans les limites fixées par décret.

⁶ CRISP, Congo 59 (op. cit.), p.166 (2^e édition).

Doutant de l'efficacité de l'action de M. Van Hemelrijck, le Premier ministre envoya une mission secrète au Congo, dirigée par son chef du cabinet adjoint, le comte Harold d'Aspremont-Lynden. Il était question de remplacer le Gouverneur Général Cornélis, alors en congé statutaire en Belgique, par une personnalité qui aurait plus de poigne, tel M. André Schöller, qui assumait l'intérim au Congo.

M. d'Aspremont-Lynden rencontra le Vice-G.G. Schöller, le secrétaire aux Affaires politiques du gouvernement congolais, A. Stenmans, et le chef de cabinet ff. du Gouverneur Général, [L.] Piron. Le rapport issu de cette concertation secrète (utilisant des documents officiels fournis, à l'insu de son ministre, par M. Marcel Van den Abeele, administrateur général du ministère du Congo) était en faveur d'une communauté belgo-congolaise, mais il se gardait de le proclamer ouvertement sous peine d'être suspecté de vouloir imposer l'idée aux populations congolaises, malgré le libre choix qui leur avait été garanti par la *Déclaration gouvernementale*. Le rapport était sceptique quant à un État unitaire, même décentralisé au maximum, étant donnée l'opposition des Kongo, qui craignaient dans ce système la domination des «étrangers» (tous les autres Congolais, à leurs yeux), et d'autant plus que dans la plupart des autres partis l'idée du fédéralisme semblait progresser. Ce rapport plaidait donc pour lancer, grâce à une préparation psychologique suffisante, une structure fédérale, tout en mettant en vitrine l'unité du pays. Le rapport disait :

Dans les conditions actuelles, il est absolument indispensable que le gouvernement ne donne pas une impression de faiblesse; il a besoin à cet égard du soutien des autorités et de l'opinion de la Métropole.

Plutôt discordant avec les impulsions de M. Van Hemelrijck, le rapport causa une vive tension au sein du gouvernement, où le Ministre rendit compte de sa politique au cours des Conseils de cabinet des 16 et 18 août. Selon lui,

le manque de franchise avec lequel a été appliquée la Déclaration gouvernementale a fait perdre un temps précieux. Une déclaration complémentaire s'imposait, mais il fallait absolument associer les Congolais à son élaboration. Il était vain de vouloir encore régler leur avenir sans leur consentement. Les Congolais ne comprendraient pas les subtilités juridiques; ils y voyaient des pièges et n'avaient pas toujours tort. En attendant, il fallait absolument, comme le demandaient les hauts fonctionnaires d'Afrique, donner des précisions sur le timing.

Au cours de la discussion qui s'ensuivit, le ministre Van Hemelrijck fut loin de faire l'unanimité sur la politique qu'il entendait poursuivre. Il eut l'intention de démissionner, car Pierre Wigny, ancien ministre des Colonies et actuel ministre des Affaires étrangères, critiquait vivement les rapports et s'opposait à la mise en place prochaine d'organes centraux (législatif et exécutif) au Congo ; il était soutenu par des collègues, y compris le Premier ministre. M. Théo Lefèvre, président du P.S.C., tenta en vain d'arracher un accord de dernière minute, le 1^{er} septembre à 20h, autour d'une table ronde des ministres sociaux-chrétiens en présence de MM. De Schrijver et Eyskens. Au même moment, un télex de M. Schöller était venu jeter de l'huile sur

le feu. À l'issue d'un Conseil de cabinet où s'était prolongé l'échange de vues sur la politique congolaise, paraissait un communiqué qui ne disait quasi rien de neuf.

Découragé, M. Van Hemelrijck publia une lettre de démission pathétique :

Mon cher Premier Ministre,

Au cours des Conseils de cabinet des 26 et 28 août 1959, il est apparu nettement que la majorité de mes collègues au gouvernement ne se rallie pas aux suggestions du Gouvernement Général et de moi-même quant à l'évolution des institutions politiques du Congo. Cette divergence s'est confirmée ce 2 septembre, malgré la confirmation des vues de M. le Vice-gouverneur général Schöller, par la relation du comte Harold d'Aspremont-Lynden.

Ce n'est pas la première fois depuis le 13 janvier que des divergences de vue se sont manifestées. À diverses reprises, mon attention a été éternée ou freinée. Le bénéfice des décisions prises a ainsi été réduit, voire perdu, par la lenteur des réalisations. La situation actuelle du Congo ne s'accommode pas de pareils atermoiements et je ne désire pas m'associer plus longtemps à cette politique. Le gouvernement sait combien grave est l'absence du pouvoir politique au Congo. Il n'ignore pas davantage le caractère administratif du gouvernement général. Les avertissements n'ont pas manqué. Bien que la charge du département du Congo belge et du Ruanda-Urundi dépasse maintenant les possibilités d'un seul homme, je demeure seul à assumer d'écablantes responsabilités avec des pouvoirs peu adaptés aux exigences de la situation. C'est ainsi que, bien souvent, des décisions sont prises au Congo, sans consultation préalable du Ministre. Celui-ci se trouve alors devant l'alternative de perdre la confiance des Congolais ou de désavouer l'autorité.

En Belgique même, il saute aux yeux qu'il y a disparité entre la majorité qui participe au pouvoir et celle qui soutient la politique nouvelle de la Belgique au Congo. Certaines déclarations récentes de parlementaires en témoignent à suffisance; elles jettent le désarroi dans les esprits.

Pour réussir l'œuvre entreprise en Afrique, il ne suffit pas d'avoir la confiance de toutes les populations congolaises, de la très grande majorité du parlement et de l'opinion publique belge. Il faut aussi qu'au Congo les populations européennes se rendent pleinement compte que leur seule chance est de suivre loyalement les directives et que cesse en Belgique la sourde opposition qui paralyse notre action.

Vous savez, comme moi, que les preuves de méfiance ne me sont pas épargnées depuis quelques mois. Parmi celles des derniers jours, je me contenterai de citer la mission qui a été donnée au comte Harold d'Aspremont-Lynden auprès du Gouvernement Général, sans que le ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ait été entendu auparavant.

Le sens du devoir, la confiance des populations et l'approbation de la très grande majorité du parlement m'ont aidé à affronter toutes les difficultés. Mais, pour les raisons que je viens d'exposer, je ne puis assurer plus longtemps la responsabilité de mon département et je vous prie de présenter ma démission à S.M. le Roi.

Je vous suis reconnaissant de l'aide que vous m'avez personnellement apportée et vous prie de croire, mon cher Premier ministre, à mes meilleurs sentiments.

Signé / M. Van Hemelrijck.

À Monsieur G. Eyskens, Premier ministre, 16, rue de la Loi

(Texte publié dans Le Pourquoi Pas? du 9 septembre 1959)

M. A. De Schrijver succède à M. Van Hemelrijck

La décolonisation du Congo fut un gouffre qui engloutit trois ministres en un an. M. August De Schrijver succéda au démissionnaire. Il sera le dernier ministre belge chargé des Colonies, et sur les 29 ministres qui présidèrent aux destinées du Congo durant les 50 années de colonisation, il était le 23^e du parti de tendance catholique. Parmi les six ministres non-chrétiens, deux libéraux, Goding et Buisseret, se sont distingués par une décision hardie : le premier, lors de son passage éphémère au ministère, avait introduit l'enseignement laïc au Congo pour les petits Blancs, tandis que le second avait eu le courage d'en faire autant pour les petits Noirs, et il leur ouvrit en outre l'accès aux établissements scolaires réservés jusque-là uniquement aux Blancs, bousculant le monopole de l'enseignement missionnaire dans la Colonie au point de créer ce que l'on a qualifié à l'époque, en 1954, de «guerre scolaire».

Dix Gouverneurs Généraux avaient dirigé le Congo Belge, dont sept chrétiens.

Ainsi, un homme du Parti Social Chrétien conduira le Congo à l'indépendance...

Le premier message d'A. De Schrijver, nouveau ministre, au sujet des nouvelles institutions du Congo, utilisa plutôt, au lieu de «gouvernement» congolais, le terme «exécutif», mais toujours dans le cadre du respect des déclarations du 13 janvier. Il s'adressait aux populations du Congo pour leur témoigner sa sympathie et dire sa préoccupation pour leurs problèmes, leur avenir, leur bonheur. Il ne quittait pas vraiment les sentiers battus par son «honorable» prédécesseur, lui rendant d'ailleurs un hommage particulier pour son courage et sa ténacité devant le Parlement sur les principes de la politique d'émancipation qui seront poursuivis au Congo, politique entièrement approuvée par les trois grands partis nationaux. Le Ministre disait :

L'africanisation des cadres sera poursuivie activement pour le cadre territorial et les services. Des stages sont organisés auxquels sont appelés les éléments congolais les plus aptes. Ces stages permettent notamment d'adjoindre des Congolais aux Commissaires de district et aux administrateurs de territoire.

Pour ce qui est des conseils de territoire et des conseils de commune, le Conseil de cabinet a décidé que les élections auraient lieu en décembre prochain. Elles se feront au suffrage universel. Les femmes en seront toutefois exclues.

En ce qui concerne le mode d'élection, le Conseil a pris acte du désir du Ministre De Schrijver de procéder à une large enquête avant de le saisir de propositions définitives à soumettre au parlement.

Le Conseil s'est également mis d'accord pour souhaiter que les deux assemblées travaillent pendant deux ans au moins, avant de disposer de pouvoirs préconstituants. Un an plus tard, elles pourraient exercer les pouvoirs d'une véritable constituante. Le Conseil s'est déclaré d'accord pour qu'il y ait un gouvernement de ministres ou de secrétaires d'État et de sous-secrétaires d'État avec le Gouverneur Général; toutes ces nominations étant réservées au Roi.

Sur la base des décisions qui précèdent, le Conseil de cabinet avait demandé au ministre du Congo de rédiger un message gouvernemental à rendre public, mais il n'y avait pas lieu de convoquer le parlement. Toutefois, on pourrait envisager la convocation des commissions du Congo avant le 18 octobre.

Ce message devait donner des précisions sur le pouvoir exécutif, qui serait assuré par un «Conseil des ministres», assisté éventuellement de sous-secrétaires d'État, présidé par le Gouverneur Général représentant le Roi; sur les assemblées et l'«exécutif» dont les membres seraient nommés par le Roi pour être en place en août ou en septembre 1960; et sur le fonctionnement des institutions centrales qui devaient permettre au Congo de décider de son avenir en pleine connaissance des problèmes et en toute liberté. C'est à ce moment-là que la Belgique et le Congo, chaque pays agissant en toute indépendance par ses organes législatif et exécutif, devaient décider des institutions communautaires qu'ils se donneraient. Sans vouloir préjuger de l'avenir, le gouvernement belge pensait que les intérêts des deux nations seraient le mieux servis par une communauté mutuelle, forte et confiante.

Enfin, le message faisait appel au patriotisme des Blancs et des Noirs, à l'amour des Congolais pour leur patrie, pour qu'ils collaborent à édifier, par les élections, un Congo moderne. Il fallait les apports de toutes les tribus et de toutes les races pour que le pays soit fort et grand. À ce tournant historique, il ne pouvait plus désormais être question de la méfiance; la confiance mutuelle devait seule régner.

Commentant son message lors d'une conférence de presse le 16 octobre 1959, le Ministre a insisté sur l'installation en janvier 1960 des échevins communaux et des collèges territoriaux.

Quand nous parlions d'«exécutif», on n'a pas compris bien que ce soit un terme courant. Je m'en explique : Le Congo aura deux Chambres et un gouvernement central en 1960, mais nous n'allons pas employer des formules toutes faites pour les lui donner. Si la Belgique attend de préciser ces institutions, c'est pour mieux donner aux Congolais ce qu'ils voudront.

Concernant la première législature, le Ministre a fait remarquer que certains pays d'Afrique avaient eu le temps de s'adapter à leurs nouvelles institutions : le Congo allait largement plus vite que les autres.

Je parle maintenant comme président du Groupe de Travail et non plus comme Ministre, dit-il. Dans nonante pour cent des cas, les Congolais ont manifesté leur désir de collaborer avec la Belgique par laquelle ils s'ouvrent sur le marché commun africain, européen et sur le monde.

À propos d'une «présidence» du Gouvernement Général, le Ministre a répondu qu'il ne s'agissait que d'une suggestion venant des colloques.

Je ne précise d'ailleurs pas même les fonctions respectives du gouvernement et du Gouverneur, dit-il, mais le Gouverneur devrait nécessairement s'occuper des questions économiques et extérieures.

À propos de la participation des Européens aux élections, le Ministre a précisé que les Congolais comme les Belges peuvent voter tant au Congo qu'en Belgique s'ils remplissent les conditions voulues puisqu'il y a interpénétration des nationalités.

Ces propos du Ministre suscitèrent de vives réactions de la part des Congolais, dont celles du M.N.C. qui exigeait un gouvernement en janvier 1960, disant :

Réuni en séance extraordinaire, le Comité Central du M.N.C., après avoir examiné la situation politique actuelle du Congo à la lumière du rapport des deux délégués du M.N.C., retour de mission en Belgique, a pris la résolution suivante :

- *Considérant que le gouvernement belge a failli à ses engagements repris dans la déclaration du 13 janvier;*
- *Considérant que la-dite déclaration se trouve dépassée par l'évolution politique;*
- *Considérant d'autre part que le gouvernement belge, faisant fi des desiderata du peuple congolais, refuse un dialogue franc avec les partis congolais;*
- *Considérant que le gouvernement belge, subissant l'influence des forces occultes ou non, financières ou autres, pratique une politique d'atavisme quant à la solution du problème de l'indépendance du Congo;*
- *Considérant que le refus de convoquer le parlement est une autre preuve de la mauvaise volonté manifeste du gouvernement belge;*
- *Considérant que par des manœuvres de mauvais aloi, l'administration veut détourner le peuple congolais de son but qui est l'indépendance immédiate;*
- *Considérant que, dans le but de contrecarrer l'action des partis congolais, le gouvernement use de l'arbitraire vis-à-vis des leaders nationalistes.*

RÉAFFIRME la position du M.N.C., qui ne participera pas aux élections tant que :

- *les prochaines élections prévues pour décembre 1959 ne revêtiront pas le caractère d'élections législatives destinées à former immédiatement après un gouvernement congolais en janvier 1960;*
- *la structure des Conseils qui seront formés ne sera pas revue sur une base démocratique;*
- *les détenus politiques de TOUTES les organisations politiques ne seront pas libérés;*
- *des garanties sérieuses n'auront pas été données quant à la liberté d'action politique au Congo.*

DÉNONCE la politique de l'administration qui, sous le prétexte que le manque de confiance risque de faire fuir de nouveaux investissements, couvre intentionnellement les manœuvres d'obstruction des « gros intérêts » dont l'unique satisfaction repose dans le partage continu de plantureux bénéfices et le maintien perpétuel d'une masse pauvre acculée à la misère et au chômage.

DÉNONCE également ce simulacre d'africanisation qui tend à intégrer dans le régime des éléments dont la corruption rendra aisée le maintien d'une politique basée sur l'injustice et le favoritisme. Les tentatives de corruption, les manœuvres d'intimidation basées sur la politique de « fermeté » et renforcées par la pose des affiches publicitaires, sont inopérantes devant la ferme volonté du peuple congolais d'accéder à son indépendance immédiate.

Le M.N.C. fait appel à tous les Congolais de faire front commun dans la lutte pour sa libération et d'attendre que le mot d'ordre soit donné avant d'entreprendre une action politique quelconque.

⁷ Communiqué du Comité Central du M.N.C. publié le 19.09.1959 par Présence Congolaise.

VI. CONGRÈS POLITIQUES: DISSENSIONS AU M.N.C.

1) LE CONGRÈS DES PARTIS À LULUABOURG

Depuis quelque temps déjà, quelques sections provinciales du M.N.C., comme celle du Kasai, fonctionnaient activement à l'arrière-pays. Une rencontre devenait indispensable, pour obtenir l'accréditation, et coordonner leurs efforts en faveur de l'unité du pays avec le Comité national et avec d'autres partis de création récente. C'est ainsi qu'un Congrès fut décidé, en collaboration avec l'Union Congolaise et d'autres partis, à Luluabourg, chef-lieu de la province du Kasai.

En conséquence, après avoir organisé tous les préparatifs, le Comité Central du M.N.C. à Léo a désigné sa délégation, conduite par le président Lumumba. La veille du départ pour Luluabourg, le Comité s'est réuni au siège, comme d'habitude, pour donner les dernières directives à ses délégués. Curieusement, Lumumba brillait par son absence; outré de ce comportement irresponsable, les membres présents ont désigné, à l'unanimité, Joseph Ileo, le doyen du groupe, pour diriger la délégation et présider les assises de Luluabourg; le Comité était d'ailleurs tout heureux d'éviter ainsi un incident au congrès, toujours à craindre vu les extravagances de cet homme.

Au moment où nous quittons la salle, à une heure tardive, Lumumba apparaît, accompagné d'un Belge, M^e Jacques Nijns, un libéral. Patrice nous le présente comme un ami puis se confond en excuses, disant qu'il était ailleurs pour une affaire très importante. L'un de nous éclate, J. Ileo ou Em. Kimbimbi, je ne me rappelle plus, et lui dit que les affaires importantes, pour le moment, concernent le Congrès du parti, et ne sont point ailleurs. «Et tu oses nous amener ici un Belge, comme ami, contre le principe unanime de l'organisation et ses options nationalistes.» Il prie M^e Nijns de nous laisser seuls; gêné, celui-ci se retire sur des excuses protocolaires.

Lumumba nous annonce alors sa décision de ne pas aller à Luluabourg car, estime-t-il, pour le moment sa présence est plus utile chez Sekou Touré, à Conakry (Guinée), où se tient un Congrès panafricain. Les membres présents accueillent cette nouvelle avec soulagement, compte tenu de leur décision prise antérieurement.

Le lendemain, tandis que la délégation du Comité Central du M.N.C. prenait l'avion en direction de Luluabourg, Lumumba s'envole à destination de Conakry. Là, Kwame N'Krumah et Sekou Touré s'étonnent de voir que lui, président d'un parti qui tient en ce moment précis son premier Congrès, puisse s'en s'absenter! «C'est une grosse erreur, lui disent-ils, il faut vite rentrer au Congo pour participer à ces assises dans ton pays.» Désillusionné, Lumumba saute dans le premier avion pour gagner Luluabourg, via Léo.

Concernant ce Congrès, voici le compte rendu que nous tirons de *Congo 1959* :

Le premier Congrès des partis politiques se tint à Luluabourg du 9 au 12 avril 1959. Il réunissait huit organisations politiques : le M.N.C. et l'Union Congolaise, qui avaient pris l'initiative de la réunion, le Parti Démocrate Congolais, l'Union du Peuple Congolais (Upeco), l'Union Économique Congolaise (Unéco, groupant des Congolais d'Usumbura), le Parti de l'Unité Congolaise (organisme politique de l'Interfédérale), le Parti Pour l'Organisation des Milieux Ruraux, le Mouvement pour le Progrès National Congolais; Monsieur Aloys Munyangaju, futur leader de l'Aprosoma, assistait au Congrès.

Compte non tenu des échanges de vues relatifs aux programmes des partis politiques participants, deux problèmes furent abordés par le Congrès :

PROBLÈME DE L'UNITÉ DU CONGO

La commission chargée de l'examen de ce point était constituée de :

MM. Ilele Joseph (M.N.C.), MM. Ngwete Martin (M.N.C.), Diaka Bernardin (Unéco), Wafuana Emery (U.C.), Senga Raphaël (U.C.), Munyangaju Aloys (Rwanda), Tshimanga Sébastien (U.C.). Elle déposa devant le congrès, qui l'adopta par 41 voix et 6 abstentions, la résolution suivante : «Défense de l'unité géographique du Congo par tous les partis politiques congolais. Création d'un secrétariat national de coordination. Possibilité après l'indépendance d'entrer librement dans une plus grande communauté...».

Relevons ce passage du procès verbal des travaux de la commission : «Un membre se demande si le Congo doit se présenter comme un État unitaire ou un État fédéral. Après discussion, la commission estime qu'elle ne peut, dès maintenant, préciser la forme de gouvernement que prendra le Congo de demain. Elle estime qu'il appartient à l'assemblée du Congo indépendant de décider quelle forme de gouvernement elle doit adopter.»

LA DATE DE L'INDÉPENDANCE

Ce point fut examiné par une commission réunissant MM. Lumumba P. (M.N.C.), Ilunga A. (U.C.), Kiwele J. (U.C.), Lufuluabo [Paul] (M.N.C.), Ilunga Léon (U.C.), Matekete [Boniface] (M.P.N.C.), Nembalemba [Célestin?] (U.C.), Nkongolo E. (M.N.C.), Kakwete P. (U.C.), Poyo [?] (U.C.), Tshibwabwa [René] (M.N.C.), Kamangu A. (U.C.), Kalonji F. (M.N.C.), Kabeya André (M.N.C.), Tshiananga B. (M.N.C.), Kitabungi A. (U.C.), Mapumba E. (M.N.C.), Kimbimbi E. (M.N.C.), Shikwa A. (M.N.C.), Ngulula J. (M.N.C.), Mbikayi Charles (M.N.C.), Rubbens (U.C.), Debooth Ch. (M.N.C.), Minga Fr. (M.N.C.), Kalonji A. (M.N.C.)

Les travaux de la commission se déroulèrent dans une certaine confusion, sous la présidence de M. Albert Kalonji; les discussions furent dominées par un rapport rédigé par le M.N.C. et lu, en début de séance, par M. Kimbimbi; en conclusion de ce rapport, le M.N.C. souhaitait la constitution d'un gouvernement congolais pour janvier 1961. Il semble que la conclusion du rapport M.N.C. ait été adoptée implicitement puisque les congressistes, à l'exception des représentants du M.N.C., é mirent le «voeu» suivant : «Afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation qui pourrait être donnée à la motion demandant un gouvernement congolais en 1961, il y a lieu de préciser que ce gouvernement aura pour première mission de convoquer une Constituante qui préparera la proclamation de l'indépendance. L'indépendance suppose en effet que l'État congolais ait sa souveraineté tant sur le plan interne que sur le plan international. La constitution d'un gouvernement congolais est une étape nécessaire vers l'indépendance. Cela ne veut pas dire que, en 1961, nous aurons l'indépendance.»

(D'après un PV administratif sur le Congrès de Luluabourg; in Congo 59, p.123)

QUELQUES DÉCLARATIONS SUR LE THÈME DE L'UNITÉ :

1. M. Albert Kalonji : *Trois dangers menacent actuellement le Congo : le premier réside par la tendance de vouloir imposer la balkanisation du territoire national, qui pourrait entraîner la création d'une multitude de petits États faibles; le deuxième danger provient des pressions morales que certains Européens de l'intérieur exerceraient, selon lui, sur les chefs indigènes afin de les opposer au mouvement de l'émancipation.*

2. M. Joseph Ileo : *Le fédéralisme n'est pas, en soi, un obstacle à l'unité nationale. Les USA et la Suisse sont des États fédéraux. Cependant, le cas du Congo est différent. Étant donné que toutes les couches de la population congolaise n'ont pas encore entièrement pris conscience de leur unité nationale, le fédéralisme sous l'influence du régionalisme, rendu excessif, ou sous des manoeuvres qu'on ne peut pas toujours prévoir ou éviter, pourrait compromettre la réalisation de l'unité. L'orateur a cité en exemple la France et ses territoires d'Outre-mer aujourd'hui balkanisés. Ceux-ci se sont rendu compte qu'ils ne sont pas viables. La récente Constitution du Mali en est un exemple frappant.*

3. M. Patrice Lumumba (interview) : *Deux points essentiels sont dégagés. D'abord le fait que l'assemblée s'est prononcée unanimement en faveur de l'unité du Congo et en faveur de la constitution d'un gouvernement unitaire. Cette position, acceptée par tous, va certainement et dès aujourd'hui déforer les manoeuvres de certaines personnes qui ont souvent préconisé la constitution d'États fédéraux, ce qui conduisait à une «balkanisation» rapide du Congo. C'est là un point capital. Le second point principal, c'est que le Congrès s'est également prononcé unanimement en faveur de la constitution d'un gouvernement congolais pour janvier 1961.*

(Document Belga-Congo ; in Congo 1959, p.95)

Nous avons vu que le M.N.C. et l'Action Socialiste, en janvier 1959, préconisaient des élections générales au suffrage universel en vue de constituer, au début 1961, l'Assemblée nationale congolaise, tandis que, fin avril 1959, l'Abako souhaitait la constitution de gouvernements provinciaux dès janvier 1960, puis du gouvernement central, mais dès le mois de mars 1960.

Dans la course au sommet, le Congrès de Luluabourg fait donc date.

Première motion :

Les partis politiques Union Congolaise, M.N.C., Parti Démocrate Congolais, Parti de l'Unité Congolaise, Mouvement pour le Progrès National Congolais, Parti pour l'Organisation des Milieux Ruraux, réunis en Congrès à Luluabourg, précisent qu'il appartiendra au gouvernement, dont le Congrès demande l'installation en janvier 1961, de déterminer à quelle date le Congo accédera à son indépendance.

Deuxième motion :

Les mêmes partis s'engagent à défendre l'unité géographique du Congo, se réservent d'examiner après l'indépendance d'entrer dans une communauté plus large, demandent la convocation d'une commission nationale linguistique.

Troisième motion :

Les mêmes partis expriment le souhait que les chefs coutumiers puissent faire partie des Conseils, sauf s'ils sont élus, qu'un statut spécial soit élaboré en faveur

des chefs traditionnels actuellement en fonction, leur garantissant la stabilité et définissant leurs attributions.

Quatrième motion :

Les mêmes partis reconnaissent les services rendus par les associations tribales dans le cadre de leur culture traditionnelle et d'entraide mutuelle, mais leur contestent le droit de s'ériger en partis. Ils demandent qu'une disposition légale soit prise dans ce sens.

Cinquième motion :

Les mêmes partis, délibérant sur le régime électoral, expriment le désir :

- de voir instaurer comme régime électoral le suffrage universel direct à l'échelon provincial, le suffrage universel direct à l'échelon du Conseil général;
- de voir instaurer comme système de vote, un vote par liste, sans panachage, mais avec vote préférentiel;
- pour le calcul des voix, de voir instaurer la représentation proportionnelle.

Vote des femmes : demandent la qualification de l'électeur sans distinction de sexe;

Âge minimum : pour être électeur : 18 ans, sans distinction de sexe ; pour être éligible : 25 ans, sans distinction de sexe.

Sixième motion :

Les partis précédemment énumérés adressent la motion suivante au ministre du Congo et du Ruanda-Urundi : «Ayant eu à se prononcer sur le problème de l'unité nationale et ayant marqué leur accord à ce sujet, ayant constaté que le problème linguistique était de nature à constituer un obstacle à cet esprit d'unité nationale, ayant par ailleurs pris connaissance qu'une commission linguistique fonctionnait à Usumbura, appuient l'initiative de cette commission et pour la rendre plus efficiente et officielle, demandent la constitution urgente d'une Commission nationale linguistique qui comprendra six membres par province.»

Commission économique du congrès :

La commission économique estime que le Congrès des partis politiques doit constater que le respect des biens, tant ceux provenant des investissements étrangers que ceux provenant des entreprises locales, est un principe indiscutable.

Elle forme le vœu de voir le gouvernement ne pas entraver l'initiative privée congolaise tant dans le domaine commercial que financier.

En vue d'encourager l'initiative privée, il est suggéré de voir se créer un organisme de crédit destiné à aider les petits artisans, les commerçants, les agriculteurs, les classes moyennes en un mot ; le capital de cet organisme serait constitué par les Congolais eux-mêmes sous forme de versement de parts sociales qui seraient constatées par la remise d'action. Un tel organisme devrait consentir des prêts à faible intérêt aux classes moyennes et économiquement faibles. Cet organisme devrait être créé à l'échelle nationale et non régionale. Sans que les partis interviennent eux-mêmes dans la constitution de cet organisme, ils devraient encourager leurs membres à y participer efficacement.

P. Lumumba réclame une négociation politique

Ainsi qu'il ressort des textes du 13 janvier, la «nouvelle politique» belge se situe dans la ligne de l'octroi de mesures tendant à la démocratisation puis à l'autonomie du Congo. Les groupements politiques congolais n'ont pas tardé à revendiquer des consultations, puis de véritables négociations sur l'avenir du pays. Ce fut le cas entre autres dans le texte rédigé par les leaders de l'Abako à Bruxelles le 16 mars et fin avril. De même, le 20 avril 1959, l'Interfédérale précisait dans son mémorandum :

*Il convient d'étudier les modalités d'application de la Déclaration du 13 janvier, au sein de commissions comprenant des Congolais venus de tous les horizons, des Belges d'Afrique et de Belgique.*¹

À Luluabourg, Lumumba déclare également réclamer une négociation :

À la suite des travaux du Congrès et les résolutions adoptées, nous comptons dès maintenant négocier avec la Belgique; nous espérons que celle-ci sera consciente et suffisamment vigilante pour admettre la nécessité et la légitimité de ces négociations que nous voulons entamer au nom du peuple congolais. Il convient de ne pas oublier qu'il va de l'intérêt supérieur de la Belgique. On ne peut plus dénier aux organisations politiques actuelles du Congo et qui viennent de se prononcer à l'issue des débats auxquels nous avons assisté, leur caractère représentatif de l'opinion noire. Refuser à ces organisations politiques le dialogue et les négociations qu'elles sollicitent au nom de la paix, serait décevoir non seulement ceux qui peuvent aider la Belgique à la réalisation de sa politique nouvelle, mais aussi toutes les fractions de la population qui expriment leur confiance aux dirigeants de ces organisations. Un refus de la Belgique de négocier avec ces dirigeants serait catastrophique.

Se rendant compte qu'il allait devoir rendre compte, devant le Comité Central de son parti, de son comportement lors du Congrès, Lumumba n'osa pas regagner Léo immédiatement. Aux frais de ses généreux amis, notre président se rendit de Luluabourg aussitôt à Bruxelles via Conakry. En Belgique, ainsi qu'à l'étranger, il espérait être pris encore quelque temps au sérieux, et obtenir par-ci par-là, d'innocents crédules, de l'argent qu'il disait destiné à la lutte contre le colonialisme.

Le Comité Central, apprenant que, par une nouvelle escroquerie intellectuelle, Lumumba plaçait son voyage sous le signe du M.N.C., signifia à l'intéressé qu'il lui était formellement interdit de faire un exposé ou une déclaration quelconque au nom du mouvement sans en avoir référé au seul organe responsable : le Comité. Et nous lui avons fait parvenir aussi le texte du programme économique du mouvement, qui venait d'être élaboré. Tenter de faire comprendre à Lumumba qu'il n'était en rien humiliant de respecter les décisions d'un Comité, ce fut peine perdue! Voilà donc notre Président qui se mit à tenir des conférences en Belgique, où évidemment on lui posa des questions : votre programme économique? Et l'orateur, qui n'avait pas lu le texte qu'on lui avait envoyé, laissa tomber avec suffisance : «Nous n'en avons pas encore besoin! Nous verrons après l'indépendance!» (sic)².

Mais l'heure du règlement des comptes approchait : On l'attendait au pays!

¹ CRISP, *Congo 1959*, p.70.

² CRISP, *Congo 1959*, p.134 (2^e édition).

Le programme du Mouvement National Congolais

Alors que le président Lumumba voyageait, le Comité s'était réuni pour adopter et inclure dans le programme du parti la résolution du Congrès de Luluabourg sur la constitution d'un gouvernement démocratique congolais en janvier 1961.

A. Politique

Le M.N.C. a pour but fondamental la libération du peuple congolais du régime colonialiste et l'instauration d'un État indépendant.

Le M.N.C. entend défendre les libertés fondamentales garanties par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : liberté individuelle, liberté d'association, de réunion, de culte, d'opinion, de presse.

Le M.N.C. luttera de toutes ses forces pour garantir l'unité du pays et l'entente entre tous ses habitants. Il combattra toute manoeuvre de balkanisation ainsi que toute discrimination basée sur l'ethnie ou la race.

Le M.N.C. réclame l'appellation du régime électoral à collège unique basé sur le suffrage universel avec représentation des listes plurinominales. Suppression du système de désignation à tous les échelons par l'administration.

Le M.N.C., confiant aux résolutions prises lors du Congrès des Mouvements et Partis Politiques de Luluabourg, réclame la constitution d'un gouvernement démocratique congolais en janvier 1961.

B. Économique

Le M.N.C. exige le respect de la personne humaine sans distinction de race, de sexe ou de religion, et condamne l'exploitation de l'homme par l'homme.'

Établissement d'un régime économique basé sur la satisfaction des besoins de l'homme, notamment par une répartition équitable du revenu national congolais.

Instauration d'un code de travail unique et d'un régime salarial équitable tendant à uniformiser sur toute l'étendue du territoire national les minima légaux de salaires.

Exploitation des grandes richesses du pays pour l'amélioration du standing de la communauté congolaise. Révision du régime des monopoles fonciers et autres.

Octroi en vue de leur développement, d'une aide généreuse aux classes moyennes, paysannats et coopératives africaines. Revalorisation des produits agricoles.

Révision du régime fiscal afin de répartir les charges publiques selon un système progressif. Pénalisation fiscale des entreprises qui entretiennent en dehors des frontières nationales à l'aide d'une portion du revenu national congolais, des services coûteux.

Abolition des privilèges de sociétés «à charte» dont les attributions doivent être reprises par les services gouvernementaux. Respect des droits raisonnables des capitaux qui sont investis au Congo dans la mesure où ils contribuent à l'amélioration du niveau de vie de la communauté congolaise et assurent la continuité.

Le M.N.C. reconnaît le droit des capitaux à une juste rétribution.

C. Social

Instauration d'un régime de sécurité sociale garantissant à l'individu, du berceau à la tombe, le maximum de bien-être, notamment :

1) Plein emploi. Aide immédiate aux chômeurs. Le M.N.C. condamne avec violence la passivité actuelle du gouvernement qui consiste à faire peser sur les seules classes pauvres la charge d'entretenir les chômeurs.

Allocations familiales décentes sans tenir compte du rang social du chef de famille. Tous les enfants étant égaux, ils doivent bénéficier de la même protection et du soutien.

Régime de pensions et invalidité plus favorables aux vieux travailleurs. Assouplissement des conditions d'octroi actuellement trop rigoureuses pour les allocations d'invalidité, tandis que les rentes sont insignifiantes.

Régime de réparations des dommages résultant des accidents du travail et maladies professionnelles sans discrimination d'aucune sorte.

2) Le M.N.C. considère les frais des services de santé comme une charge publique nationale. La possibilité de recevoir des soins médicaux ne peut être subordonnée à des considérations de fortune du malade.

3) Le M.N.C. se propose de pratiquer une politique de l'habitat tendant à rendre les masses congolaises propriétaires de logements décents et bon marché.

4) En matière d'enseignement: développement de l'enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur; gratuité; scolarité obligatoire; suppression de toute mesure subordonnant l'accès aux études à des considérations de fortune ou d'opinion philosophique déterminée; liberté des parents pour un enseignement de leur choix.

5). Soutien des organisations de jeunesse et intensification de l'éducation de celles-ci.

6). Promotion de la femme africaine.

7). Protection des arts et cultures congolais, respect des coutumes et conceptions ethniques, pour autant qu'elles n'entravent pas la liberté et l'épanouissement de la personne humaine.

M. Lumumba : Un gouvernement congolais en 1959

Au moment de regagner le Congo, M. Patrice Lumumba, président du Mouvement National Congolais, a tenu jeudi une réunion d'information au cours de laquelle il a remercié la presse bruxelloise de l'objectivité et de l'impartialité avec lesquelles elle a commenté les conférences qu'il a données en Belgique. Il a tenu à remercier également le peuple belge pour la compréhension qu'il lui a témoignée. Au cours de contacts avec différents milieux, il a constaté que beaucoup de jugements faux ont pu être redressés. Dans tous ces milieux, on est d'accord pour que l'indépendance soit accordée au Congo et «pour éviter que ce pays ne devienne une deuxième Algérie». M. Lumumba a déclaré ensuite «qu'il pense qu'on pourrait créer dès cette année un gouvernement provisoire au Congo», gouvernement qui préparerait les élections et ferait renaitre la confiance parmi les populations indigènes qui se plaignent de l'imprécision de la déclaration gouvernementale quant à la date d'octroi de l'indépendance. «Cette impression est renforcée par le fait qu'on parle de procéder à la nomination de nouveaux hauts fonctionnaires pour une durée de cinq ans. Les populations de chez nous interprètent cette intention comme une prolongation de fait du régime pendant cinq nouvelles années.»

À l'appui de son plaidoyer pour la constitution d'un gouvernement congolais, en 1959, M. Lumumba invoque l'urgence à rendre la confiance aux investisseurs.

«Les milieux d'affaires demandent des garanties, a-t-il dit, et ces garanties, seul un gouvernement congolais peut les leur donner. Au surplus, ce gouvernement respectera tous les engagements pris par la Belgique en faveur du Congo. L'avènement d'un gouvernement congolais cette année aurait d'autre part l'avantage d'assainir l'atmosphère au Congo. La situation y serait plus satisfaisante tant pour les Blancs que pour les Noirs. Et l'on pourrait procéder à une intégration complète des deux races.» (Texte de l'agence Belga-Congo, tiré de Congo 1959, p.134)

Les dissensions et leurs causes

Rentré du Congrès de Luluabourg, le Comité Central se réunit pour écouter le rapport de ses congressistes, afin d'en tirer les conclusions qui s'imposaient. On en profita pour faire le point sur l'itinéraire suivi par le mouvement depuis sa création, il y a neuf mois. Constat amer : la situation interne était devenue si grave qu'il n'était plus permis de tergiverser. Les membres du Comité Central avaient bien du mal à se contenir, ils ont épanché leur fiel : l'organisation commençait à prendre un virage dangereux, qui risquait de la dévier de ses options de base, du fait des extravagances du Président, qui se comportait partout comme un forcené, prenait des engagements au nom du parti à l'insu des membres du Comité, fricotait avec des représentants de partis étrangers gauchistes, ne voulant pas rendre compte au Comité sur la gestion journalière du parti, notamment les finances, et se dérobaient chaque fois qu'on voulait l'interpeller sur son comportement anarchique. Bref, Lumumba agissait comme s'il n'avait de compte à rendre à personne, en véritable dictateur en herbe!

Les membres du Comité, se basant sur le principe «gouverner c'est prévoir», et parce qu'en politique, le pire est souvent sûr, ont estimé qu'il était urgent de «couper les ailes» à cet autocrate, au risque de compromettre l'avenir prometteur du parti. Seuls moyens, à nos yeux : une suspension provisoire de Lumumba de sa Présidence et la convocation d'un Congrès qui donnerait l'occasion, aux membres fondateurs et à tous les délégués attirés, de laver le linge sale en famille et d'élire un «Comité national représentatif» digne de ce nom. Le Comité Central a décidé qu'en attendant un «collège exécutif», chargé de préparer ce congrès, dirigerait le mouvement.

Le 16 juillet 1959, en présence de Lumumba, une réunion s'est donc tenue³ au terme de laquelle le communiqué suivant fut publié à l'intention de l'opinion :

Devant l'extension qu'a pris et ne cesse de prendre le Mouvement National Congolais d'une part, et en vue d'assurer d'une manière saine avec le maximum d'efficacité et de continuité le fonctionnement de celui-ci d'autre part, le Comité Central, dans sa séance du 16 juillet, a décidé la mise en application d'une nouvelle organisation, en attendant la structure définitive qui sera adoptée à l'occasion du prochain congrès national du M.N.C. Le Comité Central institué provisoirement depuis la constitution du mouvement, comprenait un président, deux vice-présidents, deux secrétaires et un trésorier. La nouvelle organisation est la suivante :

1° Un bureau comprenant :

- a) Des responsables des commissions constituées au sein du comité central;*
- b) Un secrétaire général et un secrétaire général adjoint;*
- c) Un trésorier général.*

2° Des membres.

La présidence ainsi que la représentation légale du mouvement seront désormais assurées collégalement par les responsables de chacune des commissions ci-après :

Commission politique : M. Martin Ngwete;

Commission économique et sociale : M. Cyrille Adoula;

Commission de propagande : M. J. Ngalula.

³ Rue Popokabaka, au lieu même où Lumumba s'était fait «élire» Président le 10 octobre 1958.

M. Joseph Ileo, secrétaire général, assisté de M. Emmanuel Kimbimbi, secrétaire général adjoint, assureront le secrétariat du mouvement.

M. J. Mbungu est maintenu dans ses fonctions de trésorier général.

Toute correspondance sera adressée au secrétaire général du Mouvement National Congolais, B.P. 164, Léo-7. Aucune déclaration ne peut engager le M.N.C. que lorsqu'elle est couverte par le comité central responsable.

Aussi, nous tenons à préciser que le journal qui sera prochainement édité à Léopoldville n'a rien de commun avec le Mouvement National Congolais.

Pour le comité central du M.N.C., le secrétaire général, J. Ileo.

Lumumba, mécontent de cette décision⁴ prise par la majorité du Comité Central, se retira avec quelques amis chez Victor Nendaka, rue Kitega n° 137, pour former un autre Comité à sa dévotion. Il publia à son tour le communiqué suivant :

Nous démentons formellement le communiqué transmis ce jour à la presse par M. J. Ileo, qui se désigne comme secrétaire général du Mouvement National Congolais, fonction qu'il ne détient nullement.

M. Emmanuel Kimbimbi, qui figure dans le communiqué comme secrétaire général adjoint, ne fait plus partie du comité directeur ni du comité de la section de Kalamu, ayant donné sa démission par écrit, il y a plus d'un mois de cela. Celle-ci a été acceptée.

Nous précisons que le secrétaire général du mouvement reste M. Antoine Ngwenza, à qui tous les membres du Mouvement font confiance.

Au cours d'une réunion tenue dès notre retour d'Europe, toutes les sections du M.N.C. réunies en séance extraordinaire, nous ont donné unanimement leur confiance. Elles ont rejeté également toute idée de modification de la structure actuelle du comité de direction.

Le communiqué de M. J. Ileo est le résultat de manoeuvres dont les membres du M.N.C. connaissent l'origine et les mobiles.

(Sé) Patrice Lumumba, Président général du M.N.C.

Après la réaction de Lumumba, le Comité Central publia cette mise au point :

D'accord avec les éditeurs, le Comité Central a adopté comme organe officiel du mouvement le journal Notre Opinion, publié jusqu'à présent à Elisabethville. Les positions prises par M. Lumumba après le passage du Ministre l'ont été sans consultation préalable du Comité et n'engagent par conséquent que sa propre personne.

Le Comité Central assure à tous ses membres et sympathisants la continuité de l'action menée en vue de hâter l'indépendance du pays.

Pour le Comité Central du M.N.C. :

le Secrétaire général, J. Ileo.

⁴ Il faut ajouter que, dès que la décision du Comité parut dans la presse, la direction générale d'Unibra, qui déplorait depuis quelque temps le comportement extravagant de Lumumba, son directeur de la promotion, mais craignait, en l'écartant, une réaction populaire néfaste à ses ventes, a sauté sur l'occasion pour exécuter son projet de révoquer cet agent encombrant.

La mésentente persiste

Lumumba oubliait que dans la soirée mémorable du 10 octobre 1958, il avait promis de se conformer aux décisions du Comité, notamment en cas de changement de sa composition. Le 17 juillet 1959, en l'absence des fondateurs du M.N.C., Lumumba réunit quelques amis personnels non avertis, ses suppôts inconditionnels : Paul Madiana, Raphaël Musampa, Louis Sokony, André Lokamba, Gaston Midu, Joseph Lutula (le fameux «intrus» qui avait provoqué son «élection»), J. Iseko, Édouard Mavindi, Christophe Muzungu et André Ngeenge).

Cette réunion contesta la validité du communiqué du Comité Central, proclama la dissolution du Comité provisoire mis en place le 10 octobre 1958, confirma Lumumba dans ses fonctions de président et Antoine Ngwenza,⁵ en son absence, dans celles de secrétaire général, et publia le communiqué suivant :

Réunis en assemblée extraordinaire ce vendredi 17 juillet 1959, pour examiner la situation créée par le communiqué publié dans la presse par MM. Joseph Ileo, Joseph Ngalula, Martin Ngwete, Cyrille Adoula, Emmanuel Kimbimbi (démissionnaire) et Joseph Mbungu, les comités sectionnaires du M.N.C., après examen approfondi du communiqué :

Constatent que, malgré les sages conseils qui leur furent prodigués au cours des séances antérieures spécialement dans le but de porter remède aux difficultés créées au sein du Comité Central par les membres susvisés.

Déclarent :

Qu'ils stigmatisent l'esprit destructeur qui a présidé à la rédaction de ce communiqué et dont le fond repose sur les ambitions personnelles de ses auteurs;

Qu'ils invalident ce communiqué d'abord dans la forme, celui-ci portant le nom de M. Emmanuel Kimbimbi, démissionnaire depuis plus d'un mois tant du Comité Central que du comité communal de Kalamu;

Qu'ils attaquent son fond qui jette un réel discrédit sur le M.N.C. et son prestige;

Qu'ils regrettent que des gens dont le mandat devait être homologué par les comités de base, se passent des avis clairvoyants de ces derniers; ils qualifient cette attitude d'insolite et d'anti-démocratique;

Qu'ils approuvent entièrement toutes les déclarations et prises de position faites jusqu'ici par M. Lumumba dans l'exercice de ses fonctions présidentielles, celles-ci reflétant la pensée profonde des membres du M.N.C.;

Qu'ils prient l'opinion publique de considérer le communiqué en question comme nul et non-avenu, celui-ci étant le fruit de quelques individus dont l'élection au sein du Comité directeur du Mouvement n'a été votée par aucune assemblée des membres;

Qu'ils condamnent les actes de violence commis par M. Kimbimbi (démissionnaire) qui s'est accaparé les dossiers du secrétariat du M.N.C., actes qui provoquèrent un scandale sur la voie publique.

En conclusion : l'assemblée extraordinaire des sections du M.N.C. déclare DISSOUT à dater de ce jour, le Comité Central provisoire, qui fut constitué le 10 octobre 1958.

[Les signataires sont vraisemblablement les mêmes que mentionné ci-dessus]⁶

⁵ A. Ngwenza est l'unique membre fondateur du parti retenu par Lumumba.

⁶ CRISP, Congo 59 (op. cit.) p.217..

À partir de ce moment, la réconciliation avec Lumumba devint problématique.

Cependant, l'arrestation d'Albert Kalonji, président provincial du M.N.C.-Kasaï, le 3 août à Luluabourg, suscita un rapprochement sommaire des positions, comme nous le verrons bientôt; Kalonji était un partisan acharné de la réconciliation. Mais dès sa libération, on s'aperceva vite que la mésentente était profonde et persistait...

Après la parution du communiqué qui précède, l'hebdo Présence Congolaise le commenta comme suit :

Le narcissisme congénital de Patrice, ses folles ambitions personnelles, ses réflexes autocratiques et sa méprisante suffisance furent une des principales causes de la division des forces nationalistes congolaises. Incapable de faire passer l'intérêt du Congo avant le sien, Patrice refuse de s'effacer et de permettre ainsi un regroupement d'union nationale.

Dans chaque association où Patrice mit ses pieds (c'est-à-dire où il voulait être président) ce fut chaque fois le même scénario : «Je veux être président!» disait Patrice. Et comme tous les gens ne sont pas des cinglés et qu'ils tiennent à la caisse, Patrice n'était évidemment pas élu président. Alors, mauvais joueur, il part en claquant les portes. Il réunit trois titi-boys (toujours les mêmes), il en fait un comité dissident et, évidemment, se nomme président. Comme cela sa vanité est sauvée.

À l'Apic de Stan, Lumumba est passé... dispute! À l'Interfédérale, Lumumba est passé... conflit! À la Fédération des Batétela, Lumumba est passé... discord! Au Parti libéral, Lumumba est passé... bagarre! Au M.N.C., Lumumba est passé... dissidence!

Mon Dieu, cet homme est pire qu'une femme. Voyez l'avenir. Quand on n'en aura pas voulu dans le futur gouvernement congolais, Lumumba va faire «son» gouvernement et se nommer «Premier ministre».

On vous le disait que c'était un vrai «phénomène!»⁷

L'opinion a souvent épilogué sur les causes réelles de la mésentente survenue au sein du Comité Central, chaque bloc accusant l'autre d'ambitions personnelles démesurées contre les intérêts supérieurs de la communauté, donc du M.N.C., sans pour autant éclairer l'opinion publique sur les faits réels qui sont à la base du conflit. Dans le souci de préserver l'unité du parti face aux mauvaises langues prêtes à nuire, nous jugions préférable de laver le linge sale en famille. Ce mutisme fut exploité par Lumumba comme une faiblesse; il s'est senti encouragé à narguer tout le monde, et il a poussé l'audace jusqu'à compromettre le principe même du véritable nationalisme que nous avions adopté en commun dès le début, et qui faisait la dignité du parti. L'attitude de cet homme controversé révolta ses collègues du Comité Central et les détermina à prendre la décision que l'on sait.

Voici, pour l'édification de l'opinion, quelques faits saillants, parmi tant d'autres, qui peuvent paraître bénins aux yeux d'aucuns, mais qui ont porté atteinte à l'image d'honnêteté et de probité de certains, et souvent de la communauté entière, et ont discrédité le mouvement. Ce sont eux qui ont été à la base de la décision intervenue.

⁷ Présence Congolaise du 10 octobre 1959, p.10.

Accra

Nous avons vu que, fin 1958, le mouvement venait à peine d'être créé qu'il fut invité à participer à la Conférence panafricaine d'Accra. Lumumba, qui avait insisté pour être de la délégation du M.N.C. malgré son ignorance de la langue de travail (l'anglais), y a causé un incident, son premier du genre, prélude à une série d'autres plus graves, comme nous le verrons. Le Comité l'avait admis tout en recommandant aux deux autres délégués officiels de bien veiller à ne pas se laisser déborder, mais sur place, malheureusement, ils laissèrent Patrice lire devant les congressistes le texte d'un discours qu'ils avaient eux-mêmes préparé : il bégaya un peu, estropia par-ci par-là quelques phrases, mais les auditeurs anglophones n'y virent que du feu; et les francophones attribuèrent cela au «patois belge véhiculaire». Pourtant certains, spécialement ses collègues de voyage, s'étonnèrent d'une phrase de son propre cru que Patrice ajouta, exprimant sa sympathie personnelle pour les grosses sociétés et les capitaux!... Malaise parmi les nationalistes africains, précisément réunis à Accra pour conjuguer leurs efforts afin de se libérer de l'impérialisme colonial et de son capitalisme rétrograde. Nos délégués furent atterrés et le prirent très mal...

Un stencil corrigé

Le Mouvement avait prévu sa première sortie officielle par un meeting populaire, exploitant sa participation à la Conférence d'Accra, comme nous l'avons exposé. «Moi aussi je dois parler», réclamait Patrice. Connaissant déjà les penchants de notre «Président provisoire» et son éloquence qui suscite parfois l'hilarité populaire, les membres du Comité étaient fort embarrassés : n'avait-il pas pris part aux assises? Finalement, quelqu'un proposa de reprendre la formule d'Accra: un texte rédigé par le Comité et lu par Patrice, pour éviter qu'il ne s'emballe... comme au Ghana.

Lumumba accepta, tout heureux de pouvoir s'exhiber sur l'estrade. Le Comité rédigea le discours, Patrice proposa d'en tirer un stencil, et il le fit. Stupeur générale : le texte fut intitulé «Discours de monsieur Lumumba» et «signé Patrice Lumumba»! Or il avait accepté d'être 'un porte-parole du M.N.C., et non de tout présenter comme son oeuvre personnelle. «Pas question, jeune homme!», s'exclama Diomi, notre vigoureux vice-président, et posant son inséparable bouffarde sur la table, il se saisit du correcteur et barra d'un large coup de pinceau le nom du président. «Oh», gémit dans un râle d'indignation pour ce crime de lèse-majesté, notre Patrice devenu verdâtre, mais les regards glacés des membres du Comité l'incitèrent à rester coi. Consterné, il bafouilla quelques vagues excuses : «C'est une erreur de vitesse... Je vous jure que je ne recommencerai plus...»

Mais jamais Patrice ne l'oubliera, le vice-président Diomi avait griffé sa vanité personnelle. L'occasion de la vengeance était proche d'ailleurs...

4 janvier 1959

L'orage qui pesait lourdement depuis longtemps éclata soudain. La Cité de Léo fut traversée de terribles soubresauts, les crève-misère crurent l'heure de la grande revanche arrivée... Mal informées (une fois de plus), les autorités avaient fait incarcérer trois bourgmestres et d'autres leaders politiques... dont Gaston Diomi.

Lumumba allait-il intervenir pour «son» vice-président? Celui qui avait censuré son stencil et froissé sa petite vanité. Non! Que les autres l'aident si cela leur chante. Lui, il savait ce qu'il lui restait à faire : Patrice fut entendu au parquet, non comme accusé, mais comme témoin à charge. Et dans le dossier du Procureur, la déposition de Patrice Lumumba formait une des pièces de l'accusation à charge de M. Diomi, vice-président du M.N.C. Sacré stencil!...

Heureusement, nous l'avons vu, l'intervention du ministre Van Hemelrijck rendit vaines ces accusations. G. Diomi, libéré quelque temps plus tard, remercia le Comité dont il avait apprécié les interventions en sa faveur, mais il fit savoir par contre qu'il lui était moralement impossible dorénavant de s'activer à des réunions où se pavait un aussi triste individu. Et deux autres membres du Comité n'eurent pas non plus la patience de supporter encore l'énervante forfanterie de Patrice. Un homme de lettres Mongo, J.F. Iyeki, préféra rejoindre un groupement ethnique, et un socialiste Kongo, A. Nguvulu, estima qu'il valait mieux lancer son propre parti plutôt que de se compromettre avec un monsieur qui ne cachait pas ses sympathies pour les milieux patronaux et son mépris pour les petites gens qui n'avaient pas, comme lui, reçu par la grâce du Gouvernement Général, le privilège de bénéficier d'un contrat d'emploi.

Un autre muKongo, d'une famille bien connue du Mayumbe, Kini junior, qui avait réuni un groupe d'intellectuels dans le Parti Démocrate Congolais (P.D.C.), fit savoir que malgré toute leur sympathie pour le M.N.C., il leur était impossible de collaborer avec ce farceur.

Luluabourg

Nous l'avons déjà dit, la volonté de notre «Président provisoire» était d'aller à Conakry plutôt qu'au Congrès de Luluabourg. C'est Joseph Ileo qui fut désigné pour diriger notre délégation. Sur place, Ileo fut élu président du Congrès. Sans aucun mandat, sans prévenir personne, Lumumba s'est amené de lui-même à Luluabourg. Pour éviter un scandale public, la délégation officielle du M.N.C.-Kinshasa ferma les yeux, tout en se promettant une fameuse «demande d'explication» au retour. Mais notre Patrice était mécontent, il se sentait humilié de voir un autre présider le Congrès : il prétendit mordicus prendre la place d'Ileo, pourtant élu par l'assemblée.

Ce n'est pas tout. Non content de violer les décisions du Comité, il se mit à faire une scène parce que le discours d'ouverture du Congrès allait être prononcé par le président de la section invitante, Albert Kalonji, et non par lui!... La popularité croissante du leader M.N.C. du Kasaï commençait à irriter notre Président. Encore un adversaire à descendre, pensait-il, en se souvenant de son coup fourré contre Diomi.

Le Gouverneur de province ne répondit pas à l'invitation d'assister à la séance d'ouverture du Congrès. La cause en aurait été une conférence publique donnée la veille du Congrès par J. Ngalula, sans doute parce qu'il n'y avait pas assez glorifié notre mère l'Administration coloniale. Quelques mois plus tard, un fonctionnaire qui allait prendre la mesure de déportation vis-à-vis de Kalonji expliquera en effet ainsi l'attitude du Gouverneur. Or Indépendance, organe de Lumumba lui-même, publiera comment Patrice prit alors parti pour l'administration contre Ngalula, déclarant que

ce n'était pas bien de faire de la peine à ces dévoués fonctionnaires qui se sacrifiaient au Congo (30.000 francs par mois) pour les petits nègres.

Si l'on veut comprendre l'écoeuvante flagornerie de Patrice, il faut connaître les accointances anticléricales et maçonniques de notre dirigeant national, et celles de responsables administratifs de la province du Kasai à cette époque, qui n'avaient pas totalement oublié sa prise de position en faveur de l'administration lorsqu'ils ont arrêté quelques mois après son principal concurrent politique; Albert Kalonji n'avait pas, malheureusement pour lui, les appuis de la «loge» dont Patrice avait profité.

Le secrétariat et les cotisations

La gestion journalière du parti faisait l'objet de souci constant des membres du Comité. Lorsque le trésorier soulevait un problème de budget, de loyer par exemple, le «Président provisoire» le calmait en disant de ne point se faire de souci là-dessus, car «nos amis s'en occupent!» Un beau jour, le vice-président C. Adoula tenait absolument à savoir où étaient passées les cotisations des membres. Il s'adressa à Patrice qui tenta de s'en tirer par un subterfuge; Adoula, furieux, insista : «Nous sommes responsables vis-à-vis des membres, il faut des comptes, la clarté en tout!» tonna-t-il. Face aux explications floues de Patrice, le Comité, de nouveau conciliant, décida de suspendre momentanément la question.

Et les frais de secrétariat? Car les membres du Comité y allaient de leur poche pour payer le personnel! Sauf Patrice. Le Comité s'était imposé ces sacrifices pour ne pas dévoiler que le «Président provisoire» s'était substitué au trésorier et qu'il était difficile de savoir ce qu'étaient devenus le produit de la vente de cartes du parti. Cependant, le malin Patrice encaissait de ses «amis» européens de quoi payer le personnel. Où allait cet argent? Dieu seul le sait. Toujours est-il que cette combine soi-disant très confidentielle est arrivée à l'oreille du Comité. Interrogé de nouveau, Lumumba se confondit en excuses. Mais on n'a jamais vu la couleur de ces dons!...

Patrice ne se gêna pas pour calomnier les autres, pour traiter de «vendus» ou de «catholiques» ceux-là mêmes qui n'ont cessé de l'empêcher de se souiller les mains, d'aliéner sa liberté politique en acceptant au nom du M.N.C., à l'insu de son Comité, des liasses de billets. Si être intègre signifie être catholique, alors c'est un honneur!

Les amis de Patrice

Le Comité Central du M.N.C., soucieux d'une gestion honnête et juste des fonds, en écarta Patrice, et pour cause! Pourtant, des membres du Comité s'étaient souvent étonnés de ressources extra-professionnelles énormes dont le «Président provisoire» faisait largement état. Inquiets de l'origine de cet argent qui lui sortait des poches, ils l'ont questionné à plusieurs reprises, mais Patrice se montrait réticent : «Ce sont des amis qui nous veulent du bien», dit-il. Mais quels amis? et sous quelles conditions? demandait le Comité peu convaincu du désintéressement de ces «amis» inconnus, et craignant d'inquiétantes compromissions. Un jour, Patrice amena au Comité certains Blancs de ses «amis». «Voilà, dit-il, de généreux protecteurs prêts à nous aider.»

Cette offre venait de grosses sociétés capitalistes, sans autre but que de lier le jeune mouvement à leur sort. Jadis, ils allaient cajoler des Gouverneurs de province, aujourd'hui, sentant tourner le vent, ces milieux corrompaient ceux qui, pensent-ils, seront demain au pouvoir. Adoula et Ileo bondirent : «Notre M.N.C. n'est pas une marchandise qu'on vend! Il ne faut pas le confondre avec son Président provisoire. Le mouvement, lui, n'est pas une p..., nous ne nous laisserons pas entretenir!»

Patrice était morfondu. Il ne comprenait pas. Quoi? Le Comité refusait les liasses de billets qu'on lui tendait. L'argent n'a pas d'odeur, n'est-ce pas! On nous achetait? Et alors, pourquoi tant de scrupules si avec ces cadeaux on peut faire beaucoup? Nous devons donner quelque chose en échange? Et alors? Cela se fera quand même sur le dos du Congo et pas des membres du Comité : les terres prises aux paysans, qui ne sont pas très productifs, formeraient quelques bonnes grandes concessions données à ces sociétés aujourd'hui bien généreuses, ajouta Patrice.

Adoula se fâcha. Son sang de syndicaliste bouillait dans ses veines. «Le M.N.C. n'a pas besoin de protecteurs! Si le mouvement remporte la victoire, ce ne sera pas grâce à l'or des capitalistes mais grâce aux sacrifices, au dévouement, à l'idéal des travailleurs et paysans congolais!»

Lumumba ricana. Pour lui, Adoula n'était qu'un idéaliste. Sur terre, seul l'argent compte, et lui, Patrice, en savait quelque chose!

Le Comité resta inébranlable. Patrice mangera seul dans la main de ses «amis»!...

L'affaire Kalonji au Kasai

Un conflit ouvert éclata au sein du parti. Albert Kalonji, président de la section M.N.C. du Kasai, se trouvait à Bruxelles en qualité de membre du Conseil Colonial, devenu de Législation, dans le cadre des changements politiques en cours, lorsque la presse publia des extraits d'un rapport secret établi par le Commissaire de district assistant du Kasai Alphonse Dequenne, relatif au conflit latent entre Lulua et Luba. Quelqu'un de cette dernière ethnie avait dérobé ce document, le jugeant tendancieux, et tout cela jeta de l'huile sur le feu. A. Kalonji, muLuba authentique et représentant du Kasai au Conseil de Législation, ne pouvait rester indifférent sur un tel problème touchant à l'ordre public et à la vie des populations dont il était un des leaders. Alerté par ses amis du Kasai, il accusa le 22 juillet 1959 à Bruxelles l'administration locale d'incitation à la guerre tribale, tandis que le 24 juillet, MM. Évariste Kalonji et Albert Nyembo, au nom du Mouvement Solidaire Muluba (M.S.M.), exigèrent du Gouverneur des sanctions contre M. A. Dequenne. L'intervention de Kalonji auprès des autorités supérieures de Bruxelles, appelant les agents locaux aux responsabilités lui attira en fait leur colère, car il dénonçait avec perspicacité leur jeu machiavélique. Rentré au pays, il fut purement et simplement arrêté, ce qui souleva un tollé général de protestations et une vague de démarches en faveur de sa libération. Fin juillet, à Luluabourg, les tensions tribales menaçaient d'éclater. Voici quelques réactions :⁸

⁸ Reprises de *Congo 1959*, p.185.

Le 5 août, M. Schöller lançait sa proposition de colloque. La veille, à Luluabourg, le Gouverneur de province De Jaegher fit procéder à de nombreuses arrestations parmi les Baluba et décida d'astreindre à résidence forcée à Kole, M. Albert Kalonji, membre du Conseil de Législation et président du M.N.C.-Kasaï. Les protestations soulevées par cette affaire dans les milieux congolais furent véhémentes, et dans le chef du M.N.C., c'est la première fois qu'on évoque le boycottage des élections de décembre. «Le préalable Kalonji» sera plus tard remplacé par d'autres préalables.

L'ARRESTATION D'ALBERT KALONJI

MM. Albert Kalonji, membre du Conseil de Législation et président de la section provinciale du M.N.C. du Kasaï, Albert Niembo, et Évariste Kalonji, président et secrétaire du Mouvement Solidaire Muluba, ont été arrêtés et impliqués d'incitation à la haine raciale dans l'affaire des Baluba-Lulua. Renseignements pris à bonne source, les autorités de Luluabourg ont pris ces mesures à l'égard de ces personnes qui, par leurs agissements, entretenaient parmi la population un dangereux état de tension. Devant leur comportement susceptible de compromettre gravement l'ordre et la tranquillité publics, leur éloignement forcé a dû être décidé.

(Agence Belga-Congo, 4 août 1959)

PROTESTATION DE PATRICE LUMUMBA

Nous pensons que M. A. Kalonji, en sa qualité de sénateur, n'aurait pas dû être arrêté, dans une affaire aussi banale (haine raciale) sans que le ministre du Congo ait été préalablement consulté. Nous ne croyons pas qu'il soit le moment de se livrer à des arrestations sur la base de l'article 75 bis. Nous doutons fort que ces mesures soient de nature à apporter la paix dans ce pays et à préserver le prestige de l'administration. Le remède, dans le différend politique opposant les Baluba aux Lulua, ne réside pas dans la voie dans laquelle veulent s'engager les autorités judiciaires du Kasaï. Les solutions se trouvent ailleurs. Nous sollicitons votre prompt intervention pour que M. Kalonji soit relâché.

(Télégramme adressé par le président du M.N.C. au Ministre, 4 août 1959)

PROTESTATION DE L'INTERFÉDÉRALE

Interfédérale indignée arrestation sans jugement leaders M.S.M. proteste énergiquement contre cette méthode régime colonialiste stop vice-président général arrivera prochain avion pour vous contacter stop copie G.G. copie presse mondiale

De son côté, la Fédékasaï également proteste énergiquement contre l'arrestation sans jugement des leaders du M.S.M., dans un télégramme du 13 août 1959.

POSITION DU M.N.C. : BOYCOTTAGE DES ÉLECTIONS

Le Comité Directeur du Mouvement National Congolais porte à la connaissance de tous ses membres et sympathisants qu'il vient d'être informé de la condamnation à 4 mois de prison de plusieurs membres du M.N.C. de la section provinciale du Kasaï, à la suite des événements de Luluabourg. Il en appelle à la solidarité de tous les Congolais pour manifester leurs sentiments de patriotisme à l'égard de ceux qui souffrent pour la cause nationale. Le M.N.C. ne participera à aucun dialogue avec l'administration tant que ses militants seront détenus pour une affaire dans laquelle les responsabilités de l'administration sont pleinement engagées. Le M.N.C. ne participera pas aux prochaines élections tant que :

- les futures institutions ne seront pas organisées démocratiquement;*
- le gouvernement n'aura pas fixé la date de constitution du gouvernement congolais,*
- ses militants seront détenus. (Publié par Présence Congolaise, le 15 août 1959)*

Kalonji, réconciliateur

La scission survenue dans la capitale au sein du Comité Central provoqua une particulière amertume chez M. A. Kalonji, président de la section du M.N.C.-Kasaï. Tel que nous le connaissons, il devait être en transes. Libéré de son exil forcé au Kasaï, il vint aussitôt à Léo s'enquérir de la situation, se forger un jugement objectif, et son avis fut sévère : il qualifia ce comportement de légèreté.

On peut relever qu'il avait été accueilli à Léo avec un enthousiasme délirant suite à la relégation dont il venait de sortir. Mais Albert Kalonji reçut aussi une, deux, trois et même quatre lettres anonymes contenant des menaces de mort à son encontre en sa qualité de membre fondateur du parti. Et puis des recommandations, on ne peut plus ridicules, lui enjoignant de considérer l'illustre Lumumba comme le seul Président national (?) à vie! Curieuse démocratie! Ces lettres prouvaient simplement la faiblesse d'esprit de leurs auteurs anonymes et leur aveuglement.

Kalonji, imperturbable malgré ces menaces importunes, demanda aux membres du Comité d'organiser un rassemblement au cours duquel on essaierait de trouver une solution pour sauver le parti d'une scission prévisible. Cette rencontre eut lieu le dimanche 11 octobre 1959 au "Dépôt-Bar" de Matonge (près de l'église St-Joseph), devant une foule considérable, en présence de représentants des deux tendances : outre MM. A. Kalonji et A. Nyembo, MM. Joseph Ileo, secrétaire général du parti, Joseph Mbuyi, directeur du Bureau Politique de M. Lumumba, Joseph Ngalula, membres du Comité, Emmanuel Kimbimbi, secrétaire général adjoint... Des membres des comités sectionnaires assistaient également à cette rencontre.

J. Mbuyi présenta l'orateur, en une introduction bien accueillie par l'assistance. Ému de cet accueil, A. Kalonji prit la parole pour dire sa joie de se trouver parmi ses compatriotes, les féliciter et les remercier de leur solidarité spontanée devant les arrestations arbitraires qui ont frappé le M.N.C.-Kasaï. Il remercia particulièrement MM. Joseph Kasa-Vubu, président général de l'Abako, Alphonse Nguvulu, président du Parti du Peuple, Antoine Gizenga, président du Parti Solidaire Africain, pour leurs protestations énergiques adressées au gouvernement belge; il y associa MM. Ileo et Ngalula, qui avaient mené une offensive courageuse en Belgique, suivie d'échos révélateurs à l'étranger, mais aussi MM. Barthélemy Mujanayi, président du Mouvement Solidaire Muluba, Patrice Lumumba, président du Comité Central provisoire du M.N.C., Berthin Ntumba, représentant de l'Interfédérale, et bien d'autres dont l'action morale sur la population brimée a été bénéfique. Il n'oublia pas dans ses remerciements les nombreux amis belges progressistes, la presse belge, ainsi que l'attitude courageuse de ses «honorables collègues» MM. Waleffe, Le Roye, Peigneux et Max Liongo qui ont publiquement désavoué les manœuvres de l'administration qui l'avaient empêché d'assister aux assises fort importantes du Conseil de Législation du mois de septembre. «Vos efforts, vos sacrifices, a dit A. Kalonji, ont prouvé au gouvernement combien est grande notre maturité politique et, au monde entier, que plus rien ne peut arrêter le peuple congolais à réaliser dès maintenant, son indépendance sans conditions astucieuses ni préalable funeste.»

Puis, au sujet de la mésentente au sein du Comité, objet principal de la rencontre, A. Kalonji se lança dans une longue plaidoirie, jugeant sévèrement le comportement irresponsable de certains, parmi lesquels «des personnalités fort intelligentes, tout simplement à cause du culte de la personnalité et de la course aux honneurs. D'ailleurs, dit-il, ce Comité provisoire a duré trop longtemps, sans se soucier de se renforcer par de nouveaux adhérents, nombreux depuis la fondation du parti.»

Pour mettre fin aux dissensions, A. Kalonji proposa la tenue, dans un lieu neutre, d'un Congrès extraordinaire qui définirait publiquement, une fois pour toutes, notre position en ces heures difficiles. De commun accord, c'est Élisabethville qui fut choisie, et le Congrès fut décidé pour le 1^{er} novembre.

Bref, ce meeting du 11 octobre 1959 fut particulièrement bien réussi et efficace.

2) LE CONGRÈS NATIONAL DU M.N.C. À STANLEYVILLE

En dépit de toutes ces considérations, et malgré la bonne volonté des membres fondateurs du M.N.C. de rechercher ensemble une solution à l'amiable susceptible de renforcer leur union et le prestige du parti, Lumumba ne voulut rien entendre, encouragé en cela par un entourage formé de personnages complexés, n'osant pas s'affirmer et se glissant dans le sillage du grand Patrice. Ainsi, court-circuitant le Congrès prévu à Éville, Lumumba lança précipitamment, pour le 23 octobre, un Congrès «national» à Stanleyville, où il invita certains partis de son obédience.

À ce sujet, le professeur Benoît Verhaegen donne l'avis suivant :

À la suite des profondes dissensions au sein du M.N.C., M. Lumumba décida, en septembre 1959, de tenir à Stanleyville le Congrès général du M.N.C. en octobre et de le faire suivre d'un Congrès des partis nationalistes.

Il voulait profiter des circonstances pour s'imposer définitivement comme le leader incontesté du seul M.N.C. valable et essayer de jeter de la scène politique MM. Ileo et Ngulula qui avaient voulu l'écarter de la direction du parti, ainsi que M. Kalonji, qui avait rallié la dissidence.⁹

Pourtant, cette mauvaise volonté ne découragea pas les efforts de réconciliation d'Albert Kalonji. Il se rendit avec ses coéquipiers à Stan, aux assises de Lumumba, pour tenter de le convaincre de considérer la rencontre en cours comme préparatoire au Congrès d'Éville, où tous les membres fondateurs du parti seraient présents et où, après lavage du linge sale en famille, les congressistes procéderaient à l'élection démocratique, devant témoins mandatés, d'un Comité national représentatif du parti. Lumumba ne voulut rien entendre; il proposa à Kalonji de devenir vice-président de son comité. Considérant cette offre comme non-démocratique et intellectuellement malhonnête, Kalonji refusa et quitta Lumumba sur ce désaccord. Avant de s'envoler pour Éville le matin du 28 octobre, Albert Kalonji fit une déclaration à la presse :

Le Congrès du M.N.C. se tiendra comme prévu le 31 octobre 1959 à Élisabethville. Les résolutions du Congrès de Stanleyville n'engageront que ceux qui y participent.

⁹ Dans *Congo 1959*, p.220.

Participation au Congrès M.N.C. de Stan du 23 au 28 octobre 1959¹⁰

Selon le rapport de la Sûreté dont nous tirons les informations qui suivent, à part les membres du Mouvement National Congolais, quelques partis congolais ont envoyé une délégation pour suivre les débats de ce Congrès :

Centre de Regroupement Africain (Cerea) : de Bukavu: Weregemere Jean, Kashamura Anicet, Elongo Jean-Pierre. -Kasongo: Kitu-Kutuku Daniel. -Kindu: Milambo Jules. -Goma : Miruho Jean, Shabani Bawani. Avec ses sous-sections, cette délégation (de 25 membres) joua un rôle prépondérant dans les décisions du Congrès concernant le refus de participer aux élections de décembre 1959 et la formation d'un mouvement de jeunesse.

Interfédérale : de Léopoldville : Iyeki Jean.

Union Progressiste Congolaise (U.P.C.) : de Léopoldville : Ghenda Armand.

Union de la Jeunesse du Congo (Ujeco), patronnée par le M.N.C. : section de Léopoldville : Bolyani André, Nzuzi Emmanuel.

M. Salumu Antoine, trésorier général de l'APIC (Association du Personnel Indigène de la Colonie) assista également au Congrès en observateur.

L'Uganda National Movement, parti politique ougandais, fut représenté par MM. Makamudi Bin Juma et Muhamedi Saad Said, observateurs.

Outre les représentants de la presse locale, on notait la présence de MM. Peraya José (*Pourquoi Pas? Congo*) et Monegier du Sorbier (Agence France Presse).

Le Congrès du M.N.C. débuta le 23 octobre à 17h30, devant une foule évaluée à 5.000 personnes stationnant aux abords de la salle des fêtes de la commune de Mangobo. MM. Joseph Kasongo et Jean-Pierre Finant, respectivement président et premier vice-président provincial, ouvrirent la séance par des discours modérés.

Ensuite, P. Lumumba prit la parole pendant une heure, engageant un dialogue avec la foule. Son discours débuta par un hommage rendu «aux compatriotes morts, victimes du colonialisme, pour avoir défendu la liberté du peuple congolais.»

Au cours de son exposé, M. Lumumba fit le procès du régime colonialiste belge au Congo qui se caractérisait par deux mondes : l'un, détenteur exclusif des droits et privilèges; l'autre, celui des colonisés, dépourvu des droits et des libertés humaines. La tentative d'abandon de la politique paternaliste en faveur de l'assimilation, ainsi que l'idée de créer la communauté belgo-congolaise, ne pouvait réussir, dit-il, car il est impensable que la Belgique puisse fusionner avec le Congo dans un même État, ce qui supposerait une majorité congolaise au Parlement de cette Communauté!

Les Congolais vivent actuellement la naissance du nationalisme. M. Lumumba retraça alors toutes les étapes parcourues par le M.N.C. depuis sa fondation.

La création d'un corps d'inspecteurs itinérants du M.N.C. fut annoncée, dont la fonction serait de visiter les populations rurales et de relever l'énergie des militants. Dans un enthousiasme général, M. Lumumba déclara que «l'indépendance pouvait être obtenue demain, sans aide ni cadeau belge». Concernant l'apport des capitaux, il

¹⁰ D'après *Congo 1959*, pp.220-233 (2^e édition)..

affirma que ceux-ci se trouveraient sur place et que les considérations sociales et économiques seraient résolues après l'indépendance. Il insista sur le fait que «le Congo a été fait avec quelques sacs de sel et quelques coupes de tissus.»

Plusieurs calicots portant des slogans politiques habituels (indépendance immédiate, dernier gouvernement colonialiste...) étaient placés face à la foule.

Dès le lendemain, 24 octobre, les diverses commissions étaient constituées; elles se réunirent à huit clos durant la semaine. On parla des élections et de la place des chefs coutumiers dans un Congo indépendant.

La première séance plénière fut assez confuse, suite à une panne d'électricité. La foule impatiente, excitée, scandait des slogans anti-belges et anti-européens, jeta quelques pierres, et tenta de renverser la voiture du commissaire de police présent.

Les jours suivants ont été consacrés aux discussions, notamment sur la thèse du ministre De Schrijver pour l'indépendance du Congo dans un esprit démocratique. À l'instigation de Lumumba, qui pourtant, au début, était favorable aux élections, les congressistes adressèrent un télégramme au Ministre, le priant de reporter la date des élections, en insistant sur une réponse immédiate pour leur permettre de prendre une décision séance tenante.

D'autre part, suite à cet appel, 21 chefs coutumiers qui se trouvaient à Stan pour élire les membres de la Commission de contrôle des élections, télégraphièrent à leur tour au Ministre pour désavouer le Congrès :

21 chefs délégués à Stanleyville par tous les territoires afin d'élire les membres de la Commission de contrôle des élections, protestent contre l'affirmation mensongère du Congrès M.N.C. tendant à faire croire qu'ils seraient venus participer au Congrès. Les chefs désapprouvent formellement les manoeuvres tendant à faire croire à l'opinion publique, toujours trop crédule, qu'ils suivent le M.N.C. alors que leur présence à Stanleyville est due uniquement à la coïncidence.

En fait, M. Lumumba exploita à fond la présence de ces chefs, il fit distribuer des avis au Congrès signalant que 41 grands chefs y participaient. Il tenta d'en attirer certains, mais sans succès : seuls deux chefs coutumiers ont assisté au Congrès.

Le Congrès opta pour une large décentralisation administrative, mais avec un gouvernement unitaire, et pour une chambre unique : l'Assemblée Nationale. Il fit aussi l'éloge du colonat et insista sur le fait que les Congolais devraient continuer à travailler et payer des impôts, même après l'indépendance. Le Congrès se prononça pour le maintien des fonctionnaires actuels, pour l'engagement de nombreux techniciens étrangers sans distinction de nationalité, et pour l'apport de capitaux.

M. Lumumba fit donner lecture d'un communiqué du M.N.C.-Léo (tendance Ngalula/Ileo, qu'il qualifia de «groupe conspirateur contre l'unité du M.N.C.»), qui accusait le Congrès de Stan d'avoir un caractère essentiellement tribal, la majorité des participants étant d'origine aTetela. Le Congrès dénonça formellement cette accusation et publia une liste des participants.

La réponse du Ministre, rejetant la proposition de reporter la date des élections comme contraire aux aspirations généralisées des Congolais, puisqu'elle risquait de retarder la date de l'indépendance, et qui invitait d'autre part le M.N.C. à participer au dialogue que la Belgique voulait amplifier, provoqua, parmi tous les congressistes présents à la séance plénière du soir, une véritable explosion de colère.

Nous mettrons la Belgique devant le fait accompli, précisa Lumumba, le Congo veut l'indépendance immédiate. Nous verrons bien qui du Ministre ou de nous, sera suivi par le peuple congolais. Nous avons mené jusqu'ici nos travaux dans le calme et la dignité. Maintenant nous sommes à bout de patience.

De dures paroles furent prononcées par certains congressistes, telles que :

Nous déclarons la guerre à la Belgique. Il faut en finir. Nous n'aurons pas l'indépendance sans faire la guerre.

Les forces de l'ordre furent à nouveau prises à partie après la tombée de la nuit par la foule qui s'était rassemblée. pour assister à la séance plénière.

Au cours de cette dernière journée du Congrès M.N.C., les commissions se sont réunies à huis clos pour décider de la participation aux élections de décembre 1959, et pour voter les dernières résolutions. Pendant les débats, un télégramme fut envoyé à M. Kasa-Vubu, leader de l'Abako, pour qu'il vienne d'urgence à Stanleyville afin que le M.N.C. et l'Abako prennent une position commune face aux élections.

Le Congrès acheva ses travaux par une réunion publique, à 19h45, en présence de deux à trois mille personnes qui attendaient depuis plus d'une heure. P. Lumumba ouvrit la séance en présentant quelques chefs locaux (aucun grand chef coutumier) et la clôture en lisant un télégramme reçu du Parti Démocratique de Guinée (P.D.G.) qui déclarait fraterniser dans la lutte qu'un peuple frère mène pour briser les chaînes de l'assujettissement colonial, et formait des vœux pour que des décisions prises au Congrès s'inscrivent dans le courant d'émancipation et de progrès de l'Afrique mobilisée pour la reconquête de sa totale dignité et de sa réhabilitation historique. Lumumba relut encore le télégramme du Ministre en le commentant vivement, et en soulignant que des propositions constructives faites par le M.N.C. étaient rejetées.

Voici les dernières résolutions du Congrès de Stanleyville, le 28 octobre 1959 :

1) Le rôle des intellectuels dans un pays en évolution

Le Congrès lance un appel solennel à toutes les élites intellectuelles du pays pour rejoindre nos rangs en vue de hâter la libération du pays.

2) La place de la jeunesse dans le Congo d'aujourd'hui et de demain

Le Congrès déclare mobiliser et regrouper toute la jeunesse tant masculine que féminine au sein d'un vaste mouvement national; organiser et diriger le mouvement en vue de procurer à la jeunesse congolaise une formation civique, patriotique et politique; créer, former et organiser les sections artistiques et culturelles et sportives. Il se prononce pour l'exercice des droits politiques par les jeunes à partir de 18 ans. Le Congrès condamne le sabotage exercé dans les écoles coloniales à l'égard de la jeunesse, et l'utilisation de la jeunesse estudiantine pour des fins commerciales.

3) Rôle des femmes dans le cadre d'un Congo indépendant

Le Congrès se prononce pour la promotion et l'émancipation de la femme congolaise sur tous les plans; pour la jouissance et l'exercice des droits politiques pour les femmes au même titre que pour les hommes et ce, à partir de 1960.

4) Régime économique à adopter dans le cadre d'un Congo indépendant

Le Congrès fait siennes les recommandations prescrites dans l'étude présentée par la commission désignée à cet effet (M.N.C.-Katanga) et adopte son programme et son plan, c'est-à-dire : 1) Politique structurelle :

augmenter la production en favorisant la multiplication des ressources matérielles, humaines et financières; favoriser les échanges en créant un régime douanier souple, en améliorant les moyens de communication, en accordant des facilités aux institutions de crédit; veiller au partage équitable du revenu national; encourager l'épargne et diriger le développement des forces de production.

2) Politique conjoncturelle :

s'efforcer de corriger les déséquilibres qui sont une réalité; condamner l'exploitation de l'homme par l'homme; promouvoir la libre entreprise basée sur la concurrence loyale.

5) Résolution générale définitive

Le Congrès national, appuyé par les masses populaires décidées à acquérir leur indépendance immédiate :

- décide de ne pas participer aux élections antidémocratiques et antinationales préparées par le gouvernement belge dans le seul but de perturber le régime colonialiste au Congo par quelques accommodements artificiels;

- réaffirme la volonté du peuple congolais de jouir sans aucun retard des prérogatives de sa souveraineté;

- rejette la prétention de la Belgique de considérer le Congo comme une colonie, alors que le Congo fut reconnu en 1885 comme État indépendant par les puissances internationales, et que cette indépendance est fêtée, le 1^{er} juillet de chaque année;

- condamne la politique du gouvernement conservateur P.S.C. au pouvoir, qui vient de prendre des mesures répressives antidémocratiques pour mater les populations du Congo dans le cas où elles refusaient de participer aux élections;

- dénonce la propagande subversive menée de concert par l'administration et certains colons dans le but de saboter l'indépendance nationale;

- affirme que voter en décembre, c'est voter contre l'indépendance; plutôt mourir que de supporter le régime d'assujettissement;

- lance ce jour son plan d'action positive pour la libération immédiate du Congo;

- adresse un vibrant appel fraternel à toutes les populations opprimées du Congo de se mobiliser pour mettre fin à la domination belge.

On salua la présence de MM. Makamudi Bin Juma et Muhamedi Saad Said, délégués de l'Uganda National Movement, venus assister au Congrès du M.N.C. et à celui des Partis Nationalistes congolais.

Lumumba conclut le Congrès par un véritable appel, en français et en swahili, à la désobéissance civile. Il affirma que le télégramme du ministre De Schrijver devait être considéré comme un refus d'accorder l'indépendance et déclara entre autres :

Le Congrès national du M.N.C. a décidé que le divorce avec la Belgique est prononcé à partir d'aujourd'hui. Nous marcherons contre la Belgique et nous marcherons avec les autres leaders politiques qui doivent être solidaires. Tous ceux qui veulent l'indépendance immédiate ne se représenteront pas au bureau de vote parce que ce sera votre suicide.

3) LE CONGRÈS DES PARTIS NATIONALISTES CONGOLAIS

Organisé également par M. Lumumba à Stanleyville, ce Congrès fut interrompu suite aux événements sanglants qui se produisirent alentour. Il réunissait les mêmes partis que le Congrès du M.N.C. :

- *Mouvement National Congolais (M.N.C.)* et les mêmes délégations de sections.
- *Centre de Regroupement Africain (Cerea)* : Weregemere Jean, Kashamura Anicet, Elongo Jean-Pierre, Kitu-Kituku Daniel, Milambo Jules, Miruho Jean.
- *Union Économique Congolaise (Unéco)*.
- *Union Nationale Ruandaise (UNAR)* : Rwagasana Michel.
- *Parti du Peuple*, section de Stanleyville : Elebe Philippe.
- *Union de la Jeunesse du Congo (Ujeco)*, patronnée par le M.N.C. : Bolyani André, Nzuzi Emmanuel.
- *Interfédérale*, avec Jean-François Iyeki.
- *Union Progressiste Congolaise (U.P.C.)* avec Armand Ghenda.

Les partis modérés de Province Orientale ont refusé de participer à ce Congrès. MM. Makamudi Bin Juma et Muhamedi Saad Said, membres de l'Uganda National Movement, y ont assisté en observateurs.

L'ordre du jour comportait deux points :

- Les partis politiques face aux élections;
- Projet de formation d'un gouvernement provisoire congolais.

Dès le matin du 29 octobre, les forces de l'ordre procédèrent à l'arrestation d'un participant au Congrès, M. Mbuli, du M.N.C.-Isangi, accusé de tentative de meurtre sur la personne d'un policier à Isangi. L'arrestation se fit au marché de Mangobo.

Lumumba adressa un télégramme de protestation au Gouverneur de la province, M. Pierre Leroy, contre les tentatives de provocation perpétrées le matin par la gendarmerie à l'égard des congressistes, accusant l'administration de chercher à créer des incidents pour pouvoir ensuite les réprimer.

Dans le courant de l'après-midi, le Congrès des Partis Nationalistes procéda à l'élection de son bureau qui fut composé comme suit : Président : Lumumba Patrice; vice-président : Weregemere Jean; secrétaire : Kashamura Anicet.

Le télégramme suivant fut envoyé au Roi Baudouin :

Partis politiques réunis Congrès Stan prie humblement envoyer d'urgence observateur assister notre Congrès stop Sa présence postule intérêt Congo-Belgique stop Attendons réponse stop Profond respect.

À 19h, la première séance publique du Congrès des Partis Nationalistes s'ouvrait en présence d'une foule de Congolais; beaucoup étaient armés d'arcs et des lances... L'état d'esprit s'était particulièrement dégradé au cours de ces derniers jours. M. Lumumba, qui présidait la séance, réclama l'indépendance immédiate et préconisa le sabotage des élections. Il insista sur la nécessité de regrouper les forces démocratiques du Congo tout en se défendant de souhaiter l'avènement d'un parti unique et d'une dictature au Congo. Il répondit également aux partis qui l'accusaient d'accepter d'assujettissement du Congo au Ghana ou à la Guinée.

Plusieurs orateurs se succédèrent, applaudis par les spectateurs qui brandissaient leurs arcs. Emmanuel Nzuzi préconisa de lancer des grèves dans les grosses sociétés, de boycotter la bière, de s'abstenir des pratiques religieuses... Georges Nkana, de l'Équateur, proposa que ces actions soient concentrées et déclenchées au même moment sur le territoire du Congo. Enfin, Lumumba proposa d'organiser un défilé à travers Stanleyville, le 31 octobre ou le 1^{er} novembre, en guise de protestation.

La tension atteignit son point de rupture le lendemain, 30 octobre, en divers endroits de la ville. Dès le matin, l'effervescence régnait dans Mangobo parmi les chômeurs, les écoliers congolais et la population flottante. Les écoles européennes fermèrent leurs portes à partir de 11h du matin. D'autre part, en fin de matinée, suite aux discours tenus par Lumumba lors des séances publiques des 28 et 29 octobre, et à l'attitude manifestée par des auditeurs (certains portant des armes traditionnelles), faits constitutifs d'infractions au décret du 7.10.1959 et d'«atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'État», le Procureur du Roi, J. Orbaen, lança contre M. Lumumba, d'abord une invitation à comparaître, puis un mandat d'amener. Vers les 16h., une rébellion éclata à la prison centrale où les détenus refusèrent de regagner les dortoirs, brisèrent les lits métalliques et s'armèrent des débris. Le calme fut rétabli par les forces de l'ordre.

Quant à M. Lumumba, il s'était rendu à 12h. au domicile de son frère Louis, qui résidait dans la commune de Mangobo; vers 14h30, il avait gagné la salle des fêtes avec d'autres congressistes pour participer à la réunion de 15h à huis clos. Il savait déjà que les forces de l'ordre le recherchaient, mais il n'avait pas demandé qu'autour des locaux du Congrès se tiennent des Congolais excités, avec arcs, flèches, lances... La tension était grande. En fin d'après-midi, plusieurs bâtiments furent l'objet de dégradations; le Foyer Social de Mangobo fut saccagé, pillé et incendié.

Vers 19h, M. Lumumba fut encore aperçu, interpellant la foule à la commune de Mangobo. La Force Publique intervint mais l'intéressé put s'échapper. Alors, jusque vers 2h du matin, sur les communes de Mangobo et Kabondo (rive droite du fleuve) et celle de Lubunga (rive gauche), les forces de l'ordre accrochèrent plusieurs

groupes d'émeutiers occupés à détruire et à piller. Un calme relatif régna durant la dernière partie de la nuit, mais on craignait de nouveaux incidents pour la journée du 31 octobre, le M.N.C. ayant décidé dans le courant de la nuit d'effectuer une démonstration de masse dans la commune européenne.

M. Monegier du Sorbier, représentant de l'Agence France Presse, seul Européen à avoir osé se rendre à Mangobo dans l'après-midi du 30 pour avoir les résolutions du Congrès, n'eut la vie sauve que grâce à l'intervention de dirigeants du M.N.C.

L'opinion européenne sut ainsi que le Congrès des Partis Nationalistes congolais avait décidé d'adopter, concernant les élections de décembre, les résolutions finales prises par le Congrès du M.N.C., et d'envoyer en Belgique une délégation pour discuter avec le gouvernement et les parlementaires. Il avait décidé aussi de former un gouvernement provisoire qui pourrait se réfugier à l'étranger et d'envoyer une délégation des partis à l'ONU.

Le 31 octobre, la tension subsistait mais il n'y eut ni manifestation ni incident.

C'est le 1^{er} novembre que M. Patrice Lumumba, recherché depuis plusieurs jours, fut arrêté par les forces de l'ordre, sans provoquer d'effervescence particulière. Dans Mangobo, des incidents mineurs (jets de pierres, bars non fermés) eurent encore lieu durant la journée. Le Gouverneur de province prononça une allocution à la radio de Stanleyville pour rassurer la population européenne et donner sa version des faits.

Victor Nendaka, vice-président du M.N.C., réagit à l'arrestation de Lumumba en envoyant un télégramme au Roi, aux présidents des chambres et aux trois grands partis belges, protestant contre les provocations de l'administration de Stanleyville :

*Gendarmerie a ouvert le feu sur la population, faisant de nombreux morts. Situation est grave. Demande immédiatement une commission parlementaire d'enquête.*¹¹

Conclusions

Le Congrès du Mouvement National Congolais, dirigé par M. Patrice Lumumba, n'a pas éclairci le climat politique et a abouti à une impasse. Soucieux de se mettre en bonne position dans la course au pouvoir, Lumumba n'hésita pas à recourir à un langage violent, jusqu'à prononcer le divorce définitif entre la Belgique et le Congo et à prôner la désobéissance civile. En refusant le dialogue, en voulant obstinément éviter les élections, il a cru pouvoir prendre le pouvoir par la force. Il a fait la preuve de sa mauvaise foi. Et il a échoué.

Lumumba était adversaire des élections bien avant le Congrès, contre l'avis de la plupart des congressistes. Pour entraîner un revirement de la majorité, il lui fallait un prétexte prouvant le bien-fondé de sa position. Il l'a trouvé en réclamant au ministre De Schrijver ce que celui-ci ne pouvait lui accorder : retarder les élections. Quant à l'ouverture de négociations entre le gouvernement et les leaders politiques congolais avant les élections, le M.N.C. se ralliait ainsi à la politique dure suivie par l'Abako.

¹¹ Congo 1959, p.233.

D'autre part, si le Congrès M.N.C. n'a pas réduit la dissidence de MM. Kalonji, Ilele et Ngalula, les pressions exercées par Lumumba et ses partisans sur ses rivaux politiques ont provoqué le raidissement des partis modérés de la Province Orientale, qui décidèrent de ne pas participer au Congrès des Partis Nationalistes et d'organiser leur propre Congrès à Coquilhatville, réunissant les partis favorables aux élections.¹²

En ce qui concerne le Congrès des Partis Nationalistes qui suivit immédiatement celui du M.N.C., les débats furent dominés par la délégation du M.N.C. menée par Lumumba, qui imposa ses vues et fit voter des résolutions finales copiées de celles du Congrès M.N.C., notamment quant aux élections de décembre 1959. Ce Congrès des Partis Nationalistes peut être considéré comme un échec, puisqu'il n'a réuni qu'une petite fraction des partis congolais, et que les résolutions concernant la formation d'un gouvernement provisoire au Congo et d'un gouvernement provisoire révolutionnaire à l'étranger, n'eurent aucun début d'exécution, suite aux troubles qui se produisirent à Stanleyville et à l'arrestation de M. Lumumba. Les mots d'ordre de désobéissance civile lancés par les discours de Lumumba et consorts au cours des deux Congrès, et les directives données à huis clos à certains congressistes, furent à la base des incidents, des émeutes et des grèves qui ont éclaté dans cette province, provoquant la dégradation de la situation.

Divers récits de ces événements

Le Gouverneur de la Province Orientale

Le Gouverneur de la Province Orientale, M. Pierre Leroy, a publié sa version¹³ des événements. Elle reprend pratiquement ce qui est déjà dit à propos de ces deux Congrès de Stanleyville. M. Leroy dit entre autres sa tristesse pour la mort d'une vingtaine de personnes, à cause de l'aberration collective, et il regrette

que le climat de confiance et de collaboration dans lequel nous construisons le Congo de demain, a été, à Stanleyville, momentanément altéré. Tous ensemble, nous allons le restaurer.

M. Leroy confirme que Lumumba avait demandé et obtenu de l'administration l'autorisation pour tenir le Congrès du M.N.C. à Stan. Il s'est déroulé à peu près normalement jusqu'au mercredi soir. Malgré la tension croissante, des provocations et menaces de désordre, les autorités ont laissé le Congrès poursuivre ses travaux.

31 octobre 1959 - J'avais d'abord pensé que, déçu par la réponse du ministre, Lumumba avait perdu son sang-froid. Mais depuis, j'ai appris qu'il a reçu de l'étranger des leçons de technique révolutionnaire. Ce n'est pas un jeu congolais et j'ai donc personnellement la conviction que tous ces outrages étaient prémédités et que Lumumba a voulu délibérément les émeutes pour creuser entre Noirs et Blancs un fossé de sang.

¹² Une fusion de tous ces partis fut également envisagée, qui se réalisera effectivement sous l'étiquette de Parti National du Progrès (P.N.P.).

¹³ CRISP, *Congo 1959*, pp.233-234 (2^e édition).

Les esprits étaient survoltés. Il aurait été criminel de laisser Lumumba et son Congrès poursuivre la campagne d'excitation. La police fut donc chargée d'occuper le local où Patrice Lumumba haranguait quotidiennement les populations et qui, notons-le, était une salle communale.

D'un commun accord, le Premier bourgmestre, M. F. Dethier et le colonel Logiest, commandant du 3^e groupement, décidèrent de passer au régime de l'opération de police qui est le premier stade d'intervention contre une collectivité indocile, et qui consiste au recours par les autorités civiles à la Force Publique pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois en général. Consulté, j'ai approuvé cette mesure. Quelques heures plus tard, un lieutenant tentant de refouler la foule reçut une lance dans le flanc. Il devenait nécessaire de passer au stade de l'opération militaire, laquelle se caractérise par des mouvements éventuellement offensifs. De sept heures du soir à deux heures du matin, dans les communes de Mangobo et de Kabondo (rive droite) et dans la commune de Lubunga (rive gauche), les accrochages se multiplièrent, accompagnés de destructions et de pillages.

Des missionnaires assiégés par une foule hurlante durent être dégagés. Le Foyer social fut incendié. Un colon venant à Stanleyville et son petit-fils de 12 ans furent assommés. L'enfant vivra, mais on ne sait pas si le grand-père sortira du coma où il s'enfonce. Partout des pierres, des bouteilles, des flèches étaient lancées sur les forces de l'ordre. Celles-ci respectèrent intégralement leurs consignes. En ordre principal : d'abord inviter les rassemblements à se disperser, tâcher de les convaincre puis passer aux grenades lacrymogènes, puis aux grenades offensives, bruyantes, mais en général peu meurtrières, et enfin, devant le raidissement irréductible, se servir d'armes à feu.

En plusieurs endroits, la persuasion réussit. En d'autres, les grenades suffirent à disperser les rassemblements. Mais malheureusement, en plusieurs lieux, les agents de l'ordre furent reçus à coup de pierres, de bouteilles et de flèches et durent, pour se défendre, utiliser leurs armes. Samedi à midi, on comptait une vingtaine de morts. Toutes les réserves de police, de gendarmerie, diminuées de deux pelotons en action à Élisabethville à cause de la récente grève, et de la Force publique, furent engagées. Les agents des services sédentaires furent réquisitionnés pour que les territoriaux, les gendarmes et la police puissent patrouiller. Fort heureusement, le colonel Logiest, voyant juste, avait demandé en temps utile des renforts de troupes de Luluabourg et l'escadron blindé de reconnaissance de Gombari.

Version des faits établie par Patrice Lumumba ¹⁴

Je démens formellement les informations mensongères diffusées par la Radio Congo Belge dans la journée du samedi 31 octobre 1959 selon lesquelles j'aurais pris la fuite suite aux événements qui se sont produits vendredi soir à Stanleyville.

Le communiqué officiel publié par l'administration ajoute d'autre part que les émeutes ont éclaté à la suite d'une réunion que le M.N.C. aurait tenue. Ces informations, inspirées par les besoins de la propagande colonialiste, ne servent qu'à induire l'opinion publique et internationale en erreur sur les incidents de Stanleyville dont l'administration coloniale, qui les a minutieusement préparés, porte l'entière responsabilité.

Ces incidents ont éclaté non à la suite d'une réunion tenue par le M.N.C., mais entre les gendarmes et la population, juste au moment où nous tenions à huis clos et dans un local privé, une réunion du Congrès extraordinaire des Partis Nationalistes

¹⁴ Publiée dans Congo 1959, p.235-236.

congolais. En effet, ces incidents se sont produits une heure avant l'ouverture de la séance plénière que nous organisons chaque soir à l'intention du public.

Comme les gendarmes commençaient à tirer sur la foule qui attendait l'ouverture de la séance, je suis alors descendu en compagnie de tous les congressistes et du correspondant de l'Agence France Presse aux fins d'obtenir la cessation du feu. Aussitôt qu'ils nous ont vu avancer vers eux aux acclamations de la foule, les gendarmes européens commençaient à tirer dans notre direction. Nous nous sommes ensuite repliés pour regagner le local où nous tenions la réunion. Pendant plus d'une heure, les gendarmes ne faisaient que lancer des grenades lacrymogènes sur la maison où nous nous trouvions.

Comme toutes les voies d'accès conduisant à mon domicile étaient littéralement occupées par d'énormes barrages de militaires armés, j'ai dû, devant cette impossibilité, passer ma nuit chez un ami. Tout au long du chemin, la foule ne faisait que m'applaudir, et ce au vu des gendarmes qui n'ont pas osé m'arrêter devant la réaction de la population.

Je n'ai aucun motif de m'enfuir car je n'ai commis aucun acte délictueux et ce serait d'ailleurs une lâcheté pour moi, que de capituler devant la brutale répression injustement déclenchée par l'administration dans le seul et unique but d'intimider et de réprimer la population décidée à conquérir son indépendance immédiate, par des moyens pacifiques. En tant que combattant de la liberté, je préfère mourir debout et patriotiquement pour la juste cause que défend notre mouvement.

Contrairement aux calomnies odieuses de l'administration locale, nous n'avons jamais incité la population à commettre d'acte répréhensible, notre doctrine est basée sur la non-violence. Mais nous l'avons toujours et à la fin de chaque séance exhortée au calme comme témoignent d'ailleurs les informations parues dans la presse.

Le seul mot d'ordre que nous donnons à nos militants, et nous en avons le droit dans le cas de nos activités politiques, c'est de se mobiliser dans un esprit de solidarité pour faire triompher l'aspiration unanime du peuple congolais, à savoir : indépendance immédiate et inconditionnelle.

Constatant visiblement que toutes les couches de la population se rallient à la thèse que nous défendons, et devant l'échec certain qu'elle va rencontrer en décembre si elle organisait les élections que nous refusons au nom du peuple, l'administration monte des complots destinés à :

- 1° Masquer les défaillances de sa mauvaise politique;
- 2° Tenir à l'ombre sous des prétextes les plus fallacieux (d'atteinte) à la sûreté de l'État, d'incitation à la haine raciale, à la violence, ...tout nationaliste congolais qui n'adhère pas aveuglément à sa néfaste politique;
- 3° Endiguer le succès toujours croissant que rencontre le M.N.C. auprès des populations opprimées;
- 4° Exercer de violentes pressions sur la population afin d'obliger celle-ci à voter contre son gré.

C'est la même tactique utilisée lors des émeutes de Léopoldville que l'administration est en train d'utiliser en ce moment à Stanleyville, c'est-à-dire : préparer soigneusement les incidents, provoquer une population qui vit paisiblement chez elle, profiter de sa réaction pour procéder à des massacres et chercher ensuite des responsables ailleurs. Ce procédé classique est loin de résoudre le problème congolais.

Il est vraiment criminel, pour une puissance qui se réclame TUTRICE, de continuer à endeuiller inutilement le pauvre peuple qui ne demande autre chose que de jouir de la LIBERTÉ et de gérer son patrimoine. Je m'élève avec indignation contre ces

procédés inhumains.

La Belgique doit RÉPARER les graves torts et les injustices criantes qu'elle a commis dans le pays, par la proclamation immédiate de l'indépendance du Congo.

Stanleyville, le 31 octobre 1959, (Sé) P. Lumumba

Position du Bureau du M.N.C.

Le Congrès national du M.N.C. s'est tenu, comme on le sait, les 23, 24, 25 et 26 octobre 1959 à Stanleyville. Une assistance évaluée à 134 membres, délégués par différentes sections du pays ont pris part à ce congrès qui a connu un très gros succès. L'arrivée des congressistes a été chaleureusement accueillie par toute la population indigène de Stanleyville. Le Congrès a débuté dans de bonnes conditions, dans ce sens que tous les congressistes étaient animés du désir de trouver une solution à l'impasse que traverse le pays.

1° L'ATTITUDE DE L'ADMINISTRATION

Contrairement à l'enthousiasme que manifestait la population stanleyvilloise à l'endroit des congressistes, l'administration semblait vouloir créer des incidents, ce qui a malheureusement rendu l'atmosphère tendue.

Des commissaires et des policiers armés firent irruptions au marché de Mangobo y semant la panique. Un marché étant un lieu public, on conviendra qu'une irruption aussi brutale de la force armée de l'ordre n'était pas de nature à garder dans l'esprit de la population le calme et la dignité qu'on espérait; le calme et la dignité sous les signes desquels était placé le Congrès national M.N.C. tout comme le Congrès des Partis.

Les congressistes ont immédiatement réagi dans un télégramme en signalant le matin même à M. le Gouverneur de la Province de Stanleyville, les agissements de la police propres à semer le trouble. Télégramme ainsi libellé :

«Prokou Stanleyville

Congrès partis nationalistes réuni Stanleyville proteste énergiquement contre tentatives provocations perpétrées ce matin par gendarmerie Stanleyville à l'égard de nos congressistes stop Brandissant armes groupes commissaires Européens accompagnés policiers firent irruption marché Mangobo semant panique stop Kanyinda délégué M.N.C.-Katanga fut renversé dans la boue par policiers qui lui administrent coups de matraque stop Administration cherche créer incident pour ensuite réprimer population stop Vous manifestons notre profonde indignation. Congrès Stan le 29 octobre 1959.»

Cette adresse est assez éloquente en elle-même pour qu'on ne puisse douter du désir ardent des congressistes de travailler dans le calme le plus complet.

Ainsi qu'on le remarque, la police ne s'est pas seulement contentée de semer la panique en entrant armée dans un marché public, elle a aussi porté des coups à des citoyens qui n'avaient rien fait de répréhensible.

Nous nous élevons avec la dernière des énergies contre ces procédés qui sont de nature à détériorer les relations avec l'administration, relations que, dans notre doctrine, nous voulons sincères et fructueuses.

2° ENQUÊTE

La radio et la presse ont rendu publics certains faits se faisant fort de les tenir de bonne source. On conviendra néanmoins qu'il reste à éclaircir cette situation. Afin de pouvoir confronter les mensonges à la vérité et de déterminer les responsabilités, nous demandons très instantanément qu'une commission d'enquête soit constituée,

composée des représentants des partis nationalistes congolais. Les observateurs belges ne seront pas écartés. Pour que l'enquête ne soit pas entachée d'irréalités de nature à perpétuer l'incertitude dans les esprits, nous insistons pour qu'elle soit très objectivement menée. C'est ainsi que nous demandons que la commission soit composée des membres des partis nationalistes congolais.

3° POSITION DU M.N.C. FACE AUX INCIDENTS

Étant donné l'importance de la situation, étant donné que nous sommes et serons toujours contre la violence d'où qu'elle vienne, étant donné que l'administration locale (Stan) n'a pas voulu prendre en considération les réclamations du Congrès contenues dans le télégramme du 29 octobre 1959, nous adressons à Proguo Stan un télégramme de protestation avec la copie pour information au Gouverneur Général et un autre télégramme au Ministre.

La position que nous avons adoptée pendant le Congrès après le télégramme du Ministre reste inchangée. Nous ne votons pas. Devant la gravité de la situation politique actuelle, nous nous sommes adressés au Représentant de la Belgique, pour qu'ensemble, nous trouvions un compromis heureux. Car il est de la plus haute importance pour l'avenir de ce pays et les relations qu'il sera amené à entretenir avec la Belgique, que les monologues aux effets unilatéraux cessent. Le Ministre a jugé bon de purement et simplement écarter notre proposition, cependant très honnête. Son accord de dialoguer avec les partis nationalistes congolais aurait certainement arrangé beaucoup de choses, tout comme son refus a rendu flou un décor déjà très flou.

Un gouvernement qui ne veut pas recevoir les revendications du peuple est quelque peu criminel. Nous estimons que c'est le peuple, par la voix de ses représentants, qui dirige le pays. Et nous nous étonnons qu'au Congo où vivent deux populations de différentes conditions, les décisions soient unilatéralement prises, par une seule de ces populations. Les colloques organisés par le Gouvernement Général ne revêtent à nos yeux aucun caractère constructif. Ils ressemblent, de ce fait aux monologues qui ont toujours existé et nous sommes tous opposés à ce procédé.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous nous élevons énergiquement contre le gouvernement qui semble avoir favorisé la création des incidents que nous déplorons. Nous nous élevons contre la propagande politique qu'est en train de mener le gouvernement aux frais des contribuables. Nous nous élevons contre le déploiement des forces armées pour massacrer les civils qui introduisent loyalement leurs revendications auprès de l'autorité. Nous nous élevons contre l'arrestation arbitraire de notre Président national, M. P. Lumumba, ainsi que de notre Président provincial, M. Joseph Kasongo, de Stan.

Nous demandons instamment la libération de MM. Lumumba et Kasongo. Nous demandons à l'administration que cessent ces brimades à l'endroit de nos militants ce qui handicape dangereusement notre action.

Nous demandons au gouvernement de cesser de faire de la politique en envoyant à l'intérieur un fonctionnaire qui tient des meetings politiques quand nos propres leaders ne peuvent le faire sans autorisation, autorisation qui leur est souvent refusée. (Le fonctionnaire qui a fait coïncider son passage dans la région de Stan au moment où se tenaient le Congrès M.N.C. et le Congrès des Partis Nationalistes a bien compris qu'il ne fallait pas se faire escorter par les forces de l'ordre pour ne pas surtendre la tension déjà très forte de la population).

Nous démentons l'insinuation gratuite d'après laquelle les incidents de Stan ont eu lieu au cours du Congrès M.N.C. Celui-ci ayant été clôturé le 26 octobre, laissant place au Congrès des Partis Nationalistes, les incidents que nous déplorons ne peuvent être imputés au Congrès du M.N.C. Ils ne peuvent d'ailleurs en aucune façon être imputés au Congrès des partis, dont les membres ont été malmenés par la police dès le matin du jour où la tension a éclaté. Nous démentons par la même occasion tous les faux bruits qui circulent ou circuleraient de cette affaire. Nous insistons sur la constitution d'une Commission d'enquête pour éclaircir la situation et ainsi éclairer l'opinion mondiale. Nous pouvons en discuter la composition avec d'autres partis nationalistes.

Notre bureau est prêt à se constituer prisonnier si nos revendications ne sont pas prises en considération.

(Indépendance, 6-11-1959)

4) LE CONGRÈS M.N.C. D'É'VILLE EXIGE UNE TABLE RONDE

Le M.N.C. avait choisi Élisabethville, lieu «neutre», pour ses assises nationales, qui se sont déroulées normalement, avec notamment la participation active de tous les membres fondateurs (à part Lumumba, ils furent seize, présents ou représentés), des délégués mandatés, et en présence de nombreux invités et observateurs attirés, parmi lesquels figuraient MM. Cléophas Kamitatu du P.S.A., Vital Moanda et Emmanuel Kini, de l'Abako, et Jean-Marie Kititwa, du futur P.N.P.

Au cours des délibérations, les congressistes estimèrent qu'après tant d'efforts de réconciliation voués à l'échec, suite à une désinvolture manifeste d'un seul homme, il fallait tirer la conclusion qui s'imposait, d'autant plus que le dialogue était rendu quasi impossible par l'absence de l'interlocuteur valable, puisque Patrice Lumumba venait d'être mis en détention. La scission était donc consommée.

À l'issue du Congrès, les participants ont élu enfin, à la majorité, un Comité national, avec à sa tête M. Albert Kalonji, président national.

Il incombait dès lors à ce nouveau Comité d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de faire rayonner l'image du M.N.C. restructuré.

Résolutions du Congrès d'Élisabethville ¹⁵

1° ENVERS LES ÉLECTIONS :

Le Congrès du M.N.C., réuni à Élisabethville, en sa séance du 1^{er} novembre, après avoir examiné le problème des prochaines élections et après avoir entendu le rapport de la commission constituée à cet effet, a pris les résolutions suivantes :

Le Congrès est en principe d'accord sur les élections de décembre prochain qu'il conditionne à la convocation préalable d'une «Table Ronde» réunissant les représentants des partis congolais et ceux du Parlement belge uniquement. Cette Table Ronde doit siéger en Belgique et non au Congo, c'est-à-dire dans un climat dégagé de toutes les influences colonialistes.

Concernant le contrôle des élections, le Congrès demande que la commission de contrôle soit nommée d'un mandat du parlement belge lui accordant le pouvoir de

¹⁵ CRISP, Congo 1959, pp.202-203.

sanction contre toute irrégularité et contre toute manœuvre de sabotage, d'où qu'elles viennent. Les partis congolais doivent pouvoir en toute liberté exprimer leurs doléances à cette commission. Le Congrès exige en outre qu'une Commission de contrôle de l'ONU soit installée au Congo durant la période de transition, allant des élections à la formation d'un gouvernement congolais.

Concernant la participation éventuelle des Belges aux élections de décembre, le Congrès émet un avis favorable en attendant que soit instituée la nationalité congolaise. Le Congrès propose aux Belges du Congo de ne pas participer aux prochaines élections pour prouver la sincérité de leur volonté de décoloniser le pays.

Le Congrès demande que les élections soient faites à tous les échelons, soit territoires, communes, provinces et deux assemblées, au suffrage universel, à l'exclusion de toute nomination et de cooptation.

2° SUR LES INSTITUTIONS POLITIQUES CONGOLAISES :

Le Congrès s'est prononcé pour l'État Indépendant du Congo dans ses frontières actuelles avec :

- Un Parlement comprenant une assemblée nationale élue au suffrage universel et un sénat composé d'un même nombre de représentants par province, élus par des conseillers provinciaux;*
- Un Gouvernement central présidé par un Premier ministre dont les prérogatives doivent être bien définies et qui s'étendront sur toutes les matières d'intérêt national;*
- Des gouvernements provinciaux représentatifs présidés par un représentant du peuple et non par un fonctionnaire, leurs prérogatives devant être bien définies et s'étendre sur toutes les matières d'intérêt provincial, tous ces gouvernements provinciaux devant être soumis au pouvoir central.*

La constitution du Cartel des Nationalistes Fédéralistes

Conformément à une résolution du Congrès d'Élisabethville, le M.N.C./K. s'allia au «groupe des fédéralistes» autour de l'Abako et du P.S.A.; dorénavant, il participa activement à toutes les démarches politiques entreprises par ces partis. Les élections de décembre, subordonnées à la réunion d'une «Table Ronde» des partis congolais et belges, selon les décisions du Congrès d'Éville, formèrent l'axe politique principal.

M. De Schrijver, après avoir tenté par le *Message du 16 octobre 1959* de dissiper le malaise congolais, avait fait en novembre sa première visite au Congo en tant que ministre. La situation était toujours aussi confuse, spécialement au sujet des élections car si le principe d'une Table Ronde avait été admis, les trois grands partis belges restaient jusqu'alors très évasifs. L'opinion congolaise la voulait : nous nous jugions donc fondés d'insister pour que cette Table Ronde ait lieu. Le Ministre avait laissé entendre qu'il avait le mandat du Parlement pour ce faire, il nous sembla opportun de ne pas rater cette belle occasion. Contrairement à ce que pensaient certains ultras, l'intérêt du Congo n'était pas de voir des régions entières, et même des provinces, s'abstenir aux élections simplement parce qu'on aurait refusé de s'entendre autour de la table; ceux qui s'entêtaient en cette attitude peu constructive ne devaient pas freiner le Ministre, pensions-nous. Les leaders qui exigeaient cette Table Ronde ne pouvaient être taxés a priori d'obstruction, ils étaient bien plus préoccupés de l'intérêt supérieur du pays que ceux qui, à la légère, voulaient voir aller les choses

n'importe comment. Nous attendions beaucoup de la visite du Ministre. Le principal mérite qu'il pourrait avoir dans sa carrière devrait incontestablement être de réussir à convaincre chacun, malgré certaines pressions, de faire des concessions réciproques.

C'est ainsi que le M.N.C. (Kalonji), l'Abako (Kasa-Vubu) et le P.S.A. (Gizenga) s'étaient trouvés d'accord pour relancer le Ministre, dans le *Mémoire* et la Résolution que nous citons ci-après.¹⁶

La Belgique doit à jamais cesser de vouloir faire notre bonheur malgré nous et sans nous. Nous devons nous occuper nous-mêmes des problèmes essentiels que notre pays peut seul résoudre pour le bonheur réel du peuple congolais.

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Il faut dès maintenant une considération réelle de la part des dirigeants belges à notre égard pour que les négociations de cette Table Ronde se fassent sur une base de parfaite égalité.

Les conclusions qui en découleront, au lieu de nous être imposées avec plus ou moins de condescendance, doivent refléter les aspirations profondes du peuple congolais, à savoir la passation des pouvoirs réels aux Congolais pour une indépendance véritable. Le peuple qui clame partout sa confiance en ses leaders, réclame à tout prix son indépendance immédiate. Il est inutile de faire la sourde oreille, et même insensé de vouloir en minimiser la portée.

La Belgique nous impose des élections en décembre 1959, basées sur la Déclaration du 13 janvier à la rédaction de laquelle nous n'avons pas collaboré, et son message ministériel du 16 octobre qui, s'il tient compte de certaines de nos revendications, n'a pas été cautionné par son Parlement.

Malgré nos réclamations maintes fois exprimées et pleinement justifiées, l'administration colonialiste qui s'est par ailleurs constituée en partis, dans sa propagande malveillante et intéressée, nous présente au peuple comme des agitateurs. Des agents subversifs du gouvernement, se servant de la radio, de la presse officielle ou autres, organisent systématiquement une politique de sabotage.

Les leaders des partis régulièrement institués, ayant des cartes de membres et des centaines de milliers d'affiliés, n'ont pas la liberté d'action pour faire triompher la voix du peuple. Par contre, quelques profiteurs du régime, ne pouvant aucunement se réclamer d'un seul membre, sont appuyés et moralement et matériellement pour semer la confusion dans l'esprit des braves gens.

D'autre part, au lieu de veiller à la sauvegarde de l'ordre et à la sécurité des biens et des personnes, loin de faire jouer à l'administration son rôle d'arbitre impartial, ces mêmes agents subversifs de l'administration favorisent et même suscitent des oppositions tribales qui aboutissent, dans certaines régions, à des troubles sanglants. Sous le prétexte du maintien de l'ordre que ces agents ont troublé par leurs manœuvres, les forces dites de l'ordre sont mobilisées pour tirer dans la masse des Noirs qui ne demandent qu'à retrouver leur indépendance nationale et à vivre en paix dans la liberté.

Outre ces manœuvres pernicieuses, les brimades de toutes sortes sont pratiquées à l'égard tant des militants, des partis qu'à l'égard des populations elles-mêmes dont les crimes principaux sont leur cri à l'indépendance. De son côté, la Belgique envoie par milliers des soldats et des armes pour occuper le pays qui réclame le changement du régime.

¹⁶ CRISP, Congo 1959, pp.245-247 (2^e édition).

Nous n'avons pas le droit de nous taire. Nous réclamons la passation des pouvoirs démocratiques réels pour une indépendance véritable, en vue de la liberté, la paix, la prospérité et le bonheur de notre patrie.

Nous ne sommes contre personne ni contre les biens d'autrui, mais uniquement contre le régime colonialiste avec tout ce qu'il comporte : l'esprit de domination, les injustices, les vexations... Les capitaux, la sécurité des biens et des personnes seront garantis. C'est, en effet, le régime de justice et d'égalité que nous voulons instaurer dans ce pays.

Nous n'avons cessé et nous ne cessons de faire appel à tous nos compatriotes congolais d'unir nos efforts afin que tous ensemble, dans l'entente et la concorde, nous menions notre lutte commune, celle de l'indépendance immédiate du Congo, pour le plus grand bien d'un Congo fédéral, mais uni et pour le bonheur de notre peuple, le peuple congolais tout entier.

2. STRUCTURE INTERNE DU CONGO

Notre pays se trouve devant une impasse du fait que la Belgique ne réalise pas suffisamment que son rôle de colonisation est consumé. Le Congo, conscient de sa valeur et de sa maturité, réclame immédiatement un changement de régime. Du statut colonial, il veut passer à celui d'un État indépendant. Ce faisant, il use du droit reconnu à tout peuple de disposer de lui-même.

La Belgique ne pouvait humainement ne pas répondre à cette revendication. Elle fit sa déclaration le 13 janvier et le message du 16 octobre 1959. Le minimum était de constater et d'élaborer sa prise de position du 13 janvier en collaboration conjointe avec le peuple congolais par la voie des représentants qu'il se serait choisis.

Le problème actuel résulte de l'esprit colonialiste dont fait preuve l'administration qui a cru pouvoir, même maintenant, arranger les choses comme elle l'entend et sans notre participation. Cela devait mener tout droit au climat de méfiance et de réaction que nous vivons aujourd'hui.

Les élections de décembre n'étant pas démocratiquement organisées, nos exigences portent notamment sur les points suivants.

Au niveau des communes.

Les communes doivent être créées en milieux urbains et en milieu rural. En MÊME TEMPS. Les élections communales doivent se faire au suffrage universel direct sans aucune nomination ni cooptation. L'autonomie communale pour être réelle, ne doit plus souffrir de l'ingérence du Conseil de territoire.

L'assiette foncière, le domaine fiscal, l'enseignement primaire et la police doivent rentrer dans les attributions des communes urbaines et rurales. Les communes européennes doivent disparaître, leurs habitants seront administrés par les communes africaines. Pour le moment, nous ne reconnaissons pas aux Belges le droit de vote en attendant l'organisation et l'acquisition de la nationalité congolaise.

Le territoire tombe au simple rôle de coordinateur administratif pour laisser les chefferies indigènes et les secteurs s'ériger immédiatement en communes rurales.

Au niveau des provinces.

La province, entité juridique aux pouvoirs bien précis, aura un Conseil délibératif élu au suffrage universel direct, sans nomination ni cooptation imposées, ayant à sa tête un président élu au sein du Conseil. Transformée en État fédéré, elle sera dotée d'un exécutif, issu du Conseil, assuré par une équipe ministérielle.

Les États fédérés, soumis au gouvernement national, céderont une partie de leur souveraineté à l'État fédéral.

Au plan national.

Le Congo sera doté d'un pouvoir législatif, d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir judiciaire. Le pouvoir législatif comprendra deux chambres :

la Chambre des députés (représentants du peuple) Assemblée nationale; le Sénat.

La Chambre des représentants sera constituée par des élections au suffrage universel direct. Cette chambre, dont le président sera élu parmi les députés, constituera le premier organe législatif national. Le Sénat, composé d'un même nombre de représentants par Etat fédéré, élus par leurs conseillers fédéraux, constituera la seconde chambre législative du pays; il formera avec la Chambre des représentants (Assemblée nationale) le parlement congolais.

Le pouvoir exécutif (gouvernement national) comprendra une équipe de ministres. Les prérogatives du gouvernement fédéral seront constitutionnellement étendues à toutes matières d'intérêt national.

Nous nous réservons le droit de rejeter le planning imposé par la Belgique et de proposer le nôtre, basé sur les éléments ci-dessus, dont la réalisation doit se faire après les élections de décembre.

Léopoldville le 22 novembre. Pour le M.N.C. : A. Kalonji, président national,
Pour l'Abako; J. Kasa-Vubu, président général,
Pour le P.S.A. : A. Gizenga, président général.

Résolution prise par l'Abako, le P.S.A. et le M.N.C./K.

Réunis en séance extraordinaire en date du 23 novembre 1959, les partis politiques suivants : l'Abako représentée par MM. Kasa-Vubu, président général, Kanza, vice-président général, Nzeza-Landju, fondateur et conseiller; le P.S.A. représenté par MM. Gizenga, président général, Kimvay, vice-président général, Kamitatu, président provincial; le M.N.C. représenté par MM. A. Kalonji, président national, J. Ileo, secrétaire national, E. Kimbimbi, secrétaire national adjoint.

Après avoir passé en revue la situation politique générale du pays, ont pris la résolution suivante : disposés à trouver un terrain d'entente dans l'intérêt des populations du Congo et des Belges, nous demandons à la Belgique un effort de compréhension pour convoquer une Table Ronde à Bruxelles avant les élections prochaines, et où la négociation portera sur :

Les élections pour les communes urbaines et rurales en décembre 1959.

La formation du gouvernement congolais fédéral en janvier 1961.

Monsieur le Ministre,

Nos secrétaires, délégués à vous transmettre notre mémorandum et nos résolutions, nous ont rapporté l'entretien que vous avez bien voulu leur accorder.

Il en ressort, selon vos propres déclarations, que vous avez été mandaté par le Parlement belge. Cette information nous a également été répétée par votre cabinet.

Nous aimerions avoir de votre part confirmation à ce sujet.

D'autre part, nous vous prions de bien vouloir vous référer à nos télégrammes des 2 et 17 novembre, restés sans suite jusqu'à ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le M.N.C. : A. KALONJI, président national,

Pour l'Abako : J. KASA-VUBU, président général.

Pour le P.S.A. : A. GIZENGA, président général.

Inauguration d'un nouveau siège

Aussitôt après le Congrès d'Élisabethville, le nouveau Comité du M.N.C. s'est mis à l'oeuvre. C'est à partir de ce moment que, suite à l'intransigeance de partisans de Lumumba qui le considéraient toujours comme le seul Président «véritable», l'opinion commença à parler des deux ailes du Mouvement National Congolais, désignées respectivement par les noms de leur dirigeant.

La première tâche consista à se démarquer par l'installation d'un nouveau siège dans la capitale, situé rue Eala (rond-point des avenues Victoire et Gambela), en commune de Dendale. Son inauguration eut lieu le jeudi 26 novembre 1959, devant une foule évaluée à plusieurs milliers de personnes et comprenant notamment des centaines de femmes. Le nouveau Président national, M. Albert Kalonji, procéda à l'installation du secrétariat national du M.N.C./K. Parmi les personnalités présentes, on remarquait MM. Joseph Kasa-Vubu et Antoine Gizenga, respectivement présidents généraux de l'Abako et du P.S.A.

Entouré de Joseph Ileo, secrétaire national, d'Emmanuel Kimbimbi, secrétaire national adjoint, et de Joseph Ngalula, membre du Comité national, Albert Kalonji prononça une allocution au cours de laquelle il expliqua brièvement à l'assistance les efforts déployés, en vain, pour sortir de l'impasse et arriver à une réconciliation, par un Congrès où siègeraient tous les membres fondateurs, et par la composition d'un Comité national élu enfin démocratiquement. Ce discours fut longuement applaudi :

Allocution prononcée par M. Albert Kalonji¹⁷

Mes chers compatriotes,

Nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue dans ces locaux, que nous avons choisis pour abriter notre Secrétariat national et où fonctionnera également le Bureau national de notre grand parti.

Nous vous remercions d'être venus si nombreux rehausser de votre présence l'acte inaugural que nous posons ce soir. C'est pour vous une marque de sympathie et un réel réconfort dont nous tiendrons compte dans notre lutte quotidienne pour l'indépendance réelle immédiate du Congo tout entier.

Il nous plaît de vous rappeler les efforts que nous déployons depuis le mois de juillet pour arriver à résorber les motifs passionnels, qui ont entraîné une dissension regrettable au sein de notre grand et puissant parti.

Le discours que nous avons fait à l'occasion de notre meeting du mois d'octobre dernier, en présence des deux ailes, avait démontré les ravages qu'une course aux honneurs, truffée d'une campagne mensongère, avaient produit dans une équipe jusque-là forte et homogène.

Ce discours avait insisté sur l'urgence qui nous incombait pour dissiper tout malentendu, unir nos efforts jusque-là dispersés pour combattre le colonialisme, notre seul et unique ennemi.

Nous disions à cette occasion que, afin de mener une campagne vertueuse, respectueuse de la démocratie, nous devions faire montre de l'esprit d'équipe et d'abnégation pour travailler au bonheur réel du peuple qui nous fait confiance.

¹⁷ Présence Congolaise du 5 décembre 1959, p.4.

Pour la réalisation de cet idéal, l'épanouissement de cette œuvre, ardue mais combien exaltante, nous devons non pas convaincre les sourds qui ne veulent rien entendre, mais plutôt vaincre le mensonge et la démagogie de ceux qui dans leur aberration, croient détenir le monopole du nationalisme.

Le Congrès que nous avons annoncé pour la réconciliation n'a pas été accepté par l'aile réfractaire, cela malgré notre silence face aux injures du journal «Indépendance». Nous nous sommes rendu au Congrès de Stan dans le même but sans pour autant obtenir l'essentiel, qui était la réconciliation générale au Congrès d'Élisabethville.

Les télégrammes adressés d'Élisabethville à notre ami Lumumba ont achevé de dissiper tous nos désirs. Ce Congrès, appelé à jouer un rôle d'arbitre indispensable, pour l'union de tous nos militants et le prestige de notre parti, a débuté dans l'absence volontaire de Lumumba et de ses supporters. Ceux-ci, après avoir en vain essayé de nous entraîner dans des intrigues qui auraient finalement évincé Lumumba, si nous les avions épaulés, pour faire émerger des ambitieux qui n'avaient joué aucun rôle dans l'équipe des pionniers, se sont entêtés dans une campagne de mensonges et de calomnies. Nous ne nous attardons point sur ces manoeuvres et continuons notre lutte pour l'indépendance avec le concours des gens de bonne volonté, et ce dans un esprit d'une saine démocratie.

Dans le discours inaugural du Congrès démocratique d'Élisabethville, nous montrions notre souci de l'opinion de la masse que nous représentons, convaincus que nous sommes, que c'est elle qui est souveraine, que l'indépendance que nous voulons conquérir est avant tout pour son bonheur. Les leaders qui, par leurs actes, se départissent de cette ligne de conduite doivent fatalement défaillir; le jugement du peuple se retournera contre eux avec intransigeance.

Dans ce Congrès des gens de bonne volonté, nous nous sommes préoccupés de la situation politique grave que traverse notre pays en ce moment et nous avons, par des résolutions fort structurées, proclamé des solutions que nous croyons les meilleures pour sortir notre peuple de l'impasse.

Dans celles-ci nous avons précisé que le régime économique du Congo indépendant doit être planifié pour satisfaire les besoins de l'individu et, en condamnant toute procédure antidémocratique, nous avons opté pour un sain fédéralisme, seule solution politique pour un pays aussi grand et divers. Examinant les projets des nouvelles institutions, nous avons condamné l'entorse faite à l'autonomie communale, rejetant le territoire pour réclamer la constitution de communes rurales. Nous avons aussi précisé la structure politique au niveau des provinces, appelées à devenir des États fédérés, unis en un gouvernement national fort et bien équilibré.

Ce Congrès a commencé sa tâche en mettant sur pied un statut impeccable, et en élisant démocratiquement son Comité national.

Depuis lors, nous sommes repartis sur un nouveau pied, mettant toutes les chances de notre côté. Nous avons opté pour la devise: Vérité quoi qu'il en coûte.

La vérité, mes chers compatriotes, donne la liberté aux hommes. Sans elle, l'indépendance qui est à notre porte ne sera qu'un leurre pour la masse et une source de débouchés pour quelques ambitieux. Ceux qui cherchent la vérité et veulent la communiquer à leurs semblables sont souvent exposés aux persécutions de quelques démagogues. Le peuple congolais doit s'en persuader pour ne pas compromettre sa propre devise.

Nous saluons ici avec respect la présence de MM. Kasa-Vubu, président général de l'ABAKO, et Gizenga, président général du P.S.A. Nous avons travaillé avec efforts toute cette semaine pour mener notre politique en un front uni devant le parlement belge. Nous formons nos vœux les plus chaleureux pour que ce Cartel continue et s'affermisse par l'addition des autres partis nationalistes. Cela est indispensable pour que la balance penche de notre côté pour une indépendance immédiate, sans préalables ni conditions astucieuses de la part du parlement de Belgique.

Vive le M.N.C.! Vive le Congo fédéral!

M. Kasa-Vubu s'explique

À son tour, M. Joseph Kasa-Vubu a pris la parole et, dans un langage succinct mais combien profond, il a exhorté la foule à rester unie autour des leaders qui réclament une indépendance réelle, totale, et immédiate du Congo.

Car le public kinois n'a pas été sans réagir devant le rapprochement qui s'est opéré la semaine dernière entre Abako et P.S.A. d'une part, et M.N.C. d'autre part. Dans les milieux Abako comme au sein des autres partis, on s'est interrogé sur les mobiles qui ont poussé à la réalisation de ce Cartel.

M. Kasa-Vubu a expliqué les raisons qui l'ont instigué personnellement, et le parti qu'il représente. Il vaudrait mieux, a-t-il déclaré, dissiper tout malentendu.

D'abord, pour le leader Abako, il fallait à tout prix opposer, à un certain front, qui s'annonce comme conservateur (à en juger par les membres qui le constituent), un autre front tout aussi puissant, mais progressiste et poursuivant sans relâche le mouvement de libération du pays du régime actuel.

Le M.N.C./Kalonji ayant inscrit dans son programme l'établissement au Congo d'une nation à structures fédérales, l'Abako a vu là un point de rapprochement.

Tous les autres partis progressistes qui luttent pour la même cause finale lui paraissent d'ailleurs dignes d'entrer dans cette alliance. Qu'on se rappelle les interventions de l'Abako en faveur des leaders d'autres partis quand ils furent l'objet de mesures administratives et, tout dernièrement, en faveur de M. Lumumba.

Un second mobile de ce rapprochement, c'est d'opposer un démenti à ceux qui accusent l'Abako d'agir seul et de ne pas daigner collaborer avec d'autres partis et ethnies.

M. Kasa-Vubu a été très très longuement ovationné par la foule.

Vint le tour de M. Joseph Ileu. Dans un lingala classique, le secrétaire national du M.N.C. brossa rapidement la situation politique actuelle, particulièrement les nouvelles institutions au sujet desquelles subsiste encore un certain désaccord entre les partis nationalistes et l'administration. M. Ileu fut aussi vivement applaudi.

Enfin, M. Emmanuel Kimbimbi, secrétaire national adjoint devait clôturer, au milieu d'applaudissements nourris, cette manifestation parfaitement réussie.

La grande conférence de janvier 1960

Le 26 novembre, par la voix du ministre M. De Schrijver, le gouvernement belge annonça la tenue de la «grande conférence» du mois de janvier 1960 qui réunirait, à Bruxelles ou à Léopoldville, Belges et Congolais pour examiner comment construire ensemble l'avenir du Congo. Il le fit à Léo, dans une allocution prononcée à l'Association de la Presse du Congo; voici ce texte¹⁸ :

La Belgique a décidé qu'au cours du mois de janvier prochain se tiendra, soit à Bruxelles, soit au Congo, soit dans ces deux pays alternativement, une grande conférence, à laquelle sera représenté d'une part le Congo pour lequel une dizaine ou une quinzaine d'hommes absolument valables devront être désignés par leurs pairs, et d'autre part la Belgique. Ils examineront, après les élections des communes et des territoires, comment nous allons ériger la seconde construction de la province, pour laquelle les fondements seuls sont jetés, et comment nous allons ériger la troisième construction, celle au niveau de l'État, c'est-à-dire le parlement congolais et le gouvernement de ce pays.

Nous entendons procéder de la sorte afin de permettre, par ce délai d'un mois environ, aux Congolais de se préparer à cette conférence des représentants qualifiés, qui va examiner le fondement et l'organisation des institutions politiques du Congo.

Dans la tâche que j'ai à remplir, je vois devant moi ces populations si diverses du Congo, je vois ces hommes plus évolués que d'autres. Je vois ces populations simples à l'écart des grands centres et je me sens plus que jamais père de famille. Et si j'ai dix enfants, cela m'a préparé à comprendre mieux les peuples. Car quand on a beaucoup d'enfants on se rend compte de la différence des caractères, de la différence d'aptitudes. Et l'on sait que c'est dans la concorde qu'il faut travailler, tous les enfants d'une même famille, pour atteindre le grand but et le grand objectif. Mes dix enfants, ce sont les dix doigts de mes deux mains. Et quand je suis au Congo, j'écoute toutes ces voix. Elles sont parfois discordantes. Je dis à ceux qui représentent deux doigts : «Tu n'as pas le droit de me demander de ne pas tenir compte des huit autres.» Et je dis à ceux qui représentent les cinq ou les six ou les sept doigts : «Vous n'avez pas le droit de demander de ne pas tenir compte des autres.»

Et c'est dans cet effort de compréhension que la Belgique est ici présente au Congo à un moment historique, je répète, au moment où les premières idées sont devenues suffisamment claires. Et en ce moment, il faut à tout prix que la détente ait lieu là où jusqu'ici, il y avait des nuages qui s'étaient trop lourdement formés. Cette détente doit avoir lieu parce qu'il y a vraiment une amitié que la Belgique offre. Et si je devais employer une formule physique, je vous dirais que la Belgique tend les deux mains au Congo.

Après son discours, le Ministre fit une tournée dans le pays pour apprécier les réactions suscitées par cette annonce. Il prit contact avec toutes les forces vives. Il a convenu avec le groupe du Cartel de le recevoir en Belgique¹⁹ pour y discuter à tête reposée sur le contenu du *mémoire* qui venait de lui être remis concernant cette «conférence», avant les élections programmées mais contestées par le Cartel.

¹⁸ Paru dans *Le Courrier d'Afrique* du 27 novembre 1959.

¹⁹ Les délégués à Bruxelles ont été MM. Joseph Kasa-Vubu et Edmond Nzeza-Nlandu (Abako); Albert Kalonji, Cyrille Adoula et Emmanuel Kimbimbi (M.N.C.); Antoine Gizenga et Cléophas Kamitatu (P.S.A.).

Le voyage de M. De Schrijver n'a pas été inutile : le Ministre était parvenu, non sans difficultés, à rétrécir le fossé qui allait s'élargissant entre l'administration et le gouvernement belge d'une part, et les partis Abako, P.S.A., M.N.C./K. d'autre part. On s'était entendu pour une rencontre à Bruxelles le 4 décembre (qu'on ne voulait pas encore appeler «table ronde» pour ne pas froisser certaines susceptibilités). C'était un signe de bon augure pour l'évolution harmonieuse du pays.

Du côté congolais, on peut affirmer qu'une grande partie de l'opinion avait placé toute sa confiance en ses porte-paroles, dont elle attendait avec une anxiété légitime des mots d'ordre pour agir.

Avant de s'embarquer pour Bruxelles avec ses collègues du M.N.C. et du P.S.A., M. Kasa-Vubu, président général de l'Abako, fit à la presse la déclaration suivante :

Il me tient à coeur, avant mon départ pour Bruxelles, de remercier en mon nom personnel et au nom de l'Abako, M. De Schrijver pour son grand esprit de conciliation et les suggestions qu'il a bien voulu transmettre. À ce jour, l'Abako reste inchangée. J'espère toutefois que les conversations que nous aurons à Bruxelles m'amèneront à revoir nos décisions. C'est rempli de bonne volonté, décidé à défendre les intérêts de tous nos frères Congolais et la main tendue à la Belgique, que je m'embarque.

Dans ce contexte, le gouvernement belge aurait dû, de son côté, se montrer prêt à arrondir certains angles, dans l'intérêt réel de la Colonie et pour son propre honneur. Le 3 décembre à Bruxelles, le Cartel publia le communiqué suivant :

Les représentants du Cartel viennent à Bruxelles dans l'espoir de lever les dernières hypothèques qui pèsent sur la situation politique du Congo. Ils estiment que certaines dispositions du statut octroyé par la Belgique doivent faire l'objet de discussions fondamentales de commun accord entre toutes les parties en cause.

C'est dans la mesure où les garanties réclamées auront pu être obtenues que les trois partis précités accepteront de participer aux élections de décembre. D'autre part, ils attirent l'attention sur le fait que des pourparlers avec le seul ministre Scheyven ne pourront aboutir à des résultats concrets, étant donné que ce dernier a été chargé de résoudre les problèmes économiques et financiers et non les problèmes politiques du Congo.

Ils renouvellent, en conséquence, leur demande tendant à réunir, sur-le-champ, à Bruxelles, une véritable conférence de la table ronde à laquelle participeraient des délégués du parlement belge, M. le ministre De Schrijver, d'une part, et les partis politiques congolais, d'autre part.

Ils dénoncent, au surplus, comme une manoeuvre le fait d'avoir fixé au 4 décembre la date limite pour le dépôt des listes de candidats, tout en faisant remarquer, à cet égard, que les responsables de cette décision savaient qu'ils placeraient les partis composant le Cartel dans une situation difficile. Ayant en vue l'intérêt supérieur du Congo, ils prient instamment les autorités de reporter cette date à plus tard, de manière à ce que les discussions qui s'engagent ne se fassent pas dans la précipitation.

Les représentants du Cartel espèrent que l'entrevue de Bruxelles sera décisive et qu'aucune finasserie de dernière heure ne viendra altérer le climat de confiance réciproque dans lequel elle doit se dérouler.

(Sé) GIZENGA, KASA-VUBU, KALONJI

Le Cartel à Bruxelles : déception

Hélas, l'optimisme et la bonne volonté de nos délégués furent déçus. Le Ministre s'est retranché derrière son discours du 26 novembre dont, pour lui, le contenu devait être respecté à la lettre.

À l'issue de ce dialogue de sourds, le Cartel adressa au peuple belge un message de sympathie pour lui dire que son amitié n'était pas rejetée par le peuple congolais, malgré de multiples confusions sur la portée et les buts de leur action, entretenues en Belgique par les informations fantaisistes et tendancieuses de certains journaux. Depuis de longs mois, en dépit des efforts pour attirer l'attention du gouvernement sur les lacunes du régime électoral envisagé, les réformes étaient imposées au Congo unilatéralement par les autorités, sans y associer les premiers concernés. Le Cartel voulait éclairer objectivement les Belges, et dissiper de regrettables malentendus :

Peuple épris de liberté, les Belges, qui tout au long de leur histoire ont lutté pour l'indépendance, comprendront nos aspirations. Nous sommes convaincus que la Belgique ne faillira pas à sa tâche et qu'elle reconnaîtra ce droit sacré aux Congolais. La voie que s'obstine à suivre le gouvernement, loin de sortir le Congo de l'impasse, ne peut que rendre plus difficile la recherche d'une solution négociée.

MM. Gizenga, Kasa-Vubu, et Kalonji disaient avoir répété à M. De Schrijver que leur participation aux élections communales de décembre était subordonnée à l'organisation d'une conférence où ils pourraient discuter avec lui et des élus belges.

C'est pour cette raison qu'à notre arrivée à Bruxelles, nous avons préféré attendre le retour de M. De Schrijver afin de connaître clairement les positions et de ne pas nous engager dans l'équivoque... Nous avons ensuite présenté les propositions que nous espérions voir figurer à l'ordre du jour de la Table Ronde. C'est pourquoi nous avons demandé au Ministre de postposer la date des élections de trente jours, et non sine die comme un communiqué de la radio l'a affirmé.

Les signataires disaient avoir profondément regretté la conférence de presse tenue par le Ministre après leur entrevue : révélant l'échec des entretiens, il abolissait tout espoir d'arriver à un accord ultérieur. Le ministre du Congo leur avait opposé une attitude purement négative; le 4 décembre au soir, les discussions étaient déjà virtuellement rompues. Ils gardaient l'espoir que le gouvernement belge, en accord avec le parlement, conscient des graves tensions qui se manifestaient à cette époque au Congo, ferait un geste ultime en accordant sans délai le suffrage universel direct pour les élections législatives simultanées des assemblées provinciales et nationales.

Cependant, ils n'avaient pas rejeté l'amitié du peuple belge, connaissant ses convictions démocratiques, ils étaient persuadés qu'il comprendra qu'eux aussi avaient des responsabilités envers leur peuple. Enfin, ils remerciaient de nombreuses personnalités politiques belges d'opinions les plus diverses, qui leur avaient témoigné de la sympathie et qui partageaient leur point de vue.

(Voir le texte intégral en annexe VIII)

Rencontre des «durs» à Brazzaville

Pendant qu'à Bruxelles on tergiversait encore, les dirigeants «durs» restés au pays avaient traversé le fleuve pour Brazzaville, avec la ferme intention d'y créer un *gouvernement en exil* et de proclamer l'indépendance, conformément au programme de l'Abako rappelé dans son hebdomadaire *Notre Kongo* du 20 décembre 1959.

C'est à Brazzaville qu'on prit la décision de tenir un Congrès au cours duquel on expliquerait à l'opinion l'échec des entretiens de Bruxelles, et on étudierait de nouvelles méthodes de lutte contre le colonialisme décadent. C'est à Brazza aussi qu'il a été clairement précisé que si de nouvelles négociations n'aboutissaient pas, il faudrait envisager le recours à la violence et arracher l'indépendance par le sang.

Le Cartel choisira de tenir son Congrès à Kisantu (Jardin botanique Frère Gilet) du 24 au 27 décembre 1959. C'est là qu'on décida de faire du Congo un État fédéral.

Rentrés au pays (sans Gizenga²⁰), et non satisfaits de leur séjour bruxellois, les délégués du Cartel multiplièrent de contacts pour sensibiliser l'opinion congolaise à leurs efforts afin d'acculer le gouvernement belge à revoir sa position et à négocier autour d'une Table Ronde. Au même moment, le Roi Baudouin avait entrepris une tournée d'information dans l'est du pays. Suivant les conseils de l'abbé Youlou, président de la République du Congo d'en face, les «durs» du Cartel rentrèrent à Léo pour rencontrer le Souverain belge, après lui avoir adressé le télégramme suivant²¹ :

Sire, le Cartel souhaite à Sa Majesté bienvenue et heureux séjour. Votre administration, avec le concours des colons et des missionnaires, s'est constituée un grand parti politique possédant divers moyens de publicité et de propagande antidémocratique, rejetant les aspirations légitimes du peuple congolais pour accéder à l'indépendance immédiate, tout délai étant inutile. Prônant la paix, le calme et l'ordre public, elle crée un corps de volontaires. Avec l'armée belge, elle renforce les bases de Kitona et Kamina. On se demande contre qui sont armés les agents, les fonctionnaires et plusieurs Européens? Plusieurs actes, semant les divisions, les troubles et les tueries, sont réprouvés par le Cartel. Celui-ci vous demande le désarmement du pays et la libération de Patrice Lumumba, leader du M.N.C., et de tous les détenus politiques. Il vous déclare nulle et irrégulière la procédure de campagne électorale menée par l'administration. Il sollicite votre homologation pour la création des républiques du Kongo Central, de Mbandaka (Coquilhatville), du Kasai, de Stanleyville, d'Elisabethville et de Bukavu. Il vous garantit l'amitié du Congo pour la Belgique.

(Sé) Kasa-Vubu (Abako), Kalonji (M.N.C.), Pombo (P.S.A.), Nguvulu (Parti du Peuple)

Au cours du mois de novembre, la situation était devenue très tendue. Les partis, sans avoir cependant un point de vue commun, boycottèrent le programme prévu par

²⁰ Le président du P.S.A. était parti en Allemagne de l'Ouest, puis de l'Est et à Moscou, «librement et consciemment» dira-t-il plus tard. «Je me félicite d'avoir pris cette initiative car mon départ de Bruxelles a obligé le gouvernement belge à respecter enfin les aspirations des Congolais [...]. Il a fallu que je me rende dans les pays de l'Est pour que l'on voie un danger dans ce voyage, et que l'on fasse courir les critiques les plus saugrenues.» (Cléophas Kamitatu, *La Grande mystification du Congo-Kinshasa*, Paris, Maspero, 1971, p.31).

²¹ CRISP, *Congo 1959*, p.121.

la *Déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959*. Tandis que les progressistes (Abako, P.S.A., M.N.C./K., P.P., etc.) sabotaient les élections, les modérés, dont le Parti National du Progrès (P.N.P.), disaient représenter une large majorité du corps électoral, et n'hésitaient pas à s'associer à tout geste d'apaisement qui traduisait une attitude sincère. Mais le P.N.P. maintenait sa ligne politique : seules les élections pouvaient désigner des porte-paroles qualifiés pour représenter le peuple congolais face au gouvernement belge. Chacun se positionnait en vue de la proposition du ministre De Schrijver de tenir un « colloque général » à Léopoldville pour essayer de rassembler tous les Congolais autour d'une table de négociations.

Entre-temps, le Roi n'était pas resté indifférent devant le pourrissement continu de la situation générale au Congo. Il n'avait pas manqué de dire sa préoccupation au cours d'une conférence à l'Université de Bruxelles, le 20 novembre, peut-être dans l'intention de sensibiliser la jeunesse intellectuelle belge aux évolutions au Congo. Le Roi rappela ses nombreux contacts avec les Noirs et les Blancs, qu'il avait eus notamment au cours de son périple triomphal de 1955, et il appelait les Belges à être solidaires pour aboutir à une solution équitable, disant que :

*Notre œuvre civilisatrice, disait-il en substance, atteignait une étape nouvelle, celle de guider les populations autochtones vers la gestion des affaires publiques. Des forces tumultueuses se sont mises en branle, sans que des élites sages et expérimentées fussent en nombre suffisant pour les encadrer et les diriger...*²²

Nouveau voyage du Roi dans sa Colonie

Le Roi, mettant en jeu son prestige personnel d'antan pour apaiser les Congolais quant à la sincérité des vues de la Belgique, entreprit un nouveau voyage au Congo.

Le 17 décembre, le Roi reçut un accueil enthousiaste et délirant à Stanleyville où il débarqua presque à l'improviste, sa visite ayant été annoncée tardivement. Pourtant, des dizaines de milliers de personnes étaient à l'aéroport, des Congolais surtout, dans l'espoir que le Roi était venu pour libérer Lumumba de prison. Ce fut une déception totale. Cependant, c'est de Stan, où il avait reçu le télégramme du Cartel cité ci-dessus, que le Roi Baudouin, dans un geste ultime d'apaisement, adressa en effet aux populations du Congo un message en ces termes :

*Mes chers compatriotes,
Belges et Congolais, me voici à nouveau parmi vous. Je me réjouis. Il me tardait de revenir en cette terre d'Afrique rayonnante d'esprit de nos efforts communs.*

De mon premier voyage, j'avais emporté la conviction que notre civilisation devait s'engager dans une voie nouvelle. Que l'heure approchait d'asseoir l'association de la Belgique et du Congo sur la base de l'émancipation des populations autochtones.

Maintenant, il s'agit de saisir et de satisfaire les aspirations légitimes des habitants du Congo, tout en leur évitant les déceptions d'une évolution désordonnée.

Cette phase, la Belgique l'a abordée avec résolution. Spontanément, généreusement,

²² La totalité du discours est reproduite dans CRISP, *Congo 1959*, pp.206-207.

elle a appelé le Congo à une indépendance prochaine. Loyalement elle exécute sa promesse selon des méthodes conseillées par l'expérience et l'intérêt de tous. Loin d'imposer des solutions préconçues, elle souhaite que le Congo préconise les institutions adaptées aux coutumes et aux préférences locales et répondant aux nécessités du pays. De si profondes transformations posent de graves problèmes. Le succès exige de l'ordre, de la bonne foi, le désir de faire œuvre solide et durable.

Continuateur de la dynastie qui a créé cet immense et magnifique pays qui est le vôtre, je recherche avant tout vos intérêts propres et votre bonheur personnel.

J'ai tenu à venir en personne m'assurer sur place des aspirations dont l'avenir me tient intensément à cœur.

Depuis près d'un siècle, la Belgique et le Congo ont réalisé une œuvre que le monde entier admire. Avec l'aide de Dieu, nos deux pays continueront à faire de grandes choses dans l'union et la fraternité.

(Allocution prononcée à la radio de Stanleyville, le 17 décembre 1959)

Après Stanleyville, le Roi poursuit ses consultations au Kivu, au Katanga, sans problème majeur, et enfin à Léopoldville où il accorda quelques ultimes audiences avant de s'envoler pour Bruxelles, où il arrivera le 3 janvier 1960.

Audiences du Roi

Le mardi 29-12-59, le Roi Baudouin a reçu en audience les chefs coutumiers de la province, qui à l'issue de l'entretien lui ont remis la lettre suivante²³ :

Sire, nous soussignés, chefs coutumiers des différents districts de la province de Léopoldville, à l'issue de l'audience que nous avons eu l'honneur d'avoir avec Vous ce matin, nous nous permettons de confirmer l'opinion des populations dont nous sommes le porte-parole :

Ces populations demandent l'indépendance immédiate;

Elles ont refusé les élections prescrites par le gouvernement actuel;

Elles demandent les élections législatives au suffrage universel pour former directement le gouvernement congolais;

Elles demandent que les participants à la Table Ronde, en ce qui concerne les Congolais, soient désignés par les populations et non par l'administration coloniale;

Elles n'ont plus confiance en notre autorité et elles l'ont placée dans les dirigeants des partis politiques. Pour faire revivre cette confiance, les chefs coutumiers demandent que l'administration actuelle examine minutieusement les propositions des partis à ce sujet.

Au moment où nous confirmons nos déclarations de ce matin, nous ne sommes pas encore en possession de la motion Vous remise par le chef Kiamfu durant l'audience.

Nous prions Sa Majesté de bien vouloir agréer les hommages de notre plus haute considération.

District du Kwilu : Kotoko Kalombo, Kimpiobi Yvon, Balongi Sébastien, Kasende Joseph, Kimbamako César, Saba Basile.

District du Lac-Léopold-II : Bongo Woshiey.

District de Boma : Tsembo Jean.

District de Thysville : Lukau Jacques, Keko Daniel, Iba Henri.

District du Kwango : Pelende Nord.

²³ Présence Congolaise du 2 janvier 1960, p.14.

Le Roi a reçu le même jour les membres congolais et européens de feu le Conseil de Gouvernement, puis M. Jacques Massa. Le lendemain, il a reçu les délégués du Cartel Abako, P.S.A., M.N.C./K., Parti du Peuple, Alliance des Bayanzi (Abazi)...

Il semblait avoir pris conscience du climat décadent qui régnait dans le Congo. C'est dans l'anxiété que s'achève l'année 1959 avec ses événements tumultueux.

Rentré en Belgique, le Roi est reparti immédiatement aux États-Unis avant même l'ouverture de la Table Ronde qui aurait à décider de l'avenir du Congo. Il donna ainsi l'impression qu'il devait aller prendre l'avis de l'oncle Sam, dont l'influence mènerait à décider de l'indépendance dans une précipitation funeste.

C'est dans ce climat lourd et tendu que se termine la visite du Roi. On annonça officiellement la convocation à Bruxelles d'une "conférence de la table ronde", au cours de laquelle Congolais et Belges arrêteront, par voie de négociations, les étapes et les modalités de l'accession du Congo à l'indépendance.

Ainsi s'achève la première grande victoire politique des Congolais. Nous pensons que, n'eût été la visite opportune du Roi Baudouin, la tension de cette fin d'année 1959 aurait provoqué un deuxième 4 janvier. Fort heureusement, il n'en a rien été.²⁴

5) LE CONGRÈS HISTORIQUE DU CARTEL À KISANTU

Le point de vue du P.S.A. sur le Congrès

La préparation du Congrès de Kisantu, le principe même de sa tenue n'avaient pas été sans créer quelque tension au sein du Cartel. Le 20 décembre 1959, le P.S.A. adressa au Cartel un rapport défavorable à la tenue du Congrès, auquel il participera néanmoins, après avoir relevé quelques points obscurs, à savoir :

- Quelle sera l'attitude du Cartel après l'échec des pourparlers à Bruxelles, suivi de la déclaration du ministre faite devant la Chambre belge le 15 décembre?
- Quelle position prendra l'Abako, puisqu'elle a prévu pour le mois de janvier 1960 la création d'un État indépendant dénommé «République du Kongo Central»? La curiosité était d'autant plus grande que l'hebdomadaire de l'Abako Notre Kongo, dans son numéro du 20 décembre, a écrit :

N'oubliez pas qu'au 31 décembre 1959 au soir, il n'y aura plus d'autorité pour nous, même coloniale. Nous retomberons dans l'anarchie, mais sous la direction de notre organisation politique, l'Abako.

- Le P.S.A. observait,²⁵ à propos du Congrès des Partis Nationalistes-Fédéralistes :
- Lorsque le Ministre a voulu rencontrer les leaders du Cartel à Léo, ils ont d'abord décliné l'invitation, mettant en doute son habilitation à traiter de la question congolaise; il fallut que le Ministre insiste beaucoup pour qu'ils finissent par y aller.
 - Les dix jours qu'ils ont passé à Bruxelles n'ont servi qu'à monter l'opinion belge contre eux, alors qu'ils s'acharnaient à proposer des solutions pour l'avenir du pays; le gouvernement a campé sur ses positions, prétendant qu'organiser les élections était impossible avant au moins trois mois; il n'a cessé de nous défier, et c'est pourquoi nous avons réaffirmé notre position d'abstention à ces élections locales.

²⁴ Cl. Kamitatu, *La Grande mystification...* (op. cit.), p.31.

²⁵ *Ibidem*, p.165.

- Le 3 novembre, le M.N.C. a adressé au Ministre la résolution unanime du Congrès d'Élisabethville d'exiger la Table Ronde avant les élections; quelle en fut la suite?
- Le peuple congolais doit se convaincre de cette vérité : «L'INDÉPENDANCE NE SE DONNE PAS, ELLE SE CONQUIERT».
- L'Abako et le P.S.A. avaient prévu ce prochain Congrès pour octobre, précisément afin de prendre position sur les élections après une étude sérieuse de la situation au Congo, mais c'est Kasa-Vubu lui-même qui l'avait repoussé, alléguant le manque de temps et le risque d'arrestations; le P.S.A. juge donc ce congrès «posthume».
- Le P.S.A. pense que le Congrès envisagé n'a de valeur que s'il aboutit à proclamer l'Indépendance, que tous les Congolais attendent, et qu'à sa prochaine venue à Léo le Roi soit accueilli par une «Déclaration d'indépendance»; condition sine qua non de la participation du P.S.A.: que ce Congrès ait un sens historique véritable.²⁶

Ouverture du Congrès de Kisantu

Le jour de Noël 1959, le Jardin du Frère Gilet, célèbre dans le milieu botanique, fut envahi d'hommes politiques, d'observateurs et de journalistes du monde entier. La petite localité allait abriter du 24 au 27 décembre un des plus importants congrès depuis que le Congo Belge s'agitait et que les partis s'y bousculaient. Pour beaucoup de motifs, le choix de Kisantu pour forum des Partis Nationalistes Fédéralistes était plein de symboles, et d'intérêt : on discuterait sous l'ombrage des arbres fruitiers...

À 10h, la séance d'ouverture a dû se tenir à l'intérieur des locaux : il pleuvait dru!

Parmi les partis présents au Congrès, on remarqua les personnalités suivantes :

Alliance des Bakongo : MM. Joseph Kasa-Vubu, président général; Daniel Kanza, vice président général; Edmond Nzeza-Nlandu, Joseph Yumbu, Emmanuel Kini; Gaston Diomi, Boniface Kiese, Robert Weyi, Vital Moanda, M. Bayedila, Dominique Ndinga, François Makungu, Philibert Luyeye, Joseph Mpaka, Raymond Bikebi, Albert Dombe, Ésaïe Kuyena, Paul Mambi et Jacques Batikela.

Mouvement National Congolais : MM. Albert Kalonji, président général; Joseph Ileo, secrétaire national; Emmanuel Kimbimbi, secrétaire adjoint; Joseph Ngalula, Barthélemy Mujanayi, Njibikila; Cyrille Adoula, vice président général.

Parti Solidaire Africain : MM. Cléophas Kamitatu, président provincial; Gérard Katshunga, Christian Mafuta, N'Kudi, Thomas Mukwidi, Valère Nzamba, Sylvain Kama, Justin Matiti, Valentin Lubuma, Kingolo, Gérard Nakasila, Vital Bula, Léon Kashama, Pierre Munduku.

Parti du Peuple : MM. Alphonse Nguvulu, président général; Alphonse Makwambala, M. Mbulayi, Simon Pika Goma et Edel Mandungu.

Alliance des Bayanzi : MM. Gaston Midu, Jean Sabi, Wenceslas Mbweny, Valère Belenzi, Martin Kiana, Jean Tamfutu, D. Misele et Prosper Kimabala.

Conakat : MM. Moïse Tshombe, président; Justin Meli, Rodolphe Yav, Jean Kibwe. Balubakat : M. Jason Sendwe, président général.

Parti de la Défense du Peuple Lulua : MM. Étienne Tshimanga, Pierre Keba, Michel Kabasubabo, Edmond Mutombo, Honoré Katalayi et David Tumbwa.

Fédération Générale du Congo : André Kadima et Henri Kasongo.

²⁶ Document signé pour le P.S.A. par MM. Félicien Kimvay, Gabriel Yumbu et Cléophas Kamitatu, respectivement premier et second vice-présidents généraux et président provincial.

Après les préliminaires, huit discours furent prononcés dans un local bondé : successivement MM. Kasa-Vubu, Kalonji, Nguvulu et Midu; M. D. Kanza traduit le sien en kikongo et M. C. Adoula, dans un lingala classique, lança plutôt un appel à la sincérité des assistants dans leurs applaudissements.

Outre la présentation et l'historique de chaque parti, on retient de ces discours la forte détermination pour l'indépendance immédiate, la stigmatisation de l'attitude toujours négative de l'administration, la ferme volonté du Cartel de collaborer pour concrétiser l'indépendance, et la mise en garde de M. Nguvulu : «Ceux qui oeuvrent contre leur conscience pèchent contre la nature, dit-il en substance. Ils seront punis.»

Discours d'introduction prononcé par M. Kasa-Vubu ²⁷

[...] Et maintenant, mes chers compatriotes, comment allons-nous réaliser cette indépendance? Voilà la grande question que se posent aujourd'hui Noirs et Blancs; nous nous posons avec anxiété ce problème.

Le gouvernement belge a lui-même organisé des élections malgré notre opposition. À ce jour de nouveaux élus vont occuper les sièges communaux dans nos villes, nos villages. À tous, le Cartel ordonne : ordre, calme et discipline, respect de l'autorité établie démocratiquement ou anti-démocratiquement. Bourgmestres en fonction, transmettez vos pouvoirs, vos bureaux aux nouveaux édiles. Peuple administré, respectez l'ordre et la fonction publique.

Mais, me direz-vous, pouvons-nous respecter des élus qui nous sont imposés malgré nos 68 % des voix et malgré notre majorité absolue? Je ne vous demande pas de reconnaître ces édiles mais je vous demande de respecter l'ordre établi. Je vous fais confiance; j'ai votre confiance; soyez assurés que demain comme aujourd'hui, je défendrai notre programme, pas un mot ne sera changé dans nos revendications. Comme je vous le signalais dans mon discours d'ouverture du congrès après en avoir informé loyalement Sa Majesté le Roi des Belges, nous serons conviés à la Table Ronde, nous y remettrons nos revendications et nous assisterons à toutes les discussions les partageant, nous efforçant de rallier nos frères à nos points de vue, échangeant des solutions avec les autorités et les représentants du peuple belge; nous sommes persuadés de réussir. Au cas, bien improbable, où le gouvernement belge rejetterait nos revendications, nos droits, à ce moment seulement la Belgique assumerait une très lourde responsabilité, car alors elle aurait démontré au monde son désir d'organiser au Congo une dictature camouflée, le désir d'opprimer la masse au profit de quelques capitalistes; alors les Belges nous auraient définitivement déçus car ils auraient prouvé qu'ils se payent de mots. Je dis, je le répète, nous réclamons l'indépendance immédiate et complète. Vous avez nos statuts, vous pouvez les relire.

L'article 4 énumère nos revendications, nos désirs et le peuple souverain, par son abstention du 20 décembre, a ratifié celles-ci. Nous exigeons la création immédiate d'un gouvernement fédéral provisoire. Nous exigeons la création d'États provinciaux provisoires. Nous exigeons l'arrêt immédiat du gaspillage de notre argent par des élections onéreuses et non admises par le peuple souverain. Nous ne reconnaissons pas les élections communales ni autres pouvant être décidées.

Mes amis, voilà le programme pour toujours; de Bruxelles nous vous tiendrons personnellement au courant de l'évolution des discussions. Les services

²⁷ CRISP, Congo 1959, p.261 (2^e édition).

d'information du Cartel afficheront au jour le jour les comptes rendus de nos pourparlers et à notre retour, j'ose croire que nous pourrions dans la dignité fêter NOTRE INDÉPENDANCE.
Vive le Congo !
Vive l'indépendance immédiate !
Vive le Cartel !
Vivez, prospérez, fils de notre pays.

Pendant que les congressistes s'affairaient en commissions et séances plénières qui duraient de 9h à 13h ou 14h, pour reprendre vers 15h30, et se clôturer souvent vers minuit, à la Cité de Kisantu comme au marché local où grouillaient un monde palpitant, chacun parlait le même langage : INDÉPENDANCE. Un photographe avisé avait étalé quelques instantanés réussis de MM. Kasa-Vubu et Kalonji et les écoulait comme des petits pains. Les commentaires allaient aussi bon train sur les militaires, postés à chaque coin des routes principales ou dissimulés dans les herbes, téléphone portatif en main; sur la file de blindés qui avait traversé la Cité venant de Thysville et se rendant à Léopoldville pour l'arrivée du Roi; et aussi sur cet hélicoptère survolant la Cité à si basse altitude qu'on y distinguait des têtes de militaires bien connus.

Documents et résolutions

Document présenté par le Parti du Peuple, relatif aux principes de base des structures de régime économique à appliquer dans le cadre d'un Congo indépendant.

Le programme économique à appliquer dans le cadre du Congo indépendant doit reposer sur les principes suivants :

- 1° Les moyens de production, les terres et les richesses en général sont le patrimoine commun de la collectivité.*
- 2° Le droit à la jouissance et à l'exploitation de ce patrimoine par des individus ou par des groupes d'individus ne peut avoir d'autre fondement que l'utilité sociale et d'autre but que d'assurer à chacun le maximum de liberté et de bien-être.*
- 3° Ce fondement et ce but n'existent et ne peuvent exister dans un régime économique où la plupart des richesses et les plus importants moyens de production peuvent être la propriété de quelques-uns qui les utilisent à leur profit et tirent bénéfices du travail de la majorité.*

Le régime du gouvernement qui repose sur ce fondement est le seul régime qui est susceptible d'atteindre ce but en garantissant une juste répartition des produits et des biens et en faisant participer les travailleurs et les paysans aux responsabilités et décisions essentielles de la vie économique et la socialisation des grandes entreprises. Cette conception est d'ailleurs conforme à la philosophie et à l'organisation de la société négro-africaine, dont le fondement essentiel est l'appartenance de chaque individu à une communauté, à la vie de laquelle chacun participe, et qui garantit, sur une base strictement égalitaire, la satisfaction de tous les besoins de l'homme vivant en société. Tous ces principes, qui font partie des mœurs, tendent à disparaître depuis que nous sommes intégrés au régime de l'économie de marché. Produit du régime capitaliste, celle-ci a engendré l'esprit individualiste, source de l'égoïsme qui désagrège notre société traditionnelle. Pour améliorer les conditions d'existence des prolétaires des centres urbains et des milieux ruraux, dont le revenu pour certains ne dépasse pas 2000 francs par an, l'objet que tout gouvernement du Congo indépendant devrait viser serait d'établir dans ce pays un régime économique qui s'adapterait aux mœurs que nous ont léguées nos ancêtres.

Dans la perspective de la démocratisation économique, il faut prévoir le développement systématique et rationnel de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie. Pour cela il faut :

- 1° Attribuer la propriété de la terre aux entités politiques qui auront pour mission de l'exploiter au profit de la collectivité;*
- 2° La suppression de la Charte des grandes concessions (C.S.K., C.N.Ki.) ;*
- 3° Le développement intense de l'enseignement agricole, professionnel et ethnique;*
- 4° Le développement des paysannats et des coopératives en milieux urbains et ruraux;*
- 5° La création d'un organisme autonome de crédits à l'économie rurale;*
- 6° Le contrôle des exploitations minières;*
- 7° La nationalisation de l'exploitation des produits miniers;*
- 8° La nationalisation du secteur de l'énergie;*
- 9° La prise par l'État de l'exploitation des réseaux des transports;*
- 10° La suppression des banques privées au profit d'une banque nationale gérant le patrimoine commun;*
- 11° La généralisation de la politique d'urbanisation;*
- 12° La planification d'ensemble de l'économie congolaise dans une conception collective.*

Il sera créé un Institut National d'Investissements chargé de financer les objectifs prévus pour la promotion économique et sociale dans le cadre de la planification. L'économie du Congo doit être axée sur les besoins des citoyens et non sur les profits de quelques familles en Belgique et ailleurs. Ces besoins se résument comme suit : la nourriture, l'habillement, l'habitation, l'instruction, la santé, les loisirs...

D'autre part, le gouvernement congolais ne refusera pas de prêts financiers, sans conditions politiques, émanant des pays étrangers susceptibles de contribuer au développement économique et social du pays.

Les moyens de production seront soit des biens nationaux, soit d'organisations coopératives, soit des biens des personnes privées physiques ou morales. Dans le but de protéger les intérêts vitaux de la population, d'élever le niveau de bien-être national et d'utiliser toutes les possibilités et toutes les forces économiques, l'État s'appuiera sur le secteur économique d'État ainsi que le secteur coopératif et établira un contrôle du secteur privé de l'économie.

Dans le cadre de l'économie que nous préconisons sont garanties la propriété privée et l'initiative privée de l'économie. L'héritage de la propriété privée est également garanti. Mais nul ne pourra user du droit de propriété privée au détriment de la communauté nationale. La propriété privée peut être limitée et expropriée, si l'intérêt général l'exige, mais uniquement en vertu de la loi. La loi déterminera dans quels cas et dans quelle mesure une indemnité sera accordée au propriétaire victime. Pour éviter toute contestation dans son application, les données fondamentales de ce programme économique seraient inscrites dans le projet de Constitution dont le texte serait soumis, au préalable, par un référendum, à la population.

Le but vers lequel nous devons tendre est l'élaboration dans des régions à 80 % agricoles, de structures sociales modernes, appuyées sur les fonds traditionnels africains, mais rénovés à partir des enseignements puisés ailleurs.

N'oublions pas que si le propriétaire congolais, qui perçoit 20 francs par journée de travail, crie «indépendance immédiate», c'est parce qu'il se trouve dans la misère. Or, chacun le sait, celle-ci est le fait économique que nous connaissons dans ce pays. Pour améliorer les conditions d'existence du prolétaire, il faut donc transformer les

structures du régime économique. Ce qui implique l'application dans ce pays de méthodes d'ordre économique, qui tiennent compte de l'intérêt de la collectivité.²⁸

Résolution n° 1

Le Congrès du Cartel, réunissant les partis politiques suivants : Abako, P.S.A., M.N.C./K., P.P. (Parti du Peuple), P.D.P.L. (Parti de la Défense du Peuple Lulua), Abazi, F.G.C. (Fédération Générale du Congo), à Kisantu du 24 au 27 décembre 1959, après avoir examiné le rapport de la commission n° 1 chargée d'étudier la réalisation de l'indépendance immédiate, a pris les résolutions suivantes :

- *Considérant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes;*
- *Considérant que la Charte des Nations Unies en son article 73 reconnaît le droit des peuples colonisés d'accéder à l'indépendance;*
- *Considérant que le colonialisme est un système qui traduit fidèlement l'image de l'esclavagisme, de l'asservissement, de l'exploitation et de la dépersonnalisation du colonisé;*
- *Considérant le droit du peuple congolais à déterminer librement les structures politiques, administratives, économiques et sociales de son pays;*
- *Considérant que l'indépendance est l'unique formule capable de restituer au peuple congolais sa valeur humaine et sa place dans le cadre du monde libre;*
- *Considérant que la méthode en honneur dans l'administration coloniale consiste à mettre les gens devant un fait accompli;*
- *Attendu que la Belgique a rendu applicable au Congo l'article 73 de la Charte des Nations Unies par une loi votée par le parlement;*
- *Attendu que l'abstention au vote de décembre dernier en divers points du pays est la démonstration irréfutable du mépris à l'égard du régime colonialiste;*
- *Réaffirme sa position pour l'indépendance immédiate et totale du Congo;*
- *Enregistre qu'à la suite de l'action énergique menée dernièrement à Bruxelles par les leaders du Cartel, le gouvernement belge s'est rendu à l'évidence en acceptant cette indépendance immédiatement après la Table Ronde;*
- *étant donné d'autre part qu'aucune date n'a été proposée, le Congrès fixe à la Belgique rendez-vous le 5 janvier prochain en vue de déterminer les modalités de la passation des pouvoirs;*
- *Proclame, pour ce faire, la campagne électorale dès maintenant en vue des élections législatives;*
- *Attire la sérieuse attention de la Belgique sur le fait que le gouvernement issu des élections législatives entrera immédiatement en fonction;*
- *Attire aussi l'attention de la Belgique sur le fait que les partis signataires de la présente résolution refuseraient toute discussion stérile sur le principe des décisions du présent Congrès;*
- *Déclare dès à présent se refuser à toute discussion même sur le plan des principes de la question des relations Congo-Belgique avant l'entrée en vigueur du gouvernement congolais dans le cadre des principes ci-dessus;*
- *Déclare aussi ne pas reconnaître le vote des Européens, ceux-ci ne remplissant pas encore les conditions internationalement admises pour l'exercice des droits politiques au Congo;*
- *Réaffirme sa conviction dans le fédéralisme, seule formule capable d'assurer le développement harmonieux et l'épanouissement normal de tous les habitants.*

²⁸ Présence Congolaise du 24 octobre 1959, p.14.

Résolution n° 2

Le Congrès réunissant les Partis Nationalistes Fédéralistes Abako, P.S.A., M.N.C., P.P., Abazi, F.G.C., P.D.P.L., tenu à Kisantu du 24 au 27 décembre 1959, après avoir examiné le rapport de la commission des structures politiques fédérales du Congo, a pris les résolutions suivantes :

- *Considérant l'étendue du territoire du Congo; considérant la diversité des mœurs et coutumes qui régissent les populations de ce pays; considérant la nécessité de maintenir des relations entre ces différentes populations; le Congrès estime que la structure fédérale est la plus viable dans le Congo indépendant pour garder son unité nationale tant souhaitée.*
- *Les subdivisions administratives actuelles sont en principe retenues. Donc, il y aura six États fédérés qui pourraient être appelés « RÉPUBLIQUES », subdivisées en provinces et communes.*
- *Chaque République aura un Conseil Législatif élu au suffrage universel direct sans nomination ni cooptation, avec un Président élu au sein du Conseil. Elle sera dotée d'un exécutif comprenant une équipe ministérielle présidée par un Premier ministre. Les ministres seront bien entendu placés à la tête des départements des États fédérés.*
- *Compétences des États fédérés : Santé publique, Famille, Affaires sociales, Agriculture, Éducation : Enseignement primaire, moyen et technique...*
- *Juridictions coutumières : Art et culture, Travaux publics, Gendarmerie, Travail, Information, Affaires intérieures, Affaires économiques etc...*
- *Considérant que les États fédérés seront autonomes, chaque État membre établira ses règles constitutionnelles propres, qui seront basées sur la Constitution de l'État fédéral.*
- *Au plan national, l'Union des Républiques d'Afrique Centrale, en abrégé U.R.A.C sera dotée d'un pouvoir législatif, d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir judiciaire.*
- *Le pouvoir législatif comprendra deux chambres :*
 - La chambre des députés (représentants du peuple) ou assemblée nationale à 100 %, constituée par les élections au suffrage universel direct; cette chambre dont le président sera élu parmi les députés, constituera le premier organe législatif national.*
 - Le sénat, composé d'un même nombre des représentants par État, élus par les conseillers provinciaux, constituera la seconde chambre législative du pays; il formera avec la chambre des représentants (assemblée nationale) le parlement congolais.*
- *Le pouvoir exécutif (gouvernement national) comprendra une équipe ministérielle présidée par un Premier ministre fédéral. Les prérogatives du gouvernement seront constitutionnellement étendues à toutes les matières d'intérêt national telles :*
 - Affaires étrangères, Finances fédérales, Armée, Économie fédérale, Transports et télécommunications, Justice, Industrie, Enseignement universitaire et éducation nationale, Affaires intérieures, Travail, etc...*

Tandis que la Balubakat, représentée par le président Jason Sendwe, s'accordait globalement avec les résolutions du Congrès, la Conakat de M. Tshombe exprima des réserves : pour eux les gouvernements des États/provinces étaient prépondérants. La Conakat a déclaré d'autre part être partisan du vote des Blancs.

Résolution n° 3

Le Congrès du Cartel réunissant les partis politiques suivants : Abako, P.S.A., M.N.C./K., P.P., Abazi, P.D.P.L., F.G.C., tenu à Kisantu du 24 au 27 décembre 1959, après avoir entendu le rapport de la commission économique et sociale, a pris la

résolution suivante :

- *Considérant que l'objectif à atteindre par le gouvernement dans le cadre d'un Kongo Indépendant est l'amélioration des conditions d'existence des masses laborieuses et paysannes;*
- *Considérant que la mise des masses est le fait du régime économique actuel, base du système colonial;*
- *Considérant que l'abolition du régime colonialiste constitue l'essentiel pour la réalisation d'une structure économique favorable à la vie sociale de ses habitants;*
- *Étant donné que l'économie du Kongo est à la base capitaliste, c'est-à-dire basée sur le profit en faveur d'un individu ou un groupe d'individus au détriment des masses, et sur l'exploitation du faible par le fort;*
- *Attendu que le progrès social est fonction de l'économie;*
- *Réitère la volonté du peuple congolais de recouvrer immédiatement son indépendance;*
- *Exige que l'économie du Kongo soit orientée vers la satisfaction des besoins de l'homme et non vers le profit individuel;*
- *Insiste sur la répartition équitable du revenu national;*
- *Réclame l'établissement d'un plan d'expansion visant une politique de plein emploi, avec la participation étroite des travailleurs groupés au sein de leurs organisations professionnelles.*
- *Réclame également la transformation de l'économie rurale en vue de promouvoir l'esprit coopératif et ce suivant un plan préalablement établi;*
- *Insiste pour que dans l'immédiat des dispositions légales réglementent l'exportation des capitaux investis au Congo;*
- *Réclame la mise en place d'un organisme chargé de coordonner et de promouvoir les investissements en vue du développement des industries de transformation;*
- *Exige le contrôle de l'activité économique et de son expansion par la création d'instituts de recherches statistiques dans lesquels les travailleurs seraient associés.*

SUR LE PLAN SOCIAL :

- *Revendique une politique salariale équitable, exempte de toute discrimination, complétée par un régime de sécurité sociale le plus favorable possible;*
- *Exige une lutte visant à enrayer le chômage par l'instauration du plein emploi, complétée par un régime d'indemnisation des chômeurs involontaires;*
- *Insiste pour une politique d'investissements sociaux poussés (dispensaires, hôpitaux, cercles culturels...);*
- *Réclame le développement de l'enseignement à tous les échelons : obligation de fréquentation scolaire et sa gratuité; enseignement technique et professionnel; formation rationnelle d'un personnel médical et paramédical; création d'instituts de spécialisation pour les auxiliaires médicaux en place;*
- *Invite tous les partis politiques présents à inscrire ce programme dans leur action et à soutenir toutes organisations des travailleurs qui feront leur le présent programme.*

Résolution n° 4 : Tribalisme et régionalisme

- *Considérant que le tribalisme et le régionalisme sont un facteur de régression sociale, politique, économique et culturelle;*
- *Considérant qu'ils risquent d'entraîner inutilement de graves perturbations internes, nuisibles à la réputation et à la solidification de notre jeune et puissante nation;*
- *Considérant que le sentiment tribal et régional est maintenant plus que jamais*

- exploité par des colonialistes belges en vue de retarder l'indépendance nationale ou de limiter, à l'occasion de la passation des pouvoirs, les prérogatives de notre souveraineté;*
- *Attendu que tous les citoyens congolais seront égaux devant la constitution fédérale;*
- Le Congrès du Cartel et Partis Nationalistes Fédéralistes a pris la résolution suivante :*
- *Condamne toutes manifestations du tribalisme ou du régionalisme;*
 - *Condamne toutes visées séparatistes d'où quelles viennent, susceptibles de porter atteinte à l'intégrité et à l'unité du territoire national dans ses contours géographiques actuels;*
 - *S'élève de toutes ses forces contre l'ingérence des colonialistes belges dans les affaires intérieures du Congo;*
 - *Dénonce et s'élève de toutes ses forces contre leur campagne séparatiste dans laquelle ils essayent d'entraîner subtilement les Congolais, après les avoir opposé les uns aux autres;*
 - *Attire leur sérieuse attention sur les conséquences auxquelles ils s'exposent du fait de leur conduite intolérable;*
 - *Lance un appel pressant à tous les Congolais de faire abstraction de leurs origines tribales et de s'unir en vue de liquider définitivement le régime actuel de domination et d'asservissement;*
 - *Attire la sérieuse attention de tous les Congolais sur la gravité de l'heure et les invite à rejoindre les rangs du Cartel afin de déjouer les manœuvres du colonialisme belge tendant à nous opposer les uns les autres à l'occasion de la Table Ronde que le Congrès réclame pour le 5 janvier prochain;*
 - *Les assure de la détermination du Cartel de ne point aliéner, à quelque prix que ce soit, la souveraineté nationale congolaise.*

Résolution n° 5 : Les prisonniers politiques congolais

Le Congrès du Cartel et des Partis Nationalistes Fédéralistes, tenu à Kisanu du 24 au 27 décembre 1959, ayant examiné le problème posé par la détention arbitraire de bon nombre de leaders nationalistes congolais, a pris la résolution suivante :

- *Attendu que l'inculpation principale réside dans le fait qu'ils ont réclamé l'indépendance immédiate du pays, ou qu'ils ont exécuté les mots d'ordre d'abstention aux élections de décembre prévues par la Déclaration gouvernementale belge;*
- *Attendu que les arrestations constituent une atteinte grave aux libertés politiques consignées dans des textes élaborés par la Belgique et applicables au Congo;*
- *Attendu que la Belgique est elle-même signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et qu'elle a par cet acte pris solennellement l'engagement de l'appliquer honnêtement;*

Réclame la libération immédiate de tous les leaders congolais prisonniers politiques ou relégués pour conviction philosophique: MM. Mawangu Antoine, Malunga Simon, Kinkela Joseph, de l'Abako; Kibangu Gabriel, Kalaki Pierre, Zabizabi, Nkawana, Ndeke, du P.S.A.; Lumumba Patrice, Mapumba Émile, Misakabo Pierre, Tambwe Floribert, Musongwela Anastase, du M.N.C. et Mukeba Cléophas, Bieng David, du Parti du Peuple; Mukaya Ambroise, Tumba Albert, de la Fédération Générale du Congo; Tentula François, Lubaya André, Ngoy Robert, Tumba Armand, du Parti de la Défense Lulua; Tshimanga Antoine, de A.R.D.[Dimbelenge]; Nzuzi [Henri?] de l'Unico; Nsafirry Daniel, Mulezi Stéphane, Leani Gilbert de l'Unéco, ainsi que tous les autres.

Résolution n° 6 : Les événements de Luluabourg et du Ruanda-Urundi

Le Congrès réunissant les Partis Nationalistes fédéralistes, Abako, P.S.A., M.N.C./K., P.P., Abazi, F.G.C., P.D.P.L., tenu à Kisanu du 24 au 27 décembre 1959, après avoir examiné les troubles qui endeuillent actuellement le Kasai, a pris les résolutions suivantes :

- *Considérant que les baLuba et les Lulua sont des frères qui s'ignorent;*
- *Considérant que ces frères ont depuis des générations cohabité pacifiquement;*
- *Considérant que dans l'évolution actuelle du pays des animosités tribales constituent un facteur dangereux de régression sociale, politique et économique du Congo;*
- *Considérant d'autre part que l'origine de l'animosité existant entre ces deux tribus soeurs n'échappe à personne;*
- *Considérant que pour le Cartel et les Partis Nationalistes Fédéralistes, le problème Lulua-baLuba est avant tout un problème national;*
- *Considérant que l'administration coloniale belge, contrairement à ses prétentions, se révèle plus comme facteur d'opposition et de division que comme facteur de pacification;*
- *Attendu que cette même administration se révèle incapable d'une pacification sans répression abusive;*

Le Congrès du Cartel et des Partis Nationalistes Fédéralistes

- *Regrette le silence de la Belgique aux appels répétés des intéressés de constituer une commission d'enquête parlementaire;*
- *Dénonce cette attitude et se réserve le droit de la considérer comme destinée à couvrir les responsabilités évidentes de son administration;*
- *Lance un appel fraternel aux peuples baLuba et Lulua de se persuader qu'ils ont été victimes des manoeuvres colonialistes belges dans l'unique but de perpétuer leur domination, et les invite à mettre fin aux hostilités et à l'effusion inutile du sang;*
- *Fait appel à leur bonne volonté en vue de suivre les mots d'ordre de réconciliation qui leur sont donnés par leurs représentants de Léopoldville;*
- *Exige de la Belgique le renvoi immédiat du Gouverneur de la province du Kasai et de ses acolytes, ceux-ci ne jouissant plus de la confiance du peuple congolais;*
- *Exige qu'un fond national soit créé immédiatement en faveur des sinistrés et des réfugiés, et une indemnisation équitable de ceux qui ont été lésés de l'une ou l'autre manière du fait de ces troubles;*
- *Lance un appel pressant à la Croix-Rouge Internationale pour s'intéresser à la misérable situation des réfugiés que l'administration coloniale belge essaye de camoufler intentionnellement;*
- *Formule ce même vœu pour les réfugiés du Ruanda-Urundi et exprime sa confiance dans la Commission des Nations Unies qui enquête actuellement sur les origines des derniers événements;*
- *Réaffirme aux peuples ruandais et urundien ses sentiments fraternels.*

Résolution n° 7 : Concentration de troupes autour des réunions politiques

- *Considérant que malgré de multiples protestations, les protagonistes des partis nationalistes continuent à être l'objet des brimades injustifiées de la part de l'administration coloniale.*
- *Considérant que cette même administration suscite, avec la complicité de certaines puissances financières, la création de partis politiques en vue d'étouffer l'expression et la victoire du vrai nationalisme congolais.*

- Considérant que la plupart des troubles sanglants qui ont endeuillé le pays sont souvent le fait d'une provocation préméditée des tenants du colonialisme.
- Considérant d'autre part le tempérament pacifique du peuple congolais et son désir d'accéder à l'indépendance par une action non violente, à moins que des circonstances ne l'y contraignent autrement.

Le Congrès du Cartel et des Partis Nationalistes Fédéralistes, tenu à Kisantu du 24 au 27 décembre 1959, a pris la résolution suivante :

- Condamne la concentration des troupes armées autour des rencontres et rassemblements à caractère politique organisés par des Congolais.
- S'indigne de cette attitude qui frise des intentions meurtrières et qui ne peut être interprétée comme le souci bien compris du maintien de l'ordre.
- Rejette dès à présent toutes les responsabilités quant aux conséquences ayant résulté et pouvant encore résulter de ce qui précède.
- Rejette aussi sur la Belgique la responsabilité des répercussions que cette attitude pourrait avoir dans le cadre des relations qui pourraient exister entre nos deux pays.

Résolution n° 8

- Considérant que l'importance des travaux du présent Congrès, sa représentativité et l'attention suscitée par lui dans la population congolaise tant européenne qu'autochtone, ainsi que dans le monde belge et international.
- Considérant l'effort ininterrompu du peuple congolais à discuter de son avenir avec les responsables mandatés par le gouvernement belge et le parlement de la Belgique.
- Constatant les réticences de ce gouvernement quant au choix des moyens librement acceptés par le peuple congolais pour conquérir son indépendance.

Le Congrès réunissant à Kisantu les Partis Nationalistes Fédéralistes suivants : Abako, P.S.A., M.N.C., P.P., Abazi, F.G.C., P.D.P.L., Alliance des Ressortissants de Dimbelenge, tenu à Kisantu du 24 au 27 décembre 59, a pris des résolutions suivantes :

- Attire pour la dernière fois l'attention du gouvernement belge et du monde sur l'effort de bonne volonté, d'objectivité et de maturité fourni par le présent Congrès.
- Espère pouvoir rencontrer la délégation officielle de la Belgique afin de négocier les problèmes fondamentaux de notre pays et d'arriver dans le plus bref délai possible à des décisions concrètes qui tireront le pays de l'impasse actuelle dans laquelle il se trouve par suite de l'incompréhension continue des autorités belges responsables.
- Constate avoir atteint l'extrême patience, et que la Belgique ne replacera plus les partis membres du présent Congrès dans l'obligation de devoir reconsidérer les possibilités d'entente; celles-ci nous semblent actuellement épuisées.
- Se réserve le droit de désigner dès à présent sa délégation, et de s'entourer des conseillers techniques de son choix.
- Remercie sincèrement la masse congolaise qui nous fait confiance et la prie de garder son sang froid tout en continuant la lutte pour la conquête de l'indépendance immédiate du pays.

Résolution n° 9

Le Congrès du Cartel et des Partis Nationalistes Fédéralistes tenu à Kisantu du 24 au 27 décembre 1959, ayant eu connaissance d'un projet de constitution d'une société d'investissements «Belgique-Congo», qui reprendrait le «portefeuille» Congo que constitue la participation de notre pays dans les sociétés coloniales.

- Condamne de la manière la plus formelle cette intention malhonnête et exige la passation immédiate dudit portefeuille au gouvernement fédéral dès sa formation.

Résolution n° 10

Le Congrès du Cartel réunissant les partis suivants : Abako, P.S.A., M.N.C./K, P.P., Abazi, P.D.P.L, F.G.C., Balubakat, A.R.P. [Alliance Rurale Progressiste, du Kivu], tenu à Kisanu du 24 au 27 décembre 1959, après avoir examiné le rapport de la commission sur la réalisation sur le thème [sic] des élections législatives, a pris la résolution suivante :

- *Attendu sa position pour l'indépendance immédiate et totale du Congo;*
- *Attendu que cette indépendance ne peut se réaliser qu'après des élections législatives;*
- *Attendu que ces élections intéressent les seuls Congolais;*
- *Attendu que la réalisation matérielle de ces élections ne peut être assurée sans la participation de l'administration existante;*
- *Décide d'organiser des élections législatives à l'intérieur du territoire national;*
- *Proclame la campagne électorale ouverte dès maintenant;*
- *Confie à une commission formée dès ce jour en son sein le soin d'élaborer le texte qui, comme projet de loi, sera communiqué à la Table Ronde;*
- *Compte sur l'administration actuelle pour l'organisation matérielle de ces élections.*

Le mot de la fin de M. Kasa-Vubu

Ouverte à 9h, la séance de clôture se tint sans interruption jusque vers 17h30. Une foule nombreuse attendait à l'extérieur une déclaration des leaders du Congrès. Entouré des deux vice-présidents A. Kalonji (M.N.C.) et C. Kamitatu (P.S.A.), M. Kasa-Vubu résuma en kikongo devant un public enthousiaste le sens du Congrès :

Le but essentiel du Congrès était d'étudier les moyens de réaliser notre indépendance. Pour y arriver; il nous faut un gouvernement congolais issu d'élections législatives. Nous ne pouvons pas éviter cette étape électorale sous peine d'être sévèrement jugés par tous les pays du monde. Ces élections se feront d'ailleurs le plus rapidement possible et le gouvernement congolais sera bientôt installé. Dès que nous serons revenus de la conférence de la Table Ronde de Bruxelles, les élections générales, d'où sortiront nos représentants, seront en vue. La «réalisation» matérielle des élections ne devrait pas prendre trop de temps. De toute façon, si un délai s'avérait nécessaire, nous patienterions un peu. Mais tout doit être préparé le plus vite possible.

L'indépendance est pour demain, il ne faut désormais plus regarder en arrière mais marcher résolument vers l'avenir.

De longs applaudissements ont salué la brève allocution du leader de l'Abako.

Durant l'ultime séance du Congrès des Partis Nationalistes Fédéralistes qui devait s'achever à 17h, la grand-place de la Cité se préparait pour un grand meeting final, et elle était couverte de monde dès 10h du matin. Quand MM. Kasa-Vubu et Kalonji, dans un grand cortège, sont passés sur la grand-route vers la Cité, ce fut du délire.

Après son discours sur la place, tout le monde voulait le voir ou au moins toucher sa voiture. La confusion fut telle que tout véhicule était sensé l'amener, et même le bourgmestre de Matete, M. André Tshimbalanga, eut bien du mal à se frayer un chemin, car aux (mauvais) yeux de la foule, il était A. Kalonji, et à ses côtés Mario Cardoso ressemblait à Kasa-Vubu. Soulignons que durant ces journées d'animation

intense, le service d'ordre et de sécurité organisé par l'Abako fut d'une grande compétence, à la fois sévère et digne, et d'un dévouement exemplaire.

Déclaration aux membres de l'Abako

Le dernier jour, M. Kasa-Vubu réunit ses cadres et militants, venus de tout le Bas-Congo; il leur soumit les résolutions du Congrès, et fit le discours suivant :

Mesdames, Mesdemoiselles, Mes chers compatriotes,

Après ces journées historiques du 26 et du 27 décembre 1959, je tiens à vous dire combien je suis ému de voir la solidarité qui anime ce peuple pacifique et entreprenant.

Ces jours, je les ai longtemps attendus. Mon désir est enfin réalisé, mes yeux heureux ont vu les efforts des Congolais converger vers le but : l'Indépendance immédiate.

Hier, par votre abstention massive, vous avez donné au monde l'exemple d'un peuple résolu, déterminé. Par votre calme et votre obéissance à nos directives, vous avez concrétisé la confiance que vous avez mise en nous, vos messagers. Cette confiance, je vous demande, au nom de mes collègues, de nous la garder et vous verrez que cette barque confiée à nos soins sera bientôt menée à bon port.

Le Congrès de Kisanu

Et c'est avec une satisfaction indescriptible que je tiens à vous exprimer en mon nom personnel et au nom du Comité Central, ma reconnaissance, à vous qui êtes présents et à ceux que vous représentez, pour la fidélité avec laquelle vous avez suivi les mots d'ordre d'hier, ce qui augure certainement de ceux de demain. Cependant, quoique nous soyons au seuil de cette indépendance tant souhaitée, nous ne devons pas nous départir de notre calme et de notre lucidité. Je vous demande encore une fois d'être calmes et ainsi notre travail en sera énormément facilité. Vous savez tous qu'une moindre incartade, une moindre maladresse peut renverser un édifice qui paraissait solidement charpenté.

Ce Congrès vient de sceller à jamais l'union des Congolais. Nous avons à l'unanimité décidé d'aller de l'avant. Comme vous l'avez toujours fait, restez calmes et je vous assure que sous peu notre peuple retrouvera sa liberté.

S'il nous arrivait de dévier, s'il apparaissait à vos yeux que nous trahissons, il vous appartiendra toujours de nous juger car c'est par votre mandat que nous représentons le Congo, c'est encore avec votre appui que demain nous mènerons notre tâche à bien.

La direction dont je suis le pivot vous demande de traduire, au retour, ces sentiments et ces mots d'ordre, chacun chez lui.

Vive notre République;

Vive le Congo fédéral,

Vive l'indépendance immédiate,

(Présence Congolaise, 2 janvier 1960)

VII. LA TABLE RONDE DE BRUXELLES

UNE LUEUR D'ESPOIR

L'année 1960 s'ouvrait sur des perspectives nouvelles pour le Congo : l'espoir suscité par l'invitation à Bruxelles, par le ministre De Schrijver, des responsables du Cartel Abako, P.S.A. et M.N.C./K. avait été déçu mais leur séjour n'a pas été inutile. Non sans difficultés, le Ministre était parvenu à rétrécir le fossé qui s'était creusé entre l'administration coloniale et le gouvernement belge d'une part, et d'autre part les partis congolais. Et 1960 devait être l'année la plus décisive pour notre avenir : passer de l'actuelle confusion à la réalisation de l'émancipation totale, au grand dam de personnes irréalistes et trop peu soucieuses des intérêts du Congo.

Si la mission du Cartel à Bruxelles n'avait pas été appelée «table ronde» pour ne pas froisser des susceptibilités, les pourparlers furent de bon augure pour l'évolution. Une grande partie de l'opinion congolaise plaça sa confiance dans cette délégation, de qui elle attendait, avec une anxiété légitime, des mots d'ordre.

Entre-temps, le Ministre était l'objet d'interpellations de parlementaires belges, notamment du côté socialiste, dont celle de M. Housiaux, édifiante : il voulait savoir ce que le Cartel représentait vraiment car *«pour connaître les interlocuteurs valables du peuple, il faut d'abord des élections»*, or le Cartel boycotte les urnes précisément. Le Ministre répondit à l'opposition, lors d'un débat au Parlement le 16 décembre :

Lorsque je parle de représentants valables, cela signifie qu'ils doivent être le porte-parole des partis politiques reconnus comme importants. Le problème est ainsi posé : Qu'est-ce-qu'un parti important? En fait, peut-on imaginer la Table Ronde sans représentant de l'Abako?

L'idée d'une Table Ronde dès avant les élections de 1959 avait été lancée par le Parti Travailleiste Congolais, et reprise par diverses organisations du Cartel Abako, M.N.C./K., P.S.A. Le Parti Socialiste Belge l'avait soutenue. Mis sous la pression, le Ministre avait annoncé le 26 novembre «une grande conférence» en janvier 1960, donc après les élections locales. Elle se tiendrait soit à Léo, soit à Bruxelles, et devrait regrouper une quinzaine de Congolais (ils seront 44 effectifs et 38 suppléants) et un nombre indéterminé de représentants belges.¹ Le Ministre annonça ensuite devant le parlement belge que

la mise en place des institutions centrales pourrait être avancée de plusieurs mois, et qu'en 1960, l'indépendance sera chose acquise.

Enfin, le 15 décembre, on connut la date de la Table Ronde, fixée à Bruxelles.

¹ Voir J. Vanderlinden, *La Crise congolaise (op. cit.)*, p.98.

Un premier problème à résoudre fut la répartition des sièges. Du côté congolais, tout le monde voulait y aller : partis, associations et mouvements divers parfois de création récente, ou limités à Léo mais s'arrogeant le droit de représenter leur région ou province d'origine. Les passions s'échauffaient de part et d'autre, la question concernait le Congo entier et chaque province avait des droits à s'y faire représenter. Parmi les plus remuants, nous avons noté le Front de l'Unité Bangala (F.U.B.), l'Assoreco (Association des Ressortissants du Haut-Congo), les baSonge, les baTeke, la Fédération des Batetela, l'Asbeko (Association des Bena-Konji), l'Unimo (Union Mongo) etc. D'autre part l'Assoreco, formée avant les élections de décembre et composée de ressortissants de toutes les régions autres que le Bas-Congo, devait soit continuer à représenter – et elle seule – ces diverses ethnies, soit laisser la place aux différentes associations qui s'y regroupaient : F.U.B., UMONKU et consorts...

La répartition des sièges à la Table Ronde fut donc une tâche malaisée pour l'administration coloniale, qui ne reconnaissait que 13 partis, classés en trois blocs :
– les partis dits "modérés", regroupés au sein du P.N.P. (Parti National du Progrès),
– les partis "nationalistes fédéralistes", formant le Cartel Abako, P.S.A., M.N.C./K.,
– les partis "neutres", sympathisant selon les circonstances avec l'un ou l'autre des deux grands blocs précités.

Il était question de répartir entre ces trois groupes les 25 sièges prévus, en dehors des places réservées de droit aux chefs coutumiers. Quel critère paraîtrait-il acceptable? Les caucus furent incessants, et l'administration alimenta elle-même les arguments de ses adversaires, en voulant lors de la Table Ronde éviter le pire pour ses intérêts au Congo; mais tout devait rester dans les limites de l'équité pour que la conférence siègeât valablement. Enfin, on sortit pour la délégation congolaise la liste suivante² :

Abako: membres effectifs: Edmond Nzeza-Nlandu, Joseph Kasa-Vubu, Daniel Kanza; suppléants: Philibert Luyeye, Simon Nzeza, Emmanuel Kini, Joseph Yumbu.

M.N.C. (K.): effectifs: Albert Kalonji, Joseph Ileo; suppléants: Joseph Ngalula, Cyrille Adoula.

P.S.A.: effectifs: Cléophas Kamitatu, Sylvain Kama, Justin Matiti; suppléants: Valentin Lubuma, Christian Mafuta.

Parti du Peuple: effectif: Alphonse Nguvulu.

F.G.C.: effectif: Henri Kasongo.

ABAZI: effectif: Wenceslas Mbweny; suppléant: Gaston Midu.

P.N.P.: effectifs: Jérôme Anany, Jean-Marie Kititwa, Alphonse Ilunga, Albert Delvaux, Antoine Lopès, André Anekonzapa, Paul Bolya, André-Marie Edindali, Ferdinand Essandja, Léopold Likinda, Sylvestre Mudingayi; suppléants: Dominique Mubanga, Joseph Kulumba, Witshime, Michel Atoka, Pierre Mombele, Ignace Kanga, Pascal Kapela, Gilbert Pongo, Romain Telo, Twama, Lebrun.

M.N.C. (L.): effectif: Joseph Mbuyi; suppléant: Jean-Claude Yumba (quota porté à trois en cours de Table Ronde, avec Patrice Lumumba et Victor Nendaka).

CEREA: effectif: Thomas Kashama; suppléant: Marcel Bisukiro.

CENAKAT: effectifs: Moïse Tshombe, Jean-Baptiste Kibwe; suppléants: François Kasongo, Charles Mutaka.

ASSORECO: effectif: Jean Bolikango; suppléant: Armand Bobanga.

² D'après le communiqué de l'agence Belga-Congo du 21 janvier 1960.

Alliance Rurale Progressiste: effectifs: [G.] Bahizi,, Hubert Sangara; suppléant: Nzamu Kwereka.

BALUBAKAT: effectif: Jason Sendwe; suppléant: [Rémy] Mwamba.

Union Congolaise: effectif: Gabriel Kitenge.

Coutumiers : Prov. Léopoldville: membre effectif: Mputela; suppléant: Ilenda.

Équateur: effectifs: Ilumba, Eugène Ndjoku, In. Abamba; suppléants: Léon Engulu, Mwanga.

Orientale: effectifs: François Kupa, Sabiti; suppléants: Yaele, Bateko, Lionga.

Kivu: effectifs : Simba, Omari Pene Misenga; suppléant: Tshomba.

Katanga: effectifs: Bako Ditende, Mwenda Munongo; suppléant: Ilunga.

Kasaï: effectif: Manjolo; suppléant: Ohanga.

Arrivés en Belgique, les dirigeants congolais ont été répartis en groupes, selon leurs tendances politiques : le Cartel occupait un hôtel, le M.N.C./L. un autre, le P.N.P. un troisième, d'autres encore pour la Conakat, l'Assoreco,³... Toutes les dispositions étaient prises pour entretenir un climat de division.

Quant à la nature et à la compétence de la Table Ronde, des représentants de la Belgique et d'autres du Congo siégeaient : pour la Belgique, les ministres présents étaient les porte-parole de son gouvernement, et sur les matières qui entraînaient des décisions législatives ou réglementaires belges, les résolutions de la Table Ronde impliquaient l'engagement du gouvernement tout entier, et l'accord des représentants des divers partis pour adopter au Parlement les décisions de la Table Ronde, qui devaient être coulées en projet de loi, déposé d'urgence.

L'accord sur la nature de la Table Ronde était acquis entre les deux parties avant que s'engageât utilement tout débat sur les points de l'ordre du jour. Celui-ci fut tenu confidentiel par les autorités coloniales, mais une copie circulait déjà entre les mains de certains leaders politiques congolais considérés, à tort ou à raison, comme «pro-administration coloniale».

La Table Ronde commença ses travaux le 20 janvier 1960 à Bruxelles. Il y avait deux grands absents : Antoine Gizenga, qui s'en abstint volontairement jusqu'à la fin, et Patrice Lumumba, emprisonné depuis les émeutes qui avaient suivi le Congrès du M.N.C. à Stanleyville; son affaire était à l'instruction durant les préparatifs de la conférence et le verdict est tombé le jour même de l'ouverture effective des travaux : six mois de servitude pénale avec arrestation immédiate (alors qu'il était détenu). Drôle de coïncidence! Cependant, à la conférence, tant chez les Belges (parmi les représentants socialistes notamment) qu'au sein des délégations congolaises (unanimes sur ce point), on réclama la participation de Lumumba à la Table Ronde.

*La présence de Lumumba à Bruxelles fut réclamée par le socialiste flamand Antoon Spinoy et par des délégués congolais dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont ni des amis ni des partisans inconditionnels de Lumumba.*⁴

³ Menée par Bolikango qui représentait aussi son propre parti, le PUNA (Parti de l'Unité Nationale) et qui, délaissant pour une fois ses fonctions de Commissaire général adjoint à l'Information du Gouvernement à Léopoldville, s'était joint finalement aux autres dirigeants congolais.

⁴ J. Vanderlinden, *op. cit.*, p.100.

Importantes déclarations des leaders congolais

Plus d'une semaine après l'ouverture officielle de la Table Ronde, la question de l'ordre du jour se posait encore : d'importantes divergences de vue étaient apparues entre les délégations congolaises et belges dès la deuxième séance plénière.

Après qu'on eut réglé les questions administratives et d'ordre matériel, et que, à leur demande, les première et deuxième Vice-présidences de la conférence eurent été accordées aux Congolais, on devait, selon la proposition du ministre du Congo, aborder l'examen du règlement d'ordre intérieur. Une commission était constituée à cet effet et l'assemblée devait examiner son rapport à la séance du jeudi 21 janvier. Les délégués congolais posèrent des conditions préalables : être d'abord fixés sur la nature et la portée de la Table Ronde; avoir des garanties que les discussions de la conférence seront immédiatement coulées sous forme de loi.

Ce jour-là, Bolikango, Kasa-Vubu et Kamitatu firent d'énergiques interventions qui auront, sur beaucoup de parlementaires et délégués de l'administration coloniale, l'effet d'une bombe. Dès l'ouverture de séance, A. Kalonji attaqua vigoureusement : il protesta contre la façon dont les délégués congolais étaient disposés dans la salle, jugeant que c'était intentionnel, pour marquer les divisions entre le Cartel et le P.N.P. Le Ministre se défendit et la question fut considérée comme définitivement réglée.

Kasa-Vubu, chef de la délégation du Cartel, prit aussitôt la parole dans une longue intervention doctrinale :

Vous avez déjà fait des consultations au Congo. Vous y êtes allés par tous les moyens. Il n'y a personne parmi vous qui pourrait nier n'avoir été au Congo nous consulter, soit à titre individuel, soit dans le cadre des commissions ou missions. Le ministre du Congo ici présent, a même été président d'un Groupe de Travail envoyé au Congo pour nous consulter. La dernière des consultations est celle que vient d'effectuer S.M. le Roi en personne. Après tout cela, peut-on encore croire que vous ignorez ce que les Congolais désirent? C'est l'indépendance que nous sommes venus conclure avec la Belgique. Vous le savez bien. Les Congolais attendent la constitution immédiate de leur gouvernement. Ils auraient pu le faire autrement s'ils l'avaient voulu. Mais ils ont préféré y parvenir par des négociations. Il appartient maintenant à la Belgique de poser un acte qui permettra à nos frères de juger de sa loyauté et de sa sincérité. Maintenant que nous sommes ici, il y a des persécutions au Congo. Des villages entiers sont encerclés par des forces armées. Certaines de nos régions du Congo sont à feu et à sang. Ce jeu doit cesser.

Le Congo demande la paix. Nous voulons, à notre retour, apporter cette paix à nos frères. Les belles promesses, nous en avons assez. Seuls les actes sont capables de nous convaincre. L'un de ces actes c'est la constitution immédiate d'un gouvernement représentatif congolais et le transfert de la souveraineté à notre peuple.

Jean Bolikango lui succéda à la tribune.

D'abord les intérêts de mon peuple, déclare-t-il, et il souligne avec force : Nous sommes des représentants attitrés du Congo. La masse qui nous a délégués ici attend plus de nous. Elle est impatiente. Il y va de la sécurité de nos familles, de notre sécurité personnelle. Le temps des tergiversations est révolu. La Belgique doit poser un acte, un seul acte : prononcer l'indépendance du Congo.

J'ai eu l'occasion de parcourir presque tout le Congo. J'ai donné de multiples conférences. Partout, on me demandait : « Êtes-vous convaincu de la sincérité de la Belgique? Avez-vous confiance dans les élections du 20 décembre qui vont avoir lieu? » J'y répondais affirmativement. Des milliers de personnes m'ont ainsi fait confiance et sont allées aux urnes. Immédiatement après les élections, je n'ai pas tardé à recevoir des réclamations et des protestations. Certains administrateurs de territoire avaient, en effet, et selon ces lettres, truqué les élections; on avait, dans certains cas, moralement obligé les habitants à voter pour un parti déterminé. J'en ai chaque fois saisi les autorités supérieures et je dois reconnaître, en leur rendant hommage, que la plupart de mes interventions ont été prises en considération. Ces populations ont confiance en moi et des lettres venant du Congo le prouvent, a poursuivi Bolikango. Elles attendent de moi autre chose que des promesses. Le gouvernement belge doit prendre ses responsabilités. Le moment est grave.

Après ces interventions, suivies et appuyées par beaucoup d'autres, le ministre a cédé en liant le sort de son portefeuille à l'adoption par le parlement des projets de la loi découlant de la Table Ronde. Mais cet engagement individuel ne suffisait pas. Alors, au nom du gouvernement au pouvoir, M. Lilar, président de la Table Ronde, annonça à son tour, que le gouvernement tout entier liait son existence à l'aboutissement des conclusions de la Table Ronde.

L'ordre du jour, un autre problème

Après une semaine de débats, on n'avait pas encore attaqué les problèmes de fond. Les premières séances avaient été consacrées presque exclusivement à l'organisation matérielle de la Table Ronde et à la discussion de l'ordre du jour. Le gouvernement belge avait sorti son projet, formulé sous forme de trois points :

- Institutions centrales : composition, mode de constitution, et leurs compétences.
- Institutions locales : composition, mode de constitution, et leurs compétences.
- Processus de mise en place de ces institutions et leur fonctionnement.

Cette proposition ne pouvait pas rencontrer l'assentiment des délégués congolais. Dans une sorte de front commun, ils ont fait la contre-proposition suivante :

- Fixation de la date de l'indépendance, abrogation de la charte coloniale, transfert de la souveraineté.
- Organisation des élections législatives sur le plan national pour la constituante.
- Organisation des élections provinciales simultanées.
- Structure générale de l'État et répartition des pouvoirs.
- Mode de constitution du gouvernement.
- Mesures transitoires.

Dès le début des travaux de la conférence, deux points retenaient particulièrement l'attention des observateurs, parce que revêtant une importance déterminante et capitale : À quel jour précis le Congo allait-il devenir indépendant?

Et sous quelle forme fallait-il qu'il le devienne?

Sur le premier point les délégués ont obtenu rapidement satisfaction. Le Congo serait proclamé indépendant le 30 juin 1960. Et les Congolais avaient insisté pour que cette indépendance soit réelle et totale.

Quant au second point, deux commissions étaient créées, l'une pour des élections, et l'autre pour l'étude des structures politiques du Congo indépendant. Le rapport de la première commission signala que la majorité de ses membres étaient opposés à la participation des Européens au vote, alors que la Conakat soutenait le contraire. L'âge minimum pour être candidat était fixé à 25 ans. Les femmes étaient éligibles, mais non-électrices. L'ancien texte se rapportant aux repris de justice était maintenu, prévoyant un délai de 5 à 10 ans avant d'être éligible, sauf en cas de réhabilitation. Les élections devraient être organisées au suffrage universel direct et par territoire comme circonscription électorale. La représentation devrait être proportionnelle, pour la première chambre des représentants (députés).

Pour ce qui touche aux structures politiques, la commission avait retenu :

1° le maintien des limites «actuelles» des provinces jusqu'à nouvel ordre;

2° l'adoption du système bilatéral (députés et sénateurs);

3° la création, à l'échelon provincial, d'une commission de 3 membres pour coopérer avec les autorités provinciales en vue de régler les détails de l'indépendance pendant le délai allant jusqu'au 30 juin.

4° la création, à l'échelon ministériel, d'une commission auprès du ministre qui comprendrait au moins un membre par province.

Pour le pouvoir central, la commission avait réservé les relations extérieures, la défense nationale, la gendarmerie, les finances, le régime fiscal et monétaire de l'État, l'enseignement supérieur, les travaux publics d'intérêt national et les communications.

La question s'était posée de savoir si le Roi Baudouin serait le Chef de l'État du Congo indépendant pour la période de transition. Question difficilement acceptable sur le plan juridique d'abord, et ensuite parce que telle ne semblait pas être la volonté des populations congolaises qui attendaient une indépendance totale du Congo.

Dès le début de la conférence, il ne se passait pas un seul jour sans que n'arrivent du Congo des télégrammes à des délégués congolais ou au président de celle-ci : des messages d'encouragement et de félicitations à leurs destinataires à la Table Ronde, mais aussi des recommandations au nom des populations restées au pays. Certains insistaient sur l'adoption du fédéralisme et d'autres sur l'unitarisme. Certains autres réclamaient la formation d'un gouvernement provisoire ou d'une constituante.

Du côté Abako, la quasi-totalité des membres avaient manifesté leur attachement à M. Kasa-Vubu, qu'ils étaient prêts à suivre même aveuglément.

Certains télégrammes, notamment ceux provenant du Mouvement Solidaire Muluba (M.S.M.) de Léo, section féminine, exigeaient avec insistance que dans les nouvelles institutions la place des femmes soit prévue.

Front Commun

Nonobstant la présence en Belgique de certains coloniaux tels que Charles Bonte, De Bève, Gavage,... tous les Congolais se mirent d'accord pour constituer un Front Commun. À la suite de la réunion préparatoire à la Table Ronde tenue le 18 janvier au ministère du Congo, les délégués des partis et groupes politiques, ainsi que les chefs coutumiers invités à la conférence, consentirent à unir leurs efforts pour la formation d'un Front Commun, en vue d'obtenir l'accession du Congo à une indépendance immédiate dans l'unité nationale, et défendre les mêmes positions sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ils prirent la résolution suivante :

- *Considérant que la conférence de la Table Ronde est d'abord et avant tout une question nationale pour le Congo,*

- *Considérant que la défense de cette cause postule l'union de tous les délégués congolais présents à la conférence de la Table Ronde, les soussignés, représentants des partis, des mouvements d'opinion et des chefs coutumiers, prennent l'engagement solennel de créer un Front Commun pour mieux défendre les intérêts de leur pays. Tout parti ne figurant pas au présent accord pourra y adhérer et y participer soit directement soit par l'intermédiaire des représentants d'un parti signataire de l'accord.*

Malgré des manoeuvres évidentes qui se jouaient en coulisses, le Front Commun tint bon : une certaine identité de vues se manifesta chez tous les délégués congolais.

Toutes les résolutions furent signées par les personnalités ci-après : Paul Bolya pour le P.N.P.; Jean Cauwenberg pour l'Assoreco; Gervais Bahizi pour l'Alliance Rurale Progressiste; Eugène Ndjoku pour l'Unimo; In. Abamba pour la Feduneq; Joseph Kasongo pour le M.N.C./L.; Alphonse Ilunga pour l'Union Congolaise, Cléophas Kamitatu pour le P.S.A.; Gaston Midu pour l'Alliance des Bayanzi (Abazi); Kupa pour les Chefs coutumiers; Albert Kalonji pour le M.N.C./K.; Alphonse Nguvulu pour le Parti du Peuple; H. Kasongo pour la Fédération Générale du Congo; Marcel Bisukiro pour le Cerea; Joseph Kasa-Vubu pour l'Abako.

Curieusement, nous ne retrouvons pas la signature d'un représentant de la Conakat!

La formation de ce Front Commun fit beaucoup de bruit parmi les Congolais restés au pays. À vrai dire, cette entente inattendue a ravivé l'espérance de nombre de mimitants qui ne voyaient pas d'issue dans la Table Ronde en raison du choix, par l'administration coloniale même, des délégués et de la répartition des sièges : autant de défis au succès de ces assises capitales. On s'attendait à des déchirements entre délégués congolais, ce qui aurait fait l'affaire des colonialistes. Or, la veille de la Table Ronde, brusque revirement ils s'unissent en Front Commun! Il faut en savoir gré, en partie, aux étudiants universitaires congolais sur place, qui tenaient à leurs compatriotes venus du Congo ce langage de raison :

À vrai dire, nous sommes déjà d'accord sur un bon nombre de points. Nous sommes tous d'accord sur l'indépendance rapide, «immédiate» du Congo. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de la mise en place rapide de nos institutions

centrales et provinciales. Nous sommes d'accord sur la nécessité de l'unité du Congo, peu importe si des divergences, même sérieuses, persistent en ce qui concerne la forme dont il faut la revêtir. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de procéder rapidement aux élections. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de fixer un timing court et précis au terme duquel le Congo aurait son indépendance. Nous sommes tous d'accord sur ces points?... Présentons-les donc d'une seule voix devant notre interlocuteur, devant la Belgique; Car, celle-ci, ne nous faisons point d'illusions, malgré ses divergences internes certaines, se trouvera demain devant nous, et fera bloc contre nous.⁵

L'idée du Front Commun était encouragée également par quelques politiciens belges de bonne volonté, comme le reconnaît Cléophas Kamitatu :

*Pendant leur séjour à Bruxelles, les amis belges des dirigeants congolais ne cessent de leur répéter : «Si vous n'êtes pas unis, vous n'obtiendrez rien du gouvernement belge. Il importe que vous vous mettiez d'accord sur l'ensemble des problèmes importants à discuter et que vous ayiez une solution commune et unique pour chacun de ces problèmes.» Ainsi était née l'idée d'un super-parti que l'on a baptisé «front commun».*⁵

Aussitôt le Front créé, on arrête un règlement minimum d'ordre intérieur. Qui aurait cru que Kasa-Vubu et Bolya, Lumumba et Kalonji, Tshombe et Sendwe, pouvaient se mettre d'accord sur les grands problèmes concernant l'avenir du pays? Si l'accord parfait était impossible, le compromis recueillait l'assentiment de tous. C'était bien prouver à l'opinion belge que lorsqu'étaient en jeu les intérêts communs, les dirigeants congolais pouvaient s'entendre pour faire primer l'intérêt général.

Et Cléophas Kamitatu de poursuivre :

L'occasion fut donnée aux dirigeants congolais de faire un premier test de la force du Front commun. Nous l'avons dit, depuis octobre 1959, Lumumba est interné à la prison de la Kasapa, prison souterraine du Katanga.^[6] Lorsque s'ouvre la Table Ronde, le 20 janvier 1960, Lumumba est absent. Le Front commun se réunit et examine cette situation : si le front n'exige pas la présence de Lumumba aux travaux de la Table Ronde, ce dernier risque dès sa libération de tout remettre en cause en l'accusant d'avoir vendu le pays aux impérialistes. Le peuple risque de lui donner raison et les difficultés seraient alors grandes. Il faut donc à tout prix que Lumumba soit présent. La cause est entendue.

Dès l'ouverture de la séance, un membre du Front déclare, par motion d'ordre : «Les délégués congolais réunis exigent la présence de Patrice Lumumba aux travaux de la Table Ronde et soumettent la poursuite des travaux à la solution de ce problème.» Stupeur dans la salle du côté belge, car jamais on ne s'était attendu à telle exigence. Le ministre veut trouver un subterfuge : «Cette question relève, dit-il, de la justice congolaise.» Tollé général de la délégation congolaise... le ministre promet, après un dialogue assez dur avec les délégués congolais, de téléphoner à Léopoldville. Au cours de la séance de l'après-midi, il communique la décision : «Toutes les dispositions sont prises et bientôt Lumumba sera à Bruxelles pour les travaux de la Table Ronde.» Manifestement, le Front commun constitua un atout majeur dans l'avancement des travaux.

⁵ Dans *La Grande mystification...* (op. cit.), pp.33-34.

⁶ En réalité, c'est à la prison de Buluwo, près de Jadotville (>Likasi), que Lumumba fut interné.

L'indépendance pour le 30 juin

La grande nouvelle est tombée au Congo le 27 janvier. On ne peut pas dire qu'elle ait surpris : tout le monde s'y attendait, et l'enthousiasme qui l'accueillit fut mitigé. Il subsistait un certain scepticisme quant à la nature de cette indépendance. Ainsi que l'ont proclamé les délégués à la Table Ronde, les Congolais ne voulaient point d'une indépendance qui réserverait quelques droits souverains de la Royauté belge. Pour qu'aucun doute ne subsiste dans les esprits, le Cartel M.N.C./K., Abako, Abazi, Parti du Peuple, Fédération Générale du Congo, Cerea, avait publié le communiqué suivant signé par Nguvulu, son président :

Les partis formant le Cartel ont accepté que la date de la proclamation de l'indépendance soit fixée au 30 juin 1960, à condition que :

- l'indépendance du Congo dont la date est irrévocablement fixée au 30 juin soit complète : pas de réservation de compétences au profit de l'ancienne autorité coloniale;*
- le contrôle des élections doit être scrupuleusement démocratique et assuré par les Congolais;*
- la priorité doit être donnée à l'organisation immédiate des élections.*

Les partis formant le Cartel rejettent toute indépendance tronquée. Pour eux, indépendance signifie que le Congo jouira, sans réserve aucune, de toutes les prérogatives de la souveraineté internationale.

(Sés) : H. Kasongo (F.G.C.), C. Mafuta (P.S.A.), A. Nguvulu (P.P.), G. Midu (ABAZI), A. Kalonji (M.N.C./K.), E. Nzeza-Nlandu (ABAKO), M. Bisukiro (CEREA).

Ce qui veut dire que nos délégués à la Table Ronde ne voulaient à aucun prix d'un simulacre d'indépendance, mais qu'à dater du 30 juin 1960 le Congo devrait jouir de toutes les prérogatives de la souveraineté internationale. Le communiqué du Cartel fut appuyé par M. Henri Rolin, délégué du Parti Socialiste Belge à la conférence, dont la déclaration fut fort applaudie par tous les délégués congolais :

La Belgique doit, le 30 juin, remettre toutes les clefs de la maison «Congo» aux Congolais.

Pour ou contre un gouvernement provisoire?

L'idée de former un gouvernement provisoire, lancée par Kasa-Vubu dès le début des assises, n'était pas bien tombée. Elle n'était pas rejetée en tant que telle, mais parce que le moment était mal choisi et que la Table Ronde n'avait pas encore entamé les débats proprement dits. Cependant, quelques jours plus tard, l'idée a refait surface, soutenue cette fois par les membres du Cartel. Toutefois, on ne parlait plus de «gouvernement provisoire» mais plutôt d'un «Comité Exécutif provisoire». Ce qui n'a vraiment de différence que dans la pensée des juristes qui voient dans le premier terme l'expression d'une assemblée issue d'élections.

Après tout, en 1830 déjà, au lendemain de la révolution belge, on parlait de «gouvernement provisoire» et de «constituante». C'est donc plus une question de terminologie que de sens pratique. L'essentiel était d'échafauder une représentation équitable dans l'éventualité de l'adoption immédiate d'un gouvernement provisoire.

Donnant les raisons de cette revendication, Kasa-Vubu dira qu'il n'y avait plus d'autorité au Congo, et que pour assurer l'ordre et rétablir la confiance ébranlée, il fallait un gouvernement provisoire congolais. L'idée était appuyée par le professeur A.Jef Van Bilsen, conseiller de l'Abako et auteur du livre *Vers l'indépendance...* qui inspira le Manifeste de Conscience Africaine. Pour lui, «l'autorité coloniale est dépassée»: il était nécessaire d'installer un gouvernement provisoire, notamment pour prévenir la prise du pouvoir par les gouvernements «sauvages» ou «illégaux».

Autre aspect de la question d'un gouvernement provisoire, Kasa-Vubu y voyait l'occasion pour les Congolais de «se rôder» aux affaires du gouvernement du pays pour ne pas arriver sans la moindre préparation à l'indépendance.

Au nom de l'Abako, E. Nzeza-Nlandu abonda dans le même sens parce que l'administration coloniale n'inspirait plus confiance et que lui laisser l'organisation des élections serait le pire des choses. Alphonse Nguvulu, président du Cartel, était du même avis. Mais on doit à la vérité de signaler que tous les membres du Cartel ne partageaient pas entièrement ce point de vue.

Le P.N.P. trouvait «anti-démocratique» l'idée d'un gouvernement provisoire. Pour son président P. Bolya, «le gouvernement devait sortir d'élections régulières. Il suffisait de voir combien la Table Ronde était peu représentative...»

Finalement, on est parvenu à un accord sur la formule de «Collèges Exécutifs» à installer à tous les niveaux du pouvoir en place, afin d'associer les Congolais à toutes les mesures de dernière minute que l'administration devait prendre, et faire en même temps l'apprentissage de la gestion de la chose publique avant le transfert effectif du pouvoir de la Belgique au Congo.

Kasa-Vubu, le mystérieux

Le séjour de nos "ambassadeurs" à Bruxelles causa quelques inquiétudes au pays par leur comportement. Par exemple, Kasa-Vubu, leader de l'Abako et président du Cartel, a déserté la Table Ronde durant quelques jours, et son éclipse a été commentée en sens divers par l'opinion publique incrédule.

C'était à la séance du lundi 25 janvier: contre toute attente et malgré les positions tant du Cartel que du Front Commun, Kasa-Vubu a fait une longue intervention où, après avoir stigmatisé les attitudes contradictoires de la Belgique, il en vint à prôner la transformation de l'actuelle Table Ronde en une «constituante»! Et il ajouta: «Si le gouvernement n'est pas d'accord, je crois alors pouvoir rompre la conversation!» Cette déclaration provoqua une consternation générale, y compris le vice-président général de l'Abako, Daniel Kanza, visiblement surpris lui aussi.

Le Ministre ayant répondu qu'il ne pouvait accéder à cette demande, Kasa-Vubu se leva et quitta le Palais des Congrès où se tenaient les séances, suivi des trois membres de l'Abako, Philibert Luyeye, Edmond Nzeza-Nlandu et Simon Nzeza. Les autres membres, ainsi que Daniel Kanza, sont restés en séance. Depuis, on n'avait plus vu Kasa-Vubu; il avait quitté l'hôtel où il était descendu.

Le mercredi 27 janvier 1960, le jour où il a été décidé que le Congo serait proclamé indépendant le 30 juin, Kasa-Vubu accorda à la presse belge une interview dans laquelle il affirmait qu'il fallait soit considérer l'actuelle Table Ronde comme une constituante, soit former immédiatement un gouvernement congolais provisoire.

Les idées avancées par Kasa-Vubu n'étaient pas fausses : cette thèse était dans la logique même des choses, mais elle était indéfendable pour les motifs suivants :

- 1) Muer la Table Ronde en «constituante» impliquait que les Belges, représentants du gouvernement et du parlement, en feraient aussi partie; ce qui contredisait les thèses du leader de l'Abako lui-même, et les résolutions du Congrès de Kisantu.
- 2) La répartition des sièges à la Table Ronde, selon les calculs établis à Bruxelles, était nettement désavantageuse et pour l'Abako et pour le Cartel tout entier; apparemment donc, la position de Kasa-Vubu lésait son camp, d'autant plus que l'ordre du jour proprement dit de la Table Ronde n'était pas encore abordé.
- 3) Dans l'hypothèse de la formation d'un gouvernement provisoire, le Cartel auquel appartenait Kasa-Vubu aurait subi le même sort que pour la répartition des sièges.
- 4) Exiger dans les conditions actuelles un gouvernement provisoire postulait que celui-ci soit formé par la Belgique suivant ses choix dont les critères échapperaient forcément aux leaders nationalistes congolais.
- 5) Les aspirations fédéralistes de Kasa-Vubu n'auraient plus pu être satisfaites dans ce cas (à moins d'un coup d'État dont on imaginait difficilement la réussite).

C'est sans doute à cause de ces considérations (et de beaucoup d'autres encore, que l'on pouvait ignorer) que le vice-président général de l'Abako, Daniel Kanza et les autres membres de la délégation Abako ont pratiquement désavoué leur leader. Au cours de la séance du mercredi 27 janvier, ils ont fait la déclaration suivante :

*Les membres de l'Abako présents à la Table Ronde ont reçu, conjointement du comité de l'Abako et du congrès de Kisantu, la mission de représenter l'Abako et le peuple muKongo à cette conférence et de tenter d'obtenir l'indépendance immédiate du Congo. Nous restons fidèles à cette mission.*⁷

Kanza continuait d'étonner les milieux belges et congolais par ses interventions judicieuses et courageuses, qui – il faut le souligner – restaient toujours conformes à la ligne suivie jusque-là par l'Abako et par le Cartel. Or à Bruxelles, le bruit courut que le Cartel prônerait aussi la création d'un gouvernement provisoire ; une vague de méfiance déferla, qui eût pu provoquer de graves conséquences et entamer l'unité

⁷ Suite à cet incident, la mésentente s'installa entre Kasa-Vubu et Kanza, deux personnalités aux tempéraments très opposés : le premier timide et renfermé, l'autre fougueux et rigoureux de principe. De Léopoldville, le comité du parti dépêcha une délégation pour les réconcilier, dirigée par un employé du secrétariat, Vital Moanda; cet impulsif va envenimer le conflit au détriment de Kanza, qui sera désavoué par l'Abako pour s'être substitué au vice-président. De retour au pays, Daniel Kanza créa son parti, l'Alliance des Congolais (ALCo). Malgré son dévouement et tous sacrifices endurés, il va échouer aux élections législatives de 1960. Pour le récompenser, Cléophas Kamitatu, élu président du gouvernement provincial de Léo, nommera *Papa* Daniel Kanza Premier bourgmestre de Léopoldville (poste de gouverneur actuellement), en dépit de la réticence des *abakistes* fanatiques de Kasa-Vubu.

des délégués congolais. Le Cartel, face à la brusque éclipse de son leader Kasa-Vubu, et pour barrer sa prise de position intempestive, se donna comme président Alphonse Nguvulu, du Parti du Peuple. Albert Kalonji, pour dissiper tout malentendu, non sans stigmatiser les manœuvres de l'administration coloniale, avait tenu à dire :

On a lancé le bruit que le Cartel songerait à constituer à Bruxelles un gouvernement provisoire. Je tiens à démentir formellement cette fausse information, à préciser que dans le cas où la discussion à la Table Ronde conduirait à envisager une telle éventualité, jamais le Cartel ne le fera sans négocier la question préalablement avec les autres membres du Front commun.

En deuxième lieu, je m'adresse plus particulièrement au gouvernement belge.

Avant cette Table Ronde, la situation au Congo était déjà très tendue. Certaines de nos régions, le Kasai notamment, étaient à feu et à sang. Cette situation perdure. Des milliers de personnes vivant dans l'insécurité la plus totale. D'autres sont contraintes à une émigration permanente dont les effets inhumains et les responsabilités sont insoupçonnés par les autorités et l'opinion métropolitaine. Des commissions, dites de conciliation, patronnées par le gouvernement belge arrivent à des solutions les plus monstrueuses.

Dans les régions qui ne sont pas sous le régime d'état d'exception, les mesures prises par l'administration provoquent en fait un énervement croissant dans la population, qui s'interroge sur le pourquoi des arrestations des militants des partis politiques. De telles arrestations ont été opérées au Kasai, dans le Kwango-Kwilu, au Bas-Congo et au Kivu. Des lettres et télégrammes que nous recevons du Congo démontrent que depuis notre départ, de tels faits ne cessent de revêtir une ampleur accrue.

Il semble aussi que l'administration coloniale ait profité de cette Table Ronde et notre absence pour redoubler de sévérité. Des vexations subies par Patrice Lumumba, par exemple, en sont l'illustration la plus frappante, sans compter leurs mauvais traitements délibérément ignorés qui affligent des populations entières.

Ce régime de répression ne nous permet pas de poursuivre les travaux de cette conférence avec sérénité qui s'imposerait. Notre présence à cette Table Ronde n'a de sens que si le Congo connaît, au moment même où nous parlons, un climat de sécurité, de paix et de liberté. Des administrateurs de territoire, des Commissaires de district, et même dans certains cas, des Gouverneurs de province, agissant comme des proconsuls, supportent dans ces événements des responsabilités qu'il importe d'établir et de sanctionner d'urgence...

LE FRONT COMMUN ET LA VENUE DE LUMUMBA

Unissant tous nos délégués à la Table Ronde, le Front Commun n'a pas tardé à produire des effets bénéfiques : l'indépendance fixée si rapidement, la libération «conditionnelle» et l'arrivée de Lumumba à Bruxelles. Voici ce qu'en dit Mobutu⁸ :

...J'étais à Bruxelles pour y suivre des cours de journalisme et de sociologie. J'avais parfaitement conscience que l'instruction de sous-officier que j'avais reçue m'aurait confirmé dans le métier des armes. Du fait de ces études bruxelloises, je me suis trouvé aux premières loges. J'ai vu arriver la délégation fort hétéroclite qui allait représenter le Congo à des négociations dont l'objet n'était pas encore défini clairement. Toutefois, sous la pression des événements, aidé par certains compatriotes

⁸ Dans le livre-interview de M. Remilleux, *Mobutu, dignité pour l'Afrique*, page 43.

congolais présents à Bruxelles, dont j'étais, ce conglomérat de chefs coutumiers et de cadres politiques de huit partis décida d'imposer aux Belges une négociation réelle, et non pas la simple consultation qu'ils voulaient nous faire admettre en attendant une seconde «consultation», puis la suivante... C'est alors que fut enfin décidé le calendrier posant la date du 30 juin comme celle de l'indépendance. Là-dessus, arrive à Bruxelles Patrice Lumumba. Il n'avait pas pu participer aux premières réunions car il était en prison à Jadotville, aujourd'hui Likasi... comme indépendantiste! Tous les participants congolais à la Table Ronde avaient exigé sa présence, ce qui était le meilleur moyen de le faire libérer. Les Belges ont cédé, ce qui a donné lieu à des scènes surréalistes : Ils sont allés le chercher dans la prison, lui apportant costume et cravate, et ils l'ont embarqué directement dans un avion spécial, direction Bruxelles! En moins de 24 heures, le détenu promu homme d'État... Je le connaissais déjà un peu.

Nos partis et leurs étranges mariages politiques

Dans les annales de la Table Ronde de Bruxelles, la journée du 25 janvier 1960 peut être considérée comme la plus importante, à inscrire en lettres d'or.

Trois événements spectaculaires ont marqué l'assistance :

- d'abord, à l'unanimité, la date définitive de l'indépendance a été fixée au 30 juin;
- ensuite, l'étrange éclipse de Kasa-Vubu est constatée, avec une certaine amertume;
- enfin, la nouvelle de la libération effective de Lumumba de sa prison de Buluwo est confirmée, ainsi que sa venue prochaine à Bruxelles.

Il n'arrivera que le 28, après le choix de la date de l'indépendance. Les autres "ambassadeurs" congolais y siégeaient déjà depuis plus d'une semaine, mais son irruption tardive ne l'empêchera pas de prendre une part très active aux négociations en cours; au contraire, sa présence est venue créer une émulation nouvelle parmi les délégués. C'est d'ailleurs lui qui a suggéré à l'assemblée que le choix du Président de la future République puisse se faire par une élection au suffrage universel direct. Il a aussi soulevé le problème de l'africanisation des cadres de la Force Publique.

Pourtant, ce n'est que le 10 février que Lumumba se trouvera pour la première fois autour d'une table face à Kasa-Vubu, lorsque celui-ci sera revenu de son escapade et aura repris sa place aux séances de la Table Ronde.

En général, le comportement de nos leaders à Bruxelles, à part la mésaventure momentanée de Kasa-Vubu et celle, définitive, de Gizenga, nous rendait perplexes. On peut dire qu'ils étaient pris par l'ambiance "Table Ronde". Le Front Commun, notamment, joua un grand rôle, favorisant certains «cartels», mais tous n'ont pas réussi, et certains projets ont eu l'effet d'un feu de paille; néanmoins, d'autres ont été des exemples de ce qu'on qualifie de mariage d'intérêt ou de raison.

Par exemple, on sait qu'au *Congrès des Unitaristes* à Bukavu, le CERECA va former un cartel avec le M.N.C./L. et que ce projet va avorter avec fracas, le CERECA craignant certaines jongleries manœuvrières de son partenaire. Peu après, cependant, on apprendra que le même CERECA unitariste a trouvé place dans le grand Cartel fédéraliste avec Abako, M.N.C./K., P.S.A., Abazi, Parti du Peuple, F.G.C., P.D.P.L. Le CERECA était-il donc devenu fédéraliste de cœur et d'esprit?

Un second mariage, plus ahurissant mais d'une certaine logique, est celui qui s'est conclu entre le M.N.C./L. (unitariste) et le Parti de la Défense du Peuple Lulua (P.D.P.L., fédéraliste). Et ce Cartel s'est formé au Congo pendant que le P.D.P.L. siégeait à la Table Ronde au sein du grand Cartel fédéraliste! Nous voulions croire que ce Parti des Lulua avait changé, qu'il était devenu unitariste. Malheureusement, il y a ce communiqué du P.D.P.L./É'ville, publié presque au même moment que celui annonçant le cartel M.N.C./L.-P.D.P.L. et qui va dans le sens contraire! Notons qu'avant la création de ce cartel, le M.N.C./L. venait d'en former un autre avec le F.U.B., après avoir vainement tenté d'en former un autre encore avec la Conakat!...

Ce sont les contradictions de la politique balbutiante! L'idée d'un Congo unitaire paraissait inconcevable, menant le pays à la ruine... La participation congolaise à la Table Ronde n'était pas équitable, donc la formation d'un gouvernement provisoire par une minorité en Belgique était absurde...

On n'a pas toujours tout compris, parce qu'il y a des raisons que la raison ignore!

L'africanisation des cadres et la Force Publique

L'examen des travaux de la Table Ronde politique révèle de larges pans d'ombre sciemment voulus par la Belgique : l'un des plus sérieux est la Force Publique, cette grande muette au sein de laquelle quelques voix s'élevaient déjà pour l'amélioration de la situation sociale de ses cadres congolais, inquiets de leur avenir.

En effet, cette institution, qui avait été le bras droit du pouvoir colonial dans le maintien de l'ordre public, devait normalement s'adapter au changement en cours pour servir de rempart au futur pouvoir qui, sans son concours, ne saurait asseoir son autorité et faire régner la paix dans le pays. Malgré l'intention de nos leaders à Bruxelles (voir l'interpellation de Lumumba à ce sujet) et l'insistance des membres du Collège Exécutif Général à Léopoldville, les Belges s'étaient retranchés derrière des principes «anachroniques» tels que : «On ne peut pas traiter ce problème en l'absence des spécialistes.» (alors que rien n'empêchait d'y associer quelques experts belges, aucun Congolais n'étant encore admis au rang d'officier), ou encore : «À la Force Publique, les grades ne s'accordent qu'au mérite.» (sans pour autant organiser un test probatoire: il s'y trouvait des candidats compétents de niveau post-primaires). C'est pourquoi une véritable tension couvait au sein de l'armée. À titre d'exemple, ce mémorandum «conciliant» rendu public par l'Union des Militaires Congolais de Léopoldville. (Voir notre annexe IX)

Pour clôturer cette partie concernant la Force Publique, voici la proposition d'un correspondant occasionnel de l'hebdomadaire Présence Congolaise :

Depuis la fin des travaux de la Table Ronde, un principe a été acquis, associer les Congolais pendant la période transitoire à la direction des affaires du pays. Hier, le Gouverneur Général a installé les six membres du Collège Exécutif Général qui l'assisteront avec les mêmes compétences dans ses hautes fonctions.

L'installation des Collèges Exécutifs à l'échelon provincial se poursuit et l'on parle encore de Collèges Exécutifs sur le plan district et territoire.

*Bien que l'armée (la Force Publique) soit du ressort du Gouverneur Général, avec actuellement un Collège Exécutif s'entend, il est tout de même permis de croire que nos frères n'y seront pas entièrement liés. D'autant plus que certains ignorent tout de l'armée et qu'ils sont déjà submergés par leurs fonctions. Aussi, préconisons-nous voir le Général Janssens s'adjoindre un Collège Exécutif composé de six membres, tous militaires, venus des six provinces. Qu'en pense le commandant en chef de la Force Publique?*⁹

Fin de la Table Ronde politique

Les travaux de la Table Ronde politique ont pris fin un mois, jour pour jour, après leur début. À la satisfaction générale, du côté congolais plus particulièrement. La tâche n'avait pas été aisée du tout : des séances longues et épuisantes, des discussions ardues et énervantes de temps en temps. L'essentiel est qu'on était parvenu finalement à un accord, tant bien que mal, pourtant satisfaisant. Tous les participants, de part et d'autre, à ces débats laborieux, méritent notre reconnaissance et un hommage indéniable. Ils doivent avoir la satisfaction morale d'avoir accompli un devoir patriotique de très haut niveau pour lequel leurs noms resteront à jamais gravés en lettres d'or dans les annales de l'histoire nationale pour la postérité.

Énumérons brièvement, pour faire le point, les acquis de cette Table Ronde politique, en attendant la seconde manche, c'est-à-dire la Table Ronde économique.

Pendant un mois, la conférence mit au point les formes d'élections, les structures provisoires du nouvel État et rédigea des résolutions qui constituèrent la base de la Loi fondamentale provisoire que devait voter le Parlement belge. Celle-ci, très compliquée pour s'y retrouver et conçue approximativement selon le modèle belge, devra régir le pays jusqu'au jour que le futur Parlement congolais aura voté une constitution appropriée.

*Les Congolais s'engageaient à faire respecter les biens et les personnes et à instaurer un régime de libertés publiques.*¹⁰

L'acquis majeur fut l'indépendance proprement dite, fixée au 30 juin. Avec ses conséquences inéluctables; les élections législatives prévues pour le mois de mai; elles seront précédées par la mise en place immédiate des Collèges Exécutifs, sortes de mini-gouvernements stagiaires, à tous les niveaux du pouvoir colonial :

– six délégués à Bruxelles à côté du Ministre, représentant chacun une des provinces pour éviter la discrimination. Ce chiffre permit d'imposer une représentation égale de chaque province dans chacun de ses organes; l'objectif poursuivi était de couvrir le pays et non d'assurer une représentation des grandes tendances politiques.

– six membres à Kalina, à côté du Gouverneur Général, selon la même formule qu'à Bruxelles.

– trois délégués à côté de chaque Gouverneur de province; et autant pour chaque district et/ou territoire.

⁹ Dans son numéro du 2 avril 1960, p.5.

¹⁰ Congo Zaïre (*op.cit.*) p.52.

La structure de l'État adoptée fut de type fédéral, avec six provinces existantes qui avaient une certaine autonomie de gestion pour de matières bien déterminées, une assemblée et un gouvernement. Au niveau national, il y avait un Parlement bicaméral : les députés, élus au suffrage universel direct, et les sénateurs, cooptés par les Assemblées provinciales en nombre égal pour chaque province.

Le régime présidentiel retenu par la Table Ronde, proche du système belge de monarchie constitutionnelle, ne laisse pratiquement aucun pouvoir au chef de l'État, le gouvernement élu détenant la souveraineté sous le contrôle du Parlement. Cela convenait pour le pays, car un régime comme aux U.S.A. ou en France tendrait vite vers la dictature et la mainmise de certaines ethnies sur d'autres.

La bataille d'éloquence était ardue, certes, mais on ne s'attendait pas à ce qu'elle soit emportée en moins d'un mois de pourparlers. Et vraiment haut la main, grâce à la clairvoyance et au désintéressement de nos "ambassadeurs" qui, dans l'ensemble, avaient compris qu'il valait mieux, dans l'intérêt supérieur du pays, suspendre tout au moins leurs querelles intestines, amortir les jeux partisans, mettre une sourdine aux ambitions personnelles. À vrai dire, les Congolais s'attendaient à plus de résistance, ne croyant pas que la Belgique lâcherait si facilement sa «proie»!

Sans doute, tout n'a pas été parfait de ce côté, tous les violons n'ont pas vibré à l'unisson. Le contraire eût tenu du miracle! Il faut admettre que cela ne pouvait se passer autrement, sans des concessions mutuelles le pays aurait été condamné à l'immobilisme, et grâce à elles le Congo put inscrire dans les annales de son histoire la date à jamais mémorable de son indépendance, qui marqua son passage du régime colonial à l'autodétermination, le plaçant ainsi dans un stade politique supérieur à celui de ses voisins qui l'avaient devancé dans l'évolution politique.

Je vous adjure de ne jamais oublier que le Congo était indépendant bien avant d'être belge. Depuis 1885, il dispose de frontières internationalement reconnues, par toutes les puissances. Pour les Belges en 1960, la seconde indépendance était la suite logique de la première et allait de soi. Il n'a pas fallu la conquérir.

Certes, les choses ne se sont pas déroulées comme nous l'avions espéré de part et d'autre. Aujourd'hui, les temps nouveaux nous donnent une nouvelle chance. Nous devons la saisir. Rattachons aussi au succès de la Table Ronde la bonne compréhension dont avaient fait preuve les parlementaires et ministres belges ainsi que la Belgique tout entière. Ils méritent tous reconnaissance et hommage.

Ainsi, la conjugaison de cette double bonne volonté valut au Congo une victoire, à la Belgique la fierté de se considérer comme un des rares pays colonisateurs ayant mené sa colonie à l'autodétermination avec le minimum de heurts. Et aux deux États l'assurance de relations d'amitié pour l'avenir. Cette confiance mutuelle et cette sincère collaboration pour réaliser les engagements mutuels pris à la Table Ronde était gage de succès. Les Collèges Exécutifs près le ministre du Congo, du Gouverneur Général, des Gouverneurs de province, des Commissaires de district et des administrateurs de territoire devaient permettre aux Congolais de se mettre dans le bain.

Oh ! Table Ronde, tcha, tcha ...

Nonobstant leurs différences d'opinions, tous les participants saluèrent la fin de la Table Ronde politique, le 20 février 1960, dans l'euphorie générale, par un bal «Blancs et Noirs» – véritable première¹¹ –, prélude à cette cohabitation harmonieuse rêvée depuis belle lurette. Les invités officiels, des deux sexes et des deux «races» comme on disait à l'époque, firent la fête en dépit d'une réelle angoisse qui taraudait les deux groupes. Car, si la grande masse de la population belge était préoccupée par certains problèmes intérieurs, elle s'inquiétait quand même aussi de l'indépendance lâchée sans doute prématurément, se référant aux mots de M. Henri Rolin, délégué du Parti Socialiste Belge qui, pourtant, avait contribué de manière décisive à lancer le navire Congo dans cette grande et redoutable aventure, comme il le reconnaîtra lui-même plus tard.

Quant aux Congolais, ils s'inquiétaient des responsabilités qu'ils devraient assumer dorénavant, sans préparation préalable aucune. Par exemple, d'après une confidence digne de foi de l'entourage immédiat de Kasa-Vubu, celui-ci aurait dit, décontenancé :

Les Belges ne sont pas conséquents, voilà qu'ils nous lâchent sans aucune préparation et me voici, demain, Président de la République. Alors que nous avions demandé un bras, selon un adage de chez nous, dans l'espoir d'obtenir une main ou l'avant-bras seulement; maintenant ils nous cèdent le tout!

Autrement dit, nos leaders avaient demandé l'indépendance «immédiate» dans le but d'obtenir au moins une autonomie interne. Cet argument de Kasa-Vubu aurait-il été à la base de sa mystérieuse éclipse le jour même où la date de l'indépendance fut décidée, pour lui permettre d'aller méditer dans une retraite? Le pas est vite franchi.

La cérémonie de clôture a offert à P. Lumumba de prendre la parole au nom de tous nos délégués. Il se réjouit de voir les vœux des Congolais réalisés, et il ajouta :

C'est avec fierté que le gouvernement congolais et le gouvernement belge siégeront côte à côte aux assemblées internationales où ils défendront leurs intérêts communs.

Nous voulons que l'amitié entre le Congo et la Belgique soit durable et dégagée de toute forme d'hypocrisie. Nous prouverons ainsi au monde entier que la notion de l'amitié entre les peuples a une signification réelle.

Aux Européens vivant au Congo, nous leur demandons de rester chez-nous et d'aider le jeune État congolais. Nous avons besoin de leur concours. Nous leur garantissons la sécurité de leurs biens et leurs personnes.

Jeune État, nous avons besoin des conseils et concours techniques de la Belgique. Nous espérons fermement que le concours ne nous sera pas refusé.

Vive le Congo indépendant, vive la Belgique, vive l'amitié entre nos deux pays.

Le lendemain, le Roi Baudouin clôtura la conférence en déclarant, à son tour :

De vos déclarations, Messieurs, je prends acte, solennellement, en votre présence. Elles prouvent que vous êtes décidés à assurer dans le futur État indépendant du Congo, la sécurité des personnes et des biens. Nous comptons, messieurs, sur votre

¹¹ Le contraire de ce qui se passait naguère au Congo Belge, où ne participaient que des Blancs habillés en tenue blanche et noire.

loyauté comme vous pouvez compter sur la nôtre.

Nous avons eu à défendre farouchement l'intégrité de vos frontières; vous aurez à votre tour à défendre cet héritage contre les intrigues et les convoitises de l'étranger qui, sous prétexte d'assistance, risque d'abuser de votre inexpérience.

N'oubliez jamais que notre main vous reste tendue pour vous aider à poursuivre la tâche que nous pouvons nous glorifier d'avoir menée à bien, puisqu'elle aboutit désormais à votre indépendance. Que Dieu protège le Congo!

Curieusement, au mois de mars suivant, immédiatement après la Table Ronde, le ministre des Affaires Étrangères de France, M. Couve de Murville, interpellera l'ambassadeur de Belgique à Paris pour lui rappeler «l'existence d'un droit de préemption» accordé par Léopold II à la France sur le Congo en 1885. Tout en rassurant qu'il n'était pas question pour la France d'user de ce droit pour le moment!

Le retour triomphal au Congo

Les travaux de la conférence terminés, nos "ambassadeurs" se sont empressés, avec raison d'ailleurs, de rentrer au pays, tout heureux de la mission bien accomplie. Leur retour fut triomphal; ils ont été accueillis en libérateurs, tous indistinctement, par des foules en délire. Partout des manifestations furent organisées en leur honneur à tour de rôle, par des masses ivres de joie, devant lesquelles certains ambassadeurs, exaltés, se permirent des déclarations ahurissantes du genre de celle-ci :

Nazali na dipanda na libenga, nalakisa? (J'ai l'indépendance dans ma poche : je vous la montre?)

À quoi la foule en délire rétorquait :

-Têêê... Zila kaka mokolo wana! (-Non... Attendez la date fixée!)

C'est dans cette euphorie que nos leaders politiques allaient se mettre à la tâche.

Au pays, les leaders congolais ont appelé à la bonne entente de tous, au respect de l'autorité et des lois établies. Dans les régions travaillées par la désobéissance civile, les chefs des partis recommandaient le paiement des impôts et taxes fiscales.

Fidèles aux engagements pris, les leaders se hâtaient de rassurer les esprits et ramener la confiance des investisseurs. Mais la tâche la plus importante consistait à poser des actes constructifs au lieu des beaux slogans creux. Ce que l'on voulait, c'est que chaque habitant, Blanc ou Noir, de l'est et de l'ouest, se sente chez soi quel que soit le point du pays où il vive. Car la Table Ronde avait montré que tous les Congolais, même les «fédéralistes», s'étaient ralliés à l'idée de l'unité du Congo.

Il fallut d'abord mettre en place les Collèges Exécutifs. À côté du G.G. Cornélis, à Kalina, ont été désignés : Kasa-Vubu (Abako), représentant la province de Léo; Émile Nyangwile (M.N.C./K.), pour le Kasai; Rémy Mwamba (Balubakat), pour le Katanga; Anicet Kashamura (CEREA), pour le Kivu; Patrice Lumumba (M.N.C./L.), pour la Province Orientale; et Paul Bolya (P.N.P.), pour l'Équateur.

Lors de leur installation, la presse ne leur avait pas épargné des commentaires, parfois acerbes. Par exemple :

Dès son installation, le Collège procède à une répartition des dossiers entre ses membres. Certains ne manqueront pas cependant d'y voir une attribution des compétences qui leur déplaît en ce qu'elle confie notamment les Affaires politiques, administratives et judiciaires, y compris la Sûreté (et nous devons ajouter: la Force Publique), à un «repris de justice», Patrice Lumumba; et l'Information de même que la Force Publique à un «agitateur», Anicet Kashamura (erreur: la F.P. était une attribution de Lumumba). Qu'à côté de cela un «modéré» comme Paul Bolya ait en charge le plan décennal, l'Institut Géographique et les services médicaux leur semble dérisoire. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, à la veille de l'indépendance, le 29 juin, lorsque Patrice Lumumba veut faire bénéficier un grand nombre de prisonniers de droit commun d'une mesure de grâce, l'administration qu'il coiffe en sa qualité de responsable des Affaires judiciaires, décourage le Gouverneur Général de recommander au Roi la signature du décret portant cette mesure.¹²

C'est à cette période que Lumumba, oubliant cette fois sa pertinente intervention à la Table Ronde en faveur de l'africanisation des cadres de la Force Publique, a commis une bavure qui lui coûtera cher plus tard. En effet, au cours d'une réception tenue en son honneur au cercle Mercure par les officiers belges de la Force Publique (qui était dans ses attributions), Lumumba, emporté par une euphorie certaine, prononça cette complaisante déclaration qui fit grogner les soldats congolais :

Ce n'est pas parce que le pays deviendra indépendant demain que nous pourrions élever un soldat de deuxième classe au grade de général.

Depuis lors, les «groggnards» de la Force Publique avaient juré d'avoir la tête de Lumumba s'il parvenait au pouvoir dans le pays.

Les membres des Collèges Exécutifs eurent fort à faire, surtout ceux des provinces, car il y avait pas mal de problèmes à résoudre : conflit Lulua-baLuba au Kasaï; empoignades entre militants de la Balubakat et de la Conakat au Katanga, au Bas-Congo l'Abako en butte avec l'administration coloniale «démissionnaire»... L'Équateur n'était pas exempt de tensions ethniques entre Mongo et Ngombe dans le chef-lieu; et au Maniema, entre militants P.N.P. et CEREA contre ceux du M.N.C./L.

Le Collège Exécutif Général n'y échappa pas, du fait de l'implication de ses membres, à travers leur parti, dans les conflits locaux. Ceux de la Commission Politique installée à Bruxelles auprès du ministre du Congo furent souvent sollicités, ainsi que le ministre lui-même, par des télégrammes réclamant leur intervention au pays, malgré les distances, afin de redresser de prétendues violations de la règle.

Tous les Congolais à qui était dévolue une parcelle d'autorité firent *comme si*... Les membres des divers Collèges notamment, puisqu'ils avaient été constitués, jusque dans les territoires, en accord avec les partis, pour s'initier aux rouages administratifs mais aussi pour redresser la situation là où elle défaillait. Tous faisaient *comme s'ils* avaient en main des pouvoirs effectifs, alors que juridiquement, nous le savions tous, jusqu'au 30 juin l'autorité restait entre les mains de l'administration belge. Mais si celle-ci était devenue inopérante, son inaction pouvait entraîner le pire. Alors?

¹² J. Vanderlinden, *La Crise congolaise*, op. cit., p.109.

Le délai imparti à ces Collèges a été trop court pour entreprendre un travail quelque peu solide dans le contexte du moment. Dommage! D'autant que la plupart de leurs membres n'ont même pas passé le cap des élections, pour mettre le peu d'expérience qu'ils avaient acquise au profit de leurs administrés...

TABLE RONDE ÉCONOMIQUE

La Table Ronde économique a eu lieu au mois d'avril, alors que tous les ténors politiques étaient en campagne électorale. Ils n'y ont délégué que des sous-fifres, pour la plupart des étudiants congolais qui poursuivaient leurs études en Belgique.

Cette Table Ronde économique, à laquelle nous conviait le ministre Scheyven, était une bonne idée en soi : il ne suffit pas de gouverner le pays, encore faut-il le faire vivre, le faire prospérer. Cependant, si ce 2^e volet de la Table Ronde était utile à l'État congolais, il l'était davantage pour la Belgique, dont la priorité fut de sauvegarder ses intérêts financiers et les capitaux belges investis.

Les écueils ne pouvaient pas manquer au tournant. La conférence économique de Bruxelles était plus compliquée que la Table Ronde politique. Car l'aide économique envisagée par la Belgique ne pouvait être, en somme, qu'une relance, à mots couverts, d'un colonialisme paternaliste. La vérité historique nous oblige à dire que les richesses créées dans le Congo colonial ne pouvaient, logiquement, que profiter d'abord au capital, au détriment du monde du travail et, surtout, de l'infrastructure économique et sociale du pays. Cette situation proprement coloniale allait-elle s'inverser? Si l'exploitation de l'homme noir par le blanc était injuste, deviendrait-elle, demain, odieuse si un Noir l'appliquait à l'égard de son frère?

Devant l'ampleur du problème et la tournure accélérée prise par les événements qui ont précédé le 30 juin, beaucoup de leaders étaient sceptiques, dont Kasa-Vubu, qui fit, en synthèse d'une tournée au Kasaï, au Katanga et au Kivu, cette déclaration :

Les délégués ne pourront en aucun cas engager l'avenir du peuple congolais, estimant qu'il serait sage de limiter cette conférence à une simple étude des dossiers devant éclairer le futur gouvernement congolais. La Belgique doit, de son côté, s'atteler à nous présenter au 30 juin 1960, un inventaire du patrimoine congolais et un exposé clair de sa gestion et de laisser ensuite au gouvernement congolais de décider librement et en connaissance de cause. La Belgique doit, également, nous présenter un bilan équilibré d'une situation budgétaire saine répondant aux besoins réels du Congo. Cela lui fera honneur et servira de base de confiance d'une amitié solide et sincère entre nos deux pays.

*En clair, il aurait été préférable, à ce sujet précis, que les accords sérieux puissent se passer entre deux gouvernements responsables des pays souverains, c'est-à-dire après le 30 juin 1960. Cela, en vue d'éviter une remise en question plus tard.*¹³

J. Vanderlinden tire la conclusion suivante de la Table Ronde économique :

Les résolutions de la conférence fourmillent d'excellentes intentions : relever le plus rapidement possible le niveau de vie des populations par une expansion

¹³ J. Vanderlinden, *op. cit.*, p.108-109.

économique et sociale soutenue, encourager l'accroissement de l'épargne congolaise, individuelle ou collective, assurer l'équilibre budgétaire sans recourir de manière excessive à l'emprunt... Il est vrai que ces objectifs économiques et sociaux requièrent impérativement le maintien de l'ordre et l'exercice continu de l'autorité avant et après le 30 juin...

En définitive, l'apport de la conférence aura sans doute été davantage de permettre à diverses personnalités qui participèrent à ses travaux de s'initier aux problèmes auxquels leurs fonctions ultérieures allaient les confronter. Tel est le cas certainement, soit des universitaires comme Albert Ndele, futur gouverneur de la Banque du Congo, ou Joseph Mbeka, futur ambassadeur de son pays auprès du Marché Ccommun, soit des syndicalistes comme Cyrille Adoula, futur Premier ministre de la réconciliation nationale, et Joseph-Désiré Mobutu.¹⁴

Ce dernier évoque le souvenir de sa participation à cette conférence dans le livre de Jean-Louis Remilleux, en ces termes :

C'est lui (Lumumba) qui m'a initié à la politique active. Devant retourner au pays pour préparer sur place l'indépendance, il est alors venu me trouver et m'a dit : «La Table Ronde économique va s'ouvrir; le Mouvement National Congolais doit y avoir un représentant. J'ai besoin de toi.»

Et voici comment moi, pauvre petit journaliste mal dégrossi, je me suis retrouvé à la même table que les plus grands requins de la finance belge! Je n'avais aucune formation financière et mes compagnons des délégations, ceux qui représentaient les autres mouvements congolais, pas davantage. Nous discussions tard dans la nuit, et nous apprenions le lendemain matin que, pendant ce temps-là, le parlement belge avait pris de son côté des dispositions qui rendaient caduque la négociation.

Évidemment nous nous sommes fait rouler. Par toute une série d'astuces juridiques et techniques, nos interlocuteurs ont réussi à préserver entièrement la mainmise des multinationales et des capitalistes belges sur le portefeuille congolais.

*Toujours est-il qu'aux yeux de Lumumba, je m'étais plutôt bien débrouillé pour un débutant, et cela dans une période des plus confuses.*¹⁵

¹⁴ *Ibidem.*

¹⁵ *Dignité pour l'Afrique*, pp.44-45.

VIII. LES ÉLECTIONS

La campagne électorale, fixée du 11 avril au 15 mai, accapara la majeure partie du temps de tous les leaders politiques, les chefs des partis en tête, qui tenaient à s'assurer la sympathie des électeurs dans leurs fiefs respectifs. En particulier, les membres des différents Collèges Exécutifs, qui étaient tiraillés entre leurs fonctions «administratives» et leur parti, sentirent que l'actualité dans leur circonscription était négligée au profit des élections. À l'issue du scrutin et de la nomination par le Roi du premier gouvernement, les Collèges Exécutifs cessaient en effet de fonctionner.

Le déroulement des élections ne manqua pas de connaître des problèmes dans quelques provinces, dus aux luttes d'influence par ici, à des conflits sanglants par là. En certains endroits, ces conflits étaient alimentés par des agents de l'administration, notamment en ce qui touche aux trois ailes M.N.C.,¹ le mal aimé des fonctionnaires coloniaux. Au Kasai particulièrement, où ceux-ci soutenaient les Lulua et accusaient les membres d'autres ethnies d'être en faveur du M.N.C., profitant de la lutte sanglante entre les deux ethnies principales, lutte attisée par eux.

Dans la Province Orientale, le tribun Lumumba s'installa dans son fief en permanence, de peur de ne pouvoir gagner les élections sur le plan national.

Il faut souligner qu'au cours des mois d'avril et de mai 1960, le M.N.C./L., qui avait reçu d'importantes sommes d'argent de communistes et du Ghana, entreprit une campagne de corruption et de bourrage de crâne. Avec un parc automobile comptant plusieurs dizaines de voitures luxueuses achetées cash ou reçues des pays de l'Est (on se rappelle des 21 voitures Skoda venues de Tchécoslovaquie), les propagandistes lumumbistes, souvent recrutés parmi d'anciens repris de justice, bénéficiaient d'une supériorité matérielle écrasante sur d'autres partis, et usaient de toutes sortes de mensonges et de tromperies pour abuser les populations naïves : Ils promettaient aux travailleurs des salaires prohibitifs; aux familles de détenus, ils promettaient que Lumumba, une fois élu, ferait sortir les assassins et les voleurs des prisons pour leur donner des places importantes; ils promettaient de distribuer tous les biens des Européens, et même leurs femmes.

En outre, le M.N.C./L. mena une campagne virulente et extrémiste contre la Belgique, l'Église catholique, le libéralisme économique, l'Occident, etc. Vexé dans son amour propre, le délégué apostolique, mgr Bruniera, bravant l'outrance

¹ Juste après la Table Ronde, Victor Nendaka, vice président du M.N.C./L., se brouilla avec Lumumba et créa son aile à lui. Président de l'ACMAF (Association des Classes Moyennes Africaines) et membre influent du Conseil des Cités avant l'indépendance, il était une notabilité dans la société kinoise (voir page 204).

de ce parti, dut se déplacer à Stanleyville pour rencontrer Lumumba en personne, qu'il pressa de cesser sa campagne contre l'Église, faute de quoi Rome autoriserait des abbés à se lancer dans la bagarre politique pour le contrarier. En guise d'apaisement, Lumumba offrit à l'abbé Odon Bulombi, supérieur de la paroisse de Mangobo, une voiture V.W. plus une somme d'argent de 10.000 francs².

Pourtant, ces malhonnêtetés et cette démagogie qui, par elles seules, justifiaient l'annulation des élections, n'étaient rien à côté du terrorisme que le M.N.C./L. faisait planer sur certaines régions. D'après la loi, les opérations électorales devaient être contrôlées par des commissions formées de magistrats qui faisaient rapport au ministre Ganshof.

Irrégularités

Si dans les provinces de Léopoldville, du Katanga et la plus grande partie de l'Équateur, les élections se déroulèrent librement et démocratiquement, il n'en fut pas de même partout ailleurs. À Stanleyville, le scrutin dut être ajourné au 20 mai... La population s'était opposée à l'installation de certains bureaux de vote, et en avait détruit d'autres déjà créés : elle exigeait un écrit de Lumumba marquant son accord sur l'utilisation des urnes et, surtout, des isoloirs...

La commission visita de nombreux bureaux de vote. Le jour même des élections, des membres du P.N.P. ont signalé à la commission que la photo de leurs candidats n'était pas apposée sur diverses urnes... Les candidats du M.N.C./L. passaient fréquemment dans les bureaux de vote. En deux endroits, la commission constata que les rideaux d'isoloirs étaient levés : les présidents répondirent aux observations qui leur étaient faites que c'était M. Georges Grenfell, candidat M.N.C./L. à la Chambre, qui, en passant, avait donné l'injonction de procéder de la sorte.

Les districts du Haut-Congo (Stan), du Maniema (Kindu), ont été soumis à de telles violences que le scrutin y fut une parodie, la population n'y eut rien à dire et dut accepter d'office six députés lumumbistes sur sept à Stan, et cinq à Kindu.

Les rapports des commissions électorales n'ont pu taire des actes abominables dus aux lumumbistes, mais les Belges évitèrent, par amour-propre, de publier ces rapports qui auraient démontré le caractère antidémocratique de ces élections organisées par eux.

Voici quelques extraits significatifs tels qu'ils sont cités par le ministre Ganshof dans son rapport de mission où, pourtant, il feint de minimiser les incidents, afin de justifier la nomination qu'il avait faite de Lumumba comme Premier ministre.

Dans plusieurs territoires, Banalia, Basoko, Isangi, Opala, Ponthierville et Yahuma, où les électeurs refusèrent de voter, les membres des bureaux de vote durent prendre la fuite en raison des menaces dont ils étaient l'objet. Souvent, les militants du M.N.C./L. obligeaient le président du bureau de vote à ne présenter au public que la seule urne[?] du candidat de leur parti, et réclamaient successivement

² Présence Congolaise, avril 1960.

le dépouillement immédiat du scrutin et le vote verbal en public, ou prenaient des bulletins des mains des électeurs pour les placer eux-mêmes dans les urnes de leurs candidats. Une malle contenant des votes émis la veille fut volée. Les craintes formulées par des présidents de bureaux était justifiée : l'un d'entre eux subit des sévices corporels graves de la part de propagandistes du M.N.C./L.

En dépit de cette propagande active, qui rencontrait d'ailleurs une large audience, les responsables du M.N.C./L. se rendirent compte que la brièveté de la campagne électorale allait jouer contre eux et favoriser leurs principaux adversaires. Pour briser cette opposition qui s'annonçait redoutable, il n'ont vu qu'un seul moyen : la force. Le M.N.C./L. n'hésita pas à y recourir. Une vague de terreur déferla sur le pays. Sous le nom «Jeunesse M.N.C.», des bandes armées molestaient les propagandistes des partis modérés et détruisaient leurs biens (voitures et habitations). Dans un cas au moins, un assassinat a été perpétré. Des menaces de terribles représailles ont été proférées à l'égard d'adversaires du M.N.C. et de leurs familles pour qu'ils cessent toute activité politique. Le résultat dépassa leurs espoirs : les têtes de files du P.N.P. se désistèrent massivement, de nombreuses sections annoncèrent leur dissolution; le parti lui-même cessa de compter sur le plan électoral; beaucoup de ses candidats estimèrent prudent de se retirer... Par ailleurs, en raison de la campagne de terreur déclenchée par le M.N.C./L., nombre d'enquêtes judiciaires ne purent être clôturées, les témoins refusant de déposer par crainte de représailles. Il faut ajouter que plusieurs semaines avant le 30 juin, les propagandistes M.N.C./L. annonçaient qu'une amnistie générale serait proclamée en même temps que l'accession à l'indépendance. Il n'était pas rare d'entendre énoncer des propos comme celui-ci : «Maintenant que l'indépendance est proche, même s'il nous arrivait de tuer un homme, nous ne resterions pas en prison.»

Les magistrats des commissions ont assisté impuissants aux actes délictueux qui auraient dû priver le scrutin de sa signification et de toute valeur morale...

Les multiples irrégularités étaient connues de tous les candidats et d'une grande partie de l'opinion. Mais M. Ganshof note que dans le district du Haut-Congo (Stan), la commission ne reçut aucun recours en annulation des résultats électoraux!...

En tout état de cause, c'est le M.N.C./L. qui sortira en tête, avec 33 sièges au Parlement (grâce au concours de quelques associés opportunistes de dernière heure), et 90 % des sièges à l'Assemblée provinciale du Haut-Congo.

Le M.N.C./K. n'obtint que huit députés et cinq sénateurs, plus 20 conseillers provinciaux, dont un élu au Katanga,³ handicapé qu'il était notamment par le départ massif (premier groupe 50.000 personnes) des baLuba vers Bakwanga.

Quant à la troisième aile du M.N.C., créée à la veille de la campagne électorale par Victor Nendaka, nous n'avons pas sous la main de renseignements précis la concernant, à part le témoignage de Cléophas Kamitatu :

³ Cléophas Mukeba fut ministre de la Santé dans le premier gouvernement katangais de Tshombe en 1960 : les Baluba du Kasai, nombreux dans les cités minières, avaient voté pour le M.N.C./K.

*Le rôle de M. Nendaka dans l'affaire Lumumba, s'il n'a pas été assez clairement défini, n'en est pas moins des plus importants. Déjà au retour de la Table Ronde politique, Nendaka, en conflit avec Lumumba, avait créé une troisième aile du M.N.C. Il s'était présenté aux élections et avait subi un cuisant échec. En septembre 1960, après la révocation de Lumumba, Kasa-Vubu nomme Nendaka administrateur en chef de la Sûreté.*⁴

Cependant, c'est Nendaka qui fut le conseiller technique du M.N.C./Lumumba, lors du congrès de Stanleyville fin octobre 1959, et ce congrès se termina par des troubles sanglants qui ont occasionné l'arrestation de Lumumba.

M. Nendaka assista aussi à la Table Ronde en qualité de délégué du M.N.C./L.

Mais l'opinion publique n'a pas compris pourquoi un brusque conflit éclata entre Nendaka et Lumumba. On racontait, d'une part, qu'ils s'étaient disputés sur le partage ou l'utilisation de dons reçus de l'étranger (véhicules notamment) pour la campagne électorale; d'autre part, que l'administration coloniale avait exercé des pressions sur Nendaka en vue de contrecarrer l'influence grandissante de Lumumba dans la Province Orientale, dont Nendaka est originaire. L'intéressé lui-même a mis en cause l'attitude inadmissible de l'entourage immédiat de Lumumba, composé principalement de personnes de sa propre ethnie, qui jouaient aux potentats du parti, malgré des interventions personnelles de Lumumba; cela l'avait poussé à bout... Quant aux aides extérieures pour la campagne électorale de Lumumba, Nendaka dit en être ignorant pour la simple raison qu'à cette époque il avait déjà quitté le M.N.C.

Toutefois, il est clair que Lumumba, impulsif, envahissant, incohérent, extraverti, supportait mal dans son entourage un personnage capable de lui porter ombrage, et ne pouvait faire longtemps bon ménage avec Victor Nendaka, ancien président respecté de l'ACMAF (Association des Classes Moyennes Africaines), homme rusé, avec des manières sournoises mais autoritaires. Leur dissension créa entre eux des sentiments non pas d'adversité politique, mais plutôt d'irréductible inimitié.

Le langage qu'il fallait

La campagne est l'occasion rêvée pour les leaders de prouver leur talent oratoire, en mettant en valeur leurs idées sur l'avenir du pays. Certains, aux idées confuses, firent assaut de démagogie; d'autres ont rivalisé de promesses illusoires. Il y en a eu aussi, de piètres orateurs, qui se sont révélés bons dans les basses besognes...

Quelques représentants de divers groupes organisés, nationaux comme étrangers, ont fait chœur pour exprimer leur avis sur les mutations qui s'opéraient au Congo. On exposait ses idées à qui mieux mieux, on se lançait dans des tas de déclarations, on parlait de tout et on avait une opinion sur tout. C'est le propre des politiques; à ce jeu, certains leaders revenus de la Table Ronde s'amusaient aussi. Parfois, même, on se croyait déjà grand homme d'État.

Mais ce que certains oubliaient, c'est que toutes ces phrases étaient enregistrées et jugées; un mot lancé imprudemment en public pouvait avoir des répercussions

⁴ Cl. Kamitatu, *La Grande mystification...* (op. cit.), p.85.

fort néfastes autant sur le moral des gens que sur la confiance des capitaux. Bien sûr, on s'en prenait comme d'habitude à la presse, qui «a déformé» les textes ou «mal interprété» les intentions. Refrain classique. Il n'empêche que certains de nos leaders parlaient trop... Pour preuve, ces déclarations épinglées au hasard :

De **Lumumba**, à propos des visées étrangères sur le Congo :

Il nous semble que la France éprouve le regret que le Congo se libère entièrement du régime colonial. La France se vantait toujours d'être à la pointe de l'émancipation africaine, mais elle est aujourd'hui dépassée par la Belgique. Nous repoussons avec énergie ses prétentions ridicules et, si cela continue, nous prendrons des mesures contre ses citoyens installés au Congo. Car nous ne pourrions vivre avec des gens qui mettent en cause notre liberté chèrement acquise.

On peut critiquer un État étranger parce qu'on n'est pas d'accord sur ses visées politiques; mais user de représailles sur ses ressortissants établis sur son territoire est inadmissible. Et le respect des biens et des personnes promis à la Table Ronde?! Cela ne vaut-il pas pour tout le monde, Français ou Chinois? Les Congolais de Belgique devraient-ils subir les conséquences des propos de compatriotes au Congo?

Kashamura se déclarait partisan d'une nationalisation progressive de certains organismes parastataux, tels l'Otraco, l'O.C.A., le C.N.K.I. etc. Il a exclu notamment l'Union Minière! Quand on lui demanda ce qu'il entendait par «nationalisation», Kashamura répondit : «La participation des ouvriers à la direction de l'entreprise».

Hum! Les mots n'avaient pas le même sens pour tout le monde, et quand on sait la trouille qu'un terme mal placé peut donner aux capitaux, mieux valait se taire!

D'un manifeste du **Parti de l'Unité de la Communauté belgo-congolaise** :

Le pire mal que nous ont fait les extrémistes ne sont pas les troubles qui ont ensanglanté le Congo depuis deux ans, ni le pain enlevé de la bouche de tant de travailleurs par suite de la fermeture de multiples entreprises. C'est le fait qu'ils [politiciens] ont délibérément trompé les gens en leur faisant croire que l'indépendance permettra à tous de s'emparer de la richesse des Blancs et de vivre ensuite dans l'oisiveté et les plaisirs jusqu'à la fin des temps. Notre parti s'oppose à de tels mensonges imbéciles. Nous proclamons que l'indépendance sera une épreuve de maturité par laquelle passera notre peuple. Il en sortira grandi moralement, ce qui se répercutera sur le développement du potentiel économique mis en place par les Belges.

Cela s'appelle du chantage. Le temps de tels propos était révolu. Le Congolais le plus arriéré n'était pas si naïf pour croire qu'il pourrait vivre après l'indépendance dans l'oisiveté, le «dolce farniente». Il ne fallait point mettre dans ses intentions de s'emparer de la richesse des Blancs... Cela était aussi exclu.

Belle allocution que celle que M^e Marrès prononça à l'occasion de l'assemblée générale de l'Unicol (colons) et dont certains Européens, fonctionnaires notamment, devaient avantageusement tirer profit :

La réussite ou l'échec de l'État indépendant et, partant, de nos entreprises, dépendra dans une très large part, de notre loyauté envers les instructions nouvelles et de l'esprit qui présidera, demain, à nos rapports avec elles. Cette loyauté ne peut

être que totale. Encore faut-il nous en expliquer?

Demain s'ouvrira une campagne électorale et les populations du Congo choisiront elles-mêmes leurs mandataires. Il importe, me semble-t-il, que les Européens n'essaient, d'aucune façon, d'influencer la compétition électorale et déclarent à l'avance que leur concours intégral sera acquis aux autorités légitimes issues de la consultation populaire. Ces autorités seront, sans doute, différentes selon les provinces et les territoires. Il faut que les leaders politiques puissent, demain, compter de la façon la plus totale sur les concours techniques nécessaires, qu'elles qu'en aillent été les attitudes prises hier par eux.

Nous n'ignorons pas ce qui sépare l'homme politique, menant le combat électorale, du même installé dans les réalités du pouvoir. Nous avons connu et connaissons encore ce phénomène dans des pays où la démocratie est aussi évoluée qu'en Angleterre ou en Belgique. Cette même évolution s'accomplira au Congo si nous y aidons.

Pour cela, nous devons rester des conseillers, des techniciens, des indépendants, situés en dehors de l'action politique, car les avis à donner, s'ils nous sont demandés, seront les mêmes peu importe qui les demande. Il n'y a pas une façon M.N.C. et une façon P.N.P. d'équilibrer le budget d'un pays, il n'y a qu'une : c'est de ne pas dépenser plus qu'on ne gagne.

Résultats des élections, formation d'un gouvernement

Les élections législatives ont donné au P.N.P. la deuxième place au sein du Parlement, avec 15 sièges, immédiatement derrière le M.N.C./L. qui en occupait 33. Les autres partis, régionaux ou ethniques, se partageaient les sièges restants : le P.S.A. au Kwango-Kwilu avec 13 élus; l'Abako, 12 élus parmi lesquels 3 pour la ville de Léopoldville; le Cerea, 10 députés au Kivu et le M.N.C./K. au Kasai, avec 8 députés. Le Katanga alignait 15 sièges: 8 pour la Conakat et 7 pour la Balubakat. L'Équateur totalisait 7 sièges avec le Puna et l'Unimo...

Au cours de la première quinzaine de juin, les élus commençaient à affluer dans la capitale, les lumumbistes bien encadrés chez leur leader où ils étaient soignés et gardés à vue. Quelques autres partis avaient pris soin d'encadrer les députés venus de l'intérieur du pays. Malheureusement il y en a eu qui vadrouillaient dans «Kin-la-belle» qu'ils découvraient pour la première fois. Ceux-là étaient à la merci des corrupteurs en quête des voix pour obtenir la majorité parlementaire.

Au Parlement, deux groupes vont se constituer : d'un côté les lumumbistes, de l'autre un Cartel rassemblé autour de Kasa-Vubu. Parmi les membres du Cartel : l'Abako, le M.N.C./K., le Puna de Bolikango, la Balubakat, l'Unimo et la Conakat.

Le Cartel voulait former un gouvernement d'union nationale sans lumumbistes. Il va donc procéder à un test électoral avec un groupe «probable». Effectué au Home Assanef, lieu des rencontres de ce groupe, le test a donné les résultats ci-après : Kasa-Vubu, président de la République; Jean Bolikango, président de la Chambre des représentants (députés); Albert Kalonji Premier ministre... Il restait à mener les démarches nécessaires en vue de consolider le groupe. Cependant, Bolikango n'était pas satisfait, son ambition était de devenir Président de la République; déjà

le bruit circulait qu'il avait ramené de Bruxelles sa tenue officielle: on se souvient qu'au retour de la Table Ronde, il clama qu'il avait «l'indépendance dans sa poche». «*Nalakisa?*» disait-il à la foule, qui répondait en délire : «*Têêê, zila se le 30 juin!*»⁵

Entre-temps Lumumba ne dormait point. Très entreprenant, homme de dialogue et d'astuces, il n'ignorait pas les ambitions de Bolikango et s'est employé à séduire les adversaires pour y faire du débauchage.

Le 13 mai, le ministre-résident, Walter Jean Ganshof van der Meersch, nommé par le Roi pour procéder à l'installation des nouvelles institutions, chargea Lumumba de la mission d'informateur politique, afin d'apprécier le rapport des forces en présence sur le terrain. Mais les membres du groupe opposé ont refusé leur collaboration, rendant la mission de Lumumba impossible.

Devant l'obstruction du Cartel, le ministre déchargea Lumumba de sa mission et cette fois, désigna Kasa-Vubu comme formateur. Lumumba fut désappointé à l'idée que la Belgique était contre lui, mais il ne se découragea pas, au contraire, il menaça de former un gouvernement populaire hors de l'influence de la Belgique, et il a multiplié ses contacts, parallèlement à la mission de Kasa-Vubu.

Le rusé Lumumba a trouvé une idée ingénieuse pour démontrer à l'opinion publique que c'est lui qui détenait la majorité parlementaire : l'élection du président de la chambre des représentants où, pour la première fois, les députés allaient se confronter dans leur forum par voie d'élection.

La tâche de former un gouvernement sans lumumbistes n'était pas aisée non plus étant donné l'opposition farouche des partisans de Lumumba à tout dialogue avec Kasa-Vubu, qualifié d'usurpateur, mais aussi la versatilité et l'opportunisme d'autres élus sur lesquels il misait, comme ceux du P.S.A., dont le parti venait de se scinder suite à la rivalité pour la présidence du gouvernement provincial. Kamitatu avait, à la surprise générale, ravi le poste in extremis, à Gizenga, son propre président.

Le 20 juin, quand Kasa-Vubu annonça qu'il était prêt à former un gouvernement d'union nationale, l'aile P.S.A./Gizenga, les dirigeants du Cerea et de la Balubakat se sont rétractés, neutralisant ainsi Kasa-Vubu. Le ministre Ganshof dut annuler le voyage qu'il devait effectuer à Bruxelles pour y présenter au Roi le gouvernement Kasa-Vubu. Une terrible complication qui, heureusement, sera de très courte durée. Car le temps pressait : nous étions à dix jours de l'indépendance!...

Lumumba misait sur l'élection du président de la chambre des représentants, le 21 juin, pour jouer quitte ou double. Il avait joué serré, en opposant Kasa-Vubu et Bolikango. À ce dernier, il avait offert de soutenir sa candidature à la Présidence de la République en échange des voix des Bangala du Puna en faveur de son candidat à la Chambre Joseph Kasongo. Bolikango-le-régionaliste, le fédéraliste, était donc poussé au sommet de l'État par le champion de l'unité du pays! Et il jubilait, affirmant aux siens qu'il avait gagné son pari : la Présidence de la République.

⁵ «Que je vous la montre?» [l'indépendance], disait-il. «Non, cachez-la jusqu'au 30 juin! [sinon les baKongo pourraient nous la voler!]

Mais entre-temps, Lumumba était allé faire la même offre à Kasa-Vubu, «ce véritable nationaliste, au contraire de Bolikango, ce valet de l'impérialisme, capable de tronquer notre indépendance chèrement acquise». Marché conclu!

C'est ainsi que le 21 juin Joseph Kasongo, candidat du M.N.C./L., fut élu président de la Chambre des députés, avec 74 voix (dont celles de l'Abako et du Puna) sur 137 députés votants. Le tour était donc joué!

Cet exploit porta un coup au moral des membres de l'autre groupe, désespérés. Répondant à leur reproche au sujet des voix Abako cédées au candidat lumumbiste, Kasa-Vubu rétorqua qu'en politique, il faut parfois savoir jongler.

Quant à Lumumba, ravi, il exigea le droit de former le gouvernement, puisqu'il venait de prouver sa majorité au Parlement. Malgré l'inquiétude et le désarroi du gouvernement belge, le Ministre-résident s'est vu dans l'obligation morale de céder, d'autant que le temps pressait. Il exigea un vrai gouvernement d'union nationale, au sein duquel devaient figurer des représentants de tous les groupes politiques. Mais en outre, la Présidence de la République devait revenir à Kasa-Vubu.

Lumumba, comme à son habitude, accepta les deux conditions sans rechigner. C'est ainsi que fut formé le premier gouvernement congolais, et que, le 27 juin, Kasa-Vubu fut élu en qualité de premier chef d'État congolais. Coincé par les circonstances de l'heure, Lumumba se contentait du poste de Premier ministre, qui lui attribuait le pouvoir exécutif réel, en attendant de réaliser son ambition d'installer après l'indépendance un régime présidentiel autoritaire. Car le régime parlementaire, il le jugeait inadéquat pour les pays jeunes, qu'il faut diriger d'une main ferme. À la Table Ronde, n'a-t-il pas voulu l'élection présidentielle au suffrage universel direct?

Au Congo, rappelons-le, les leaders n'étaient pas satisfaits du compromis réalisé autour de la Table Ronde à Bruxelles (au sein du Front Commun, pour la bonne cause) et chacun restait sur ses positions antérieures. Ce n'était que partie remise, on pouvait s'attendre à un match retour, au pays, au sein du Parlement. Peut-on dire, par exemple, qu'il y avait au sein de la Table Ronde une majorité et une minorité? Non, majorités et minorités étaient mouvantes. La nature des débats jouait sur les votes des partis, qui balançaient selon le cas d'un camp à l'autre. Les courants se compénétraient, et on pouvait prévoir que les alliances ne seraient jamais stables. Et dans la réalité, sur le terrain, certaines minorités donnaient déjà bien du souci au futur gouvernement. La conclusion s'imposait : la barque ne serait pas facile à mener.

Nommé formateur, Lumumba affronta de laborieuses négociations. Son parcours était parsemé de peaux de bananes, mais il réussit, en un temps record, la formation d'un cabinet assez valable. Fallait-il nécessairement un parti gouvernemental et une opposition dans le pays? Assurément pas. Les Noirs «en parlement» ne sont pas vite inféodés à des partis à idéologie, ils gardent en général leur indépendance d'esprit et défendent la thèse qu'ils croient la meilleure, selon leur conception personnelle, alors les parlements occidentaux privilégient souvent le parti plutôt que la thèse.

Répondant au désir du Ministre-résident, Lumumba ne manqua pas de tendre la main au leader de l'autre aile du M.N.C., Albert Kalonji, qu'il est allé voir chez lui personnellement avenue de la Victoire. Hélas, la Jeunesse kalonjiste surnommée *Tshisuku* (la brousse!) gardait farouchement l'entrée de la parcelle, et elle s'interposa pour empêcher la rencontre. Plus tard, lorsque Kalonji, convaincu par "ses sages" qui lui conseillaient d'être dans le gouvernement plutôt que dehors, se résolut à dépêcher trois parlementaires (Justin Kasanda, sénateur, Samuel Badibanga et Constantin Tshiala-Mwana, députés) pour négocier, le dernier faussa compagnie à ses collègues pour aller seul, avec l'entremise d'Étienne Kihuyu, se négocier un poste, mais sans succès. Lorsque cette escapade fut connue du groupe kalonjiste, le chef Antoine Katombe devint fou de rage, décidé à tordre le cou à ce traître (qu'on a dû cacher durant au moins deux jours, le temps de calmer Katombe).

Entre-temps, les deux autres négociateurs avaient été reçus par le formateur Lumumba, qui leur exprima son regret à propos de cette démarche tardive, puisque son cabinet était déjà constitué et à pied d'œuvre. Au sein de ce gouvernement figuraient d'ailleurs deux Luba, Joseph Mbuyi et Jacques Lumbala, respectivement ministre de la Jeunesse et des Sports et secrétaire d'État attaché à la Primature.

C'est ainsi que seule l'aile M.N.C./K. brilla par son absence au festin du premier gouvernement congolais. D'où aussi son opposition farouche et irréductible.

Lumumba est parvenu, tant bien que mal, à réunir autour de lui un groupe hétéroclite, avec pour Vice-premier ministre Antoine Gizenga, président général du P.S.A., repêché après son échec à la présidence du gouvernement provincial de Léo. Ce groupe, nommé par le Roi, formait une équipe fragile,⁶ que Lumumba présentait, sans programme précis et sous condition⁷, devant le Parlement. Le soir du 23 juin, les députés l'ont voté de justesse (74 voix : majorité requise : 69) : 27 ministres (dont 4 sans portefeuille et 9 secrétaires d'État)⁸ alors qu'un calcul de probabilité prévoyait un total de 120 élus en faveur de Lumumba. Il devait y avoir eu du flottement au sein des alliances. Après l'élection du candidat lumumbiste à la Chambre des députés, venait le tour de Joseph Ileo, secrétaire national du M.N.C./K., obtenir la présidence du Sénat, «chambre des sages». Père du *Manifeste de Conscience Africaine*, Ileo avait été un des artisans de la première heure de l'éveil des consciences au Congo; l'opinion accueillit son élection avec joie et soulagement, comme un facteur d'équilibre entre les deux chambres. Ainsi le M.N.C., toutes ailes confondues, dirigeait donc les trois premières institutions du nouvel État, après la Présidence de la République.

⁶ Après quelques jours seulement, il y aura défection suite à la démission des deux Katangais : Rodolphe Yav, ministre des Affaires économiques, et Albert Nyembo, secrétaire d'État à la Défense nationale. M. Tshombe avait estimé en effet qu'en s'attribuant la Défense nationale, Lumumba ne respectait pas la convention signée (d'ailleurs difficilement) avec la Conakat lorsque celle-ci avait rallié la majorité gouvernementale.

⁷ Voir la composition à l'annexe X.

⁸ Le programme gouvernemental n'a pas été présenté, contrairement à ce qu'il avait promis. En outre, le bruit circulait que, sans gouvernement le 30 juin, le pays tomberait sous la tutelle de l'ONU.

Pour ce dernier poste, primordial, lisons le professeur J. Vanderlinden :

En effet, deux personnalités se présentent aux suffrages des Chambres réunies : Joseph Kasa-Vubu et Jean Bolikango, président du Puna (petit parti – il occupe différents sièges à la Chambre dont l'audience est limitée à la province de l'Équateur, mais dont le leader est une personnalité de premier plan du monde des « évolués » à travers l'Adapès dont il est l'une des chevilles ouvrières. La lutte sera toutefois sans histoires. Desservi par sa carrière dans l'administration coloniale, par les menaces d'une sécession du Bas-Congo, par le souci de certains d'assurer un contrepoids sérieux à la personnalité du Premier ministre, Jean Bolikango ne fera pas le poids et son adversaire sera élu au premier tour de scrutin par 159 voix contre 43 et 11 blancs ou nuls par les Chambres réunies.⁹

La réussite de cette élection était facilitée par l'appui manifeste du ministre Ganshof van der Meersch notamment. Sans omettre, bien entendu, l'apport de l'Abako qui versa un pot-de-vin à Lumumba à cette fin, en faveur de ses partisans électeurs et l'intervention opportune de Kamitatu au nom du P.S.A.

Voilà mises en place les institutions qui avaient à leur tête des dirigeants qui ne s'entendaient pas, mais qui allaient nous conduire à l'indépendance le 30 juin.

Première déception des électeurs

La date de proclamation de l'indépendance était fixée au jeudi 30 juin et les festivités y relatives devaient durer quatre jours. Pour permettre aux habitants, chacun à sa manière évidemment, en dehors des manifestations populaires officielles, de festoyer et de se réjouir suffisamment par de manifestations des plus grandioses. En effet, le lendemain, vendredi 1^{er} juillet, était une journée chômée qui rappelait l'ancien État Indépendant du Congo; le samedi suivant allait servir de pont pour le dimanche, quatrième et dernier jour. Pour bien festoyer, il fallait disposer de moyens financiers conséquents. Ce qui n'était pas le cas de tout le monde. Les syndicats ont demandé une prime d'indépendance. Le Collège Exécutif Général, composé des 5 élus sur 6 membres, siégea en tant que patron des travailleurs du secteur public. Il est important que l'opinion publique puisse être informée des décisions prises dans cette importante réunion.

Les travailleurs sous contrat de travail ainsi que les anciens combattants allaient recevoir par personne 100 francs (l'équivalent d'un casier de bière à l'époque) pour fêter leur indépendance. Les autres personnels de l'État? Rien. Les *honora*bles membres du Collège s'accordaient, eux, une prime de 41.000 francs par personne. Plus 6 mois de traitements «pour interruption de mandat»...

Pouvait-on parler sérieusement d'interruption de mandat, alors que ces messieurs étaient placés là pour gérer la période de transition allant de la fin de la Table Ronde politique au 30 juin, jour de la proclamation de l'indépendance. Quant à la prime de «41.000 francs pour fêter l'indépendance» en guise de récompense à leurs électeurs, ce fut très décevant, et augura d'un avenir pessimiste pour la justice sociale.

⁹ *La Crise congolaise (op. cit.)*, p.118.

Le gouvernement en action

Dès que le gouvernement a été approuvé par le Parlement et mis en place, les ministres durent se couper en quatre : trouver un bâtiment commode où installer les ministères, aménager et équiper les locaux, former les cabinets, organiser les services à partir de rien. Chose malaisée pour les néophytes.

Le programme des festivités du 30 juin accaparait toute l'attention des nouveaux dirigeants, avec l'arrivée de nombreuses délégations invitées pour la circonstance. Celle de Belgique, le Roi en tête, se fit le 29 juin. Cette arrivée a été quelque peu troublée durant la traversée de la ville par un maniaque qui subtilisa l'épée du Roi et s'exhiba dans quelques pas de danse sur le boulevard Albert-1^{er} (actuellement 30-Juin); il a été vite maîtrisé par les forces de l'ordre. Plus de peur que de mal!

Le jour même, dans la soirée, fut signé le *Traité général d'amitié, d'assistance et coopération entre le Royaume de Belgique et la République du Congo*. (voir texte en annexe XI). Le traité posait les principes de la coopération dans les principaux domaines administratif, judiciaire, militaire, éducatif, social, économique, diplomatique, etc. Restait à mettre tout cela en musique en s'inspirant, notamment, des travaux de la Table Ronde économique. Traité destiné à faciliter les premiers pas du nouvel État, en raison de la précipitation des événements qui avaient bouleversé les prévisions de la Belgique.

Cette nuit-là, à zéro heure, pour annoncer le changement intervenu, les cloches s'étaient mises à carillonner à toute volée, les sirènes stridentes des usines déchiraient les airs, les avertisseurs bruyants de voitures faisaient un tintamarre assourdissant, tandis que des tam-tams résonnaient un peu partout au cœur des Cités. À ce joyeux brouhaha se joignit la clameur de millions de personnes, poussant la chansonnette de leur plus belle voix, pour saluer la naissance de la nouvelle Nation.

L'aube tarda à venir, mais elle fut au rendez-vous : belle, radieuse, colorée.

IX. 30 JUIN 1960 : L'INDÉPENDANCE

Et la grande date arriva. Ce fut le 30 juin 1960. Lorsque le drapeau du nouveau Congo s'éleva fièrement jusqu'au haut de son mât, pour son premier flirt avec l'air et le temps, partout dans le pays des millions d'hommes et de femmes se figèrent dans un bref moment de recueillement où se mêlaient la douleur de l'arrachement et l'ivresse de la liberté.

Ce jour-là, le 30 juin 1960, même si par tempérament je n'ai pas chanté, j'ai pleuré de bonheur, chaviré de joie, j'étais transporté d'allégresse. Jour mémorable, «témoin de l'immortel serment de liberté que nous avons le devoir de léguer à la postérité». Laissons la parole au chroniqueur de Présence Congolaise :

Devant des milliers de personnalités venues des quatre coins du monde, devant S.M. le Roi Baudouin – invité par le gouvernement congolais – et S.E. M. Kasa-Vubu, nouveau chef de l'État congolais, devant des dizaines de milliers d'auditeurs congolais suspendus à leur poste de radio, à 11h55 exactement, fut signé l'acte officiel donnant l'indépendance au Congo : DÉCLARATION CONJOINTE BELGO-CONGOLAISE ACCORDANT L'INDÉPENDANCE :

En disant adieu au peuple congolais qui avait été son peuple, S.M. le Roi Baudouin fait ses dernières recommandations :

«Le Congo accède, ce jour, en plein accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance et à la souveraineté internationale. Léopoldville, le 30 juin mille neufcent soixante.

En face du désir unanime de vos populations, nous n'avons pas hésité à vous reconnaître dès à présent cette indépendance.

C'est à vous, messieurs, qu'il appartient de démontrer que nous avons eu raison de vous faire confiance.

Vos dirigeants connaîtront la tâche difficile de gouverner. Il leur faudra mettre au premier plan de leurs préoccupations les intérêts généraux du pays. Ils devront apprendre au peuple congolais que l'indépendance ne se réalise pas par la satisfaction immédiate de jouissance facile, mais par le travail, le respect de la liberté d'autrui et les droits de la minorité, par la tolérance et l'ordre sans lequel aucun régime démocratique ne peut subsister.

Il faudra former des cadres administratifs expérimentés, intensifier la formation intellectuelle et morale de la population, maintenir la stabilité de la monnaie, sauvegarder et développer vos organisations économiques, sociales et financières.

Ne compromettez pas l'avenir par des réformes hâtives et ne remplacez pas les organismes que vous remet la Belgique tant que vous n'êtes pas certains de pouvoir faire mieux.

Entretenez avec vigilance l'activité des services médicaux dont l'interruption aurait des conséquences désastreuses et ferait réapparaître des maladies que nous avons réussi à supprimer.

N'oubliez pas qu'une justice sereine et indépendante est un facteur de paix sociale, la garantie du respect du droit de chacun.

Messieurs, le monde entier a les yeux fixés sur vous. À l'heure où le Congo choisit souverainement son style de vie, je souhaite que le peuple congolais conserve et développe le patrimoine de valeurs spirituelles, morales et religieuses qui est commun et qui transcende les vicissitudes politiques et les différences de race et de frontière.

Peuple Congolais, mon pays et moi-même, nous reconnaissons avec joie et émotion que le Congo accède ce 30 juin 1960, en plein accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance et à la souveraineté internationale.»

M. Kasa-Vubu répond :

«Au moment solennel où la République du Congo se présente au monde et à l'histoire, pleinement indépendante et souveraine, au moment où nous ressentons intensément le caractère irrévocable et définitif du pas que nous franchissons, nous ne pouvons nous empêcher de mesurer la gravité de nos responsabilités et, dans une attitude de profonde humilité, de demander à Dieu qu'il protège notre peuple et qu'il éclaire tous ses dirigeants...»

La Belgique eut la sagesse de ne pas s'opposer au courant de l'histoire et comprenant la grandeur de l'idéal de liberté qui anime tous les cœurs congolais, elle a su, fait sans précédent dans l'histoire d'une décolonisation pacifique, faire passer directement et sans transition notre pays de la domination étrangère à l'indépendance dans la pleine souveraineté nationale...

Nous saurons dans tout le pays développer l'assimilation de ce que quatre-vingt ans de contact avec l'Occident nous a apporté de bien : la langue qui est l'indispensable outil de l'harmonisation de nos rapports, la législation qui, insensiblement, a influé sur l'évolution de nos coutumes, et, enfin, et surtout la culture. Une affinité fondamentale de culture rapproche déjà tous les Bantous, aussi le contact de la civilisation chrétienne et les racines que cette civilisation a poussées en nous, permettront au sang ancien revivifié de donner à nos manifestations culturelles une originalité et un éclat tout particulier...»

Nous montrerons au monde, par nos actes, que nous sommes dignes de la confiance que le peuple a placée en nous, et que de nombreux pays nous témoignent déjà Nous ne les décevrons pas.»

S.E. Kasa-Vubu se tut alors, ne pouvant poursuivre la lecture de son discours, car le Premier ministre Lumumba, qui en avait pris connaissance, le lui avait interdit.

Voici le texte préparé par le Président, qui avait suscité la colère de Lumumba :

Sire, la présence de Votre Auguste Majesté aux cérémonies de ce jour mémorable constitue un éclatant et nouveau témoignage de votre sollicitude pour toutes les populations que vous avez aimées et protégées. Elles sont heureuses de pouvoir vous dire aujourd'hui leur reconnaissance pour les bienfaits que vous et vos illustres prédécesseurs leur avez prodigués et leur joie pour la compréhension avec laquelle vous avez rencontré leurs aspirations.

Elles ont reçu votre message d'amitié avec tout le respect et la ferveur dont elles vous entourent et garderont longtemps dans leur cœur les paroles que vous venez de leur adresser en cette heure émouvante.

Elles sauront apprécier tout le prix de l'amitié que la Belgique leur offre et elles s'engageront avec enthousiasme dans la voie d'une collaboration sincère. Je proclame, au nom de la Nation, la naissance de la République du Congo.

Malheureusement, le Premier ministre nommé par M. Ganshof ne se contenta pas de censurer les paroles du chef de l'État à peine élu à une immense majorité. Alors que le protocole ne prévoit pas qu'un Premier ministre prenne la parole en même temps que des chefs d'État, Patrice Lumumba monta à la tribune et, faisant brusquement volte-face, lui qui n'avait cessé d'envoyer des fleurs à la Belgique, commença à proférer des grossièretés devant son invité :

Ce que fut notre sort pendant 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop douloureuses pour que nous puissions les chasser de notre mémoire...

Après avoir longtemps ressassé les méfaits de «l'oppression colonialiste», le Premier ministre parla de l'avenir avec prétention et témérité :

Maintenant, tout cela est fini désormais. Nous allons mener le pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur. Nous allons établir la justice. Nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre de façon à ce que tous les citoyens jouissent enfin des libertés fondamentales. Nous allons faire régner la paix des cœurs et non pas des fusils et des baïonnettes.

Mon gouvernement va créer un pays riche, libre et prospère. Tout en restant vigilants, nous saurons respecter les engagements consentis...

Et il conclut avec fatuité :

Notre gouvernement fort, national, populaire sera le salut du pays.

La brutalité du Premier ministre a provoqué la consternation parmi les milliers de personnalités étrangères, qui ne pouvaient comprendre un tel manque d'éducation et une telle volonté délibérée de gâcher l'atmosphère amicale des cérémonies.

Immédiatement après la manifestation solennelle du Palais de la Nation, un député du Kasai, M. Albert Kalonji, rassembla de nombreux journalistes présents sur place, pour tenir une conférence de presse désapprouvant le discours virulent et personnel du Premier ministre Lumumba et présenter, au nom des parlementaires de l'opposition et du peuple congolais, des excuses au Roi Baudouin et à sa suite.

Déjà il était question que, suite à l'affront reçu, le Roi Baudouin quitterait immédiatement Léopoldville pour Bruxelles sans participer aux fêtes. Mais une délégation de Chefs d'État et de personnalités allèrent trouver Lumumba et exigèrent qu'il fasse des excuses publiques au Roi Baudouin, sinon la plupart des délégations étrangères se retireraient des fêtes, car elles ne pouvaient cautionner l'odieuse conduite d'un goujat.

Lumumba avait cependant une excuse : les allocutions du Roi Baudouin et du président Kasa-Vubu étaient lénifiantes.

Devant l'indignation générale, Lumumba perdit de sa morgue et accepta de faire des excuses publiques. Le soir même il prononça un second discours où il déclarait :

Le gouvernement tient à rendre un hommage solennel au Roi des Belges et au noble peuple qu'il représente pour l'œuvre qu'il a accomplie pendant trois quarts de siècle.

Le chef de l'État ira se recueillir avec S.M. le Roi devant la statue du roi Léopold II, premier Souverain de l'État Indépendant du Congo. Depuis cette époque s'est édifiée une ville que toutes les délégations étrangères ont pu admirer et qui n'est qu'un aspect du Congo moderne. Ce qui s'est réalisé ici, c'est aux Belges que nous le devons...

En fait, ce texte avait été dicté par le Premier ministre belge, M. G. Eyskens et imposé à Lumumba par les délégations présentes aux cérémonies. Certes, il y avait réparation publique. Mais elle n'effaça pas la mauvaise impression et le malaise qui avait été jeté sur une cérémonie qui aurait dû se dérouler dans la joie et l'amitié.

(Les textes intégraux de ces trois discours sont reproduits en annexe XII)

Le soir même, plusieurs parlementaires congolais s'étaient abstenus au banquet en guise de protestation. Il y eut des ministres qui juraient qu'ils ne se laisseraient plus prendre, que dorénavant tous les discours du chef du gouvernement devraient, au préalable, avoir la bénédiction du Conseil.

C'était mal connaître Patrice-le-Grand. Même dans ce cas, il vous sortira en dernière minute son propre texte. Nous avons vécu, place de la Victoire, ce genre de scène lors du meeting de décembre 1958 après la conférence panafricaine au Ghana, et au cours du Congrès politique de Luluabourg en 1959. Et encore au Congrès de Stanleyville, pourtant favorable aux élections annoncées, où Lumumba imposa son point de vue personnel, qui était l'opposé, dans un télégramme adressé au ministre De Schrijver le 26 octobre 1959. Ce qui fut à l'origine de la scission du M.N.C.

Voilà ce que fut le 30 juin 1960. Maintenant que près de cinquante ans nous en séparant, nous avons essayé de faire revivre pour nos lecteurs, et surtout la nouvelle génération, un passé mémorable, mais dont maints détails sont déjà oubliés.

Quant à ce que fut la suite, malheureusement tout le monde de cette époque-là la connaît. Mais, pour la postérité, la suite des événements suivra dans un autre ouvrage déjà en préparation. Non seulement le pacte d'amitié et d'assistance ne fut pas ratifié, non seulement les engagements de sauvegarder la sécurité des biens et des personnes ne furent pas tenus, mais par la faute de manque de préparation de nos dirigeants, le Congo rompit avec la Belgique, seul pays qui pouvait nous aider dans nos premiers pas en tant qu'ancien colonisateur.

Hélas, nous n'avons pas su maintenir la stabilité de la monnaie, nous avons laissé réapparaître des maladies qu'on croyait disparues, nous n'avons pas su nous garder des convoitises et même de tutelles étrangères sous prétexte d'assistance.

Espérons que l'expérience acquise actuellement sera pour tous les Congolais – les politiciens particulièrement – de réfléchir, de relire des paroles et des mots que nous n'avions pas assez médités, pour enfin repartir cette fois du bon pied pour un nouveau 30 juin. Un 30 juin qui sera ce que devrait être notre 30 juin 1960 : car le siècle en marche ayant posé une étape nouvelle que nous suivons – selon l'ancien hymne national de l'État Indépendant du Congo – maintenant tous les Congolais, unis par le sort, doivent se mettre debout pour bâtir un pays plus beau qu'avant, dans la paix, conformément à notre devise *Debout Congolais* :

DEBOUT CONGOLAIS

*Debout Congolais
Unis par le sort
Unis dans l'effort pour l'indépendance
Dressons nos fronts
Longtemps courbés
Et pour de bon
Prenons le plus bel élan
Dans la paix
Ô Peuple ardent
Par le labeur
Nous bâtirons un pays plus beau qu'avant
Dans la paix
Citoyens,
Étonnez,
L'hymne sacré de notre solidarité
Fièrement
Saluez
L'emblème d'or de notre souveraineté
Ô pays, Congo
Bien aimé, Congo
Des aïeux, Congo
Nous peuplerons ton sol
Et nous assurerons ta grandeur
Trente juin, Ô trente juin
Trente juin, Ô jour sacré
Trente juin, Ô doux soleil
Jour sacré de l'immortel
Serment de liberté
Que nous léguons
À notre postérité
Pour toujours.*

ÉPILOGUE

Le Congo Belge accéda à son indépendance juridique dès le 30 juin 1960, avec plénitude de sa souveraineté internationale, précédant d'autres pays d'Afrique noire, qui étaient pourtant plus avancés en politique, mais qui vivaient encore au sein soit de la *Communauté* avec la France, soit du *Commonwealth* avec le Royaume-Uni, dans le cadre d'une autonomie interne, dirigés par un Premier ministre mais sans une souveraineté complète (à part la Guinée de Sekou Touré).

Le projet, tardif, de créer une «*communauté belgo-congolaise*» était dépassé. Oublié aussi, le plan du gouvernement belge visant à laisser au Parlement congolais des pouvoirs étendus mais pas toutes les compétences, les Affaires Étrangères et la Défense Nationale, mais également les questions financières et monétaires, et le rôle réservé au Roi des Belges dans l'attente de la mise en place de nos institutions selon une Constitution à élaborer, voter et sanctionner par les Congolais eux-mêmes; plan appuyé par la Conakat, bien entendu, et par une partie des membres du P.N.P. et des chefs coutumiers, mais combattu par une poignée d'«*extrémistes*» congolais, dont Lumumba, qui voulaient une élection présidentielle au suffrage universel direct.

Pour les radicaux, la désignation du Chef de l'État devait échoir aux Chambres réunies, sauf si elles n'arrivaient pas à s'accorder, auquel cas le Président du Sénat assumerait ces fonctions. Même scénario pour un gouvernement provisoire au sein duquel figureraient quelques Belges à des postes techniques tels que l'Économie, l'Agriculture, les Travaux Publics, etc. Voilà pourquoi le premier exécutif congolais ne comportait aucun technicien, ni étranger, mais n'était composé que de néophytes, dont un seul universitaire (J.M. Bomboko, qui n'avait pas encore défendu sa thèse).

Dans d'autres pays d'Afrique, des étrangers ont joué au début de l'indépendance un rôle important au sein des gouvernements, par exemple en Ouganda et au Kenya. Le Ghana dirigé par Kwame N'Krumah, nationaliste, nous envoya ses *casques bleus* dans le cadre de l'ONUC, mais ils étaient commandés par le général Alexander, un Britannique! Lorsque nous avons visité la Côte-d'Ivoire en 1967 (quasi dix ans après son indépendance!) pour apprécier le fameux *miracle ivoirien*, on y trouvait encore l'ancien Gouverneur français, conseiller au cabinet du président Houphouët-Boigny, et on nous a présentés – à la demande de Mobutu – l'un des principaux artisans du développement admirable de l'agriculture ivoirienne: un agronome belge, ancien colonial de Yangambi, siège d'une faculté d'Agronomie où l'on peut retrouver les études ayant assuré ce *miracle ivoirien*! Très impressionné, Mobutu était décidé à mettre en pratique les bons conseils de son ami Houphouët. C'est Justin-Marie Bomboko, ministre des Affaires Étrangères, qui tira les leçons de cette visite :

Jusqu'à présent nous n'avons pas encore gouverné le pays. À partir de maintenant, plus question de cousin, beau-frère ni oncle, nous allons mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut.

La rupture brutale avec la Belgique, seule capable de guider les premiers pas du nouvel État, fut la cause principale des malheurs de notre pays, qui en ressent encore aujourd'hui les conséquences. Le discours intempestif de P. Lumumba, le 30 juin, n'y est évidemment pas pour rien : bravant le protocole pour monter à la tribune au mépris des usages diplomatiques, il ne prononça aucun mot aimable à l'adresse des nombreuses délégations étrangères présentes à la cérémonie, en particulier les hautes autorités belges, et il gâcha l'ambiance agréable des festivités. Le Roi Baudouin et le Président Kasa-Vubu avaient préparé des allocutions très «convenues», exaltant l'oeuvre belge au Congo; selon l'usage, ils avaient échangé leurs projets de texte, pour agrément réciproque des gouvernements. Ainsi, le Premier ministre congolais savait ce qui serait prononcé. Il eut l'audace de censurer le texte de son chef d'État, tout en intercalant son discours, insolite et imprévu. On s'est demandé qui pouvait en être l'inspirateur; on a soupçonné Jean Van Lierde, un ami belge de Lumumba, qui a reconnu l'avoir incité à prendre la parole «pour créer un incident en ce moment historique»; or notre Premier ministre avait déjà prouvé qu'il savait écrire vite et bien!

Et Thomas Kanza a témoigné que Lumumba lui avait soumis au préalable le texte de son discours.

Il nous reste l'hypothèse d'une contribution de Mme A. Blouin, «communiste» franco-guinéenne qui fut conseillère d'Antoine Gizenga, Vice-premier ministre. Nous y reviendrons dans un prochain ouvrage.

Autre cause des malheurs de notre pays : au sein du gouvernement congolais se pavanaient plusieurs repris de justice notoires, ayant subi naguère des brimades en prison, et qui rêvaient d'une occasion de vengeance. Parmi eux, quelques éléments représentant une tendance nationaliste dure, ressentie comme hostile à la Belgique, à l'Église catholique, au libéralisme économique, à l'Occident et au maintien de la présence des cadres belges au Congo. Ce gouvernement comptait peu d'hommes dignes d'être formés en métropole, où ils auraient sûrement noué de solides relations amicales, et prêts à jouer un rôle modérateur, fécond, bienveillant envers la Belgique.

Le gâchis a, bien sûr, aussi été amplifié par l'intervention maladroite et vexatoire des troupes métropolitaines, à Matadi et au Katanga spécialement, sans l'accord des autorités congolaises, du Commandant en chef de la Force Publique, ni même de leur propre Ambassadeur...

En une semaine de troubles, l'oeuvre de cinquante ans de colonisation belge fut balayée comme par un ouragan, comme le répétera le général Janssens, ex-chef de la Force Publique, lors des manifestations du 25^e anniversaire de notre indépendance, auxquelles il avait été invité par le président Mobutu, à Kinshasa en 1985.

Pourtant, à l'issue de la Table Ronde de Bruxelles, quelque cinq mois avant ces troubles, de bonnes déclarations avaient été faites de part et d'autre, promettant une collaboration bilatérale loyale. Pour Lumumba,

ce sera même une fierté de voir les gouvernements belge et congolais siéger côte à côte aux assemblées internationales où ils défendront leurs intérêts communs.

Domage que nous n'ayons pas su traduire dans les actes les sages conseils que le Roi Baudouin nous avait prodigués en son temps, de

défendre farouchement l'héritage nous légué, contre les intrigues et les convoitises de l'étranger qui, sous prétexte d'assistance, risquerait d'abuser de notre inexpérience.

Pire encore, nous n'avons même pas été capables d'entretenir cet héritage en bons pères de famille.

Un originaire d'une puissance occidentale m'a dit un jour à ce sujet que les Congolais ont eu tort de lâcher la Belgique, car s'ils avaient saisi la main tendue, elle aurait tout fait pour combler les lacunes, et le pays serait devenu, en dix ans, les «États-Unis d'Afrique». Il avoua cependant que ce sont eux, les étrangers, qui sont à la base de cette discorde, qu'ils ont semée dans le but de mieux exploiter le pays. Associés aux Belges, nous aurions été sans doute plus vigilants.

Pourtant, j'estime que c'est surtout le manque de solidarité entre les autorités belges dans leur politique coloniale qui précipita les événements inconsidérément. Les sages conseils du Gouverneur Général Pierre Ryckmans, à la sortie de la guerre, suivis plus tard par les recommandations opportunes de son successeur Léo Pétillon, en faveur de l'émancipation du Congo et de ses habitants, étaient tombés dans les oreilles de sourds. En écoutant ces deux grands connaisseurs du Congo profond, on aurait pu aboutir à un compromis moins catastrophique.

Le ministre De Schrijver avait en effet préconisé, le 4 septembre 1959, l'autonomie interne en 1960, et l'indépendance en 1964. Tous les Congolais étaient pour la formation d'un gouvernement provisoire en 1961; celui-ci allait décider des échéances électorales conduisant à l'indépendance, ce qui aurait sans doute repoussé celle-ci plus tard pour permettre au gouvernement responsable en place de bien se rôder dans le cadre d'une autonomie interne. Car l'administration coloniale avait perdu toute autorité sur le terrain, dans la plupart des régions, et dès lors les membres du nouvel exécutif n'auraient eu aucun intérêt à précipiter les élections précédant l'indépendance. Pourquoi? Pour la bonne et simple raison qu'ils n'auraient pas été certains de les gagner! Malheureusement, l'absence du côté belge d'une politique commune cohérente confirmée par un langage clair, un langage de raison, accentua l'incompréhension. La Belgique n'a pas non plus saisi l'opportunité de la proposition faite par J. Kasa-Vubu, au début de l'agitation politique au Congo: transformer simplement les institutions consultatives en place en organes délibératifs avec pouvoirs exécutifs (en les aménageant quelque peu); en leur sein se dévouaient des éléments d'élite, dynamiques, consciencieux et bien rôdés, qui auraient eu à cœur de poursuivre opiniâtrement les projets de développement harmonieux du pays en prodiguant leur expérience dans les rouages parlementaires et administratifs.

Toutefois, la Belgique mérite notre reconnaissance pour l'œuvre de civilisation, réalisée en un temps record, particulièrement en matière socio-économique, dans un pays aux dimensions d'un continent comparativement aux siennes propres, au point d'en faire l'un des géants d'Afrique, et le plus développé en 1960. L'unité d'un pays aux cultures éparses a été consolidée; on ne peut oublier l'enseignement d'une langue internationale – le français – qui nous unit et facilite des contacts importants à travers le monde. Notre pays a tout intérêt à entretenir des relations privilégiées avec l'ex-métropole, qui le connaît le mieux, quelles que soient les vicissitudes du moment. C'est le point de vue de la majorité de nos compatriotes, malgré les sautes d'humeur affichées de temps en temps par l'un ou l'autre dirigeant, pour des motifs souvent individuels.

Nous estimons que le moment est venu de reconsidérer sérieusement notre politique équivoque de partenariat qui fait de notre pays le seul orphelin sur l'échiquier politique international, sans parrain sur qui compter en cas de besoin. Le *Traité d'amitié* signé le 29 juin 1968 entre la Belgique et le Congo – quoique non ratifié par les deux Parlements – doit être revu pour être adapté aux circonstances du moment, notamment en matière de sécurité. Celle-ci est tellement indispensable en Afrique où il y a absence cruelle d'une armée digne de ce nom, homogène et apolitique, capable de l'assurer efficacement. Cela nous épargnerait des humiliations subies à maintes reprises, jusqu'ici. Confiant en la parole d'honneur de S.M. le Roi Baudouin à nos négociateurs de la Table Ronde politique de Bruxelles : «N'oubliez jamais que notre main vous reste tendue pour vous aider à poursuivre la tâche...»

La reconnaissance vouée à la Belgique doit aller également vers nos anciens ambassadeurs à la Table Ronde, qui ont su arracher l'indépendance sans coup férir, grâce à leur perspicacité et à leur patriotisme. Mettant de côté leurs dissensions au profit des intérêts supérieurs du pays, ils étaient parvenus à former un Front Commun qui désarçonna les politiciens belges, pourtant rompus à ce genre de négociations. Aucun universitaire ne figurait parmi ces négociateurs congolais, que Mobutu a qualifiés des «politicaillers primairiens»! Pourtant leur exemple devrait inspirer nos hommes politiques actuels, souvent diplômés ou intellectuels, qui ont conduit le pays à la ruine. Faut-il donner raison à Abdoulaye Wade, Sénégalais qui jugeait notre classe politique totalement dépourvue de culture politique?

Parlant du fonctionnement des communes, nous avons promis de revenir pour plus de clarté sur la démocratie et son revers de médaille. Insistons : la démocratie est indispensable pour le développement harmonieux d'un pays, car là où elle fait défaut, la liberté ne peut exister, et par conséquent le développement est compromis. La démocratie permet au peuple de se défaire régulièrement des mauvais dirigeants et de les remplacer par d'autres par des élections libres et transparentes, jusqu'au jour où ils peuvent confier les rênes de l'État à des hommes dignes, valables, compétents.

ANNEXES

I. HYMNE NATIONAL DE L'É.I.C. : *VERS L'AVENIR...*

Le siècle marche et pose ses jalons,
Nous marquant une étape nouvelle.
Nous le suivons et nous nous rappelons
Nos aïeux et leur gloire immortelle.
Si ton sol est petit, dans un monde nouveau
L'avenir qui t'appelle a planté ton drapeau.
Marche joyeux, peuple énergique,
Vers des destins dignes de toi.
Dieu protège la libre Belgique,
Et son Roi.¹

¹ Comme on le voit, le texte est surtout à la gloire des Belges...

II. AU REVOIR M. KABAMBA...

Au soir du 30 juillet dernier [1958], la parcelle de M. E. Kabamba a connu une grande animation. Nombreux étaient les amis et membres de famille venus dire au revoir à M. Eugène Kabamba.

Kabamba n'est pas une figure à présenter, si pas dans toute l'étendue des provinces de Léopoldville et du Kasaï, du moins dans les Cités de Léo.

Il faut remonter à l'époque héroïque où des ressortissants du Haut-Congo venaient de tous les coins vers le Bas : c'est alors que les parents de M. Kabamba s'installèrent dans la région de Boma. Le petit Eugène vit le jour aux environs de 1910, de parents Baluba. Il entra tout jeune encore à la Colonie Scolaire de Boma, Institut scolaire que dirigent les Frères des Écoles Chrétiennes. Il sortit de cette école, première pépinière d'intellectuels congolais, en qualité de candidat commis.

Engagé à l'Administration, M. Kabamba poursuivra sa carrière entière à Léo, où il arriva en 1929. Il étendit sa formation dans plusieurs domaines à tel point que sa personnalité émergea du commun de ses semblables. Il joua dans cette ville aujourd'hui tentaculaire un rôle social qui lui attira des admirateurs et ...des jaloux. Sa personnalité marquante lui fit rencontrer à certains moments des écueils, même de la part de ceux sur lesquels il pouvait s'appuyer.

Plein d'initiative, il fut le promoteur de plusieurs corporations de jeunesse. Il franchit une brillante étape lorsqu'il fut appelé à la tête de l'Assanef (Association des Anciens Élèves des Frères des Écoles Chrétiennes). Président plein de dynamisme, il sut, à l'occasion, faire des déclarations que certains font avec virulence, mais que lui tournait en des mots incisifs.

Eugène – qu'il nous permette de l'appeler ainsi – vivait de et dans l'Assanef. C'est lors des rencontres dans les réunions de l'Assanef qu'Eugène savait encourager les pusillanimes et réchauffer ceux dont le courage était vacillant.

Il savait passer par dessus les calomnies et les critiques destructives. Sa franchise augmentait sa bonté car, aux jeunes gens épris d'idéal, il réservait des conseils qui ouvrent des horizons heureux. Les derniers événements qui ont rejeté dans les coulisses certains porte-paroles d'hier, n'ont pas influencé Kabamba.

S'il a quitté Léo, ce n'est pas, comme d'aucuns ont pensé, par dépit des banalités intertribales. Les gens du Kasaï ont fait appel à sa compétence et à ses vues larges. Il s'installera désormais à Luluabourg où l'entoure une cordiale sympathie.

Cher Eugène, te voilà déjà sur le bord des rivières où naquirent tes parents. Tu as compris que c'est là que ton cœur plein d'entrain trouvera moult occasions de te dévouer et de te donner. Nous ne pouvons que te souhaiter un heureux séjour auprès des tiens.

N'oublie pas ce que nous chantions le jour de ton départ : «Ce n'est qu'un au-revoir, car Dieu qui nous voit tous ensemble et qui nous a bénis, saura nous réunir.»

(Présence Congolaise, 9 août 1958, page 3)

III. 1.6.1956: LE MANIFESTE DE CONSCIENCE AFRICAINE

L'équipe de rédaction de Conscience Africaine a consacré de nombreuses réunions à l'étude des difficiles problèmes de l'avenir du Congo. Nous ne sommes qu'un petit groupe, mais nous pensons pouvoir parler au nom d'un grand nombre; parce que nous nous sommes volontairement limités à dégager et à formuler les aspirations et les sentiments de la majorité des Congolais qui réfléchissent. Nous l'avons fait dans un esprit de sincérité et avec le désir de faire du travail constructif. Nous ne prétendons d'ailleurs à aucun monopole, [??] ni de l'amour de notre pays. Le présent manifeste n'est qu'un point de départ. Nous le préciserons et le compléterons, ensemble avec ceux qui viendront nous rejoindre.

NOTRE VOCATION NATIONALE

Dans l'histoire du Congo, les 80 dernières années ont été plus importantes que les millénaires qui ont précédé. Les 30 années qui viennent seront décisives pour notre avenir. Il serait vain de vouloir baser notre sentiment national sur l'attachement à un passé révolu. C'est vers l'avenir que se tournent nos regards. Nous croyons que le Congo est appelé à devenir, au centre du continent africain, une grande nation.

Notre vocation nationale : travailler à édifier, au cœur de l'Afrique, une société nouvelle, prospère et heureuse, sur les fondements d'une société ancienne, la société clanique, fortement ébranlée par une évolution trop rapide, et qui cherche son nouvel équilibre. Cet équilibre nouveau, nous ne pouvons le trouver que dans la synthèse de notre caractère et de notre tempérament africain avec les richesses foncières de la civilisation occidentale.

Cette synthèse, personne ne peut la réaliser en lieu et place des Congolais, avec l'aide fraternelle des Occidentaux qui vivent au Congo.

Pour que l'on puisse parler d'une nation congolaise, composée d'Africains et d'Européens, il faut que tous soient animés du désir de servir le Congo. Nous avons le droit de demander aux Européens qui partagent notre vie nationale, d'être avant tout des citoyens congolais; c'est-à-dire de ne pas poursuivre uniquement le bien de la communauté belge au Congo et leurs intérêts personnels; mais de rechercher, ensemble avec nous, le bien de la grande communauté congolaise.

UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ

Un principe est pour nous essentiel : la couleur de la peau ne confère aucun privilège. En dehors de ce principe, l'union est impossible.

Mais égalité foncière ne signifie pas identité. **Nous voulons être des Congolais civilisés, non des «Européens à peau noire»...** Nous comprenons également que les Européens désirent garder leur propre manière de vivre.

Maintenir des privilèges à l'un des deux groupes, serait source de conflits. Ne pas reconnaître leurs caractères propres et vouloir les uniformiser, créerait également des tensions dangereuses. Il faut admettre, dans un esprit de compréhension, qu'une différence n'est pas nécessairement une infériorité ou une supériorité.

Nous rejetons avec véhémence le principe : égaux, mais séparés... Il nous blesse profondément. Les milieux européens et africains doivent se compénétrer. Des contacts humains sur pied d'égalité doivent s'établir; non seulement sur le plan individuel; non seulement dans des associations créées spécialement pour favoriser ces contacts; mais également dans toutes les relations : familiales professionnelles et sociales.

UNE TÂCHE EXALTANTE À POURSUIVRE

À partir de l'action civilisatrice de la Belgique au Congo, se développe une civilisation nouvelle qui sera la nôtre. Déjà les éléments principaux de la civilisation occidentale pénètrent de plus en plus profondément au Congo. L'enseignement primaire atteint les masses, tandis qu'une élite intellectuelle fait des études universitaires. Les progrès incessants de la science et de la technique luttent contre la maladie et la misère et jettent les bases d'une prospérité croissante. La religion chrétienne nous enseigne le sens profond de la vie, la dignité éminente de la personne humaine et la fraternité de tous les hommes. Mais nous ne sommes encore qu'à mi-chemin... Nous voulons une civilisation complète. Un nombre croissant de Congolais ont le désir de prendre plus de responsabilités et plus d'initiatives dans l'avenir de leur pays. Ils veulent assimiler dans leur vie nationale d'autres valeurs foncières de la civilisation occidentale qui sont encore absentes ou insuffisamment développées : le respect de la personne humaine et de ses libertés fondamentales, sans distinction de races; la recherche plus poussée de la justice sociale; le droit des peuples arrivés à maturité de se gouverner eux-mêmes; la véritable démocratie, basée sur l'égalité de tous les hommes et la participation du peuple au gouvernement du pays...

Ceci est un programme à longue échéance, qui peut se réaliser dans l'union des Africains et des Européens qui vivent au Congo.

COMMUNAUTÉ BELGO-CONGOLAISE?

Nous constatons que l'opinion congolaise réagit avec une certaine méfiance lorsqu'on lui parle de «communauté belgo-congolaise». Ces mots peuvent couvrir, en effet, des réalités fort différentes.

Pour parler clairement, les Congolais qui réfléchissent à ces problèmes craignent que certains ne déforment l'idée de la communauté belgo-congolaise, pour en faire un frein à l'émancipation totale du peuple congolais; un moyen aussi pour perpétuer indéfiniment la domination ou, tout au moins, l'influence prépondérante d'Européens, formant une caste de privilégiés.

Dans le sens que nous lui donnons, une telle communauté, loin d'être un empêchement, doit être le moyen de réaliser notre émancipation totale.

Pour nous, la vision évoquée par Monsieur le Gouverneur Général Pétillon n'est autre que l'idéal dont nous rêvons pour la nation congolaise de demain : une fraternité humaine basée sur l'égalité foncière des hommes sans distinction de races.

ÉMANCIPATION PROGRESSIVE MAIS TOTALE

La Belgique ne doit pas voir dans notre désir d'émancipation, un sentiment d'hostilité. Bien au contraire. La Belgique doit être fière que, à l'inverse de presque tous les peuples colonisés, notre désir s'exprime sans haine et sans ressentiment. C'est là une preuve indéniable que l'œuvre des belges dans ce pays n'est pas un échec.

Si la Belgique parvient à mener à bien l'émancipation totale du Congo, dans la compréhension et dans la paix, ce sera le premier exemple dans l'histoire, d'une entreprise coloniale aboutissant à une réussite complète.

Mais il faut pour cela que les Belges comprennent dès maintenant que leur domination sur le Congo ne sera pas éternelle. Nous protestons énergiquement contre une certaine opinion, parfois exprimée dans la presse, et qui ne fait pas de différence essentielle entre la présence des Belges au Congo et leur domination sur le Congo.

À ceux qui posent la question : dans combien de temps des belges devront-ils quitter le Congo?... Nous répondons : **pourquoi certains Belges posent-ils le dilemme : ou bien dominer... ou bien tout abandonner?...**

À ceux qui posent ce dilemme, nous avons envie de proposer, pour le bien du Congo et de la présence belge au Congo, qu'ils fassent leur valise sans plus attendre...

Il est temps que l'élite européenne réagisse avec vigueur, ici au Congo et peut-être plus encore en Belgique, contre une mentalité aussi dangereuse.

À qui la faute, si déjà trop de congolais sont persuadés que les européens seront incapables d'abandonner leur esprit de domination politique, d'exploitation économique et de supériorité raciale?...

ÉMANCIPATION POLITIQUE

Nous avons lu qu'il était question d'un **plan de trente ans pour l'émancipation politique du Congo**. Sans nous prononcer sur l'ensemble de ses éléments, nous croyons qu'un tel plan est devenu une nécessité, si l'on veut que cette émancipation se réalise dans la paix et la concorde.

Ce plan devrait exprimer la volonté sincère de la Belgique de mener le Congo à l'émancipation politique complète dans un délai de 30 ans. Une déclaration sans équivoque sur ce point, est le seul moyen de conserver la confiance des congolais à l'égard de la Belgique.

Ce plan qui serait un compromis entre l'impatience des uns et le conservatisme des autres, doit fixer nettement les étapes intermédiaires à réaliser dans des délais précis. C'est la seule façon d'éviter que chaque projet de réforme ne donne lieu périodiquement à des discussions, à des marchandages et à des épreuves de force entre deux blocs antagonistes qui finalement deviendraient irréconciliables.

Pour l'émancipation politique, nous pensons qu'il y a moyen de partir des institutions existantes en les faisant évoluer progressivement dans un double sens. D'une part, elles doivent devenir de plus en plus **représentatives**, en remplaçant progressivement le système de nomination par un système où la population désigne elle-même ses représentants. D'autre part, les conseils qui sont actuellement purement consultatifs, doivent recevoir, en des matières de plus en plus étendus, un véritable **pouvoir de décision et de contrôle**, pour arriver finalement à un gouvernement responsable devant la nation. Ne pas donner de véritables responsabilités aux représentants du peuple, ne pourrait que multiplier les difficultés et préparer très mal l'avenir. Ceux qui ne doivent jamais prendre de décisions sous leur responsabilité propre, ont toujours tendance à faire valoir des revendications exagérées et irréalisables. Cela mènerait inévitablement à la démagogie.

Nous ne demandons pas seulement un plan d'émancipation politique, mais un plan global d'émancipation totale.

À chaque étape de l'émancipation politique doit correspondre une étape d'émancipation économique, d'émancipation sociale, et, aussi, de progrès dans l'éducation et la culture. La réalisation parallèle de ces progrès est d'une nécessité absolue pour que l'émancipation politique soit sincère et efficace.

Nous ne voulons pas que les apparences de l'indépendance politique ne soient en réalité qu'un moyen de nous asservir et de nous exploiter.

ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

Qui oserait parler d'émancipation véritable si la direction de toute la vie économique; la propriété des entreprises industrielles, agricoles et commerciales; devaient indéfiniment rester, d'une manière exclusive, entre les mains d'Européens?

Nous n'acceptons pas le maintien d'une politique de bas salaires qui permet aux sociétés de réinvestir une grande partie de leurs énormes bénéfices. Il serait également inadmissible de confisquer une partie du juste salaire des travailleurs, au profit d'une économie étatisée.

Certains préconisent la «nationalisation» des grandes entreprises. Nous n'avons aucune confiance dans ce capitalisme d'État. D'ailleurs en Europe, les travailleurs sont-ils beaucoup mieux payés et mieux traités dans les entreprises nationalisées que dans les firmes privées?

Les salaires et les revenus agricoles doivent augmenter de telle manière à permettre une épargne de plus en plus importante. Les Congolais auront ainsi

progressivement le moyen de former, eux aussi, des capitaux; d'en avoir les profits et d'en partager l'influence.

Il faut que les partisans, commerçants et agriculteurs congolais soient encouragés et aidés. Les classes moyennes sont un élément important dans la vie économique et sociale du Congo.

Pour la masse de la population qui reste dans les villages, il faut valoriser l'économie agricole et y rendre la vie plus agréable en commençant par supprimer le système odieux des cultures imposées.

Pour la masse des travailleurs, il faut augmenter rapidement le salaire minimum légal qui ne permet pas une vie décente surtout dans les centres où la vie est chère. Ces salaires minima doivent être basés, non sur le budget d'un célibataire, mais sur celui d'une famille. Il doit en être ainsi, même pour les célibataires adultes, afin qu'ils puissent rassembler l'argent nécessaire pour se marier, sans devoir se priver pour autant de manger à leur faim.

Les possibilités de formation et de perfectionnement doivent être considérablement amplifiées; non seulement par l'enseignement professionnel à tous les degrés, mais une meilleure organisation de l'apprentissage dans les entreprises.

Au-delà du minimum vital, le salaire doit être réellement en rapport avec la qualification et le rendement. Pour ceux qui rejoignent la qualification des européens, il faut combler l'abîme qui sépare les deux barèmes de rémunération. La famille congolaise qui a tant de peine à se dégager des servitudes du passé est soumise, dans les centres, à des conditions d'existence qui rendent impossible son épanouissement. Dans le domaine de l'habitation, notamment, l'État a fait de gros efforts; mais le problème reste très grave et nous avons de nombreux griefs concernant les solutions adoptées.

Dans le passé, le paternalisme a été une chose nécessaire. Les congolais commencent à prendre conscience des responsabilités sociales qu'ils peuvent et doivent prendre eux-mêmes. Nous demandons, non seulement que l'on n'entrave pas cette tendance qui marque une évolution sociale favorable, mais que les organisations libres que les congolais prennent l'initiative de créer, soient encouragées. Nous demandons en particulier la liberté syndicale.

NOTRE ATTITUDE À L'ÉGARD DE LA BELGIQUE

Nous sommes reconnaissants envers la Belgique; mais qu'on ne nous demande pas un patriotisme factice.

À la question si nous désirons plus tard rester unis à la Belgique, nous répondons : **nous ne désirons d'aucune manière que le Congo soit intégré dans l'État belge unitaire. Nous n'admettrons même jamais qu'une fédération belgo-congolaise nous soit imposée sans notre libre consentement, ou que l'on en fasse la condition de notre émancipation politique.**

Nous souhaitons qu'une telle communauté soit un jour le fruit d'une libre collaboration entre deux nations indépendantes, liées par une unité durable. Cette amitié de la Belgique, nous ne la mesurons pas au montant des capitaux investis, mais à l'attitude des Belges du Congo à l'égard des Congolais, et à la sincérité avec laquelle la Belgique nous aidera à réaliser notre autonomie politique totale.

Il y a un an, le Congo réservait un accueil triomphal au Roi Baudouin. Tous les Congolais ont compris que notre Roi aimait son peuple. Nos acclamations n'exprimaient pas seulement notre reconnaissance, mais aussi notre espoir que l'attitude du souverain servirait d'exemple à tous les Belges, au Congo et à la Métropole.

ORDRE ET RESPECT DE L'AUTORITÉ

Notre volonté est que l'émancipation du Congo se réalise dans l'ordre et la tranquillité. Et nous croyons que c'est possible.

Nous sommes décidés à ne pas nous laisser entraîner à la violence, parce que la violence rend les problèmes insolubles. Nous n'avons qu'un seul but : le bien de la nation congolaise. Ce but nous le ferons triompher dans la légalité et par des moyens pacifiques. Ceux qui usent de la violence montrent qu'ils ne sont pas mûrs pour la vraie démocratie.

Nous voulons continuer à respecter l'autorité; mais nous désirons que, plus que par le passé, on nous demande notre avis et qu'on en tienne compte. Et si l'on estime ne pas pouvoir nous suivre, qu'on nous dise pourquoi.

Nous demandons notamment, de la manière la plus formelle, à être directement intéressés à l'élaboration du plan de trente ans dont il est question. Sans cette participation, un tel plan ne pourrait avoir notre assentiment.

APPEL AUX EUROPÉENS

Les Européens doivent bien comprendre que notre désir légitime d'émancipation n'est pas dirigée contre eux. Notre mouvement national n'est pas inspiré par la haine, mais par la fraternité et la justice.

Nous savons que la réalisation de nos aspirations dépendra de nos propres efforts et nous ne manquerons pas de rappeler souvent aux congolais la dure vérité que nous ne pouvons revendiquer nos droits que si nous prenons pleinement conscience de nos devoirs et de nos responsabilités.

Mais la communauté congolaise de demain, composée de Blancs et de Noirs n'est réalisable que dans une ambiance de respect et d'estime mutuels, ainsi que de franche amitié.

Il faut pour cela que beaucoup d'européens modifient leur attitude vis-à-vis des congolais; nous pensons que c'est possible. Nous nous plaignons d'ailleurs à reconnaître qu'il y a eu de sensibles progrès ces dernières années; mais ils sont

encore le fait d'un trop petit nombre pour créer vraiment l'ambiance nécessaire à une vraie communauté.

Nous demandons aux européens d'abandonner leur attitude de mépris et de ségrégation raciale; d'éviter les vexations continuelles dont nous sommes l'objet. Nous leur demandons aussi d'abandonner leur attitude de condescendance qui blesse notre amour-propre. Nous n'aimons pas être toujours traités comme des enfants. Comprenez que nous sommes différents de vous et que tout en assimilant les valeurs de votre civilisation, nous désirons rester nous-mêmes. Nous vous demandons aussi un effort pour comprendre nos aspirations légitimes et pour nous aider à les réaliser.

«La main tendue trop tard risque d'être refusée», proclamait le Gouverneur Général Jungers, dans un solennel avertissement. **Nous croyons que pour un rapprochement sincère entre européens et congolais, il n'est pas trop tard... mais il est temps...**

Nous voyons avec satisfaction qu'un nombre croissant d'européens sont disposés à céder progressivement aux congolais, toutes les **responsabilités** qu'ils se montreront capables de tenir. Bien des européens aussi, animés d'un sincère esprit de justice, acceptent de partager plus largement avec les congolais, les **richesses** que ceux-ci aideront à augmenter par un travail plus qualifié et plus productif. Ces européens se heurtent malheureusement trop souvent à l'incompréhension de leurs compatriotes.

Ensemble, congolais et européens de bonne volonté, nous convaincront par notre effort constructif ceux qui restent indifférents à l'avenir de notre communauté. Quant à ceux qui s'obstinent dans une attitude d'égoïsme et d'orgueil méprisant, nous les contraindrons au besoin par l'usage juste et digne de la force invincible de notre union.

NÉCESSITÉ DE L'UNION NATIONALE

Nous n'avons qu'une chance de faire triompher notre cause : c'est d'être et de rester unis.

Unis nous serons forts, divisés nous serons faibles. C'est l'avenir de la nation qui est en jeu.

L'union nationale est nécessaire parce que toute la population du Congo doit prendre avant tout conscience de son caractère national et son unité. Comment serait-ce possible si le peuple est sollicité par plusieurs partis qui se combattent?...

Ceci nous amène à prendre position à l'égard de l'introduction au Congo des partis de Belgique. Notre position est nette : **ces partis sont un mal et ils sont inutiles**. Les partis ne répondent à aucune nécessité dans la structure politique et administrative actuelle du Congo, puisque nous n'avons ni parlement, ni élections. De plus les divisions politiques belges n'ont pas de sens au Congo; elles sont nées de circonstances historiques propres à la Belgique. Mais surtout, nous ne voulons

pas actuellement de partis, parce que **ce qui caractérise les partis, c'est la lutte; tandis que ce que nous voulons, c'est l'union.**

Si nous nous laissons diviser, nous ne réaliserons jamais l'idéal d'une grande nation congolaise. Même si certains partis marquent l'émancipation politique à leur programme, l'existence même de ces partis est un obstacle radical à cette émancipation.

Les Congolais qui seraient tentés de se laisser entraîner dans cette politique de partis ne connaissent-ils pas le vieil adage appliqué par tous les dominateurs : « *Divide et impera* »... Diviser pour mieux dominer...

Qu'on nous comprenne bien. **Nous ne voulons être ni «un parti contre les partis» ni un «parti unique».**

Nous sommes convaincus, qu'il est fort possible à des païens, à des catholiques, à des protestants, à des salutistes, à des musulmans...de s'entendre sur un programme bien commun qui respecte les principes de la morale naturelle qui sont gravés au cœur de tout homme digne de ce nom. Ce programme, les congolais peuvent les réaliser le plus sûrement dans l'union et dans le respect sincère des convictions de chacun.

Plus tard, lorsque les structures politiques du Congo le rendront nécessaire nous pourrons nous grouper selon nos affinités, nos intérêts et nos conceptions politiques. Il est fort probable, qu'à ce moment-là les partis spécifiquement congolais ne se calqueront pas sur les partis de Belgique.

COMMENT RÉALISER CETTE UNION DE TOUS?

Pour commencer, nous souhaitons que le présent manifeste suscite parmi les congolais et aussi parmi les européens, un vaste mouvement d'opinion qui se cristallise autour de notre modeste journal. Nous avons déjà décidé d'élargir notre équipe de rédaction pour qu'elle soit plus représentative de toutes les opinions compatibles avec les principes qui sont ici résumés.

Toutefois, nous sommes persuadés que dans un avenir plus ou moins rapproché, il sera nécessaire de donner une forme plus précise au mouvement d'idées que nous voulons promouvoir et qu'il faudra une organisation. Celle-ci pourra créer des sections, affilier des membres, tenir des réunions; réaliser le travail considérable d'éducation qui s'impose auprès de l'élite et de la masse de notre peuple.

L'organisation que nous prévoyons, se ferait au grand jour, en pleine légalité et en se conformant aux lois et règlements en vigueur.

En attendant, nous invitons nos lecteurs, Africains et Européens, à nous écrire pour entamer le dialogue. Nous serions heureux notamment d'apprendre leur point de vue sur l'opportunité du mouvement national populaire que nous proposons.

Que ceux qui partagent notre idéal, même s'ils ne partagent pas toutes nos positions, s'abonnent immédiatement à Conscience Africaine et se fassent les propagandistes de notre journal.

APPEL AUX CONGOLAIS

Notre appel s'adresse d'abord à cette large élite qui existe déjà au Congo et que nous croyons vraiment capable d'être le levain dans la masse. Nous comptons sur ceux qui ont eu la faveur de faire des études et qui sont dans l'enseignement, les bureaux et l'administration.

Nous comptons spécialement sur nos universitaires congolais qui étudient aux universités du Congo et de Belgique.

Mais nous voulons aussi les travailleurs des mines, des chantiers, des usines, de l'agriculture; les artisans et les commerçants. Parmi eux aussi monte une élite véritable dont le pays a un absolu besoin.

Que personne parmi nous ne cherche, dans le mouvement que nous voulons créer, ni son intérêt personnel, ni la satisfaction de ses ambitions.

Nous devons accepter d'être, avec générosité et désintéressement, au service de notre peuple. Celui-ci n'est pas une réalité abstraite et vague mais une masse d'hommes, de femmes, de jeunes, d'enfants qui vivent autour de nous, que nous devons aimer profondément et que nous devons aider de toutes nos forces à monter et à grandir.

Nous ne devons pas nous payer de mots. Il ne suffit pas de l'écrire et de le crier pour que notre idéal se réalise. **Il faudra de longs efforts, semés de difficultés, entravés par des échecs. Il faudra de la ténacité, de la persévérance, de la patience aussi.**

Nous voulons par notre attitude digne, intelligente et courageuse, par notre respect de l'autorité et des hommes qui la représentent, mériter l'estime et la confiance pour que celles-ci rejaillissent sur la cause que nous voulons promouvoir.

Nous avons une totale confiance dans l'avenir de notre pays. Confiance aussi dans les hommes qui doivent y vivre dans la concorde et dans la joie.

Avec toute la sincérité et tout l'enthousiasme de nos cœurs, nous clamons...

VIVE LE CONGO !

VIVE LA BELGIQUE !

VIVE LE ROI !

IV. RÉACTION DE L'ABAKO AU MANIFESTE

Nos amis de Conscience Africaine ont produit un document digne de ce temps où les esprits s'agitent pour le changement du régime colonial. Notre étude et nos commentaires ne tendront qu'à appuyer et à relever les points sur lesquels ils ont un peu failli. Pour plus de facilité, nous avons divisé notre étude en deux parties : la partie qui traite des questions politiques et celle touchant les questions sociales.

Questions politiques

Généralités

Parmi les points faibles du Manifeste nous avons surtout retenu celui de la politique; c'est sur le plan politique que l'idée du manifeste semble se compliquer. Voici ces idées : *«Les Congolais ont le désir de prendre plus de responsabilité et plus d'initiative dans l'avenir de leur pays. Ils veulent assimiler dans leur vie nationale d'autres valeurs foncières de la civilisation occidentale qui sont encore absentes ou insuffisamment développées : le respect de la personne humaine, de ses libertés fondamentales, ...»*

Plus loin, le Manifeste continue : *«pour l'émancipation politique, nous pensons qu'il y a moyen de partir des institutions existantes en les faisant évoluer progressivement dans un double sens. Elles doivent devenir de plus en plus représentatives en remplaçant progressivement le système de nomination par un système électoral; les conseils qui sont actuellement purement consultatifs doivent recevoir, en des matières de plus en plus étendues un véritable pouvoir de décision et de contrôle pour arriver finalement à un gouvernement responsable devant la nation. Ne pas donner de véritables responsabilités aux représentants du peuple ne pourrait que multiplier les difficultés et préparer très mal l'avenir. Ceux qui ne doivent jamais prendre de décisions sous leur responsabilité propre, ont toujours tendance à faire valoir des revendications exagérées irréalisables. Nous ne demandons pas seulement un plan d'émancipation politique mais un plan global d'émancipation totale. Nous n'avons qu'une chance de faire triompher notre cause : c'est d'être et de rester unis.»* Comment réaliser cette union?...

Conscience Africaine ne répond même pas, elle-même, à cette épineuse question. Elle se contente seulement de livrer à notre pensée une idée qui sort d'on ne sait où : *«Ceci nous amène à prendre position à l'égard de l'introduction au Congo des partis de Belgique.»* Notre position est nette : **Ces partis sont un mal et ils sont inutiles** car ils caractérisent la lutte tandis que ce que nous voulons c'est l'union.

Voilà donc nos amis de Conscience Africaine bien enchevêtrés. Ils veulent gouverner mais dédaignent les moyens par lesquels on dirige le pays. Ces soldats aiment la victoire mais répugnent les armes. Or peut-on remporter une victoire militaire en se passant des armes? En foulant aux pieds la politique ou les partis, les

auteurs du Manifeste ne se sont-ils pas rendus compte qu'ils se sont faits par le fait même ennemis de leurs propres projets?... Peut-on participer au gouvernement d'un pays en se passant de la politique? Et puis, qu'entendent-ils par politique?... N'est-ce pas l'art de gouverner un État?... Et cette union qu'ils souhaitent, croyez-vous que nous saurons la réaliser en dehors de la politique?

«Ici aussi se pose la question de savoir si le vrai moyen d'améliorer d'une manière considérable les relations sociales entre Blancs et Noirs n'est pas la reconnaissance des droits politiques et des libertés publiques plus larges.» (J. Van Bilsen). Ainsi nous pensons que c'est par la voie de la politique qu'on pourrait songer à unir les diverses peuplades congolaises. C'est une pure utopie de vouloir rallier tous les Congolais à une même opinion. Or, c'est l'opinion qui fait le parti et non «les circonstances historiques». La lutte des partis, quoique dangereuse, est bien nécessaire dans une démocratie. Elle stimule l'émulation : chaque parti voulant prouver à ses électeurs qu'il sait faire plus pour améliorer le bien-être des habitants. Les programmes de tous les partis n'aspirent qu'à cela. Voyez sur le plan scolaire ce qu'à produit au Congo belge en un an la lutte entre l'École laïque et l'École libre.

On n'a jamais cessé de nous rebattre les oreilles sur les soi-disant méfaits de l'introduction de la politique au Congo. Évidemment, n'avez-vous jamais usé de ce procédé?... Lorsque votre enfant pleure ou fait d'autres «*matata*», ne cherchez-vous pas à le calmer en l'effrayant par des contes de «*dongola-misu*», ce Don Quichotte congolais qui n'accomplit des exploits que contre les enfants?... Ainsi, les effets néfastes de la politique ne sont en réalité que des contes de «*Dongola-Misu*» destinés à calmer «les pleurs» des «enfants».

Chers amis de Conscience Africaine, le régime d'arbitraire a trop duré. On n'a que faire de ces façons de nous remplacer. Ne savez-vous pas que c'est dans ces conditions qu'ils ont fondé leur «fameux État Indépendant du Congo»? Il n'y avait personne des nôtres à la Conférence de Berlin. Et pourtant, tout était dit, tout était fait pour ... nous. Et puisque tout était dit et fait pour nous, on mit plus de poids sur la liberté de commerce; quant à civiliser les autochtones, on fit une simple déclaration platonique. Durant 84 ans, le pays fut indépendant sans que les citoyens puissent être citoyens. Est-ce cela qu'on nomme indépendant?... Les peuples indépendants possèdent un souverain, paraît-il, si pas de leur race, au moins de leur choix; un gouvernement de leur goût. Non, oh! non, il y eut des excuses valables et l'État Indépendant fut imposé à nos pères comme tuteur. Et puisque c'est le conseil de famille qui devait chaque fois prendre des décisions, qu'advint-il? On commença par lier les mains du tuteur, spolier le pupille pour finir par fausser son éducation.¹ «Le bassin du Congo était devenu en quelque sorte le patrimoine commun de toutes les nations.» Pourtant c'était toujours... l'État Indépendant du Congo.

¹ Peut-on concevoir comment ce Congo, 80 fois plus grand que la Belgique, pourrait devenir sa «dixième province»? La Belgique pourrait-elle accepter que les habitants de sa «10^e province» forment la majorité des Représentants à la Chambre? Peut-être un *Commonwealth* modèle...

«En matière coloniale, notre empirisme de ce demi-siècle est définitivement dépassé et ceux qui considèrent que cette méthode a très heureusement réussi jusqu'à nos jours, doivent reconnaître qu'elle ne pourrait s'appliquer sans risque à l'avenir.» Que pensent nos amis de ces paroles de M. Van Bilsen? Or, de nos jours, cette même politique de substitution continue. Personne n'ignore le Conseil Colonial. C'est à Bruxelles, loin de nous et sans nous que se joue le sort de notre vie. Non, oh! non, cette politique est trop vétuste, il faut qu'elle s'endorme. Notre position est nette et nous réclamons à cor et à cri : 1° *Les droits politiques*; 2° *toutes les libertés*, c'est-à-dire : liberté individuelle, de pensée, d'opinion et de presse, liberté de réunion, d'association, de conscience et des cultes. Par liberté, nous entendons évidemment le droit de faire tout ce qui ne nuit pas au prochain, donc qui n'est pas interdit par la loi. L'heure des indécisions, de la terreur et des vains soupçons est révolue. La politique de tergiversation et des promesses floues ne fait qu'atténuer la confiance que les congolais ont mise en la Mère-Patrie.

Le plan de trente ans

À propos de ce plan, nos amis de Conscience Africaine déclarent : «Nous demandons notamment de la manière la plus formelle à être directement intéressés à l'élaboration du plan de trente ans dont il est question. Sans cette participation, un tel plan ne pourrait avoir notre assentiment.»

Pour nous, nous aspirons non pas à participer à l'élaboration de ce plan, mais à son annulation pure et simple parce que son application ne ferait que retarder le Congo davantage comme cela est le cas. Puisque l'heure est venue, il faut accorder aujourd'hui même l'émancipation que de la retarder encore de trente ans. Notre patience a déjà dépassé les bornes. «Des émancipations tardives, l'histoire n'en a jamais connues parce que quand l'heure est venue, les peuples n'attendent pas. Si l'on tarde ce n'est plus l'émancipation qui termine la crise : c'est la haine, la révolte, la rupture.» (P. Ryckmans, *Dominer pour servir*).

L'Union Congolaise

Nous avons dit plus haut que c'est une pure utopie de vouloir rallier tous les Congolais à une même opinion. M. Van Bilsen, dans son *plan de trente ans*, conseille une «fédération congolaise». Nous croyons qu'il est sur le droit chemin. En partant du principe de Rousseau que «Tout ce qui n'est point dans la nature a ses inconvénients», et puisque la vraie union des peuples congolais ne pourra se réaliser que par la voie de l'évolution politique, cette évolution dans le sens du progrès démocratique doit commencer d'abord sur la base de ce qui existe.

Cela veut dire que les groupes historiquement, ethniquement et linguistiquement unis ou apparentés s'organisent pour former autant de partis. Chaque parti élirait ses représentants. Comme dans tous les pays démocratiques, le nombre de mandataires serait en rapport avec la population représentée. On en fixerait autant pour cent; par exemple un représentant pour 100.000 habitants. Seuls ces élus pourront réaliser l'union dans la concorde et tracer le programme de la vraie démocratie du pays.

Quant aux «institutions existantes», elles ont déjà trop longtemps languì dans la politique de tergiversation. C'est depuis 1920 que l'on parle des conseils de chefferie sans que ceux-ci puissent être démocratiques. Tout dépend de l'administration qui nomme et révoque les membres. Sur ce train-là, on pourra toujours beau nous dire, le peuple congolais restera toujours enfant. Il faut, là où c'est possible, habituer les habitants à voter librement les conseillers de chefferie. Le système pratiqué à Léopoldville pour l'élection du Conseil de Quartier où aucun candidat ne pose lui-même sa candidature, est erroné.

Communauté belgo-congolaise

Le problème qui semble le plus préoccuper les hommes politiques belges de l'heure est celui «des liens institutionnels paritaires entre la Belgique et le Congo» au cas où ce dernier venait à acquérir son émancipation. Quelle en est notre attitude? ...Nous embrassons dans ses grandes lignes l'opinion que les auteurs du Manifeste en ont exprimée. En effet, avant de songer à la fondation d'une telle communauté, les Belges doivent se rendre compte que celle-ci ne doit être ni sollicitée ni imposée mais librement voulue et acceptée; ils ne doivent pas perdre de vue que les visées du Fondateur de leur «domaine» «ne tendaient pas à la création d'une «colonie» au Congo mais bien «à l'organisation d'un État nègre». Quant à la population congolaise, sera-t-elle hétérogène?... Nous laissons répondre Monsieur le Vice-gouverneur général honoraire A. Marzorati: «Le Congo est une colonie d'exploitation et non de peuplement. La politique traditionnelle de la Belgique est une politique d'encadrement seulement. Le Congo doit être réservé aux seuls indigènes et la présence blanche ne peut y être que temporaire. L'installation du peuplement européen ne peut être admis parce qu'il implique obligatoirement une discrimination raciale et un *colour-bar* que notre conscience condamne. En conséquence, nous ne devons songer à aller là-bas que comme encadrement et encore celui-ci serait formé de plus en plus, d'éléments indigènes. Il n'est pas du tout prouvé que l'installation des colons à demeure au Congo Belge constitue nécessairement un service rendu au pays.» (Conférence du 17-11-1951). Une caricature de communauté qui serait calquée sur la fameuse *Union française* n'est pas du tout plausible pour nous; elle n'est qu'une façon mitigée de la domination. Peut-être un *Commonwealth* de modèle britannique serait souhaitable.

Questions sociales et économiques

Nous ne nous attarderons pas longtemps sur ces problèmes que nos frères de Conscience Africaine ont si amplement abordés. Si l'on veut que le noir donne un bon rendement au travail, il n'y a qu'un seul remède; c'est de reconnaître ses peines et de lui accorder un salaire vraiment en rapport avec les services rendus car un bon salaire conditionne un bon rendement. Un directeur de société d'Anvers a déclaré à Monsieur Arthur Pinzi: «Pour moi, je m'occupe d'abord des hommes. Quand les hommes sont contents, les machines tournent bien». Or, au Congo, on s'occupe d'abord des machines pour finir par les hommes. Quant à la politique de pensions,

elle est bonne, mais il faut songer qu'avant d'atteindre à la retraite, l'homme doit pouvoir manger. Encore est-il besoin de souligner que l'importance de la pension dépend de la valeur du traitement en activité? Si donc le salaire est faible, la pension sera insignifiante ou presque nulle. Peut-on parler d'une vraie assimilation sans relèvement des conditions d'existence?... Nous donnons la parole à M. Van Bilsen : «Aussi longtemps que le paysan indigène gagnera 2.000 francs par an et l'ouvrier ou scribe 6.400 francs, il ne faudra pas s'attendre à ce que l'hygiène, l'habitation saine, l'équilibre démographique et la civilisation marquent de grands progrès. Un revenu annuel de 25.000 francs paraît, à première vue, constituer un minimum vital pour quelqu'un qu'on flatte d'avoir civilisé.» Les plus grandes sociétés congolaises oublient leurs devoirs et se substituent à l'État et aux Syndicats. Ce qu'elles appellent des œuvres sociales ne sont en réalité qu'un réinvestissement de bénéfices, une balance budgétaire, une éruption de comptes. Sociétés : laissez le soin des écoles et mêmes des hôpitaux à l'État et occupez-vous de nourrir les hommes.

Africanisation de cadres et nationalisation

On parle ces jours en Afrique Équatoriale Française d'une africanisation de cadres. Nous pensons que c'est aussi le moment de songer à une «congolisation» de cadres dans l'administration aussi bien que dans les entreprises privées. À quoi bon de fonder des écoles d'art si les éléments qui en sortent sont toujours casés dans des cadres inférieurs? Quant à la nationalisation des grandes entreprises, celle des parastataux serait souhaitable ainsi que celle des grandes compagnies minières.²

Politique scolaire et divers

Sur le domaine de l'Enseignement, nous constatons que la question de l'âge est antisociale pour le moment. Il n'existe pas dans les villages les moyens de transport pouvant permettre aux enfants de 6 ans de commencer leurs études. Nous savons ce que ce système produit et produit toujours en Afrique Équatoriale Française. Renvoyer de la 6^e année primaire un enfant brillant parce qu'il a atteint 14 ou même 15 ans, c'est inadmissible pour l'instant; c'est anti-congolais. Pour autant que son intelligence le lui permet, qu'on laisse l'enfant poursuivre ses études. Si pour bâtir, le Fonds d'Avances et le Fonds du Roi existent, pourquoi n'instituerait-on pas un fonds d'études accordant des bourses aux plus méritants?

² Le manque d'élites universitaires ne doit pas servir de prétexte à vouloir caser les Noirs dans les cadres inférieurs. Parfois ce n'est que du *colour-bar*, de la pure jalousie. Quelle place occupent les Congolais sortis de l'École administrative de Kisantu? Où vont ceux de l'École d'art Saint-Luc? N'y a-t-il pas une différence de formation entre un assistant médical congolais et un agent sanitaire européen? D'ailleurs, si nous manquons d'élites, c'est à eux, les Belges, de s'en battre la coulpe, comme le dit bien M. Van Bilsen. «C'est de notre faute, non de la leur, s'il n'y a parmi les Noirs ni médecins, ni vétérinaires, ni ingénieurs, ni fonctionnaires, ni officiers. Les missionnaires ont, dans leur propre champ d'action, formé des centaines de prêtres, dont l'un d'eux a déjà reçu la consécration épiscopale.» Nous ne demandons pas de fonctions comme celles qui sont dévolues à notre fameux chef de cité de Léopoldville, fonctions qu'un félin inventa dans l'unique but politique de fausser l'opinion mondiale, mais de vraies fonctions où le Noir doit assumer une véritable responsabilité.

La division de la population en couches (évolués et masse) est à déconseiller. Bien qu'il y ait des élites, tout est masse et tout est citoyen. Dans aucun pays civilisé on donne des certificats pour distinguer les élites de la masse. En empruntant les paroles de l'un des plus sages des Belges, un ancien Commissaire de district, «si elle (la division en couches) flatte la vanité de certains, elle les abaisse en même temps, car elle en fait des déserteurs de leur peuple, quoi qu'on en dise.»

Conclusions

Civiliser ce pays, «c'est une croisade digne de ce siècle de progrès», s'était écrié le Roi Léopold II. Mais le siècle de Léopold II surpassera-t-il le siècle atomique?...

Certes, les Belges répondront fièrement non, car ils savent, ainsi que l'écrivait déjà Pierre Kasai en 1888 que «ceux qui ont l'honneur de concourir à son accomplissement (mission humanitaire de Léopold II) ne devraient avoir d'autre pensée que l'éducation, l'instruction, le développement intellectuel sous toutes ses formes des populations indigènes, avec la sauvegarde de leurs intérêts, leur indépendance relative, préparatoire à la liberté future.» Ils savent aussi, ainsi que l'écrit aujourd'hui M. Van Bilsen, que «le temps est révolu ou la colonisation pourrait se justifier par le droit du premier occupant, ou du conquérant, se baser sur des «traités» conclus avec des princes indigènes illettrés et ignorants, incapables de s'opposer à la pénétration coloniale. Un seul titre justifie la colonisation, *c'est le consentement, l'attachement des populations indigènes à ceux qui sont leurs éducateurs*, à ceux qui leur apportent la clef d'un monde nouveau et meilleur, celui du bien-être et de la liberté.»³

³ Parmi les signatures, relevons les noms des avocats J. Nijns, R. Jeanty et B. Leclercq; de mgr Félix Scalais, vicaire apostolique, et du Recteur de l'Université Lovanium M. Schurmans.

V. 13 JANVIER 1959 : LE MESSAGE ROYAL ET LA DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE

Mes chers compatriotes de Belgique et du Congo,

Répondant à une longue attente, le gouvernement de Bruxelles annoncera aujourd'hui devant le Parlement un programme de réformes qui ouvrira une étape décisive pour les destinées de nos populations africaines.

Je crois devoir à la mémoire de mes illustres prédécesseurs, fondateurs et consolidateurs de notre œuvre en Afrique, d'en porter moi-même à votre connaissance le caractère et l'esprit.

Le but de notre présence sur le continent noir a été défini par Léopold II : ouvrir à la civilisation européenne ces pays attardés, appeler leurs populations à l'émancipation, à la liberté et au progrès après les avoir arrachées à l'esclavage, aux maladies et à la misère.

Continuant ces nobles visées, notre résolution est aujourd'hui de conduire, sans attermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix.

Dans un monde civilisé, l'indépendance est un statut qui réunit et garantit la liberté, l'ordre, le progrès. Elle ne se conçoit que moyennant des institutions solides et bien équilibrées; des cadres administratifs expérimentés; une organisation sociale, économique, financière, bien assise, aux mains de techniciens éprouvés; une formation intellectuelle et morale de la population sans laquelle un régime démocratique n'est que dérision, duperie et tyrannie.

C'est à la réalisation de ces conditions de base que nous sommes attachés et que nous entendons tous nous consacrer, dans un enthousiaste et cordial concert d'efforts avec nos populations africaines.

Si nous n'hésitons pas à approuver, à seconder les aspirations de nos frères noirs, nous ne pouvons cependant pas laisser oublier que par quatre-vingts années de services et d'efforts, la Belgique a acquis des droits incontestables à leur sympathie et leur coopération loyale. Notre tâche de guides et de conseillers, à nous métropolitains et Blancs du Congo doit se poursuivre tout en se transformant et s'atténuant à mesure des progrès réalisés.

Au demeurant, loin d'imposer à ces populations des solutions tout européennes, nous entendons favoriser des adaptations originales, répondant aux caractères propres et aux traditions qui leur sont chers. À cet égard, une large décentralisation, conjuguée avec une extension du système électoral et l'abandon de toute discrimination entre Noirs et Blancs, permettra de hâter et de diversifier l'épanouissement des régions, selon leurs particularités géographiques, culturelles, raciques ainsi que leur développement économique. C'est là, croyez-moi, mes chers compatriotes de Belgique et du Congo, une voie dans laquelle il faut s'engager avec foi et générosité, un dessein grandiose et fier que nous mènerons à bien si nous joignons à la communauté de volonté et de discipline, la claire vision de l'avenir prospère de nos deux pays.

13 janvier 1959

LA DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE SUR L'AVENIR DU CONGO

Comme il en a manifesté l'intention dans la déclaration du 18 novembre 1958, le gouvernement entend préciser sa position quant à l'avenir politique et administratif du Congo.

Le degré d'évolution des populations congolaises, après plus d'un demi-siècle d'action civilisatrice, sous l'égide du Roi, permet de faire des progrès nouveaux. Cette action doit s'accélérer comme s'accélère partout dans le monde moderne l'évolution des institutions et le progrès humain.

Les réformes envisagées pour atteindre ce but s'inspirent des suggestions du Groupe de Travail pour l'étude des problèmes politiques du Congo Belge, constitué sous le gouvernement précédent. Ce Groupe s'est livré à une large consultation des milieux représentants de l'opinion congolaise et a obtenu d'eux des avis pleinement sincères.

La Belgique entend organiser au Congo une démocratie capable d'exercer les prérogatives de la souveraineté et de décider de son indépendance.

En tant que cosignataire de la Charte des Nations Unies, notre pays a d'ailleurs confirmé sa volonté de mener les habitants du Congo au point où ils seront capables de s'administrer eux-mêmes. Toute notre action au Congo s'inscrit de façon continue dans cette ligne de conduite.

Sur le terrain politique, un État doit être nanti d'institutions solides, garantes d'une démocratie viables; il doit respecter les droits de l'homme et les devoirs qu'ils impliquent.

Sur le terrain économique, la prospérité du pays n'est possible que grâce au travail des habitants et à un climat de confiance. Cette confiance est nécessaire pour assurer le concours de techniciens et l'apport des capitaux belges et étrangers dont le Congo continue à avoir un impérieux besoin.

Sur le plan social, les travailleurs manuels ou intellectuels rémunérés ou indépendants, doivent atteindre un niveau de vie décent. Une économie en progrès en permettra l'élévation.

La réalisation de l'objectif final sera poursuivie sans désespérer avec la collaboration de tous les habitants du Congo.

Le pouvoir de décision leur sera progressivement laissé dans des domaines de plus en plus vastes et des formes démocratiques, au fur et à mesure de la transformation des institutions, qui s'accomplira de manière progressive mais accélérée.

En tout cas, aucune mesure engageant leur avenir ne sera prise sans la consultation préalable des organes politiques fonctionnant à ce moment.

Il importe de former la conscience civique et politique de la masse par la génération de l'éducation et par le développement des moyens d'information. Les

structures politiques aux divers échelons doivent puiser leur autorité et leurs légitimités dans le suffrage universel. L'élection ne peut être une caricature de démocratie; l'exercice du suffrage sera réglé à la mesure du niveau de l'électeur. La démocratie exige la séparation effective des pouvoirs.

Toutes les populations du Congo ont le droit de se faire entendre, la démocratie ne s'arrête pas à la porte des villes.

Des délais seront fixés pour la réalisation d'objectifs précis, compte tenu des indispensables étapes de la démocratisation. La loyauté intransigeante avec laquelle chacun d'eux sera respecté confirmera la volonté de la Belgique d'honorer ses engagements.

Septante-cinq ans de collaboration entre population blanche et noire ont assuré l'unité du Congo.

L'étendue du territoire et le développement de son organisation exigent que par un effort de déconcentration et de décentralisation on rapproche les administrateurs des administrés et les élus des électeurs.

Au terme de l'évolution, il est souhaitable, dans l'intérêt des deux pays, que des liens d'association soient maintenus entre le Congo et la Belgique qui en décideront librement à ce moment.

Dans l'esprit qui vient d'être décrit, le gouvernement s'engage à constituer et à développer les structures suivantes :

Les conseillers des communes et la large majorité des membres des conseils de circonscription dans les milieux ruraux seront élus au suffrage universel.

C'est dès le niveau de ces communautés de base, que tous les habitants du Congo s'incorporeront politiquement à la communauté congolaise à égalité de droits et devoirs.

Le territoire, unité régionale de base, sera administré par *un conseil composé dans sa large majorité de conseillers élus au suffrage universel.*

Ces conseillers élus formeront avec les conseillers communaux le collège électoral qui désignera la majorité des conseillers provinciaux, et, ultérieurement, des conseillers généraux.

Les conseils des communes et des territoires seront élus fin 1959. Les nouveaux conseils des provinces seront constitués pour la session de mars 1960. Ces délais sont indispensables à la consultation préalable des assemblées consultatives et à la préparation des élections.

Le Conseil Général du Congo qui se substituera à l'actuel Conseil de Gouvernement sera l'ébauche d'une Chambre des Représentants.

Parallèlement au Conseil Général, il sera créé un Conseil de Législation, ébauche d'un Sénat. Il sera composé de membres élus notamment par les conseils de province et de membres nommés comme ceux de l'actuel Conseil Général dont il prendra la place.

Dès mars 1959, chacun des Conseils de province désignera deux conseillers pour siéger au Conseil de Législation.

Le Conseil Général et le Conseil de Législation posséderont conjointement la part de compétence législative et de décision que la loi leur reconnaîtra progressivement.

Au cours du développement administratif et politique du Congo, l'autorité exécutive à chaque échelon sera assistée par un collège restreint, émanation du conseil compétent à ce degré.

En attendant l'élaboration de leur statut définitif, des Collèges Consultatifs seront immédiatement constitués auprès du Gouvernement Général et des Gouverneurs de province.

Les diverses libertés dont jouissent les Belges devront être aussi au Congo garanties par la Loi fondamentale et leur exercice réglé.

Toute trace de discrimination raciale disparaîtra de la pratique comme des textes. Le statut unique permettant aux Congolais l'accession à tous les grades de l'administration vient d'être signé par le Roi; il est entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année.

La réforme judiciaire déjà partiellement réalisée sera poursuivie.

La législation du travail sera améliorée et complétée. Entre-temps, les bases de calcul de la rémunération minimum légale seront revues.

La révision du régime foncier sera poursuivie d'urgence.

Le gouvernement considère le développement et l'amélioration de l'enseignement sous toutes ses formes comme un des éléments essentiels de l'émancipation du Congo.

Aucun effort ne sera négligé dans ce domaine.

L'exécution des réformes envisagées devra être entreprise par le personnel actuellement sur place. Le dévouement total avec lequel il a accompli sa mission jusqu'à présent le conduira à servir avec enthousiasme la nouvelle politique. Le gouvernement lui donne les garanties les plus formelles quant à son avenir dans le cadre du statut qui le lie.

La déconcentration et la décentralisation des pouvoirs et des services de la Belgique vers le Congo doivent se poursuivre.

La présente déclaration ne concerne pas le Ruanda-Urundi en raison du statut particulier qui le régit.

Au moment où ces territoires sont arrivés, eux aussi, à un tournant important de leur évolution et que le rythme de l'adaptation de la société traditionnelle aux formes démocratiques modernes s'accélère, le gouvernement déclare que, conformément au vœu du Conseil de Tutelle des Nations Unies, un nombre croissant de réformes adaptées à ces régions y sera proposé.

En énonçant les principaux points de la doctrine qu'il entend mettre en œuvre, le gouvernement réaffirme que le but primordial poursuivi par notre pays est le bien-être des populations congolaises.

Ce bien-être dépend essentiellement du développement de l'économie sous toutes ses formes.

La prospérité économique ne se conçoit que dans un climat d'ordre, de confiance et de travail.

Le gouvernement mettra tout en œuvre pour que ce climat ne soit pas troublé. Par l'exercice de sa souveraineté, la Belgique a assumé des responsabilités à l'égard de tous les habitants du Congo. Au cours de l'évolution politique définie dans la présente déclaration, elle se doit de maintenir une bonne administration et d'en garder le contrôle.

Elle se déchargera de cette responsabilité à mesure que les institutions congolaises nouvelles seront capables d'assurer la continuité de l'ordre, le respect des engagements publics et privés et la protection des personnes et des biens.

En proposant aux populations congolaises et belges des vues politiques hardies mais sages, le gouvernement reste fidèle aux principes qui, traditionnellement, ont inspiré l'œuvre civilisatrice de la Belgique au Congo.

C'est l'avenir qu'il appelle chacun à tourner résolument ses regards.

Le peuple congolais fera la démonstration de sa sagesse et sa maturité en entreprenant avec nous l'édification des structures nouvelles et en assumant avec conscience les graves responsabilités de son avenir.

Tous ceux qui, dans l'administration territoriale et les autres organes de l'État, dans les missions et les Églises, dans les entreprises, grandes et petites, ont accompli jusqu'à présent leur tâche avec tant de zèle et de compétence, puiseront dans la grandeur des perspectives ainsi précisées, les ressources d'intelligence et de cœur qui raviveront leur dévouement au service du Congo et de la Belgique.

La Belgique prend vis-à-vis des populations congolaises un engagement solennel.

Ainsi doit se renforcer l'esprit de fraternité et de collaboration confiante qui permettra à deux peuples d'associer en toute liberté leur destin et de s'appuyer l'un sur l'autre dans l'accomplissement de leur vocation propre.

VI. MÉMORANDUM DU M.N.C. AU MINISTRE EN JANVIER 1959

M. Van Hemelrijck, ministre du Congo et du Ruanda-Urundi, a reçu en audience M. Patrice Lumumba, président du M.N.C. Ce dernier lui a remis un mémorandum en neuf points. Le ministre du Congo s'est montré très compréhensif au cours de l'entretien qu'il a eu avec le représentant du M.N.C. Il a d'autre part marqué son accord sur plusieurs points du mémorandum.

Voici quelques extraits de ce document :

Au cours de l'audience que vous avez voulu nous accorder lors de votre séjour à Léopoldville, nous avons eu l'honneur de vous remettre une note dans laquelle nous vous faisons connaître notre position concernant la récente Déclaration gouvernementale. Cette note contenait quelques remarques et certains amendements que nous aimerions voir apporter à cette déclaration.

Nous vous disions au cours de cette entrevue que, dans ses principes, le nouveau programme gouvernemental rencontrait les aspirations du peuple congolais et, en particulier, les vues du Mouvement; qu'en conséquence, nous vous faisons confiance pour sa réalisation dans les délais fixés.

Depuis votre départ de Léopoldville, nous avons vécu et relevé certains faits qui ne sont pas de nature à créer une atmosphère favorable à la réalisation du programme tracé.

Aussi, dans l'intérêt même des deux communautés, le M.N.C. demande à M. le Ministre de profiter de son actuel séjour à Léopoldville pour prendre certaines mesures qui s'avèrent urgentes. Ces mesures ne demandent aucune étude préalable et peuvent être appliquées immédiatement.

Le M.N.C. demande notamment à M. le Ministre :

1) Définition de la nouvelle politique et l'esprit dans lequel elle doit être appliquée

De réunir les hauts fonctionnaires du gouvernement général afin de définir nettement et publiquement l'esprit dans lequel doit être appliquée la nouvelle politique de manière à couper court à des initiatives individuelles qui s'écartent de la ligne de conduite fixée.

En effet, les Congolais ont l'impression de vivre actuellement dans un régime plus totalitaire qu'ils n'ont connu avant la Déclaration gouvernementale, par suite de certaines mesures tracassières qui énervent inutilement la population et créent ainsi un climat permanent d'inquiétude. Au contraire, tout devrait être fait pour qu'une atmosphère nouvelle et un climat nouveau règnent au Congo.

2) Reconnaissance de l'action politique au Congo

De reconnaître immédiatement la nécessité d'une libre action politique au Congo comme cela existe dans tous les pays libres. Le M.N.C. demande la reconnaissance immédiate par les pouvoirs publics des mouvements politiques existants ainsi que leur représentation dans la gestion des affaires du pays.

À cet égard, le M.N.C. demande l'abrogation immédiate de l'ordonnance n° 14 Cont. du 11 février 1926 sur les circonscriptions indigènes. Cette ordonnance crée, en effet, une discrimination qui ne peut plus se concevoir au moment où le Congo se démocratise.

3) Discrimination raciale

De prendre les mesures énergiques avant son retour en Europe pour faire cesser toute pratique de discrimination raciale, notamment dans les magasins, les hôtels, les restaurants, les cinémas...

Dans les bureaux publics, les Congolais devraient être reçus avec la même dignité que les clients européens. Ils devraient être servis avec la même célérité.

4) Libertés humaines

De prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir aux Congolais l'exercice des libertés humaines, la liberté d'association et de réunion sans aucun contrôle vexatoire, la liberté d'opinion, de presse, de déplacement... Les Congolais tiennent beaucoup à jouir de ces libertés sans plus tarder.

5) Création d'une Commission à l'évolution politique

Pour une meilleure orientation de la politique envisagée, le M.N.C. demande l'installation à Léopoldville d'une Commission politique à laquelle participeront effectivement des Congolais.

Cette Commission qui fonctionnera indépendamment de l'administration congolaise aura pour mission de veiller à l'application stricte de la nouvelle politique et de suggérer directement au Ministre toutes les solutions qu'elle jugerait utiles pour accélérer la mise en place des institutions envisagées dans la Déclaration gouvernementale.

6) Collèges Consultatifs à créer auprès du Gouverneur Général et des Gouverneurs

Il a été annoncé dans la *Déclaration gouvernementale* qu'en attendant l'élaboration de leur statut définitif, des Collèges Consultatifs seront constitués immédiatement auprès du Gouverneur Général et des Gouverneurs de province.

Pour plusieurs raisons, le M.N.C. suggère à M. le Ministre et à M. le Gouverneur Général que le choix des membres de ces Collèges se fasse de préférence en dehors des Conseils de gouvernement et de province.

7) Caution d'émigration

Le M.N.C. demande à M. le Ministre de supprimer la caution de 50.000 francs actuellement exigée aux Congolais pour pouvoir sortir du Congo. Cette mesure constitue une sérieuse entrave à la liberté individuelle des nationaux. Nous connaissons plusieurs cas de Congolais qui, disposant des moyens nécessaires pour leur voyage, se sont heurtés à des difficultés insurmontables pour constituer cette caution. Il faut éviter de donner l'impression aux Congolais que l'administration fait tout pour les empêcher d'aller acquérir d'autres expériences ailleurs.

8) Élections au suffrage universel

Au moment où l'administration étudie les mesures d'application des réformes envisagées, le M.N.C. demande, pour ce qui concerne les élections, le système de présentation des listes plurinominales et l'organisation des élections sur le plan communal. Il doit en être de même pour les circonscriptions en sections électorales.

Le M.N.C. s'oppose au système de morcellement des communes en petites circonscriptions en sections électorales.

9) Constitution du Conseil Supérieur et du Conseil de Législation

La population dans son ensemble désirerait savoir la date de la constitution du Conseil Supérieur, future Chambre de Représentants, et du Conseil de Législation, futur Sénat du Congo. Elle ne comprend pas que le gouvernement ait fixé des délais pour la constitution des conseils inférieurs et non pour les organes supérieurs.

La fixation d'une date pour la constitution des organes supérieurs est d'une importance capitale pour les habitants; c'est le seul facteur qui donnera confiance à chacun. Nous croyons que le gouvernement, sur le plan psychologique, a tout avantage à fixer ce délai.

Dans l'espoir que nos propositions retiendront votre attention, nous vous prions d'agréer, M. le Ministre, les assurances de notre plus haute considération.

Pour le Comité : le Secrétaire général, A. NGWENZA

Le Président, P. LUMUMBA

VII. LE MINISTRE FAIT LE BILAN, MARS-AVRIL 1959

DISCOURS À RADIO CONGO BELGE LE 12 MARS 1959

Mes chers compatriotes,

Me voici pour quelques jours à nouveau parmi vous. J'en profite pour faire un tour d'horizon de ce qui va et de ce qui va moins bien.

Ce qui va, c'est la mise en route des réformes annoncées le 13 janvier. Sur le plan des institutions, le Collège Consultatif restreint auprès du Gouverneur Général a été constitué le 1^{er} mars. Sur le plan de la disparition des discriminations raciales, onze textes ont été signés et le Gouverneur Général vient encore d'en signer quatre hier soir. Le statut unique des fonctionnaires a reçu sa première application par la nomination de 459 Africains aux grades de la quatrième catégorie dans les cadres les plus divers. Sur le plan des relations humaines, le concours de tous les grands organismes du pays a été demandé et plusieurs ont déjà pris des initiatives qui vont exactement dans le sens souhaité. Sur le plan de la démocratisation et de la déconcentration, plusieurs parastataux ont dès à présent commencé à transférer certains de leurs services au Congo; l'étude de ce transfert est en cours pour plusieurs autres. Par ailleurs, une loi sera prochainement déposée en vue de réformer le système de la représentation de l'État dans les sociétés coloniales. Sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique, l'adaptation des forces de l'ordre est en cours. Sur le plan économique enfin, des stimulants ont été recherchés et sont sur le point d'être trouvés : la BIRD est disposée à faire au Congo un prêt de 75 à 100 millions de dollars, c'est-à-dire de l'ordre de 5 milliards de francs; le Fonds de Développement des pays et territoires d'outre-mer, dans le cadre du Marché commun, est disposé, quant à lui, à faire au Congo et au Ruanda-Urundi, dans les cinq années à venir, des investissements d'un milliard et demi environ; le produit d'un emprunt d'un milliard et demi également, souscrit en Allemagne, sera intégralement versé par la Belgique au Congo. Ici, sur place, vous connaissez les mesures prises pour encourager la production locale : politique tarifaire et douanière, régime des adjudications et des fournitures. Vous connaissez aussi les dispositions prises en vue de résorber le chômage dans les grands centres et pour résoudre le problème de la jeunesse désœuvrée : lancement de nombreux travaux, établissement de chantiers de jeunesse. Vous savez aussi que le Conseil de Gouvernement a étudié, au cours de sa récente session, les projets du second Plan décennal qui portent sur un montant d'environ 50 milliards.

Ainsi donc, depuis deux mois, les choses avancent bon train. Ce pays veut avant tous des actes : je viens de résumer ceux qui ont été accomplis en l'espace de quelques semaines : ils sont là, irrécusables et ils ne feront, bien entendu, que s'amplifier au cours des mois à venir.

LA DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE DU 13 JANVIER 1959.

Mais il y a aussi ce qui va moins bien, et je vous en entretiendrai sans chercher à éluder ou à minimiser les difficultés.

Il y a tout d'abord ceci. Les Blancs, entendant le langage sévère qui est le mien à l'égard de certains d'entre eux, se demandent si je n'ai pas une optique qui constituerait à les juger tous comme ayant démerité de la mission civilisatrice qui leur est confiée. Je réponds à cela qu'il n'en est rien, car ce serait trop injuste. Je suis parfaitement conscient et si j'avais tendance à oublier d'innombrables interlocuteurs noirs seraient là pour me le rappeler, que l'œuvre accomplie sous l'impulsion des blancs dans ce pays est, au sens propre du terme, admirable. Mais en ma qualité de ministre du Congo, j'ai le devoir de les guider dans leurs méthodes et de leur dire que, pour continuer leur œuvre avec plein de succès, ils doivent, comme nous tous en ce monde moderne, s'adapter à l'évolution. La technique et la science évoluent sans cesse, et chacun ici s'entend parfaitement à suivre cette évolution; mais la science des hommes et des âmes évolue également et il faut faire le même travail d'adaptation. Mes efforts et mes décisions, dans ce domaine délicat, ne tendent qu'à cela. Je donne toute ma confiance et tout mon appui aux blancs qui comprennent les nécessités du Congo d'aujourd'hui et j'ajoute, pour dissiper toute équivoque, que je sais qu'ils sont, à travers tout le pays, extrêmement nombreux. Quant aux autres, aux quelques-uns qui ne veulent pas comprendre l'enjeu humain de la partie qui se joue ici, je dois évidemment les empêcher de compromettre l'avenir du pays : tous les Blancs de bonne volonté doivent être derrière moi pour cela comme pour le reste.

Un autre point. Des européens et des africains se sont émus en voyant les efforts que je déployais en vue de ramener l'apaisement à Léopoldville et dans le Bas-Congo. Ils ont cru que, dans ce domaine, j'allais manquer de fermeté et donner en quelque sorte une prime d'encouragement à ceux qui chercheraient à entretenir l'agitation et le désordre. Je tiens à dire nettement que ceux qui pensent cela ont mal interprété mes intentions. J'ai précisé lundi, sans équivoque possible, au cours d'une très large conférence de presse donnée à Bruxelles, qu'il n'était pas question pour le gouvernement d'entrer dans les vues de ceux qui songeraient à revendiquer, pour l'une ou pour l'autre partie du Congo, la séparation du reste et l'indépendance immédiate. J'ai justifié cette position en soulignant qu'aucune région du Congo, quelle qu'elle soit, ne pourrait espérer devenir un pays prospère en s'isolant du reste du pays. J'ai souligné qu'au surplus, un pas dans ce sens risquerait d'entraîner d'autres, et que pour finir au lieu de former *un* Congo riche et puissant, nous aboutirions à une mosaïque de petits états. Et cela alors que le Congo, grâce à ses richesses humaines et naturelles, grâce à ses régions économiques complémentaires, a tout en mains pour devenir un des plus grands pays de l'Afrique. Et cela alors que le monde, dépassant les conceptions périmées d'un étroit nationalisme, s'organise pour poursuivre sur la base de grands ensembles politiques et économiques. J'ai dit nettement que porter atteinte maintenant à l'unité du Congo serait faillir à notre devoir essentiel à l'égard de ses 13 millions d'habitants et que, si nous agissions

ainsi, les descendants de ceux qui, dans certaines régions, y songent peut-être, seraient plus tard les premiers à nous le reprocher. Et je conclusais : la Belgique aidera le Congo à devenir un grand pays. Sa politique, sur ce point pas plus que les autres, ne fera l'objet d'aucune défaillance. Nous ne rejetterons personne de la grande famille congolaise, mais nous demanderons à tous et à toutes les régions du Congo sans exception de travailler loyalement à la réalisation de cet idéal dur mais exaltant. Et cela parce qu'il y va de l'avenir du Congo, dont nous sommes aujourd'hui responsables.

Cette position est claire et n'indique aucune tendance à la faiblesse ou à de mauvais accommodements. Mais, et ceci est tout autre chose, est-ce une raison pour ne plus souhaiter rallier à ces vues ceux qui naguère y paraissaient opposés ? Est-ce une raison pour ne pas essayer de ramener la concorde et le calme des esprits à Léopoldville et au Bas-Congo en demandant à tous de faire bloc, derrière la Belgique, avec le restant du pays afin de construire un Congo indépendant et puissant ? Nous avons tous un intérêt évident à la pacification des esprits. Un gouvernement qui ne saurait pas distinguer cela ne ferait pas preuve de fermeté, mais de légèreté. Telle est exactement la ligne de conduite que nous nous sommes tracée et qui, maintenant clairement expliquée, fera disparaître, je l'espère, les appréhensions. J'ajoute que j'ai maintenant l'assurance que l'immense majorité des habitants de ce pays, aussi dans le Bas-Congo, acceptera de suivre la politique définie et de collaborer à la réalisation et au rétablissement du calme dans les esprits.

Un dernier point. Certains investisseurs redoutent que la Belgique ne garantisse plus suffisamment leurs activités.

Cette crainte est évidemment sans fondement. Je dis «évidemment» car une telle attitude serait à la fois une injustice à l'égard de ceux qui font preuve d'esprit d'entreprise et une faute à l'égard du Congo lui-même, qui se verrait privé des capitaux sans lesquels son essor ne se poursuivrait plus.

Je crois que les intéressés n'ont pas suffisamment étudié la Déclaration Gouvernementale sur ce point. Celle-ci énonce explicitement que sur le terrain économique, la prospérité du pays n'est possible que grâce au travail de ses habitants et à un climat de confiance. Cette confiance est nécessaire pour assurer le concours des techniciens et l'apport des capitaux belges et étrangers dont le Congo continue à avoir un impérieux besoin. Plus loin, la Déclaration insiste sur l'idée que la prospérité économique ne se conçoit que dans un climat d'ordre, de confiance et de travail. Et elle conclut :

«Le gouvernement mettra tout en œuvre pour que ce climat ne soit pas troublé. Par l'exercice de sa souveraineté, la Belgique a assumé des responsabilités à l'égard de tous les habitants du Congo. Au cours de l'évolution politique, elle se doit de maintenir une bonne administration et d'en garder le contrôle. Elle se déchargera de cette responsabilité à mesure que les institutions congolaises nouvelles seront capables d'assurer la continuité de l'ordre, le respect des engagements publics et privés et la protection des personnes et des biens.

En langage plus clair encore, cela signifie que la Belgique ne se dessaisira pas du pouvoir politique sans avoir l'assurance formelle que les capitaux investis au Congo continueront à jouir de la sécurité qu'ils rencontrent dans les pays du monde libre. La Belgique depuis toujours incite ces capitaux à s'investir, parce que le plus grand bien du Congo l'exige; il n'est que juste qu'elle se soucie de leur sécurité.

Pour que cette sécurité soit le plus sûrement acquise, qui ne voit que l'essentiel à faire *aujourd'hui* est de créer un climat de bonne compréhension et de fraternité, un climat de mutuel respect sans lequel aucune collaboration durable n'est possible entre les populations, congolaise et blanche, établies en Afrique? Cet aspect du problème me paraît tellement capital, tant pour la sécurité des investissements que pour l'avenir du Congo lui-même, que j'estime indispensable d'y insister à chaque occasion. Je l'ai fait récemment encore au Sénat et je le ferai ce soir : Je demande à tous, Blancs et Noirs, de comprendre que de cet esprit de mutuel respect et de pleine collaboration dépendront l'ordre, la puissance et la prospérité futures du pays. Les représentants d'anciennes colonies étrangères nous ont félicités d'avoir, contrairement à d'autres pays, adopté à temps une politique nouvelle. Nous ne pouvons perdre cet atout majeur.

Et maintenant, je dois conclure. Savez-vous ce qui manque un peu partout au Congo, et très spécialement à Léopoldville? La sérénité et la bonne humeur. Ces deux qualités légendaires du Belge et du Congolais sont en train de s'altérer chez les uns et chez les autres. Chacun roule dans sa tête ou dans son cœur de graves soucis et ces soucis, qui ne sont pas toujours les mêmes, se conjuguent ou, au contraire, réagissent les uns sur les autres, créant une atmosphère déprimante ou une atmosphère tendue. Il faut, Blancs et Noirs, renoncer à cela car l'histoire apprend qu'un grand pays ne s'est jamais forgé dans l'amertume, la mélancolie ou la crainte du lendemain.

Toujours, au contraire, un souffle d'enthousiasme anime ceux qui créent une nouvelle patrie. Et c'est bien de cela qu'il s'agit ici. Des difficultés, plus ou moins graves, vous pensez bien que nous en aurons encore. Quel pays pleinement formé n'en a pas? À plus forte raison en est-il ainsi pour un pays qui est en plein travail de formation. Il faut surmonter tout cela et, pour y arriver, ne pas se laisser aller au scepticisme, ni à l'inquiétude, et surtout ne pas s'aigrir. Faire face, avec foi et confiance en soi, en l'avenir; il sera beau pour autant que chacun en ait la claire vision et accepte d'y travailler dans la joie. Pour cela il faut s'unir car la désunion est, toujours, un principe de faiblesse et une cause d'échec. Nous avons une doctrine et nous l'appliquons; nous accomplissons chaque jour au moins un acte positif pour la réaliser. Le Congo est fort et la Belgique l'est aussi. Pourquoi n'irions-nous pas de l'avant? Je vous le demande : Il faut agir et ne plus douter.

DISCOURS À LA CHAMBRE, LE 21 AVRIL 1959, SUR LES RÉACTIONS

M. Van Hemelrijck, ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :

Les rapporteurs demandent encore au gouvernement d'accélérer l'évolution de sa nouvelle politique en ce qui concerne les libertés politiques. Un avant-projet de remaniement de la Charte coloniale sera proposé pour fin 1959. Il est indispensable que ces matières soient soumises aux conseils de province, nouvelle formule, et non aux conseils actuels. Nous devons pouvoir nous y appuyer sur une assemblée élue, sans quoi nos projets seront contestés par les éléments avancés. Ces projets seront présentés en juin 1960 au Conseil de Gouvernement, en septembre 1960 au Conseil de Législation et au Parlement lors de sa rentrée.

J'y insiste : les timings établis pour les institutions ont été respectés, voire davantage. Le Collège Consultatif près le Gouvernement est constitué; il se réunit cette semaine très exactement le 23 avril. Les Collèges Consultatifs auprès des gouverneurs de province sont constitués et la première réunion prévue pour fin mars a eu lieu dans les différentes provinces, sauf dans la Province Orientale, où elle a eu lieu au début avril. L'élection par chaque Conseil de province de deux membres du Conseil Législatif est faite depuis fin mars. Et le 11 mai, nous aurons à Bruxelles la réunion du Conseil Législatif nouveau, avec les membres venant d'Afrique.

Les Conseils de territoire : les avant-projets sont terminés. Ils seront soumis en mai 1959 aux Conseils de Province, en juin de la même année au Conseil de Gouvernement, en septembre au Conseil de Législation, pour être promulgués en octobre 1959 et exécutés fin de cette année pour les élections telles que prévues à la *Déclaration Gouvernementale*.

La réforme du Conseil des villes et des communes : l'avant projet est terminé. Mêmes procédure et timing que pour les Conseils de territoire.

Pour les Conseils de Province : l'avant-projet sera terminé incessamment. Il sera soumis en mai 1959 aux Conseils de Province, en juin 1959, au Conseil de Gouvernement, en septembre 1959, au Conseil de Législation, pour être promulgué fin 1959 et entrer en application dès mars 1960 par la Constitution nouvelle des Conseils de province.

Votre Commission propose encore de réformer et de renforcer l'exécutif. Dans ce domaine, une suggestion est faite, qui mérite l'attention de votre Chambre : il est dit qu'il faudra trouver une solution plus radicale par une modification de la charte, afin que le pouvoir exécutif politique soit présent en permanence au Congo.

M. Larock : Vous dites bien, Monsieur le ministre, en permanence?

M. Van Hemelrijck, ministre : Oui, en permanence.

C'est une réforme d'une très grande ampleur, parce qu'elle touche au fondement même de ce qui a été, jusqu'à présent, notre conception de l'administration du Congo. Il serait très intéressant qu'un échange de vues plus approfondi ait lieu à cet égard.

Entre-temps, considérant la charge énorme qui incombe au Gouverneur Général du Congo, non seulement le Vice-gouverneur général a été désigné comme vous le savez, mais il est aussi prévu que dans les tout prochains jours l'entourage du Gouverneur Général sera renforcé par de hauts fonctionnaires. Sur ceux-ci, le Gouverneur Général pourra se décharger d'une partie de ses attributions, surtout administratives. Il s'occupera ainsi, d'une façon normale, du Gouvernement général du Congo...

En ce qui concerne le transfert au Congo des organes de direction des sociétés et des parastataux, la déclaration gouvernementale s'est prononcée. Depuis lors, tous les parastataux ont été invités à étudier ce transfert dans le délai le plus court. Il est évident que les parastataux comme l'Office des Constructions Africaines, comme le Fonds du Bien-Être Indigène, comme le Crédit aux Congolais, devenu dorénavant le Crédit aux classes moyennes et à l'industrie, n'ont plus leur place ici. Ils doivent être présents en Afrique pour y prendre eux-mêmes, par leur direction, les dispositions nécessaires, adaptées aux circonstances de l'endroit. Faire un effort particulier pour Léopoldville et les environs : cette suggestion est à retenir, elle rappelle ce que nous avons connu en Belgique avec l'O.R.E.C. il y a quelques années. Nous ferons certainement un effort dans ce sens.

(Chambre, Annales Parlementaires, n°42, p.5)

VIII. MESSAGE DU CARTEL AU PEUPLE BELGE

Au cours de notre séjour à Bruxelles, nous avons constaté qu'il existait dans l'esprit de l'opinion publique belge de nombreuses confusions quant à la portée et aux buts de notre action. Nous avons pris connaissance de commentaires extrêmement malveillants à notre égard. On nous a accusés de nous dérober à tout instant, de susciter à plaisir des difficultés, d'émettre des exigences non fondées. Certains journaux ont publié, en ce qui concerne nos démarches, des informations tellement fantaisistes et tendancieuses que nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'elles visaient à embrouiller la situation.

Tout cela étant, il nous est apparu nécessaire, avant de quitter la Belgique, de faire une mise au point destinée à éclairer objectivement la population belge et, par la même occasion, à dissiper de regrettables malentendus.

Nous tenons à faire remarquer, en premier lieu, que nos trois partis respectifs ne se sont jamais, au cours des mois précédents, écartés de la ligne de conduite définie par leurs instances responsables. Il est donc faux de prétendre que leur position a sans cesse été mouvante. Qu'il nous soit permis de le répéter une fois de plus.

Au lendemain du 13 janvier, le peuple congolais a connu une grande espérance. Il a cru à ce moment que l'ère nouvelle qui s'annonçait allait le conduire rapidement à l'indépendance. Il ne mit cependant pas longtemps à s'apercevoir qu'entre les intentions et les actes, il y avait place pour une infinité de manœuvres avouées ou obscures dont l'opinion publique belge est loin de saisir l'importance et l'étendue. L'affaire Cornélis, le télex Schöller, la démission de M. Van Hemelrijck sont les épisodes connus s'inscrivant dans le contexte d'une période dont le climat se détériorait progressivement.

C'est à partir de ce moment que nous avons eu le sentiment qu'il existait une différence fondamentale de conception entre le Ministre responsable des Affaires congolaises et l'administration d'Afrique (surtout celle du bas de l'échelle) qui lui est subordonnée. Constatation plus grave : il nous a semblé que le premier éprouvait de plus en plus de difficultés à faire prévaloir son point de vue.

Devant cette situation, nous avons suggéré une procédure que certains ont trouvée insolite mais qui avait cependant le mérite d'être adaptée aux circonstances. Nous avons demandé la convocation d'une Table Ronde à laquelle participeraient des délégués du parlement et du gouvernement belge.

Nous avons voulu associer le parlement à notre action, parce qu'à nos yeux, il était le seul pouvoir capable de pallier les carences de l'exécutif. L'accord de ses diverses fractions nous paraissait extrêmement important pour que nous ayons l'assurance que les gouvernements successifs soient réellement en mesure de poursuivre l'exécution d'engagement pris. Lors de la Déclaration du 13 janvier, le gouvernement n'a-t-il pas cru nécessaire de nous offrir lui-même d'associer tout le

parlement à son programme? Nous considérons en effet, le parlement comme le gardien des libertés démocratiques en Belgique et l'expression de la volonté populaire pour une indépendance réelle au Congo.

Pourquoi une Table Ronde?

Nous touchons ici au fond du problème. Depuis de longs mois, nous n'avons cessé par tous les moyens possibles, d'attirer l'attention du gouvernement sur les lacunes du régime électoral envisagé. Nous avons constamment protesté contre le fait que les autorités belges imposaient unilatéralement des réformes au Congo et avons réclamé le droit d'y être associés. Peuple épris de liberté, les belges, qui tout au long de leur histoire ont lutté pour l'indépendance, comprendront nos aspirations. Nous sommes convaincus que la Belgique ne faillira pas à sa tâche et qu'elle reconnaîtra ce droit sacré aux Congolais.

On nous a dit qu'une Table Ronde serait organisée après les élections communales, alors que depuis toujours nous exigeons une négociation avant toute élection. Notre souci était, et reste, qu'aucune élection n'est valable, ou ne serait valable, si ces modalités et l'origine des conseils à élire ne sont entourés par l'accord des dirigeants et groupements congolais dont on ne peut pas nier qu'ils représentent une fraction importante et agissante de l'opinion congolaise. Quelle serait la valeur d'une Table Ronde avec des élus issus d'élections contestées. La voie que s'obstine à suivre le gouvernement, loin de sortir le Congo de l'impasse, ne peut que rendre plus difficile la recherche d'une solution négociée.

En outre, nous ne voyons pas comment on pourrait revêtir de la qualité d'interlocuteurs valables pour discuter des questions d'intérêt national les mandataires communaux élus à l'échelon local, encore que leur désignation à une conférence de la Table Ronde semble présenter de grandes difficultés techniques. Toutes ces raisons, nous les avons soumises à M. De Schrijver lors des entrevues de Léopoldville et de Bruxelles. Nous lui avons répété que notre participation aux élections communales de décembre était subordonnée à l'organisation d'une conférence où nous pourrions discuter avec lui-même ainsi qu'avec les élus du peuple belge.

Nous avons quitté Léopoldville avec le sentiment que M. De Schrijver s'était rangé à nos vues et que nous allions pouvoir lever les dernières hypothèques pesant sur la situation politique au Congo.

C'est à ce moment que s'est produite une manœuvre destinée à bloquer nos négociations.

Le 26 novembre, le ministre De Schrijver s'était engagé vis-à-vis de nous à organiser à Bruxelles une conférence entre le 5 et le 10 décembre, conférence où seraient également invités d'autres dirigeants congolais. Le lendemain, 27 novembre, après le départ du Ministre pour Usumbura, nous avons appris par la radio, à midi, que l'administration avait décidé de fixer au 4 décembre le délai ultime pour le dépôt des listes, bloquant ainsi le projet arrêté avec le Ministre. La situation ainsi créée a fait l'objet d'un échange de vues avec le Ministre. Le 30 novembre, à son retour

inattendu d'Usumbura, sans doute pour ne pas déjuger son administration, le Ministre nous a alors demandé de déposer les listes électorales *avant* notre départ pour Bruxelles, ce qui, de toute évidence, était inacceptable.

Ainsi, nous étions dans l'impasse. Nous avons exposé au Ministre les graves dangers et la situation dramatique qui allait s'ensuivre. Nous nous sommes quittés sans qu'aucune décision n'ait été prise. Le lendemain, après le départ du Ministre pour Elisabethville, nous avons été invités de sa part à nous rendre immédiatement à Bruxelles. Nous en avons conclu que sur place les modalités seraient trouvées pour permettre la négociation envisagée.

C'est pour cette raison qu'à notre arrivée à Bruxelles, nous avons préféré attendre le retour de M. De Schrijver afin de connaître clairement les positions et de ne pas nous engager dans l'équivoque.

Au cours des pourparlers que nous avons eus avec lui, nous avons tenu à le mettre au courant de certains faits qui risquent de fausser complètement le caractère démocratique des prochaines élections.

Nous lui avons signalé la vaste campagne d'intimidation dont nos partis étaient l'objet : arrestations et relégations de nos militants, boycottage de notre action politique principalement dans les milieux ruraux, entrave aux meetings publics que nous tenons, contre-propagande par la radio et des émissaires administratifs en vue de détourner les affiliés de nos organisations, manœuvres destinées à faire apparaître des listes d'indépendants comme représentant un parti soutenu par l'administration.

Nous avons ajouté que nous tenions tous les dossiers concernant ces faits à sa disposition.

Nous avons ensuite présenté les propositions que nous espérions voir figurer à l'ordre du jour de la Table Ronde. Nous citerons entre autres :

- élaboration d'une législation destinée à garantir la liberté complète des partis politiques congolais, en quelque lieu que ce soit;
- abrogation du décret du 10 mai 1957 sur les circonscriptions indigènes ainsi que celui relatif aux conseils des territoires.
- extension du décret sur les communes aux communes rurales qui seraient créées dans tout le pays.
- attribution aux conseils communaux de pouvoirs réels, à titre exemplatif mais non limitatif : compétence dans le domaine foncier et fiscal, de l'enseignement et de la police.

Toutes les modifications proposées pouvaient, en cas d'accord, être concrétisées sous forme de décrets pris d'urgence dont l'élaboration, selon l'avis de spécialistes, n'aurait pas pris plus d'un mois. C'est pourquoi, nous avons demandé à M. De Schrijver de postposer la date des élections de 30 jours et non sine die comme un communiqué de la radio l'a affirmé.

Le ministre du Congo ne s'est pas rangé à notre point de vue et nous a constamment opposé une attitude purement négative. Il nous a semblé qu'il lui était impossible de se dégager d'une politique sur laquelle les responsables du Congo se sont enfoncés depuis plusieurs mois et qui devait fatalement conduire à l'impasse actuelle.

Le 4 décembre au soir, les discussions étaient déjà virtuellement rompues. Nous avons cependant préféré ne pas faire état publiquement de leur insuccès afin de permettre un revirement éventuel, d'autant plus qu'en nous quittant, le Ministre avait déclaré : «La nuit porte conseil.»

Aussi, nous avons profondément regretté la conférence de presse tenue par le Ministre après notre entrevue qui, en révélant l'échec des pourparlers, abolissait tout espoir d'arriver à un accord ultérieur.

Nous ne rejetons pas l'amitié du peuple belge. Connaissant ses convictions démocratiques, nous sommes persuadés qu'il comprendra que nous avons aussi des responsabilités envers notre peuple. Notre position est juste et raisonnable. Nous avons d'ailleurs rencontré plusieurs personnalités politiques belges d'opinions les plus diverses qui partagent notre point de vue et que nous remercions pour leur compréhension.

Nous voulons être un peuple majeur, c'est pourquoi nous désirons que notre propre bonheur soit fait avec nous et non en dehors de nous.

Bruxelles, le 7 décembre 1959.

	<i>Au nom du Cartel,</i>	
Pour le M.N.C.	Pour l'ABAKO,	Pour le P.S.A.,
A. KALONJI	J. KASA-VUBU	A. GIZENGA

Décembre 1959

LE CARTEL RÉCLAME «UN GESTE ULTIME»

Nous sommes venus en Belgique dans le but de rechercher avec le ministre du Congo et le parlement belge les moyens pour sortir d'une impasse résultant de la situation politique actuelle du Congo. Cette impasse, nous ne l'avons pas voulue.

Depuis de nombreux mois, nous avons toujours demandé que les Congolais soient entendus au sujet de leurs revendications et qu'ils soient intimement associés aux décisions à prendre en ce qui concerne la réalisation de leur indépendance. Jusqu'à la veille des élections actuellement en cours et malgré nos appels répétés notamment en demandant une Table Ronde avant les élections de décembre, le gouvernement s'est refusé à toute négociation tendant à rechercher avec nous les solutions répondant aux aspirations des Congolais.

Au cours des contacts de dernière heure, on nous a opposé qu'il était trop tard pour modifier le régime électoral. On a voulu reporter toute négociation jusqu'après les élections communales et territoriales, dans l'espoir de réunir autour de la Table Ronde des élus du peuple. Il nous est difficile de comprendre dans quelle mesure ces élus territoriaux et communaux pourraient représenter valablement le peuple congolais sur le plan national, leur compétence étant limitée à leurs conseils respectifs.

Nous regrettons l'attitude négative du Ministre responsable et nous déclinons toute responsabilité dans l'échec des pourparlers.

Au moment de quitter la Belgique, nous tenons à remercier les Belges qui, dans tous milieux, politiques et autres, nous ont témoigné de la sympathie et de la compréhension.

Rentrés au Congo, nous poursuivrons notre action pour la réalisation de notre indépendance immédiate.

Nous voulons espérer que le gouvernement belge, en accord avec le parlement, conscient des graves tensions qui se manifestent actuellement au Congo, fera un geste ultime en accordant sans délai le suffrage universel direct pour les élections législatives simultanées des assemblées provinciales et nationales.

Ceci ramènerait à une portée exclusivement locale les élections territoriales et communales, les tensions graves et dangereuses qu'elles entraînent actuellement provenant du fait qu'on a voulu en faire le premier degré d'élections générales et qu'elles ont été organisées dans des conditions que les Congolais ne peuvent admettre.

(Sé) GIZENGA, KASA-VUBU, KALONJI.

IX. LES MILITAIRES S'INTERROGENT SUR LEUR SORT

L'Union des Militaires Congolais de Léopoldville a adressé au ministre De Schrijver une lettre dans laquelle elle sollicite la révision de leur statut et l'amélioration de leurs conditions de vie. Voici en quels termes elle s'exprime :

Nous avons l'honneur de venir très respectueusement vous reporter les points suivants, nous préoccupant ces derniers jours en matière de renseignements.

Vous n'êtes pas sans le savoir que le calme naturel règne ici au Congo dans le département militaire. Depuis bien longtemps, même avant votre entrée en fonction, vous n'auriez jamais entendu des troubles de la part des militaires congolais comme c'est le cas dans d'autres armées.

Quant à l'organisation administrative, vous savez mieux que nous qu'en matière de la justice et bonne entente publique, la Force Publique est le «bras droit» de l'administration du Congo Belge. Cette appellation a un sens ironique, car si quelqu'un a ses enfants et a aussi en charge des tutelles, il n'aimera pas les tutelles plus que le résultat de sa sueur qui est sa génération ou famille propre. Si en réalité, la Force Publique était le bras droit du gouvernement, elle ne devrait pas être foulée aux pieds de la sorte.

La situation des militaires congolais en ces jours est devenue critique. Nous ne voulons pas la comparer à l'armée belge qui a son propre statut, mais comme point de repère, nous osons vous exposer des faits ci-après :

1) depuis les événements du 4 janvier 59 de Léo, nos braves militaires travaillant jour et nuit, semblables aux brebis, obéissaient avec ferme zèle à leurs chefs et observaient une discipline exemplaire [comparée] à nos voisins, qui, avec certitude, pouvaient s'affoler dans des cas pareils en suivant leurs confrères.

2) si l'indépendance peut rendre service aux partis politiques et à la masse, ici au Congo, cette amélioration ne changera rien à l'armée belge[??] du Congo. Nous savons qu'étant sous [les] armes, les questions politiques ne nous intéresseront nullement; car nous ne quitterons pas notre service pour aller nous réjouir avec les civils dans leurs agglomérations privées.

Le gouvernement a été persuadé dans et après les événements[?]. À partir de cette date, des changements incomparables à la vie d'antan se sont opérés dans divers milieux sociaux. La création du statut unique a vu jour, l'africanisation des cadres bien inconnue avant, naissait au Congo, et presque toutes les importantes sociétés ont apporté des améliorations, promettant en quelques sortes un bon avenir du Congo.

De tout ceci, aucun regard n'a été tourné vers la pauvre Force Publique qui, en majorité, est composée des éléments instruits dont on vous fait face noire[?] dans leurs rapports annuels.

Ce que nous demandons à votre haute bienveillance est :

1) de revoir la situation des militaires congolais dotés d'une solde modique de «360 francs» pour TOUS.

2) que la Force Publique ait un statut bien défini et officiel, qu'on ne nous joue pas de farce en garantissant dans l'avenir. Il vaut mieux révéler la vérité au lieu de nous rabaisser devant le public. La vie congolaise est devenue si chaude que nous autres militaires nous nous inquiétons si vraiment notre sort se montera.

3) M. le ministre du Congo Belge et Ruanda-Urundi, le calme du côté militaire laisse trop à désirer, [parce] que nous parvenons à nous décourager.

Si vous, le Ministre, vous n'y songez pas, à qui reprocherons-nous cette lacune? Même les autorités locales ne nous favorisent pas au point de vue pécuniaire. Nous vous affirmons que, [par] crainte purement erronée, le Gouvernement Général [aussi?] bien que [le] Quartier Général de la Force Publique ne vous exposent jamais cette question d'amélioration de la vie militaire. Nous sommes réduits en objets effroyables, voyant tous les leaders politiques du Congo discuter pour leur propre sort de l'avenir.

CE QUE NOUS DEMANDONS EST QUE LE BARÈME MILITAIRE SOIT REHAUSSÉ. LA SOLDE À ATTRIBUER À CEUX QUI VEILLENT À LA BONNE ENTENTE DU PAYS NE PEUT PAS VOUS FAIRE TROP PENSER.

4) Nous répétons sans cesse «Au secours, au secours!» dans ces derniers jours et le Gouvernement Général fait sourde oreille à ces cris d'alarme sortant d'un abîme infernal où nous tous, militaires instruits ou non, nous grinçons des dents vainement, espérant avoir des satisfactions matérielles, en cas de déconsentiments à ce point[?]. Vous-même, bien expérimenté dans ce domaine, vous savez ce que deviennent les produits inflammables au moindre contact du feu. Pour ce moment, M. le ministre du Congo Belge et Ruanda-Urundi, nous vous prions et supplions avec ferme espoir que vous ne manquerez pas à vous réveiller dans ce domaine force du Congo, intervenant dans toutes disputes intérieures, et d'attirer l'attention de nos autorités locales tant administratives que militaires, de vouloir détourner leurs illusions qu'elles nourrissent que les militaires n'ont pas une longue vue.

Comme un cri d'alarme, cette lettre vous est adressée par nous tous, militaires bossus ou droits, qu'[il] a plu à la Force Publique de recruter sur terre congolaise depuis la fondation jusqu'à ce jour.

Lors de la dernière session du Collège Consultatif auprès du Gouverneur Général, il a été marqué accord pour un projet de décret tendant à revaloriser la pension des gradés et soldats de la Force Publique. A-t-on songé à améliorer la solde de ces bons serviteurs du pays?

(Présence Congolaise, 10 octobre 1959).

X. ÉLECTION DU GOUVERNEMENT

SÉNAT, séance du vendredi 24 juin 1960 à 9h55, présidée par M. Joseph Ileo

Ministère :	Titulaire :	Parti :
1. Primature et Défense nat.:	Lumumba Patrice	M.N.C./L.
2. Vice-premier ministre:	Gizenga Antoine	P.S.A.
3. Affaires étrangères:	Bomboko Justin	UNIMO
4. Commerce extérieur:	Bisukiro Marcel	CEREA
5. Résident, relations avec Belgique:	Delvaux Albert	P.N.P. (LUKA)
6. Délégué à l'ONU:	Kanza Thomas	technicien
7. Justice:	Mwamba Rémy	BALUBAKAT
8. Intérieur:	Gbenye Christophe, bgm.adj. Stan	M.N.C./L.
9. Finances:	N'kayi Pascal	ABAKO
10. Affaires économiques:	Yav Rodolphe	CONAKAT
11. Coordination écon. et Plan:	Kabangi Aloys	M.U.B.
12. Travaux publics:	Ilunga Alphonse	Union Congol.
13. Communications:	Songolo Alphonse, bgm.Kabondo/Sta	M.N.C./L.
14. Agriculture:	Lutula Joseph	M.N.C./L.
15. Travail et Emploi:	Masena Joachim	P.S.A.
16. Classes moyennes:	Mbuyi Joseph	M.N.C./L.
17. Santé publique:	Kamanga Grégoire	COAKA
18. Mines:	Rudahindwa Edmond	REKO
19. Affaires foncières:	Mahamba Alexandre (bgBukavu)	M.N.C./L.
20. Affaires sociales:	Ngwenza Antoine	PUNA
21. Éducation nat. et Beaux-arts:	Mulele Pierre	P.S.A.
22. Information et Aff. culturelles:	Kashamura Anicet	CEREA
23. Jeunesse et Sports:	Mpolo Maurice	M.N.C./L.

Secrétariat d'État :	Titulaires :	Parti :
1. Primature :	1) Mobutu Joseph	M.N.C./L.
	2) Lumbala Jacques	P.N.P.
2. Affaires étrangères :	1) Mandy André	technicien
	2) Matiti Justin	P.S.A.
3. Commerce extérieur :	Kiwewa Antoine	M.N.C./L.
4. Finances :	Tshibangu André	technicien
5. Justice :	Liongo Maximilien	technicien
6. Intérieur :	Batshikama Raphaël	ABAKO
7. Coord. Économique et Plan :	Nguvulu Alphonse	Parti du Peuple
8. Défense nationale :	Nyembo Albert	CONAKAT
9. Information et Aff. culturelles :	Bolamba Antoine, journaliste	M.N.C./L.

Ministres d'État :

1. Grenfell Georges Bourgm.Kabondo/Stan,
2. Kisolokele Charles
3. Bolya Paul
4. Ngeenge André

Parti :

M.N.C./L.
ABAKO
P.N.P.
PUNA

Commissaires d'État :

- | | | |
|--------------------------------|--------------------|-----------|
| 1. Province de Léopoldville : | Kama Sylvain | P.S.A. |
| 2. Province de l'Équateur : | Fumu Tamuso | P.S.A. |
| 3. Province du Katanga : | Sendwe Jason | BALUBAKAT |
| 4. Province du Kivu : | Sangara Hubert | P.N.P. |
| 5. Province Orientale (Stan) : | Muzungu Christophe | M.N.C./L. |

XI. TRAITÉ GÉNÉRAL D'AMITIÉ, D'ASSISTANCE ET DE COOPÉRATION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Les Hautes Parties contractantes,

Considérant que leur intérêt commun est de maintenir entre elles des liens d'amitié et de solidarité, dans le respect de la souveraineté de chacun des deux États indépendants, ont convenu des dispositions suivantes :

Article 1 :

Les Hautes Parties contractantes concluent entre elles un traité général d'amitié, d'assistance et de coopération technique. Elles entretiendront une collaboration mutuelle sur pied d'égalité et se consulteront sur toutes matières d'intérêt commun.

Article 2 :

Le gouvernement belge mettra à la disposition et sous l'autorité du gouvernement congolais, dans les conditions arrêtées de commun accord, un personnel dans les domaines administratif, judiciaire, militaire, culturel, scientifique et dans le domaine de l'enseignement.

Article 3 :

L'assistance et la coopération dans les domaines social, économique et financier seront déterminées par des Conventions arrêtées de commun accord.

Article 4 :

Les Conventions prévues aux articles 2 et 3 s'inspirent des résolutions et travaux de la Table Ronde et de la Conférence économique et sociale.

Article 5 :

En vue d'assurer la représentation du Congo et la protection des ressortissants et intérêts congolais à l'étranger, le gouvernement belge collaborera avec le gouvernement congolais notamment :
en assurant la représentation du Congo là où le gouvernement congolais le souhaite;
en mettant à la disposition du Congo, dans la mesure souhaitée par le gouvernement congolais, des agents du ministère belge des Affaires étrangères.

Article 6 :

Toute intervention militaire des forces belges stationnées dans les bases du Congo ne pourra avoir lieu que sur la demande expresse du ministre congolais de la Défense nationale. Des accords ultérieurs fixeront la modalité de reprise des bases militaires belges au Congo et préciseront les formes de coopération souhaitée par les deux gouvernements.

Article 7 :

Les gouvernements de la Belgique et du Congo procéderont à l'échange d'une mission diplomatique qui, outre les pouvoirs, privilèges et immunités réservés à toute ambassade, bénéficiera d'un statut spécial.

Les Chefs de ces missions pourront assister au Comité des ministres prévu au protocole de l'article 9. Ils pourront également, en y étant invités, assister à des Comités de ministres de l'autre partie contractante.

En raison de ces prérogatives, ils jouiront d'un rang protocolaire particulier.

Le Congo pourra être représenté en Belgique par un ministre, membre du gouvernement de la République, eu égard à l'importance des problèmes qui doivent être réglés entre les deux États.

Pour la réalisation du programme d'assistance et de coopération prévu aux articles 2, 3, 5 et 6 du présent Traité, la représentation diplomatique belge au Congo comprendra une mission d'assistance technique.

Article 8 :

En matière de relations de commerce, de transports maritimes et d'adjudications publiques, les Hautes Parties contractantes s'engagent à s'accorder réciproquement un traitement aussi favorable que celui qu'elles seraient amenées à réserver à un autre État, en raison d'une convention particulière, et à ne faire bénéficier aucun autre État d'un traitement plus favorable que celui convenu entre elles.

Article 9 :

En vue d'assurer la pleine efficacité de la collaboration prévue à l'article premier, les gouvernements des Hautes Parties contractantes et leurs représentants procéderont à des échanges de vues réguliers.

Article 10 :

Les litiges nés de l'application du présent Traité qui n'auront pu être réglés notamment par l'application de l'article 9, seront résolus suivant une procédure d'arbitrage établie par une convention séparée.

Article 11 :

Des conventions séparées préciseront les modalités d'application des dispositions prévues aux articles 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Article 12 :

Le Traité est conclu pour une durée indéterminée. Chacune des Hautes Parties contractantes pourra le dénoncer à tout moment, moyennant préavis d'un an, avec effet au 31 décembre de chaque année.

Le Premier ministre du Congo,	(Sé) P. LUMUMBA
Le Premier ministre de la Belgique,	(Sé) G. EYSKENS
Le ministre des Affaires Étrangères du Congo,	(Sé) J. BOMBOKO
Le ministre des Affaires Étrangères de la Belgique,	(Sé) P. WIGNY
Le ministre des Affaires Africaines,	(Sé) A. DE SCHRIJVER

XII. LES DISCOURS DE L'INDÉPENDANCE, 30 JUIN 1960

Léopoldville, le 27 juin 1960.
à Monsieur Patrice Lumumba,
Premier ministre du Congo, Léopoldville

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons l'honneur de vous confirmer que Monsieur Eyskens, Premier ministre, vient de nous faire part de ce qu'il a plu à Sa Majesté le Roi des Belges d'accepter l'invitation que le Chef de l'État et vous-même lui avez adressée.

Sa Majesté le Roi arrivera à Léopoldville mercredi et prendra la parole jeudi matin pour déclarer que le Congo accède à son Indépendance.

Nous vous prions de vouloir porter l'acceptation du Roi à la connaissance du Chef de l'État.

Nous vous exprimons, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le ministre du
Congo Belge et du
Ruanda-Urundi,
A.E. DE SCHRIJVER

Le ministre des
Affaires Étrangères,
P. WIGNY

Le ministre des
Affaires générales
en Afrique,
W.J. GANSHOF

DISCOURS DE S.M. LE ROI BAUDOUIN 1^{ER}

Monsieur le Président, Messieurs,

L'indépendance du Congo constitue l'aboutissement de l'œuvre conçue par le génie du Roi Léopold II, entreprise par lui avec un courage tenace et continuée avec persévérance par la Belgique. Elle marque une heure décisive dans les destinées non seulement du Congo, mais, je n'hésite pas à l'affirmer, de l'Afrique tout entière.

Pendant 80 ans, la Belgique a envoyé sur votre sol les meilleurs de ses fils, d'abord pour délivrer le bassin du Congo de l'odieux trafic esclavagiste qui décimait ses populations; ensuite pour rapprocher les unes des autres les ethnies qui, jadis ennemies, s'apprêtent à constituer ensemble le plus grand des États indépendants d'Afrique; enfin, pour appeler à une vie plus heureuse les diverses régions du Congo que vous représentez ici, unies en un même Parlement.

En ce moment historique, notre pensée à tous doit se tourner vers les pionniers de l'émancipation africaine et vers ceux qui, après eux, ont fait du Congo ce qu'il est aujourd'hui. Ils méritent à la fois notre admiration et votre reconnaissance, car ce sont eux qui, consacrant tous leurs efforts et même leur vie à un grand idéal, vous

ont apporté la paix et ont enrichi votre patrimoine moral et matériel. Il faut que jamais ils ne soient oubliés, ni par la Belgique, ni par le Congo.

Lorsque Léopold II a entrepris la grande œuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant, mais en civilisateur. Le Congo, dès sa fondation, a ouvert ses frontières au trafic international, sans que jamais la Belgique y ait exercé un monopole institué dans son intérêt exclusif.

Le Congo a été doté de chemins de fer, de routes, de lignes maritimes et aériennes qui, en mettant vos populations en contact les unes avec les autres, ont favorisé leur unité et élargi le pays aux dimensions du monde. Un service médical, dont la mise au point a demandé plusieurs dizaines d'années, a été patiemment organisé et vous a délivrés de maladies combien dévastatrices. Des hôpitaux nombreux et remarquablement outillés ont été construits. L'agriculture a été améliorée et modernisée. De grandes villes ont été édifiées et, à travers tout le pays, les conditions d'habitation et d'hygiène traduisent de remarquables progrès. Des entreprises industrielles ont mis en valeur les richesses naturelles du sol. L'expansion de l'activité économique a été considérable, augmentant le bien-être de vos populations et dotant le pays de techniciens indispensables à son développement.

Grâce aux écoles des missions, comme à celles que créèrent les pouvoirs publics, l'éducation de base connaît une extension enviable, une élite intellectuelle a commencé à se constituer, que vos universités vont rapidement accroître.

Un nombre de plus en plus considérable de travailleurs qualifiés appartenant à l'agriculture, à l'industrie, à l'artisanat, au commerce, à l'administration font pénétrer dans toutes les classes de la population l'émancipation individuelle qui constitue la véritable base de toute civilisation.

Nous sommes heureux d'avoir ainsi donné au Congo, malgré les plus grandes difficultés, les éléments indispensables à l'armature d'un pays en marche sur la voie du développement.

Le grand mouvement d'indépendance qui entraîne toute l'Afrique a trouvé, auprès des pouvoirs belges, la plus large compréhension. En face du désir unanime de vos populations, nous n'avons pas hésité à vous reconnaître, dès à présent, cette indépendance. C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de démontrer que nous avons eu raison de vous faire confiance.

Dorénavant, la Belgique et le Congo se trouvent côte à côte, comme deux États souverains mais liés par l'amitié et décidés à s'entraider. Aussi, nous remettons aujourd'hui entre vos mains tous les services administratifs, économiques, techniques et sociaux ainsi que l'organisation judiciaire sans lesquels un État moderne n'est pas viable. Les agents belges sont prêts à vous apporter une collaboration loyale et éclairée.

Votre tâche est immense et vous êtes les premiers à vous en rendre compte. Les dangers principaux qui vous menacent sont : l'inexpérience des populations à se gouverner; les luttes tribales, qui jadis ont fait tant de mal et qui, à aucun prix, ne doivent reprendre; l'attraction que peuvent exercer sur certaines régions des puissances étrangères, prêtes à profiter de la moindre défaillance.

Vos dirigeants connaîtront la tâche difficile de gouverner. Il leur faudra mettre au premier plan de leurs préoccupations, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, les intérêts généraux du pays. Ils devront apprendre au peuple congolais que l'indépendance ne se réalise pas par la satisfaction immédiate de jouissances faciles, mais par le travail, par le respect de la liberté d'autrui et des droits de la minorité, par la tolérance et l'ordre sans lesquels aucun régime démocratique ne peut subsister.

Je tiens à rendre ici un particulier hommage à la Force Publique qui a accompli sa lourde mission avec un courage et un dévouement sans défaillance. L'indépendance nécessitera, de tous, des efforts et des sacrifices. Il faudra adapter les institutions à vos conceptions et à vos besoins, de manière à les rendre stables et équilibrées. Il faudra aussi former des cadres administratifs, expérimenter, intensifier la formation intellectuelle et morale de la population, maintenir la stabilité de la monnaie, sauvegarder et développer vos organisations économiques, sociales et financières.

Ne compromettez pas l'avenir par des réformes hâtives et ne remplacez pas les organismes que vous remet la Belgique, tant que vous n'êtes pas certains de pouvoir faire mieux.

Entretenez avec vigilance l'activité des services médicaux dont l'interruption aurait des conséquences désastreuses et ferait réapparaître des maladies que nous avons réussi à supprimer. Veillez aussi sur l'œuvre scientifique qui constitue pour vous un patrimoine intellectuel inestimable. N'oubliez pas qu'une justice sereine et indépendante est un facteur de paix sociale; la garantie du respect du droit de chacun confère à un État, dans l'opinion internationale, une grande autorité morale.

N'ayez crainte de vous tourner vers nous. Nous sommes prêts à rester à vos côtés pour vous aider de nos conseils, pour former avec vous les techniciens et les fonctionnaires dont vous aurez besoin.

L'Afrique et l'Europe se complètent mutuellement et sont appelées en coopérant au plus brillant essor. Le Congo et la Belgique peuvent jouer un rôle de première grandeur par une collaboration constructive et féconde dans la confiance réciproque.

Messieurs,

Le monde entier a les yeux fixés sur vous. À l'heure où le Congo choisit souverainement son style de vie, je souhaite que le Peuple congolais conserve et développe le patrimoine des valeurs spirituelles, morales et religieuses qui nous est commun et qui transcendent les vicissitudes politiques et les différences de race ou de frontière.

Restez unis et vous saurez vous montrer dignes du grand rôle que vous êtes appelés à jouer dans l'histoire de l'Afrique.

Peuple congolais,

Mon pays et moi-même, nous reconnaissons avec joie et émotion que le Congo accède ce 30 juin 1960, en plein accord et amitié avec la Belgique, à l'indépendance et à la souveraineté internationale.

Que Dieu protège le Congo!

DISCOURS DU CHEF DE L'ÉTAT, JOSEPH KASA-VUBU

Sire, Excellences, Mes chers compatriotes,

Au moment solennel où la République du Congo se présente au monde et à l'histoire, pleinement indépendante et souveraine, au moment où nous ressentons intensément le caractère irrévocable et définitif du pas que nous franchissons, nous ne pouvons pas nous empêcher de mesurer la gravité de nos responsabilités et, dans une attitude de profonde humilité, de demander à Dieu qu'il protège notre peuple et qu'il éclaire tous ses dirigeants.

Avant toute chose, je voudrais exprimer ici avec émotion, la reconnaissance que nous ressentons envers tous ces artisans obscurs ou héroïques de l'émancipation nationale, à tous ceux qui, partout sur notre immense territoire, ont sans compter donné leurs forces, leurs privations, leurs souffrances et même leur vie pour que se réalise enfin leur rêve audacieux d'un Congo libre et indépendant. Je pense à ces travailleurs des chantiers et des usines, à ces agriculteurs de nos plaines et de nos vallées, à ces intellectuels aussi, à tous ceux, jeunes ou vieux, qui ont senti monter dans leur cœur un irrésistible idéal de liberté et qui, quoi qu'il pût arriver, ont su rester fidèles à cet idéal et ont su l'accomplir. Je pense à nos femmes aussi qui, sans faiblir un seul instant, ont su reconforter leurs fils et leurs luttes magnifiques et, souvent même, se trouver à leurs côtés au plus âpre du combat. À vous tous et à vous toutes, artisans incomparables de la grandeur de votre patrie, le Congo indépendant que vous avez créé vous dit avec émotion sa gratitude infinie et vous assure solennellement que jamais vous ne serez oubliés. Tournons-nous maintenant vers l'avenir.

L'aube de l'indépendance se lève sur un pays dont la structure économique est remarquable, bien équilibrée et solidement unifiée. Mais l'état d'inachèvement de la conscience nationale dans les populations a suscité certaines alarmes que je voudrais dissiper aujourd'hui, en rappelant tous les progrès qui ont déjà été accomplis en ce domaine et qui sont les plus sûrs garants des étapes qui restent à parcourir.

Que de différences, en effet, lors de la fondation de notre pays, entre des populations que tout contribuait à maintenir écartées les unes des autres : sans souligner les diversités de langues, de coutumes ou de structures sociales, rappelons simplement les distances énormes qui nous séparaient et le manque de moyens modernes de communication de la fin du siècle passé. Pour se connaître, il a fallu se rencontrer. Bon nombre de populations vivant aux confins de ce vaste pays se sentaient peu proches les unes des autres. Vous avez bien voulu rappeler, Sire, combien le progrès des moyens de déplacement contribua heureusement à enserrer le pays dans un réseau d'échanges qui servit aussi grandement à rapprocher les hommes. Le développement économique, de son côté, amena la création de cités de travailleurs et de centres, où les ressortissants de diverses ethnies apprirent à vivre ensemble, à mieux s'apprécier et où, insensiblement, une certaine osmose s'opéra.

Les échanges se multipliant, les régions devinrent petit à petit complémentaires les unes des autres et renforcèrent ainsi leur collaboration. Le développement de l'instruction, la création et la diffusion des journaux et périodiques, la multiplication des postes de radio, tout cela contribua à la naissance, dans les villes d'abord, dans les milieux ruraux ensuite, d'une opinion publique d'où petit à petit se dégagèrent les éléments d'une véritable conscience nationale.

La Belgique eut alors la sagesse de ne pas s'opposer au courant de l'histoire, et comprenant la grandeur de l'idéal de liberté qui anime tous les cœurs congolais, elle a su, fait sans précédent dans l'histoire d'une décolonisation pacifique, faire passer directement et sans transition notre pays de la domination étrangère à l'indépendance dans la pleine souveraineté nationale.

Mais si nous pouvons nous réjouir de cette décision, nous ne devons pas oublier que c'est à nous désormais à prendre le relais et rassembler les matériaux de notre unité nationale, à construire notre Nation dans l'union et la solidarité. Nous disposons pour cela d'un large éventail de moyens, mais il faudra que nous les utilisions avec sagesse, sans hâte ni lenteur, avec le souci de s'adapter harmonieusement au rythme normal des choses; sans essouffler les populations par une marche trop rapide qui risquerait d'en laisser certaines hors d'haleine sur le bord de la route, mais sans se complaire non plus dans une admiration béate de ce qui est déjà fait. La conscience nationale pousse depuis longtemps les populations congolaises vers plus de solidarité : nous aurons à favoriser plus que jamais ce mouvement de rapprochement national.

Un rôle tout spécial sera dévolu, dans cette recherche d'une plus grande cohésion nationale, aux institutions centrales du pays et surtout à l'action des chambres législatives. Certains d'entre nous, Messieurs les Sénateurs et Messieurs les Députés, ont pour la première fois sans doute côtoyé des élus venant d'autres provinces. Grande a été leur surprise de constater que votre idéal et vos préoccupations étaient si proches des nôtres. J'ai la conviction que vous ferez de ces assises le véritable creuset d'une conscience nationale toujours plus développée.

Nous saurons également, dans tout le pays, développer l'assimilation de ce que quatre-vingts ans de contact avec l'Occident nous a apporté de bien : la langue, qui est l'indispensable outil de l'harmonisation de nos coutumes diverses et les a lentement rapprochées, et enfin et surtout, la culture. Une affinité fondamentale de culture rapproche déjà tous les Bantous; aussi le contact de la civilisation chrétienne et les racines que cette civilisation a poussées en nous, permettront au sang ancien revivifié de donner à nos manifestations culturelles une originalité et un éclat tout particuliers. Nous aurons à cœur de favoriser l'éclosion de cette culture nationale et d'aider toutes les couches de la population à en percevoir le message et à en approfondir la portée. Nous aurons là une mission essentielle à remplir, car la culture sera le véritable ciment de la Nation.

Cette recherche, ainsi que la mise en place des matériaux destinés à notre unité nationale, doit devenir la préoccupation dominante de tous. Aucun habitant de ce pays ne peut se refuser de participer à cette obligation capitale.

Nous saurons pour cela, dans ce vaste chantier de 14 millions d'hommes, qui est notre pays, éclairer et guider tous ceux qui y oeuvrent dans l'enthousiasme. C'est cette communauté d'efforts, de peines et de travail qui achèvera le plus sûrement d'unir tous les Congolais en une grande, seule et solide nation. Nous montrerons ainsi au monde, par nos actes, que nous sommes dignes de la confiance que le Peuple a placée en nous, et que de nombreux pays nous témoignent déjà. Nous ne les décevrons pas.

(Fin du discours prononcé; tout le texte n'a donc pas été lu. Voici la suite écrite :)

Sire,

La présence de Votre Auguste Majesté aux cérémonies de ce jour mémorable constitue un éclatant et nouveau témoignage de Votre sollicitude pour toutes ces populations que Vous avez aimées et protégées. Elles sont heureuses de pouvoir dire aujourd'hui à la fois leur reconnaissance pour les bienfaits que Vous et Vos illustres prédécesseurs leur avez prodigués et leur joie pour la compréhension dans laquelle vous avez rencontré leurs aspirations.

Elles ont reçu Votre message d'amitié avec tout le respect et la ferveur dont elles Vous entourent et garderont longtemps dans leur cœur les paroles que Vous venez de leur adresser en cette heure émouvante.

Elles sauront apprécier tout le prix de l'amitié que la Belgique leur offre et elles s'engageront avec enthousiasme dans la voie d'une collaboration sincère.

Messieurs les Représentants des pays étrangers,

Vous avez bien voulu partager nos joies et vous nous avez fait l'honneur de venir nombreux célébrer avec nous ces journées historiques. Aussi des relations d'amitié seront-elles faciles à nouer demain entre notre pays et chacun des États que vous représentez.

Vous qui voyez autour de vous l'immense enthousiasme qui s'est emparé de toute la Nation, vous qui sentez notre désir de réussir et de bien faire, je vous demande de faire connaître au monde cette image pleine d'espoir que vous emportez du Congo, et qui est sa vraie image.

Je proclame, au nom de la Nation, la naissance de la République du Congo.

(Fin du discours du Président Joseph Kasa-Vubu)

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE PATRICE LUMUMBA

Congolais et Congolaises,
Combattants de l'indépendance aujourd'hui victorieux,
Je vous salue au nom du gouvernement congolais.

À vous tous, mes amis qui avez lutté sans relâche à nos côtés, je vous demande de faire de ce trente juin 1960 une date illustre que vous garderez ineffaçablement gravée dans vos cœurs, une date dont vous enseignerez avec fierté la signification à vos enfants, pour que ceux-ci, à leur tour, fassent connaître à leurs fils et petits-fils l'histoire glorieuse de notre lutte pour la liberté.

Car cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal, nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang.

Cette lutte, qui fut de larmes, de feu et de sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force.

Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire, car nous avons connu le travail harassant exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou de nous loger décentement, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers.

Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir, parce que nous étions des «Nègres». Qui oubliera qu'à un Noir on disait «tu», non certes comme à un ami, mais parce que le «vous» honorable était réservé aux seuls Blancs?

Nous avons connu que nos terres furent spoliées au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort. Nous avons connu que la loi n'était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir : accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres.

Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses; exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort même.

Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les Blancs et des paillotes croulantes pour les Noirs, qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits «européens»; qu'un Noir voyageait à même la coque des péniches, aux pieds du Blanc dans sa cabine de luxe.

Qui oubliera enfin les fusillades où périrent tant de nos frères, les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient plus se soumettre au régime d'injustice, d'oppression et d'exploitation.

Tout cela, mes frères, nous en avons profondément souffert.

Mais tout cela aussi, nous que le vote de vos représentants élus agréé pour diriger notre cher pays, nous qui avons souffert dans notre corps et dans notre cœur de l'oppression colonialiste, nous vous le disons tout haut, tout cela est désormais fini.

La République du Congo a été proclamée, et notre cher pays est maintenant entre les mains de ses propres enfants.

Ensemble, mes frères, mes sœurs, nous allons commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur. Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail.

Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté, et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique tout entière.

Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants.

Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles.

Nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

Nous allons supprimer efficacement toute discrimination, quelle qu'elle soit, et donner à chacun la juste place que lui vaudra sa dignité humaine, son travail et son dévouement au pays.

Nous allons faire régner non pas la paix des fusils et des baïonnettes, mais la paix des cœurs et des bonnes volontés.

Et pour cela, chers compatriotes, soyez sûrs que nous pourrions compter non seulement sur nos forces énormes et nos richesses immenses mais sur l'assistance de nombreux pays étrangers dont nous accepterons la collaboration chaque fois qu'elle sera loyale et ne cherchera pas à nous imposer une politique quelle qu'elle soit.

Dans ce domaine, la Belgique même, qui, comprenant enfin le sens de l'histoire, n'a plus essayé de s'opposer à notre indépendance, est prête à nous accorder son aide et son amitié, et un traité vient d'être signé dans ce sens entre deux pays égaux et indépendants. Cette coopération, j'en suis sûr, sera profitable aux deux pays. De notre côté, tout en restant vigilants, nous saurons respecter les engagements librement consentis.

Ainsi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Congo nouveau que mon gouvernement va créer sera un pays riche, libre et prospère. Mais pour que nous arrivions sans retard à ce but, vous tous, législateurs et citoyens congolais, je vous demande de m'aider de toutes vos forces.

Je vous demande à tous d'oublier les querelles tribales qui nous épuisent et risquent de nous faire mépriser à l'étranger.

Je demande à la minorité parlementaire d'aider mon gouvernement par une opposition constructive et de rester strictement dans les voies légales et démocratiques.

Je vous demande à tous de ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer la réussite de notre grandiose entreprise.

Je vous demande, enfin, de respecter inconditionnellement la vie et les biens de vos concitoyens et des étrangers établis dans notre pays.

Si la conduite de ces étrangers laisse à désirer, notre justice sera prompte à les expulser du territoire de la République; si par contre leur conduite est bonne, il faut les laisser en paix, car eux aussi travaillent à la prospérité de notre pays.

L'indépendance du Congo marque un pas décisif vers la libération de tout le continent africain.

Voilà, Sire, Excellences, Mesdames, Messieurs, mes chers compatriotes, mes frères de race, mes frères de lutte, ce que j'ai voulu vous dire au nom du gouvernement en ce jour magnifique de notre indépendance complète et souveraine.

Notre gouvernement fort, national, populaire, sera le salut de ce pays.

J'invite tous les citoyens congolais, hommes, femmes et enfants à se mettre résolument au travail en vue de créer une économie nationale prospère qui consacrera notre indépendance économique.

Hommage aux combattants de la liberté nationale !

Vive l'indépendance et l'unité africaine !

Vive le Congo indépendant et souverain !

(Fin du discours prononcé par le Premier ministre Patrice Lumumba)

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- (collectif) *Congo 1959*, Dossiers du CRISP, Bruxelles, 1960 (1^e et 2^e éd.).
- (collectif) *Congo-Zaïre*, Collection GRIP-Information, Bruxelles, 1989.
- (collectif) *Congo Belge : l'empire d'Afrique*, in *Souvenirs du XX^e siècle*,
Collection dirigée par Michaël Stenger et Jacques Kievits.
- (WEISS, Herbert et VERHAEGEN, Benoît), *Le Parti Solidaire Africain, Documents*,
Dossiers du CRISP, Bruxelles, 1964.
- DE SAINT-MOULIN, Léon, s.j., *Léo-Kin: cheminement d'une capitale, 1923-2003*,
Éd. C.M.C.T.-F.C.B., 2004.
- JANSENS, Émile, *J'étais le général Janssens*, Bruxelles, Ch.Dessart, 1961.
- KAMITATU, Cléophas, *La Grande mystification du Congo-Kinshasa*, Paris, Maspero,
1971.
- KAYILA, Valentin, *Congo : La démocratie du plus fort*, Bruxelles,
éd.C.R.E.D.K-Le Moondo, 2000.
- KESTERGAT, Jean, *Quand le Zaïre s'appelait Congo*, Bruxelles, P.Legrain, 1985.
- LUWEL, Marcel, *Stanley*, Bruxelles, Éditions Ateliers graphiques Elsevier, 1959.
- REMILLEUX, J-Louis, *Mobutu, Dignité pour l'Afrique*, Paris, Albin-Michel, 1989.
- STÉPHANY, Pierre, *Les Dessous de la Régence*, Bruxelles, Racine, 2003.
- VANDERLINDEN, Jacques, *La Crise congolaise*, Bruxelles, Complexe, 1985.

PRESSE :

- Kongo dia Ngunga, périodique édité à Léopoldville par l'Abako (1953-61).
- Présence Congolaise, hebdomadaire édité à Léopoldville par un groupe de
militants chrétiens (1956-92; il s'appela Epanza (Diffusion)
entre 1972 et 1975).

INDEX

ABAKO (Alliance des Bakongo)...	7, 11, 38-39, 47-53, 58-59, 67, 79-88, 96, 101-104, 111-112, 121-123, 139, 143, 149-164, 169-189, 194-195, 204-208, 232-237, 255, 259-260
Jeunesse.....	84
Abamba, In.....	179, 183
ABAZI (Alliance des Bayanzi)	163-164, 168-169, 172-174, 178, 183-185, 189
ACMAF (Association des Classes Moyennes Africaines)	92, 199, 202
Action Socialiste.....	101, 121
<u>Actualités Congolaises</u>	96, 104
ADAPES (Anciens Élèves des PP. de Scheut).....	39
Adoula, Cyrille	7, 20, 41, 61, 69, 73, 101, 126-128, 132-133, 157, 164-165, 178, 197
AFAC (Association des Fonctionnaires et Agents de la Colonie)	93-94
A.F.D.L. (Alliance des Forces pour la Libération du Congo)	21
Albert I ^{er}	21, 27
collège Albert-I ^{er}	7, 24, 32
ALCO (Alliance des Congolais).....	187
Allemagne: politique coloniale.....	15-18, 27, 55
Alliance des Ressortissants de Dimbelenge.....	171-173
Alliance Rurale Progressiste (A.R.P.)	174, 179, 183
Alvès [mb.Conseil de Législation]	109
Anany, Jérôme	178
Anekonzapa, André	178
Angelus (Frères de la Charité de Gand)	39
APAMAK (Association de Prévoyance et d'Aide Mutuelle des Anciens du Kwango)	39
APECA (Association des Parents de l'Enseignement Catholique)	7, 40
APIC (Ass. du Personnel Indigène de la Colonie).....	129, 137
APROSOMA.....	120
ASBEKO (Association des Bena-Konji).....	178
ASSANEF (Ass. des Anciens Élèves des Frères des Écoles Chrétiennes).....	39, 57, 204, 222
Association des Intérêts Industriels du Congo (É'ville)	109
ASSORECO (Association des Ressortissants du Haut-Congo)	178-179, 183
Atoka, Michel	178
Autrique [mb.Conseil de Législation]	109
<u>Avenir Colonial (L')</u>	40
Babilon, Julien.....	64
Badibanga, Samuel	207
Bahizi, Gervais.....	179, 183
Bako Ditende	179
Balondo, Jules (alias Major).....	44
Balongi, Sébastien.....	162
Balubakat	164, 169, 174, 179, 194-195, 204-205, 259-260
Bariko, Laurent	61

Bastin, Max.....	67-69
Bateko, M.	179
Batikela, Jacques.....	164
Batshikama, Raphaël	259
Baudouin I ^{er}	36, 99, 142-143, 165, 182, 193, 211, 219-220
découverte mutuelle de 1955	22, 50, 56, 99, 228
message du 13 janvier 1959	89, 99, 104, 111, 161, 238
visite de 1959.....	22, 56, 160-163, 180
visite du 30 juin 1960	22, 211-214, 263
Bayedila, M.	164
Belenzi, Valère.....	164
Beyaert, André [mb.Conseil de Législation]	96, 109
Bieng, David.....	171
Bigirumwami, mgr	57
Bikebi, Raymond	164
Bissot, M.....	111
Bisukiro, Marcel	178, 183-185, 259
Blouin, Mme Andrée	218
Bobanga, Armand.....	178
Bohulu, Simon.....	52
Bolamba, Antoine-Roger	20, 259
Bolikango, Jean	20, 50-52, 178-181, 204-205, 208
Bolya, Paul.....	178, 183-186, 194-195, 260
Bolyani, André	137, 141
Bomans, J.B.....	53
Bomboko, Justin	217, 259, 262
Bondroit, Alfred	40
Bongo Woshiey.....	162
Bongolo, Henri.....	53
Bonte, Charles	183
Bouganda, Barthelemy	63
Brasseur, R.....	101
Bruniera, mgr.....	199
Buisseret, Auguste.....	7, 20, 116
Bula, Vital.....	164
Bulombi, Odon.....	200
Bumba Mwaso	40
Bwana, caporal.....	30
Callier, André	82
Camerman, C.....	95
Canon, Pierre.....	38
CAPA (Centre d'Accueil pour le Personnel Africain, 1958).....	62
Caprasse, M.	25, 28
Cardoso, Mario	174
Carlier [mb.Conseil de Législation]	109
Cartel des Nationalistes Fédéralistes	51, 90, 151-180, 185-189, 252-256
Cartel M.N.C./L. - P.D.P.L.	190

Cartes de mérite civique et d'immatriculation.....	54
Cauwenberg, Jean	183
Cercle d'Études et d'Agréments Em. Cappelle	40
CEREA (Centre de Regroupement Africain). 101, 137, 141, 178, 183-185, 189, 194-195, 204-205, 259	
Charles, Prince-Régent	22, 36-37
COAKA (Coalition Kasaïenne)	259
Colombo, docteur.....	57
Comité Spécial du Katanga (C.S.K.).....	19, 167
CONAKAT	164, 169, 178-183, 190, 195, 204, 207, 259
<u>Conscience Africaine</u> : Manifeste (1.6.1956).....	11, 49, 58-59, 64-66, 186, 207, 223, 233-235
Cornélis, Henri	20, 34, 109, 114, 191, 194, 252
Cornil, abbé.....	40
<u>Courrier d'Afrique (Le)</u>	25, 64-67, 157
Cousin, Jules	98
Croquez, M ^e Arnold.....	111
Dahin,	96
d'Aspremont-Lynden, Harold.....	114-115
De Bève, M.....	183
Debooth, Ch.	120
De Cleene, N. [mb.Conseil de Législation].....	109
De Cock, F.....	95
Defauw, É.	109
De Greef,.....	96
de Hemptinne, mgr Jean-Félix	24, 43
De Jaegher, Louis.....	134
De Jonghe: cirque.....	40
de la Kethule de Ryhove, R.P.	44, 66
Delrue, P. Albert.....	66
Delvaux, Albert.....	178, 259
Dequenne, Alphonse.....	53, 133
Derriks, G.....	109
de Ryckman de Betz, Alain	98
De Schrijver, August .. 20, 114-118, 138-143, 150, 157-163, 177, 191, 214, 219, 253-257, 262-263	
Dessart,.....	96
Dethier, Franz	145
De Wilde, L. [mb.Conseil de Législation]	109
Diaka (Mungul), Bernardin	120
Dikamba, Pierre.....	22
Dioni, Gaston	7, 61, 67-75, 82-83, 104, 130-131, 164
Disu, Pierre	50
Dombe, Albert.....	164
Duchesne,.....	96
Dufour, J.	95
Dufour, M.	95
Dugauquier, J. et P.	95
Dumont, Georges-Henri	101

<u>Écho du Kivu (L')</u>	95
Edindali, André-Marie.....	109, 178
Elebe, Philippe.....	141
Elongo, Jean-Pierre.....	137, 141
Engulu, Léon.....	179
Ermens, Paul.....	25, 28, 33, 44
Essandja, Ferdinand.....	178
<u>Essor du Congo (L')</u>	25, 98
États-Unis d'Afrique.....	74, 117, 219
Etats-Unis d'Amérique.....	<i>Voir U.S.A.</i>
Exposition Universelle Bruxelles-1958.....	11, 41-43, 61-66
Eyskens, Gaston.....	59, 86, 89, 95, 114-115, 214, 262-263
FÉDACOL (Fédération des Associations de Colons).....	92-93, 101
FÉDÉBATE (Fédération des Batetela).....	129, 178
FÉDÉKA (Fédération Kasaienne).....	38, 50-52, 134
FÉDÉKWA (Fédération Kwangolaise).....	38
Fédération des Anciens Combattants du Congo et du Ruanda-Urundi.....	96-99, 101
Fédération Générale du Congo (F.G.C.).....	164, 168-174, 178, 183-185, 189
Fédération Mongo.....	38
Fimy, Willem.....	53
Finant, Jean-Pierre.....	137
Force Publique.....	18, 24-37, 46, 50, 83, 96, 142, 145, 189-191, 195, 218, 257-258, 265
Groupe de Chasseurs Motorisés.....	29-32
France: politique coloniale.....	15-18, 41, 59, 63, 87, 121, 194, 203, 217, 235-236
François.....	96
Frankignoulle, A.....	95
Front de l'Unité Bangala (F.U.B.).....	178, 190
Fumu Tamuso.....	260
GAÉFMA (Groupement des Anciens Élèves des Frères Maristes).....	39
Ganshof van der Meersch, Walter J.....	100, 191, 200-201, 205-208, 213, 263
Gavage, R?.....	183
Gbenye, Christophe.....	35, 259
Gehain [mb.Conseil de Législation].....	109
Gérard-Libois, Jules.....	43
Ghenda, Armand.....	137, 141
Gillet, Paul.....	91
Gilliaert, col.....	28, 33
Gillieaux [mb.Conseil de Législation].....	109
Gizenga, Antoine.....	135, 151-160, 179, 189, 205-207, 218, 255-256, 259
Godart,.....	96
Goding.....	116
Grande-Bretagne: politique coloniale.....	15-18, 71, 217, 233-235
Grenfell, Georges.....	200, 260
Groupe de Binza.....	41
Groupe <i>eupéen</i> dit de Binza.....	97

Haas, colonel	30
<u>Horizons</u>	96
Housiaux, M.	113, 177
Huberty (C.D.).....	40
Humpers, P. Albert.....	31
Iba Henri	162
Idzumbuir, Théodore	20
Ilenda, M.	179
Ileo, Joseph 7, 57, 61, 68-69, 73-75, 101, 119-121, 127-136, 144, 153-156, 164, 178, 207, 259	
Ilumba, M.....	179
Ilunga, Alphonse	120, 178, 183, 259
Ilunga, Donatien	59, 179
Ilunga, Léon	120
<u>Indépendance</u> [organe M.N.C.L.]	127, 131, 149, 155
INTERFÉDÉRALE.....	38-39, 50, 85, 101, 104-105, 112, 120, 123, 129, 134-137, 141
Iseko, J.....	128
Iyeki, Jean-François	69, 131, 137, 141
Janssens, Émile.....	29-36, 191, 218
Jeanty, M ^e Robert.....	237
Kabamba <i>Tuntu</i> , Eugène	51, 222
Kabangi, Aloys.....	259
Kabasele, Alphonse.....	23
Kabasubabo, Michel	164
Kabeya, O.	120
Kadima, André	164
Kakwete, P.	120
Kalaki, Pierre.....	171
Kalenda [mb.Conseil de Législation]	109
Kalonji, Albert	53, 69, 109, 120, 129-136, 144, 149, 153-166, 174-188, 204, 207, 213, 255-256
Kalonji, Évariste.....	133-134
Kalonji, F.....	120
Kalubi, Liévin (alias Beltshika)	26
Kama, Sylvain	164, 178, 260
Kamanga, Grégoire.....	259
Kamangu, A.....	120
Kamitatu, Cléophas.....	7, 149, 153, 157, 160, 163-164, 174, 178-184, 187, 201-202, 205, 208
Kanga, Ignace	178
Kanyinda, ?	147
Kanza, André.....	111
Kanza, Daniel	87, 111-112, 153, 164-165, 178, 186-187
Kanza, Thomas.....	111, 259
Kapela, Pascal.....	178
Kasaï, Pierre.....	237
Kasanda, Justin.....	26, 207
Kasa-Vubu, Joseph 7, 41, 51, 58-59, 64, 72, 79-84, 87-89, 99, 103-104, 111-113, 135, 139, 151-160, 164-166, 174-175, 178-189, 193-196, 202-213, 218-219, 255-256, 266-268	

Kasende, Joseph.....	162
Kashama, Léon.....	164
Kashama, Thomas	178
Kashamura, Anicet.....	34, 137, 141, 194-195, 203, 259
Kasongo, François	178
Kasongo, Henri	164, 178, 183-185
Kasongo, Joseph	137, 148, 183, 205-206
Kassongo, Julien	20
Katalayi, Honoré.....	164
Katombe, Antoine.....	207
Katshunga, Gérard	164
Keba, Pierre.....	164
Kebers,	96
Keko, Daniel.....	162
Kiamfu Kasongo-Lunda.....	162
Kiana, Martin.....	164
Kibangu, Gabriel.....	171
Kibwe, Jean-B.	164, 178
Kiesse, Boniface.....	164
Kihuyu, Étienne.....	207
Kimbala, Prosper.....	164
Kimbamako, César	162
Kimbimbi, Emmanuel	7, 119-120, 127-128, 135, 153-157, 164
Kimpiobi, Yvon	162
Kimvay, Félicien	153, 164
Kingolo, M.	164
Kini, Emmanuel	109, 131, 149, 164, 178
Kinkela, Joseph.....	171
Kisolokele, Charles	260
Kitabungi, A.....	120
Kitenge, Gabriel.....	66, 179
Kititwa, Jean-Marie.....	149, 178
Kitu-Kituku, Daniel	137, 141
Kivudi, Alphonse	23
Kiwela, Joseph.....	120
Kiwewa, Antoine	259
<u>Kongo dia Ngunga</u>	7, 38
Kotoko Kalombo	162
Kulumba, Joseph G.....	178
Kupa, François.....	179, 183
Kuyena, Ésaïe.....	164
Kwereka, Nzamu.....	179
Lafontaine, Georges.....	82
Laude, N. [mb.Conseil de Législation]	109
Leani, Gilbert.....	171
Lebrun, M.	178

Leclercq, M ^e Bernard.....	237
Leduc, Pierre.....	50
Lefèvre, Théo	114
Léopold II	11, 15-19, 24, 36, 43, 54, 95, 106, 194, 213, 237-238, 263-264
Léopold III	22, 72
Leroy, Pierre	141-145, 147
Le Roye [mb.Conseil de Législation].....	109, 135
<i>Liboke ya Bangala</i>	38, 50
Likinda, Léopold?.....	178
Lilar, Albert.....	181
Lionga, M.....	179
Liongo, Max.....	61, 69, 109, 135, 259
Lisanga, Pauline	40
Logiest, Guillaume.....	145
Lokamba, André.....	128
Lomotey, Evans.....	71-72
Lopès, Antoine	109, 178
Louwvers, O. [v-pr. Conseil de Législation]	109-110
Lubamba, Trudon.....	64, 67
Lubaya, André.....	171
Lubuma, Valentin.....	164, 178
Lufuluabo, Paul.....	120
Lukau, Jacques	162
Lumbala, Jacques.....	207, 259
Lumumba, Patrice Émery 7-8, 11, 34-36, 56, 61, 66-78, 101-103, 112, 119-149, 154-156, 160-161, 171, 178-179, 184, 188-190, 193-208, 212-214, 217-219, 243-245, 259, 262-263, 269-271	
Lutete, Paul et famille	72
Lutula, Eugène.....	52
Lutula, Joseph.....	68, 128, 259
Luvuezo, Ferdinand	64
Luyeye, Philibert	164, 178, 186
Madiana, Paul.....	128
Madibala, Marthe.....	40
Mafuta, Christian.....	164, 178, 185
Magnus, G.	95
Mahamba, Alexandre.....	259
Makoso, Gabriel.....	52, 61, 64, 69
Makungu, François	164
Makusa, Thomas	38
Makwambala, Alphonse.....	164
Malula, Joseph.....	57, 63
Malunga, Simon.....	171
Mambeke, F.....	63
Mambi, Paul	164
Mandungu, Édél.....	164

Mandy, André	259
Mangala, Xavier	38
Mangwele, sergent	30
Manjolo, M.	179
Manono, Dominique	69
Mapumba, Émile	120, 171
Maquet, Marcel [mb.Conseil de Législation]	109
Marrès, Jacques	203
Marzorati, Alfred	235
Masena, Joachim	259
Massa, Jacques	163
Masson,	96
Matekete, Boniface	120
Matiti, Justin	164, 178, 259
Mavindi, Édouard	128
Mawangu, Antoine	171
Mbaya, Pierre	64
Mbikayi, Ch.	120
Mbulayi, M.	164
Mbuli, M.	141
Mbungu, Joseph	7-8, 38, 61, 64, 69, 127, 128
Mbuya, Charles	26
Mbuyi, Joseph	135, 178, 207, 259
Mbuyi, Victor	69
Mbweny, Wenceslas	164, 178
Meli, Justin	164
Meskens, J.	95
Met den Anxct, Ch.	95
Midu, Gaston	38, 128, 164-165, 178, 183-185
Milambo, Jules	137, 141
Miliongo Bonsele, Pierre	51
Minga, Fr.	120
Miruh, Jean	137, 141
Misakabo, Pierre	171
Misele, D.	164
Moanda, Vital	149, 164, 187
Mobutu, Joseph-D.	36, 97, 188, 197, 217-220, 259
Molowayi, Pierre	52
Mombebe, Pierre	178
Mondanga [mb.Conseil de Législation]	109
Monegier du Sorbier	137, 143, 146
Mongita (Groupe)	40
Mortier,	96
Motingia, Jean	61
Mouvement de l'Unité B. (M.U.B.)	259
Mouvement Libéral Congolais (M.L.C.)	101, 129

Mouvement National Congolais (M.N.C.)	7, 11, 42, 66-84, 88-90, 97, 101-103, 112, 118-149, 154, 164, 179, 197, 214, 243-245
aile Kalonji	8, 26, 150-158, 161-164, 168-169, 172-174, 177-178, 183-185, 189, 194, 201, 204, 207
aile Lumumba	154, 178-179, 183, 189-190, 194-195, 199-201, 204, 259-260
aile Nendaka	201-202
aile Ngalula	138
Jeunesse	84, 137-139, 201
Jeunesse kalonjiste <i>Tshisuku</i>	207
Mouvement Ouvrier Chrétien (M.O.C.)	40
Mouvement pour le Progrès National Congolais (M.P.N.C.)	101, 120-121
Mouvement Solidaire Muluba (M.S.M.)	38, 53, 133-135, 182
Mpaka, Joseph	164
Mpolo, Maurice	259
Mputela, M.	179
Mubanga, Dominique	178
Mudingayi, Sylvestre	109, 178
Mufuta, Patrice	25
Mujanayi, Barthélemy	135, 164
Mukaya, Ambroise	171
Mukeba, Cléophas	69, 171
Mukwidi, Thomas	164
Mulangu, Charles	22
Mulele, Pierre	259
Mulezi, Stéphane	171
Munduku, Pierre	164
Munyangaju, Aloys	120
Musampa, Raphaël	128
Musongwela, Anastase	171
Mutaka, Charles	178
Mutombo, Edmond	164
Muzungu, Christophe	128, 260
Mwaku, André (Mbuta-Mbuta)	38
Mwamba, Rémy	179, 194, 259
Mwanga, M.	179
<i>Mwata Yamvo</i>	105-107
Mwenda Munongo	106, 179
Nakasila, Gérard	164
Nations Unies (ONU)	28, 56, 64, 76, 90, 94, 143, 150, 168, 172, 207, 217, 239, 241, 259
Ndeke	171
Ndinga, Dominique	38, 164
Ndjoku, Eugène	179, 183
N'Djoli, Victor	57
Nembalemba, Célestin	120
Nendaka, Victor	127, 143, 178, 199, 201, 202
Ney, M.	45
Ngalula, Joseph	7, 42, 57, 61, 65-75, 101, 120, 126-128, 131, 135-136, 144, 154, 164, 178
Ngeenge, André	102, 128, 260

Ngoma, Oscar.....	52
Ngoy, Robert.....	171
Nguvulu, Alphonse	7, 41, 61, 69, 73, 131, 135, 160, 164-165, 178, 183-185, 188, 259
Ngwenza, Antoine	7, 57, 61, 66-69, 73, 101-103, 127-128, 245, 259
Ngwete, Martin	7, 120, 126, 128
Nijns, M ^e Jacques.....	119, 237
Njibikila, M.	164
Nkana, Georges.....	142
Nkawana.....	171
N'Kayi, Pascal.....	259
Nkongolo, É.....	120
N'Krumah, Kwame	34, 71-72, 119, 217
N'Kudi, Albert	164
N'Kuli, Albert	57, 61, 64, 69
Notre Kongo.....	160, 163
Notre Opinion [organe M.N.C. "Ileo"].....	127
Nsafiry, Daniel	171
Nsimba, Félix	51
Ntumba, Berthin.....	135
Nyangwile, Émile.....	194
Nyembo, Albert	35, 133-135, 207, 259
Nzamba, Valère.....	164
Nzeza, Faustin	111
Nzeza, Simon	38, 111-112, 178, 186
Nzeza-Nlandu, Edmond	7, 38, 81, 153, 157, 164, 178, 185-186
Nzuzi, Emmanuel.....	137, 141-142
Nzuzi, Henri	171
Ohanga, M.	179
Omari Pene Misenga	109, 179
Orbaen, Joseph	142
Orban, P. [mb.Conseil de Législation]	109
Palmers, Y.	95
Panzu, Louis	30-32
Paraf, Pierre	63
Parti de l'Unité de la Communauté belgo-congolaise.....	203
Parti de la Défense du Peuple Lulua (P.D.P.L.).....	164, 168-174, 189-190
Parti de l'Unité Congolaise (P.U.C.).....	112, 120-121
Parti de Regroupement Africain (P.R.A.).....	63
Parti Démocrate Congolais (P.D.C.).....	120-121, 131
Parti du Peuple (P.P.)	135, 141, 160-174, 178, 183-185, 188-189, 259
Parti National du Progrès (P.N.P.)	39, 144-149, 161, 178-186, 194-195, 200-204, 217, 259-260
Parti pour l'Organisation des Milieux Ruraux.....	120-121
Parti Solidaire Africain (P.S.A.).....	135, 149-164, 168-178, 183-185, 189, 204-208, 255, 259-260
aile Gizenga 205	
Parti Travailiste Congolais	177
Parti de l'Unité Nationale (PUNA).....	179, 204-208, 259-260

<i>Partis de Belgique</i>	40-41, 90, 114-116, 177, 185, 193
Peeters, dr Edmond	109
Peigneux, Louis [mb.Conseil de Législation]	109, 135
Pelende, N.....	162
Peraya, José.....	137
Pétillon, Léo.....	54, 60-63, 76, 219, 225
Pieraerts, G.....	95
Pika Goma, Simon	164
Pinzi, Arthur.....	59-61, 69, 82, 104, 235
Pipinis	11, 40
Pirenne, C.....	95
Piron, L. [chef cab. ff. G.G.]	114
Piron, R.	95
Pombo, Ambroise.....	160
Pongo, Gilbert.....	178
<u>Pourquoi Pas? (Le)</u>	87, 115, 137
Poyo [?]	120
<u>Présence Congolaise</u>	7-8, 38-56, 63-67, 72, 96, 103, 118, 129, 134, 175, 190, 200, 211, 222, 258
Radio Congo Belge.....	35, 39-40, 55, 110, 151, 159, 211, 246, 253-254, 267
centre régional de Stanleyville.....	56, 143, 145, 147, 162
RECO (Rassemblement de l'Est du Congo).....	259
Relecom, Michel	70
Rémy,	96
Roland, Gilbert.....	70
Rolin, Henri	185, 193
Ruanda-Urundi.....	24, 27-28, 34, 57, 141, 172, 246
statut "colonial".....	18-20, 43, 88, 90, 172, 241
Rubbens, Antoine.....	66, 120
Rudahindwa, Edmond	259
Rwagasana, Michel.....	141
Ryckmans, Pierre	24, 36, 54, 72, 219, 234
Saba, Basile.....	162
Sabi, Jean	164
Sabiti, M.....	179
Sadzakwa [mb.Conseil de Législation]	109
Salumu, Antoine.....	137
Sangara, Hubert.....	20, 109, 179, 260
Scalais, monseigneur Félix.....	237
Schattens, M.	40
Scheyven, Raymond	158, 196
Schöller, André.....	52, 114-115, 134, 251-252
Schurmans, recteur Lovanium.....	237
Sekou Touré	119, 217
Sendwe, Jason	164, 169, 179, 184, 260
Senga, Raphaël	120
Shabani Bawani.....	137

Shikwa, A.....	120
Shiongo, Joséphine (Mme Nkumu).....	46
Simba, M.	179
Sita, Alphonse	20
Six, mgr Georges.....	43
Sohier, A. [mb.Conseil de Législation]	109
Sokony, Louis.....	128
Songolo, Alphonse.....	25
Spinoy, Antoine.....	179
Stanley, Henry Morton	11-16
Steinmetz, adj.	30, 33
Stenmans, Alain	114
Swanga, Paul	52
Table Ronde de Bruxelles: politique ...	8, 16, 33, 52, 149-153, 158-208, 219-220, 252-256, 261
économique	191, 196-197, 209, 261
Tambwe, Floribert	171
Tanmfutu, Jean.....	164
Telo, Romain	178
Temmermans, Lt-colonel	36
Tempels, R.P. Placide.....	25
Tentula, François.....	171
Tezo, Simon	38
Thèves, Martin	91
Thomas, colonel-médecin	28-29
Thys, Albert.....	16, 19
Tona Masesa, P.....	61
Tordeur, Jean.....	64
Tourain, Y.....	95
Toussaint, docteur	26
Tsembo, Jean.....	162
Tshiala-Mwana, Constantin.....	207
Tshiananga?, B.	120
Tshibangu, André.....	259
Tshibwabwa, René.....	26, 120
Tshimanga, Alexis	53
Tshimanga, Antoine.....	171
Tshimanga, Étienne	164
Tshimanga, Sébastien	120
Tshimbalanga, André.....	174
Tshomba, M.....	179
Tshombe, Moïse.....	164, 169, 178, 184, 201, 207
Tumba, Albert.....	171
Tumba, Armand	171
Tumbwa, David.....	164
Twama, M.	178

U.S.A.	71, 121, 163, 192
politique coloniale.....	16, 18, 72, 100
Uganda National Movement.....	137, 140-141
UMONKU (Union ?)	178
UNICO (Union Rurale Congolaise).....	171
UNICOL (Union des Colons).....	203
UNIMO (Union Mongo).....	178, 183, 204, 259
Union Congolaise (U.C.).....	66, 101, 119-121, 179, 183, 234, 259
Union de la Jeunesse du Congo (UJECO).....	137, 141
Union des Militaires Congolais de Léopoldville.....	190, 257-258
Union des Transformateurs et Producteurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (U.T.P.).....	97-98
Union du Peuple Congolais (UPECO).....	120
Union Économique Congolaise (UNÉCO).....	120, 141, 171
Union Minière du Haut-Katanga (U.M.H.K.)	24-25, 87, 98, 203
Union Nationale Ruandaise (UNAR)	141
Union Progressiste Congolaise (U.P.C.).....	137, 141
Van Bilsen, A.A.Jef	64-65, 186, 233-237
Van de Put, M.....	45, 64
Van de Putte, M. [mb.Conseil de Législation].....	109
Van den Abeele, Marcel.....	114
van den Bosch, ambassadeur	36
Van der Linden, F. [mb.Conseil de Législation].....	109
Van der Ouderaa, P.....	95
Van Hecke, bourgmestre	111-112
Van Hemelrijck, Maurice	20, 84-89, 95, 98-99, 101-102, 111-116, 131, 243, 250-252
Van Hoorebeke, colonel.....	34-36
Van Kerckvoorde, A.....	95
Van Lierde, Jean.....	218
Van Nitsen [mb.Conseil de Législation]	109
Van Wing, R.P. Joseph.....	43, 70, 109
Vanderlinden, Jacques	8, 48-50, 61, 70, 196, 208
Vasilief, G.	95
Verhaegen, Benoît.....	136
Verniers, L.	98
<u>Voix des Congolais (La)</u>	20
<u>Voix du Katanga (La)</u>	25
Wafuana, Émery.....	120
Waleffe, F. [mb.Conseil de Législation]	109, 135
Wangermée, Émile A.	19
Wawa, Antoine.....	54
Wenzi, Joseph.....	52
Weregemere, Jean.....	137, 141
Weyi, Robert.....	164
Wigny, Pierre.....	114, 262-263
Willems, Louis	64
Witshime, M.	178

Yaele, M.	179
Yav, Rodolphe	207, 259
Yava, Rudolphe.....	164
Youlou, Fulbert	160
Yumba, Jean-Claude.....	178
Yumbu Lemba, Joseph.....	20, 164, 178
Yumbu, Gabriel	164
Zabizabi	171
Zangabi, Dominique	57

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations et sigles :	6
Changements d'appellation	12
Préface de Benoît Verhaegen	7
Prologue	9
I. Un peu d'histoire	13
La société coloniale	22
La Force Publique	26
Le général Émile Janssens	31
Le voyage du Prince-Régent	36
Mouvements et associations	37
L'organisation administrative	42
Le Conseil des Cités de Léopoldville	46
La démocratie en marche	47
Développement socio-économique	54
Le retour de <i>Bwana Kitoko</i>	56
II. L'éveil des consciences	57
Le Manifeste de Conscience Africaine	57
Lettre d'un groupe de personnalités congolaises au Ministre	59
L'hebdomadaire Présence Congolaise entre en scène	64
La naissance du M.N.C.	66
La Conférence panafricaine d'Accra	70
Présentation officielle du M.N.C. au public	72
III. Les émeutes du 4 janvier 1959	81
Les réactions : 1) Au M.N.C.	84
2) Dans la presse belge	85
IV. Le Message royal et la Déclaration gouvernementale	89
Les réactions en Belgique	90
Les réactions des Blancs du Congo	92
La confiance du président de l'U.M.H.K.	98
L'avenir des crédits des U.S.A. au Congo	100
Les réactions de Congolais à la nouvelle politique	101
Les revendications du M.N.C.	101
L'appui de l'Interfédérale au ministre	104
Les chefs coutumiers et le suffrage universel	105
V. La mise en place des nouvelles institutions	109
Bilan et jugement faits par le Ministre	110
Kasa-Vubu et ses codétenus à Bruxelles	111
Le second périple de M. Van Hemelrijck et le jeu politique	113
M. A. De Schrijver succède à M. Van Hemelrijck	116
VI. Congrès politiques: dissensions au M.N.C.	119
1) Le Congrès des partis à Luluabourg	119
P. Lumumba réclame une négociation politique	123
Le programme du Mouvement National Congolais	124
M. Lumumba : Un gouvernement congolais en 1959	125
Les dissensions et leurs causes	126
Les amis de Patrice	132
L'affaire Kalonji au Kasai	133
Kalonji, réconciliateur	135

2) Le Congrès national du M.N.C. à Stanleyville	136
3) Le Congrès des Partis Nationalistes congolais	141
Conclusions.....	143
Divers récits de ces événements	144
4) Le congrès M.N.C. d'Éville exige une Table Ronde	149
La constitution du Cartel des Nationalistes Fédéralistes	150
Inauguration d'un nouveau siège	154
M. Kasa-Vubu s'explique.....	156
La grande conférence de janvier 1960	157
Rencontre des «durs» à Brazzaville.....	160
Nouveau voyage du Roi dans sa Colonie	161
5) Le Congrès historique du Cartel à Kisantu	163
Le point de vue du P.S.A. sur le Congrès	163
Discours d'introduction prononcé par M. Kasa-Vubu	165
Documents et résolutions.....	166
VII. La Table Ronde de Bruxelles.....	177
Une lueur d'espoir	177
Importantes déclarations des leaders congolais	180
L'indépendance pour le 30 juin.....	185
Kasa-Vubu, le mystérieux.....	186
Le Front Commun et la venue de Lumumba.....	188
Nos partis et leurs étranges mariages.....	189
Fin de la Table Ronde politique	190
La Force Publique.....	190
Oh ! Table Ronde, tcha, tcha	193
Retour au pays.....	194
Table Ronde économique	196
VIII. Les élections	199
Irrégularités.....	200
Le langage qu'il fallait	202
Résultats des élections, formation d'un gouvernement.....	204
Première déception des électeurs.....	208
Le gouvernement en action.....	209
IX. 30 juin 1960 : l'indépendance	211
Épilogue	217
ANNEXES	221
I. Hymne national de l'É.I.C. : <i>Vers l'avenir</i>	221
II. Au revoir M. Kabamba... ..	222
III. 1.6.1956: Le Manifeste de Conscience Africaine.....	223
IV. Réaction de l'Abako au Manifeste	232
V. 13 janvier 1959 : Le Message royal et la Déclaration gouvernementale.....	238
VI. Mémoire du M.N.C. au Ministre en janvier 1959	243
VII. Le ministre fait le bilan, mars-avril 1959.....	246
VIII. Message du Cartel au peuple belge	252
IX. Les militaires s'interrogent sur leur sort.....	257
X. Élection du gouvernement.....	259
XI. Traité général d'amitié, d'assistance et de coopération	261
XII. Les discours de l'indépendance, 30 juin 1960	263
Bibliographie	272
Index.....	273